



■ Le Devoir publie aujourd'hui un supplément sur les richesses naturelles. Plusieurs personnalités de cet important secteur économique y analysent les perspectives d'avenir des industries énergétique, minière et papetière.

AU SOMMAIRE

■ Léger dépose un projet sur la protection de l'environnement — page 3

■ Le retour au naturel: un éditorial de Lise Bissonnette

■ Les omissions de la CECO: un commentaire de J.-C. Leclerc — page 4

■ Ottawa limite l'importation de textiles et de vêtements — page 7

■ La réponse de Begin ne satisfait pas Carter — page 9

■ Les aubaines boursières sont rares dans le secteur minier — page 29

Retrait des procédures contre Laberge

par Bernard Morrier

Le procureur général et ministre de la Justice du Québec, M. Marc André Bédard, a ordonné hier un "nolle prosequi", c'est-à-dire l'abandon de toutes les procédures judiciaires contre M. Louis Laberge, président de la Fédération des travailleurs du Québec.

M. Laberge était accusé de méfait et il devait subir un quatrième procès dans cette affaire, à la session automnale des assises criminelles.

M. Laberge avait commencé à subir un premier procès, à Joliette, à l'automne de 1974, sous l'accusation d'avoir incité les employés de la compagnie Hupp Canada, à l'Assomption, à causer des dommages d'environ \$20,000, le 29 mai 1974. Mais ce premier procès avait avorté à cause de l'indiscrétion d'un journaliste, qui avait révélé certains faits non rapportés en présence des jurés.

Puis, à l'issue d'un deuxième procès, le président de la FTQ avait été reconnu coupable et condamné à trois ans de pénitence. Saisie de la cause, la Cour d'appel y avait découvert un vice de procédures et ordonné un nouveau procès.

Ce dernier avait débuté à Montréal, il y a quelques semaines, mais après deux jours d'audience, il avortait, une fois de plus à cause de deux journaux, le "Montréal Star" et le "Journal de Montréal", qui avaient publié certains faits jugés préjudiciables à l'accusé.

Un quatrième procès avait donc été ordonné mais celui-ci n'aura jamais lieu à la suite de la décision du ministre de la Justice, qui estime que, vu le tort déjà causé à M. Laberge, celui-ci pourrait difficilement obtenir un procès juste et équitable.



Lazure propose aux hôpitaux un plan d'équilibre budgétaire

par Marie Laurier

LA MALBAIE — Les hôpitaux ont désormais un délai de deux ans, soit jusqu'en 1980, pour rétablir leur équilibre budgétaire, à défaut de quoi le gouvernement pourrait intervenir de façon draconienne par des mesures pouvant affecter une réduction des services et l'abolition de certains autres qui ne sont pas précisés.

Pour en arriver à ce que le ministre des Affaires sociales, M. Denis Lazure, a appelé hier de "compromis" mais qui prend plutôt le ton d'un ultimatum, les administrateurs des centres hospitaliers sont vivement incités à tirer le meilleur parti possible des départs naturels du personnel.

En annonçant cette politique qui fera grincer les dents de milliers de travailleurs de la santé déjà hérisés par les contraintes budgétaires édictées par le ministre, M. Lazure a précisé qu'il en était venu à cette conclusion, avec l'appui du Conseil des ministres, de façon à ce que chaque établissement hospitalier puisse gérer son budget d'ici 1980. Le déficit global de ces institutions se chiffre par \$86 millions, ce qui est jugé excessif et

irrecevable, intolérable à l'avenir.

Aussi, le gouvernement ne consentira à combler les déficits des hôpitaux qu'en cas d'extrême incapacité de redresser leurs finances et après une évaluation périodique comptable et rationnelle de leurs dossiers.

Selon M. Lazure qui parlait hier devant la Fédération des administrateurs de

santé et des services sociaux du Québec (FASSQ) en congrès à la Malbaie, "le taux de roulement du personnel hospitalier étant de 8% par année, le non-remplacement de la moitié de ce personnel, soit 4%, permettrait à 74% des centres hospitaliers de résorber leur déficit au cours de la première année du plan de redressement". D'après les prévisions

de ce projet, les effectifs hospitaliers seraient réduits, d'ici à deux ans, d'environ 3,000 postes alors que dans l'ensemble du réseau des affaires sociales, pour la même période, 6,600 postes seront créés dans les secteurs des soins à domicile, des centres d'accueil et hôpitaux offrant de nouveaux services.

A ce sujet, le conférencier, qui termi-

nait par ces propos les délibérations du congrès de trois jours et par le fait même alimentaire pendant longtemps les réflexions des gestionnaires d'hôpitaux, a ajouté qu'il faudra favoriser le transfert d'effectifs d'un établissement à un autre et cela à l'intérieur d'une même région. Ces nouvelles orientations gouverne-

Voir page 6: Lazure propose

Le bill C-56 est adopté

Les Québécois recevront \$85 d'Ottawa

OTTAWA (PC) — La Chambre des Communes a adopté hier en troisième lecture le projet de loi C-56 qui permet au gouvernement fédéral de faire parvenir un chèque de \$85 aux contribuables québécois à titre de compensation pour la réduction de la taxe de vente.

Un porte-parole du ministère des Finances a indiqué hier que des directives

ont été données pour que ce chèque soit acheminé au ministère du Revenu dès la fin de juillet. Près de 2,4 millions de Québécois retireront un montant maximum de \$85.

Ce Bill doit maintenant être étudié par le Sénat avant de prendre force de loi. Le ministre des Finances, M. Jean Chrétien, a déjà indiqué qu'il s'écoulera un délai de

six semaines entre l'adoption en Chambre et le moment où les contribuables recevront ce retour sur leur impôt fédéral.

L'opposition s'est liguée hier, lors du vote, contre le projet de loi du ministre des Finances, M. Jean Chrétien. Le projet de Loi a été adopté à 99 voix contre 79. Tous les députés libéraux présents à la Chambre, dont MM. Pierre De Bané, de Matane, Claude Tessier, de Compton, et Louis Ducloux, de Montmorency, ont voté avec leur gouvernement. M. De Bané s'est d'ailleurs attiré des huées de l'autre côté du Parlement lorsqu'il a voté avec son parti.

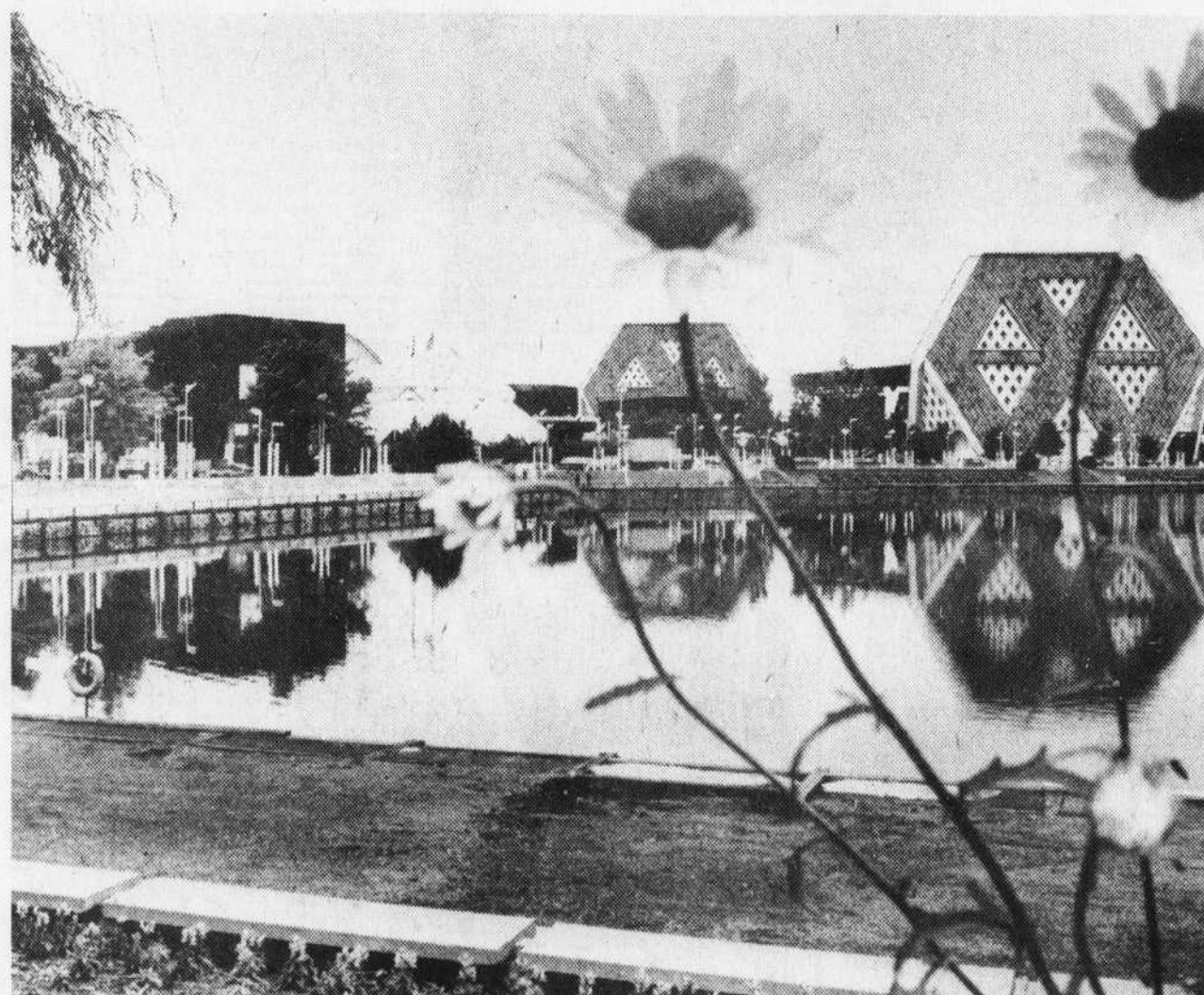
Quant au député de Maisonneuve-Rosemont, M. Serge Joyal, qui a claire-

ment indiqué qu'il s'opposait à cette méthode de remboursement direct pour dénouer le conflit de la taxe de vente, il était absent lors du vote. Celui-ci a déclaré la semaine dernière qu'il ne pouvait voter contre le gouvernement sur une mesure budgétaire sans s'exclure du Parti libéral.

Le ministre des Finances a été longuement ovationné lorsqu'il s'est levé pour faire adopter son projet de loi.

La Chambre des Communes a rejeté quelques instants plus tôt un amendement du parti conservateur voulant que le projet de loi soit déposé à un comité parlementaire. L'opposition officielle souhai-

Voir page 6: Les Québécois



Terre des Hommes, 11ème édition, ouvre ses portes aujourd'hui. Pendant quelque temps sans doute, on pourra y effeuiller la marguerite, après quoi il sera toujours possible de visiter des pavilions. Parmi les nouvelles additions cette année, il y a Cuba, l'Italie, le Portugal et le Venezuela. L'UNESCO y sera aussi avec la Chine, l'Iran, l'Autriche, l'Inde, Haïti, la Bulgarie, la France et la Tchécoslovaquie. (Photo Jacques Grenier)

La répression en Uruguay

Des médecins pour une torture "propre"

par Claire Brisset
Le Monde

Alors que les informations sont nombreuses sur la situation en Argentine, c'est le quasi-silence, depuis le coup d'État militaire de 1973, sur l'Uruguay. Or la torture y est aussi moyen de gouvernement. Ce silence est douloureusement ressenti par les Uruguayens réfugiés à l'étranger d'autant que la frontière entre l'Uruguay et l'Argentine est, à bien des égards, une fiction: les deux polices agissent de façon souvent conjointe. Les modes de torture utilisés en Uruguay sont, d'autre part, selon toute apparence, plus "scientifiques", plus "propres" que dans le pays voisin. Dans une large mesure, en effet, la torture utilisée par le régime uruguayen est pratiquée par des médecins, psychiatres et psychologues, tant pour atteindre une plus grande efficacité que pour laisser moins de traces. C'est cela que dénoncent à la fois Amnesty International et le Comité de défense des prisonniers politiques en Uruguay, dont la commission santé, a réuni un accablant dossier intitulé "Psychiatrie, médecine et répression".

D'autre part, l'Organisation des États américains, dont l'Assemblée générale s'ouvrait hier à Washington, dénoncera la torture de prisonniers politiques en Uruguay. La Commission interaméricaine des droits de l'homme présentera à cette occasion un rapport qui fait notamment état de "tortures sexuelles" pratiquées dans ce pays.

Il y a quelques années, le tableau ressemblait en tous points à celui de l'Argentine d'aujourd'hui: disparitions, enlève-

ments, tortures "classiques", morts inexplicables, assassinats non "revendiqués". Il fallait, en effet, venir à bout de la guérilla urbaine des Tupamaros, et par tous les moyens. Aujourd'hui, explique M. Michel Puechavy, membre du bureau exécutif de la section française d'Amnesty International "plus rien ne filtre, depuis des mois. La répression est devenue si efficace, le pays est à la fois si petit (2,8 millions d'habitants) et si centralisé, à la dif-

férence de l'Argentine, que plus une voix ne peut se faire entendre. Il existe même un organisme officiel qui se charge de répondre aux lettres adressées de l'étranger, par exemple, celles qu'envoient les membres d'Amnesty International. L'organisation militaire contrôle d'autant mieux la population que celle-ci se trouve concentrée à Montevideo. En outre, l'administration s'est dotée d'une panoplie légale: la "loi sur l'état dangereux", qui

permet d'arrêter sur-le-champ et sans aucune procédure, quiconque paraît "dangereux", la nation de "danger" étant laissée à l'appréciation des militaires.

Ce système fournit aujourd'hui les preuves de son efficacité. Selon les chiffres fournis par le comité de défense des prisonniers politiques, depuis 1972, plus de quarante mille personnes sont passées par les prisons, les casernes et les camps de concentration uruguayens. Un habitant sur cent a été torturé. Actuellement, on compte plus de sept mille prisonniers politiques, soit un pourcentage plus élevé qu'au Chili. Enfin, quelque cinq cent mille Uruguayens ont été contraints à prendre le chemin de l'exil — un mouvement que rien n'a pu enrayer.

Le Comité de défense et Amnesty International rappellent d'abord les modes de torture "classiques" auxquels recourent systématiquement les militaires uruguayens. Parmi eux, citons:

● **Le planton:** le prisonnier — ou la prisonnière — doit rester debout, sans boire, manger, ni bouger, pendant des heures, même des jours. Lorsque les forces lui manquent, il tombe. Il est alors soulevé par les cheveux et frappé. Ce "traitement" produit notamment des inflammations et des oedèmes aux jambes, des pertes de connaissance, parfois des délirés.

● **Le "téléphone":** on applique sur chaque oreille du prisonnier un fil électrique. Le tortionnaire fait alors passer le courant, accompagné de coups de matraque sur les oreilles. Le résultat le plus fréquent est la perforation du tympan.

● **L'électricité:** les prisonniers sont attachés sur une table de fer, nus et mouillés. On leur applique alors un courant qui peut atteindre 200 volts, de préférence sur les parties les plus sensibles: genouilles, coudes, dents, lèvres, yeux, organes génitaux.

Voir page 2: Des médecins

Ryan: les jeux sont faits

par Bernard Descôteaux

QUEBEC — Ni surpris, ni déçu par les résultats du sondage de la Société Radio-Canada, le premier ministre Lévesque est néanmoins sidéré de constater que même les partisans de la souveraineté-association ne savent trop ce que recouvre cette notion.

Tel est en résumé l'essentiel des commentaires du premier ministre du Québec sur ce sondage que Radio-Canada rendait public mardi et que les grands quotidiens reprenaient dans leurs éditions d'hier.

De manière générale M. Lévesque n'est pas surpris parce que, explique-t-il, les résultats de ce sondage rejoignent et confir-

Voir page 6: Lévesque

prochaines années: les gens savent ce qu'ils veulent.

Voilà l'une des principales réactions qu'a eues hier au sondage de Radio-Canada sur "Les Québécois et la dualité fédérale-provinciale" le chef du Parti libéral du Québec, M. Claude Ryan. Il n'a pas manqué, naturellement, de se réjouir aussi de "la remontée spectaculaire" de son parti depuis les six ou sept derniers mois, ainsi que le manifeste l'enquête en question.

M. Ryan ne pense pas que les contradictions, du moins apparentes, que mettent en relief certains aspects du sondage renvoient à une sorte de schizophrénie chronique des Québécois en matière politique. Le chef libéral estime qu'elles tiennent pour une part au type de régimes politiques entre lesquels sont partagés les citoyens, mais que ceux-ci sont cohérents, dans la mesure, évidemment, où il leur est possible de l'être. "Dans toutes ces matières, dit M. Ryan, toute question devient très rapidement complexe". Une chose est claire, précise-t-il, et qui n'a point changé: les Québécois sont d'abord attachés au gouvernement du Québec, mais ils restent en même temps très attachés au Canada.

Certes, dit-il, on peut penser que l'hypothèse du "fédéralisme renouvelé", qui paraît entraîner pour l'heure l'assentiment de la majorité québécoise, peut recouvrir bien des choses en théorie et en pratique. Mais pour les personnes ordinaires qu'on interroge sur la question, cette option signifie essentiellement qu'on tient à rester au sein du Canada moyennant certains changements. Point.

Voir page 6: Ryan



Des médecins pour une torture "propre"

Suite de la première page

taux. Cette torture peut produire, outre des graves brûlures, des arrêts cardiaques.

● **Le sous-marin**: on plonge la tête du prisonnier dans un réservoir rempli d'eau, de sang et d'excréments de torturés. Lorsque le prisonnier avale trop d'eau, le médecin ou l'infirmière militaire le ranime afin d'éviter qu'il ne meure. Deux variantes de cette méthode — qui peut provoquer notamment des infarctus et des asphyxies — le sub-marino dit "portugais" (l'eau du réservoir est électrolysée) et le sub-marino "sec" (la tête du torturé est couverte d'un sac de polyéthylène jusqu'à ce qu'il s'asphyxie. Parfois aussi, on introduit du gaz dans la cagoule).

● **Le cheval**: le prisonnier est placé, nu, assis sur une barre de fer, sans pouvoir toucher le sol, ses bras attachés à un a

l'autre. Le cheval est violemment agité pendant des heures, ce qui produit le déchirement de la zone génitale et donne la sensation d'être scie en deux.

● **Le "drapeau"**: on attache le prisonnier par les poignets, par les poignets ou par les chevilles, sans qu'il puisse toucher le sol. On le frappe. Ce supplice peut durer plusieurs jours.

● **Le "pau de ara"**: le prisonnier est suspendu par les genoux à une barre de fer, mains et chevilles attachées, la tête pendante. Son corps prend peu à peu une teinte violacée. Au bout de quelques heures, il perd la connaissance.

● **La "parilla"**: le prisonnier est attaché sur un gril sur lequel ont été placés des charbons ardents.

● **L'"estaguelamento"**: le détenu est couché à terre, dehors, bras et jambes écartés, attachés à des pieux. Il peut aussi être attaché à un véhicule, traîné par des chevaux. Ou attaqué par des chiens, qu'on lâche sur lui.

Mais l'originalité des militaires uruguayens consiste à ne pas se contenter de procédés classiques. Ils tiennent en effet à maintenir, aux yeux de l'opinion internationale, une certaine image "démocratique" de l'Uruguay. On a donc de plus en plus recouru aux "services" de médecins et de psychologues, et les Uruguayens sont aujourd'hui passés maîtres dans l'art de la torture psychologique. "Toutes les attitudes que doit prendre le tortionnaire vis-à-vis de sa victime, lit-on à cet égard dans le rapport du comité de défense, sont indiquées par des psychologues et des psychiatres".

Les tortionnaires recourent d'abord à quelques techniques éprouvées de "démoralisation": ils imposent systématiquement aux prisonniers le port de la cagoule, dès les heures qui suivent l'arrestation, ce qui prolonge l'état d'insécurité. Ils rasent le crâne de tous les détenus, ce qui augmente la sensation de dépersonnalisation, de même que le "numérotage"

— le prisonnier perd son identité. Le système des sanctions est la règle: des séances de cinéma, de sport sont prévues fictivement à la seule fin de pouvoir être supprimées. Quant aux visites des proches, elles sont organisées — lorsqu'elles ne sont pas supprimées — de façon à amplifier la démoralisation du détenu. Celui-ci ne peut en effet voir sa famille — une seule personne à la fois — qu'à travers une vitre, il ne peut lui parler que par téléphone. Les conversations sont enregistrées, et parfois soumises aux psychiatres de la prison qui peuvent "suivre" ainsi l'état psychologique du détenu. Une technique classique consiste aussi en la diffusion massive d'informations mensongères sur la situation nationale ou internationale.

À tout cela ont été ajoutées des méthodes plus sophistiquées telles que l'écoute imposée des cris de torture. Il s'agit soit de faire revivre à un détenu ses séances de torture en lui faisant entendre ses propres cris, soit de lui faire prendre conscience à l'avance du martyre auquel il sera soumis. Géoliers et médecins ont également mis au point des techniques perfectionnées de privation sensorielle; des chambres d'isolement (islas) ont été construites, totalement closes, sans fenêtres ni aération. Les détenus peuvent y rester de un à soixante jours, jusqu'à ce qu'ils perdent la notion du temps. En outre, les prisonniers peuvent être privés de sommeil, réveillés chaque fois qu'ils s'endorment, de façon à provoquer des hallucinations.

Mais les procédés les plus "raffinés" consistent en l'utilisation de drogues pendant les séances de torture elles-mêmes ou à n'importe quel moment de la réclusion (les drogues sont en effet parfois mêlées à la nourriture ou aux boissons). Les produits psychotropes les plus couramment utilisés sont:

● **Le curare** et ses dérivés, comme le taquiflaxil. L'utilisation du curare provoque une paralysie progressive des muscles, y compris du système respiratoire. Lorsque le prisonnier est menacé d'asphyxie, le médecin présente le ranime pour que la séance puisse se poursuivre. Le taquiflaxil déclenche une paralysie du même type: sous son effet, lit-on dans le rapport du Comité de défense, le détenu "devient le spectateur pleinement conscient de sa propre agonie. Totalement impuissant, il sent et voit ses membres se figer. Ses doigts, ses mains, ses jambes, ses yeux, ses lèvres, sa langue se paralysent. Il salive abondamment, sa température baisse, il souffre de violentes maux de tête. Lorsque les poumons sont touchés à leur tour, le médecin intervient en lui passant le masque à oxygène".

● **Le pentothal**. Il est précisément utilisé en combinaison avec le curare et le taquiflaxil. Son administration provoque en effet une détente euphorique qui suit la sensation d'asphyxie. Le détenu ne contrôle plus ce qu'il dit. Cependant, les résultats de ce "sérum de vérité" ont dû être décevants, car il est de moins en moins employé.

L'enfer

Suite de la première page

qu'il ne dirait rien. Il restait, gémissant, par terre. La nuit d'avant, il avait été suspendu par les bras et "brisé". "Briser" pouvait être n'importe quoi. Cela pouvait être les chocs électriques appliqués sur les endroits génitaux et autres endroits sensibles, ou être roués de coups. Lorsque vous vous évanouissiez, vous subissiez le traitement du "sous-marin", ce qui signifie qu'on vous immerge la tête dans un seau de métal rempli d'excréments, d'urine et d'eau. L'odeur est intolérable. Il me raconta tout ça, et d'autres choses encore, quelques mois plus tard quand on l'autorisa à s'asseoir sur le sol et à parler de temps en temps. En fait, il n'a pas tout raconté, comme nous tous. Nous n'avions pas le courage de dévoiler les pires des choses, les plus humiliantes et les plus douloureuses. Jour après jour, et nuit après nuit, ils l'ont torturé de cette manière, et ce pendant soixante-trois jours. Sa force morale et physique fut telle que, après qu'il eût quitté El Infierno pour les baraquas, ils l'utilisèrent comme sujet d'expérience. Un officier, accompagné d'élèves à qui on devait donner des cours de "travaux pratiques", s'occupait de lui. El Flacho (échalas) était le cobaye. L'officier commençait par de-

signer les parties les plus sensibles du corps pour les décharges électriques (les parties génitales, la figure et les aisselles). Les élèves doivent alors s'exercer et apprendre ainsi leur leçon convenablement en dépit du fait qu'El Flacho pouvait crever à chaque instant. (...)

Il nous torturèrent toute la journée. Ils prenaient les gens par groupes de trois ou quatre. Ils les ramenaient en les traînant et les jetaient littéralement sur le sol ou, si le prisonnier était en trop mauvais état, sur un matelas. Beaucoup ne geignaient même plus, ils étaient inconscients. Ceux d'entre nous (dont moi) qui n'y étaient pas encore passés mouraient de peur. De temps en temps, quelqu'un poussait un faible cri. La camarade resta à sangloter un jour entier. Ils l'enlevèrent de là à la tombée de la nuit. Ses cris devinrent de plus en plus forts. Elle hurlait de terreur, à l'agonie. C'était une femme et une mère. Je la connaissais bien. Elle est maintenant à la prison de Punta de Rieles. Brusquement tout s'arrêta. Ils cessèrent de torturer. Un silence mortel s'installa. Quelqu'un courut. Il y eût des chuchotements. La torture avait cessé, ainsi que les cris. Quelques instants passèrent. On entendit le bruit d'un moteur que l'on mettait en marche, il s'éloigna dans le lointain. Quelqu'un était mort (...)

Enfin, les tortionnaires uruguayens recourent aux viols, procédé classique utilisé sur les hommes comme sur les femmes. Ils pratiquent également la torture des proches parents (père, mère, enfants, frères et sœurs), en présence du détenu, en leur rendant "responsable". Les médecins, psychiatres et psychologues tortionnaires ont enfin favorisé l'emploi de tortures multiples et simultanées, afin d'éviter la mort du détenu. En effet, lit-on encore dans le rapport du comité, "en provoquant plusieurs types de douleurs différentes, on parvient à distraire l'attention de la victime, ce qui lui permet de résister davantage, alors qu'une même douleur, ressentie de façon continue, peut entraîner la mort".

D'une manière générale, les techniciens de la "contre-guerrilla" en Uruguay se sont beaucoup intéressés aux ressources de la psychiatrie, de la neurophysiologie et de la pharmacologie. Parallèlement, ils s'attachaient à démanteler des services de santé qui, organisés de façon très "sociale" sous le régime démocratique antérieur, avaient des tendances "populaires" qui ne pouvaient leur convenir. Les membres des professions de santé ont donc fourni aux militaires, dès leur prise de pouvoir, de forts contingents de victimes. La situation sanitaire s'est ainsi progressivement dégradée depuis plusieurs années, sur le modèle actuellement suivi par l'Argentine. Mais un certain nombre d'"experts", médecins et psychologues collaborateurs, ont été recrutés

par les autorités, ce qui a suffi à cet extraordinaire développement de la "torture propre".

Le comité publie en annexe de son dossier une liste — incomplète — de médecins et d'autres travailleurs de la santé aujourd'hui incarcérés ou disparus. Suit une liste de médecins tortionnaires, chaque unité devant en inclure un — au moins — dans son équipe, qui participera ou assistera aux séances de torture afin d'éviter les "accidents".

Pourquoi l'intégration de médecins au corps des tortionnaires a-t-elle pris de telles proportions? Le professeur S. Thomkiewicz, de l'INSERM (1), souligne à cet égard (2) que "la participation des experts, des techniciens, des praticiens hautement qualifiés à la lutte politique et à la répression permet de raffiner et d'augmenter l'efficacité technique et pratique de cette répression. En même temps, elle fournit des armes idéologiques au pouvoir (...). Ainsi, des chercheurs qui prônent des théories biologiques de la déviance permettent de "biologiser" la lutte politique contre le pouvoir; ils permettent d'affirmer que toute personne qui s'oppose à l'Etat est malade, biologiquement anormale ou intrinsèquement perverse..."

(1) Institut national de la santé et de la recherche médicale.

(2) Conférence prononcée à la CIMADE sur la torture en Amérique latine.

À SURVEILLER

Le dimanche, 25 juin

Au Holiday Inn de Longueuil s'ouvrira le 46^{ème} congrès annuel de l'Association des Chefs de police et pompiers de la province de Québec.

Dans le cadre de son 21^{ème} festival québécois du fromage, St-Guillaume offre un défilé de plus de 30 chars allégoriques. Le départ aura lieu à 14 h.

Le congrès de l'Association des infirmières et infirmiers du Canada s'ouvrira à l'Hôtel Royal York de Toronto sous le thème "La pratique infirmière et l'éthique professionnelle".

Le lundi, 26 juin

Dans le cadre de la Semaine du patrimoine, Longueuil organise une fête au parc Marquette, qui débutera à 16 h par un pique-nique. Des spectacles et une danse seront offerts en soirée et un feu de joie clôturera la fête.

La Centrale de l'enseignement du Québec tiendra son 26^{ème} congrès général à l'hôtel Reine Elizabeth à Montréal.

Au cours de l'été qui commence, le Service des sports et loisirs de Montréal offrira aux jeunes de 12 à 16 ans et aux adultes, en semaine, des cours de voile, d'aviron, de kayak plat-voiture, de kayak d'eau vive et de canot canadien. La première session débutera ce jour.

A la Caisse populaire Notre-Dame-des-Neiges, 5480, Côte-des-Neiges, sera présentée une exposition de courtépintes.

La Conférence sur les mesures électromagnétiques de précision (CPEM 78), forum de réputation internationale où s'échangent les connaissances sur les mesures électromagnétiques, se tiendra au Centre des Conférences d'Ottawa (Canada), du 26 au 29 juin.

Le mardi, 27 juin 1978

Dans le cadre de la Semaine du patrimoine, M. Hector Grenon, avocat et historiographe, prononcera une conférence qui aura lieu à 19 h 30 à l'école Gérard-Filion, 1330 ouest, boul. Curé-Poirier à Longueuil.

Le mercredi, 28 juin

Bernard Lagacé ouvrira la série estivale des récitals d'orgue à l'Oratoire Saint-Joseph à 20 h 30. Il jouera *Exultet Coelum* de Jehan Tite-louse, *Warum Betrübist de Dich, Mein Herz?* de Samuel Scheidt, des Extraits de la messe pour les Paroisses de François Couperin et Offertoire sur les grands jeux. En seconde

partie, il interprétera *Les Préludes* de Chopin extraits du recueil de Leipzig de J.-S. Bach.

"Les Ballets de la Jeunesse" présenteront deux récitals (ce mercredi et ce jeudi) à l'Expo-Théâtre de la Cité du Havre, à 20 h 30. Les billets sont disponibles à l'Académie Hélène Voronova, 5319, avenue Notre-Dame-de-Grâce.

Le groupement écologique de Maisonneuve organise une sortie d'initiation à l'écologie au Jardin botanique de Montréal.

Les jeunes usagers des différents parcs de Saint-Laurent sont invités à une première sortie collective qui aura lieu au parc Belmont. Les enfants intéressés doivent donner leur nom et leur contribution aux responsables de leurs parcs. Le départ du parc se fera à 10 h et le retour au parc à 17 h.

Me Stanislas Dery, coroner adjoint de Montréal, tiendra son enquête, en ce qui a trait aux décès de treize étudiants et moniteurs survenus le 11 juin 1978. L'enquête se déroulera au palais de justice de Ville-Marie, 51 rue St-Gabriel.

Le jeudi, 29 juin

Jusqu'au 4 juillet, il y aura présentation de la plus grande exposition d'antiquités au Canada lors de la 4^{ème} présentation d'Antiquités Bonaventure.

L'Association de marchands de la Place Bonaventure et l'Office national du Film invitent le grand public à visionner gratuitement les films gagnants et ceux qui ont été mis en nomination pour les Oscars de 1978. Les présentations auront lieu ce jeudi à 17 h et 19 h, de même que ce vendredi aux mêmes heures et samedi à 11 h, 13 h et 15 h au mini-théâtre dans Le Viaduc, Place Bonaventure.

Le Championnat canadien sur piste prendra place au vélodrome olympique.

Le vendredi, 30 juin

Dans le cadre du festival de Bromont, on pourra entendre l'Orchestre symphonique de Montréal lors d'un concert sous les étoiles à l'extérieur du Centre sportif et culturel de Bromont.

La production des Artisans de St-Sauveur sera présentée de 5 h à 9 h au chalet Pauline Vanier, rue de l'Eglise, St-Sauveur-des-Monts. L'exposition se poursuivra jusqu'au 9 juillet.

Le samedi, 1^{er} juillet

Au palais des sports de Sherbrooke se tiendra le rassemblement des familles Bureau.

Coupables d'avoir faussé des compteurs

OTTAWA (PC) — Neuf des 11 Canadiens qui ont été reconnus coupables d'avoir faussé des compteurs de distance de voitures, au cours des trois premiers mois de l'année, sont des Québécois.

La liste, publiée par le ministère fédéral des Affaires de la consommation, est la suivante:

● Alexandre Milon, de Maple Grove, \$5,500 d'amende pour 10 accusations;

● Dale Ross Seifert, de Montréal, \$300 pour une accusation;

● Edgar Leroux, de Montréal, \$700 pour une accusation;

● Bourassa Pontiac-Buic, de Laval, \$1,000 pour deux accusations;

● Automobiles Couturier, de La Malbaie, \$1,000 pour cinq accusations;

● Baie-Saint-Paul Auto, de Baie-Saint-Paul, \$1,400 pour sept accusations;

● Automobile Lajoie et Néron, de Saguenay, \$250 pour une accusation;

● James Belivous de B.T. Auto Repair, de Greenfield Park, \$700 pour une accusation;

● Michel Trotter et Jean-Charles Lebreton, de Repentigny, \$1,000 pour deux accusations;

● Gérald Lévesque, de Grand Falls, Nouveau-Brunswick, \$300 pour deux accusations;

● Roderick Bruce McMillan, de Calgary Alberta, \$250 pour une accusation.

M. Phil Edmonston, de l'Association de protection des automobilistes, de Montréal, ne s'est pas montré étonné par cette liste.

M. Edmonston a raconté qu'il avait reçu plusieurs plaintes des provinces de l'Ouest au sujet de voitures d'occasion en provenance du Québec.

Ces plaintes avaient trait à la falsification des compteurs de distance.

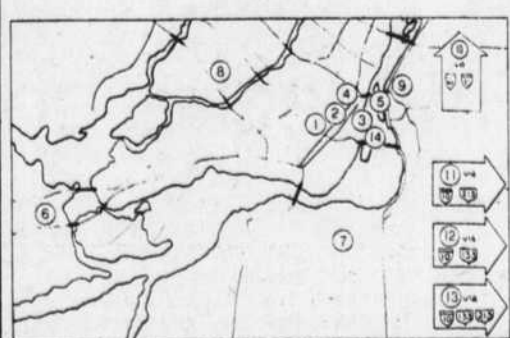
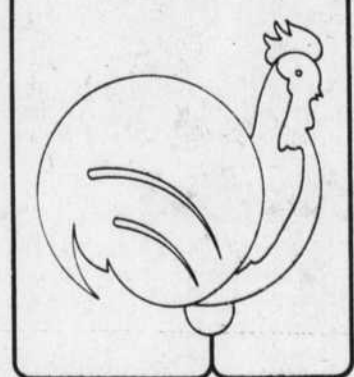
Les voitures d'occasion, a-t-il signalé, se vendent plus cher dans l'Ouest qu'au Québec.

Pour M. Edmonston, les amendes imposées par les tribunaux dans ces causes ne sont pas assez élevées, constituant ainsi presque un encouragement à recommencer.

L'inspecteur Richard Crear, de la section des délits commerciaux de la GRC, a recommandé aux gens de faire examiner la voiture d'occasion qu'ils veulent acheter par un mécanicien autorisé, s'ils ont le moindre doute sur l'exactitude du compteur de distance.

L'altération d'un compteur, a-t-il fait remarquer, est un délit qui doit être rapporté à la police.

MUSÉES



Semaine des musées du 23 au 30 juin

Concours: 2 voyages à Paris

- | | | |
|--|--|---|
| 1- Centre Saidye-Brontman
5170, Côte Ste-Catherine
Montréal, Québec | 6- Musée historique de
Vaudreuil, 431 boul. Roche,
Montréal, Québec | 11- Musée de la Société historique de Bromont
Knowlton, comté Bromont
Québec |
| 2- Musée des Beaux-arts
3400, avenue du Musée
Montréal, Québec | 7- Musée ferroviaire canadien
Saint-Constant, Québec
Québec | 12- Musée Honoré-Mercier
Route nationale 133
Sabrevois, Québec |
| 3- Musée du Château Ramezay
280, rue Notre-Dame est
Montréal, Québec | 8- Maison Benjamin-Papineau
5475, boul. Saint-Martin
Chomedey, Laval, Québec | 13- Musée de la Société d'Histoire de Missisquoi
(Moulin Cornell et Magasin général Hodge)
Stanbridge est, Québec |
| 4- Musée McCord
690, rue Sherbrooke ouest
Montréal, Québec | 9- Musée historique de
l'électricité
440, chemin de Chambly
Longueuil, Québec | 14- Musée d'art contemporain
Cité du Havre
Montréal, Québec |
| 5- Musée de l'Île Sainte-Hélène
Île Sainte-Hélène
Montréal, Québec | 10- Musée d'art de Joliette
145, rue Wilfrid Corbail
Joliette, Québec | 15- Musée des arts décoratifs
Château Dufresne coin
coin Sherbrooke et Pie IX
Montréal, Québec |

RÈGLEMENTS DU CONCOURS

Le ministère des Affaires culturelles et les musées de la région de Montréal organisent une Semaine des musées du 23 au 30 juin 1978. A cette occasion, la Société Air Canada en collaboration avec l'hôtel Méridien de Paris et les Services Officiels Français du Tourisme offre à tous ceux qui visiteront les musées de la région la possibilité de gagner un voyage à Paris.

Le tirage aura lieu le dimanche 2 juillet 1978.

Au Village d'autrefois de Terre des Hommes à 15h.

Pour participer au concours, les personnes devront inscrire leurs noms et adresses sur des coupons mis à leur disposition dans les musées ou ailleurs. Ces coupons devront être déposés par les participants dans les musées.

Les deux gagnants recevront chacun deux billets Montréal-Paris de la société Air Canada; ils séjourneront gratuitement à l'hôtel Méridien de Paris du 2 au 7 août 1978; les Services Officiels Français du Tourisme organiseront pour eux des visites dans des musées de France.

Une somme de \$350.00 sera remise à chaque gagnant pour frais de séjour.

COUPON DE PARTICIPATION (à déposer dans les musées)

NOM:

ADRESSE:

TÉLÉPHONE:

AIR CANADA

Tous les employés d'Air Canada et des musées sont exclus du concours.

BACCALAURÉAT EN GESTION ET EN INTERVENTION TOURISTIQUES

L'Université du Québec à Montréal est heureuse de présenter à la population du Québec un programme original et unique en Amérique du Nord: le **Baccalauréat en Gestion et Intervention touristiques**.

Objectifs

Donner aux candidats admissibles, la possibilité de parfaire leur culture et d'acquérir les connaissances théoriques et pratiques indispensables aux agents d'intervention en tourisme.

Normes d'admission

- Posséder un diplôme d'études collégiales (DEC) ou l'équivalent;
- Adultes: posséder des connaissances appropriées, une expérience jugée pertinente et être âgé d'au moins vingt-deux (22) ans.

Programme

Le programme comprend 30 cours de trois crédits et accepte des étudiants à temps complet ou à temps partiel.

Demande d'admission

Par écrit, par téléphone ou en personne avant le 1^{er} juillet 1978 pour la session débutant en septembre 1978.

Bureau du registraire, Service de l'admission
Université du Québec à Montréal

1187, rue de Bleury, local 2930
C.P. 8888, Succursale «A», Montréal, Qué. H3C 3P8

Téléphone: (514) 282-7161

Renseignements

Pour de plus amples informations, s'adresser au secrétariat du vice-décanat, à 282-6959.

Université du Québec à Montréal

S.I.A.F. ANTIQUITÉS

Importation d'antiquités françaises

Meubles rustiques anciens importés de France
meubles, bibelots, bronzes, cuivres, table de ferme, tableau, etc.

354 rue de l'Inspecteur

Montréal

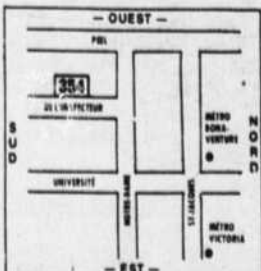
866-0572

ouvert

toutes les semaines

Jeu. ven. de 10h à 21h

Sam. de 10h à 17h



Marcel Léger propose à l'Assemblée une vaste refonte

L'environnement sera mieux protégé par la loi

par Gilles Provost

QUÉBEC — Dorénavant, tout citoyen québécois aura un droit légal au respect de son environnement, incluant la sauvegarde des espèces vivantes qui l'habitent. Il pourra faire respecter ce droit en obtenant une injonction interlocutoire de la Cour supérieure, en vertu du projet de loi 69 qu'a déposé hier à l'Assemblée nationale, avec une fierté non dissimulée, le ministre délégué à l'Environnement, M. Marcel Léger.

Véritable refonte de la loi sur la qualité de l'environnement, ce projet de loi permettra à quiconque d'intenter en outre des poursuites pénales contre les contrevenants à la loi de l'environnement ou à ses règlements. Jusqu'à maintenant, ce

pouvoir était réservé au gouvernement.

Autre modification importante, les amendes imposées aux pollueurs sont considérablement augmentées et des montants minima empêcheront les juges d'être excessivement cléments pour les coupables. Bien plus, la loi fournit même aux magistrats une liste de critères, classés par ordre de priorité, pour fixer le montant de l'amende. Outre la gravité des dommages et l'importance des revenus obtenus par l'infraction, ces critères mentionnent la capacité de payer du contrevenant, c'est-à-dire ses revenus annuels.

On stipule de plus que les montants minima et maxima des amendes seront de trois à six fois plus élevés pour les compagnies que pour les particuliers. On se donne enfin le pouvoir de porter, par

simple règlement, le montant maximal de l'amende à \$100,000 pour certains délits.

Même s'il donne au ministre le pouvoir de distribuer des subventions aux protecteurs de l'environnement, ce projet 69 stipule que toutes les amendes imposées aux pollueurs devront être versées au gouvernement provincial à moins que la poursuite n'ait été intentée par une municipalité. Les particuliers qui auront défrayé de telles procédures juridiques n'auront donc pas de dédommagement automatique.

Ce projet de loi "omnibus", sans équivalent au Canada, constitue une véritable Charte des droits de l'environnement, aux dires de son promoteur, M. Marcel Léger. C'est même à ses yeux le "premier projet de loi vraiment social-démocrate présenté

par le Parti québécois depuis son arrivée au pouvoir".

"Il y a longtemps que je répétais mon intention de faire des six millions de Québécois autant d'inspecteurs et de défenseurs de l'environnement, a souligné M. Léger, et ce projet de loi donnera enfin des armes efficaces aux combattants pour la défense de la qualité de vie." Cette mesure législative fera l'objet d'audiences en commission parlementaire cet été et sera ensuite adoptée à l'automne, estime-t-il.

Le projet annonce de plus une réforme du Conseil consultatif de l'Environnement, dont les attributions sont réduites et la création d'un "Bureau d'audiences publiques sur l'environnement". Ce bureau aura tous les pouvoirs d'une commis-

sion d'enquête et sera chargé de tenir des audiences sur tous les sujets soumis par le ministre ou sur tous les projets de développement nécessitant des études d'impacts. Ces dernières seront toutes publiques.

Une fois amendée, la loi sur l'environnement interdira en effet la poursuite de tout projet ou activité (publique ou privée) pour lesquels les règlements rendent nécessaire une étude d'impact, si telle étude n'est pas faite ou si le projet n'est pas approuvé par un comité de ministres nommés à cette fin.

Évidemment, un projet ainsi autorisé par le gouvernement, à la suite d'une évaluation systématique de l'impact environnemental, ne pourra pas être ensuite paralysé par la procédure d'injonction indi-

quée plus haut.

Le même bill 69 accroît considérablement les pouvoirs de réglementation dans le domaine de l'environnement et comble une quantité importante de "trous législatifs" que l'usage avait permis de déceler dans la loi adoptée en 1972 ou dans les quelques règlements qui ont précisé son application depuis lors.

Par exemple, on donne au ministre de l'environnement le pouvoir d'imposer à toutes les carrières existantes la préparation d'un plan de réaménagement des lieux, à la fin de leurs activités. Faute d'un tel plan de réaménagement dûment accepté, ces carrières et sablières pourront être fermées par le gouvernement.

Le projet 69 accroît aussi les pouvoirs des fonctionnaires de l'environnement en leur reconnaissant les pouvoirs déjà accordés aux municipalités par la loi actuelle et en leur donnant le droit de saisir des produits contaminés par des produits toxiques (ou présumément contaminés).

De même, le ministre de l'Environnement aura dorénavant le pouvoir, si la loi est adoptée, d'obliger une municipalité ou une compagnie à mettre fin à tout versement de contaminants (accidentel ou pas) et à récupérer les produits déjà déversés. Au besoin, il pourra faire le travail lui-même et en facturer le coût aux responsables.

Enfin, le projet de loi interdit formellement la vente ou l'utilisation de tout moteur ou véhicule qui émet des polluants dans l'atmosphère.

Appliquée de façon stricte, cette stipulation générale aurait évidemment pour effet d'interdire tout à fait les véhicules à essence, mais un article de la loi actuelle stipule heureusement que le gouvernement peut, par règlement, soustraire certaines catégories de véhicules à un ou plusieurs articles de la loi. On se trouve ainsi à interdire tout véhicule polluant, avec des exceptions, plutôt qu'à admettre la pollution en principe pour n'exclure que les abus les plus flagrants.

On prévoit aussi explicitement la possibilité, pour le gouvernement, d'imposer des dispositifs anti-pollution particuliers sur certains véhicules et à interdire leur usage si les dispositifs anti-pollution sont brisés ou absents.

M. Léger a précisé que toutes ces mesures ne devraient pas bloquer le progrès industriel mais plutôt l'obliger à tenir compte du milieu de vie. De la sorte, dit-il, on évitera des erreurs coûteuses qui auraient pu être évitées à faible coût si on y avait pensé au départ.

"Je ne veux pas empêcher aveuglément le progrès, a-t-il conclu mais plutôt mettre fin au progrès aveugle."

Campbell témoigne en faveur de Giguère

par Bernard Morrier

"A ma connaissance, jamais le sénateur Giguère n'a eu quelque chose à voir avec les négociations qui ont précédé le prolongement du bail de la boutique hors taxes Sky Shops, à l'aéroport de Dorval".

C'est ce qu'a affirmé hier l'ancien président de la Ligue nationale de hockey, M. Clarence Sutherland Campbell, au procès du sénateur libéral Louis de Gonzague Giguère, accusé de conspiration et d'exercice d'influence dans l'affaire Sky Shops.

Interrogé par Me Bruno Pateras, le témoin a ajouté qu'il n'avait jamais été mis au courant d'une présumée entente en vertu de laquelle les principaux actionnaires de Sky Shops s'étaient engagés à transférer une partie de leurs actions en faveur de Giguère, en retour de ses services relativement aux transactions entourant la prolongation du bail de Sky Shops.

En 1972, M. Campbell avait acquis de l'ex-président de Sky Shops, M. Anton, 8,972 actions, à raison de \$15 chacune. Et le même jour, il en avait cédé 1,070, au prix d'un dollar chacune, au sénateur Giguère.

Expliquant ce geste, M. Campbell a dit qu'il s'agissait d'honorer un engagement pris envers le sénateur Giguère, quelques années auparavant, soit en 1968, par M. Louis-A. Lapointe.

Tout en affirmant que M. Giguère était un ami, ayant des intérêts dans un autre

commerce à l'aéroport de Dorval, soit Kébec Restaurants, M. Lapointe aurait fait valoir que la venue de Giguère à Sky Shops aurait pour effet d'améliorer l'image de la compagnie. "Celle-ci était bonne, de dire Campbell, mais nous avions des critiques sur nos structures et la participation de francophones était inadéquate".

Par ailleurs, si, selon Campbell, le nom de Giguère ne lui dit rien dans les tractations pour le renouvellement du bail de Sky Shops, il se souvient cependant que M. Marc Lalonde, alors conseiller du premier ministre Trudeau et aujourd'hui ministre des Affaires fédérales-provinciales, avait discuté de cette question avec M. Louis-A. Lapointe, également actionnaire de Sky Shops. "C'était des amis et des voisins", a précisé le témoin.

Contre-interrogé par le procureur de la Couronne, Me Bernard Beaudry, M. Campbell a été confronté avec un document datant de 1970 et stipulant qu'aucune offre d'achat des actions de Sky Shops, faite avant cette date, ne devrait être considérée, sauf celle de M. Pierre David. Ce même document aurait aussi précisé qu'aucune action ne devrait être vendue à moins de \$20 et ce, au comptant. Pourtant, en 1972, Campbell en avait lui-même vendu à Giguère, au prix de \$1 chacune. D'où son explication impliquant l'intervention de Louis-A. Lapointe.



Des habitants de la rue Jeanne-Mance ont une brève altercation avec des policiers venus leur demander de cesser de jouer au volley-ball en pleine rue. Les manifestants protestaient ainsi, hier, contre la circulation qu'ils jugent excessive et qu'ils voudraient voir dévier sur l'avenue du Parc. Ils ont averti qu'ils seraient de retour dans la rue aujourd'hui. (Photo Jacques Grenier)

Couture annonce une politique d'ouverture aux réfugiés

par Clément Trudel

Le ministre québécois de l'Immigration, M. Jacques Couture, et ses conseillers viennent d'arrêter une "politique généreuse et réaliste" face au problème des réfugiés. Tout en tenant compte de la possibilité d'accueil du milieu, cette politique indique les critères qui présideront au choix des réfugiés pouvant éventuellement gagner le Québec:

- toute personne qui a été arrêtée, est arrêtée ou torturée physiquement et moralement, ou menacée explicitement;
- toute personne désavantagée physiquement ou socialement, tels les handicapés, les orphelins, les femmes seules ou les personnes âgées;
- toute personne qui, en temps normal, n'aurait aucune chance d'obtenir un visa de résidence permanente.

M. Couture a explicité en entrevue les développements récents qui ont trait à son ministère, telle la création d'un poste de "secrétaire délégué aux réfugiés" (un concours public sera sous peu annoncé pour combler ce poste), et souligné particulièrement l'importance d'une campagne d'information sur cette question des réfugiés.

Je suis carrément opposé à une attitude égoïste qui se bornerait à piller les pays tiers en leur soutirant la main-d'œuvre à bon marché, a déclaré en substance le ministre en se référant aux thèses de Pierre Jallée sur le "pillage du tiers monde". C'est d'ailleurs ce qui me permet d'insister pour que l'on traite séparément la question de l'immigration et celle de l'accueil aux réfugiés.

En trois ans, rappelle M. Couture, le Québec est passé de 29,000 à 19,000 entrées d'immigrants. Cette courbe descendante devrait se poursuivre en raison du contexte économique, mais j'estime suicidaire une "immigration zéro" pour le Québec.

Pour l'instant, le flux de réfugiés arrivant au Canada ou au Québec entre plutôt... au compte-gouttes, a dit le ministre, qui n'attribue pas nécessairement ces délais aux autorités fédérales. Si Buenos Aires émettait des visas de sortie à une centaine de prisonniers politiques argentins, ces personnes trouveraient immédiatement accueil au Québec, souligne M. Couture. "Des groupes d'Eglise, des corps intermédiaires ont déjà manifesté leur intention de faciliter l'intégration de ces réfugiés", qui demeurent libres de postuler la citoyenneté ou d'espérer rentrer un jour chez eux.

Depuis qu'a été signé en février 1978 une entente entre le Québec et Ottawa "portant sur la collaboration en matière d'immigration et sur la sélection des ressortissants étrangers", trois réunions d'un comité mixte se sont tenues, un flot d'informations a circulé dans les deux sens.

M. Couture prévoit dès cet automne présenter un projet de loi à l'Assemblée nationale pour édicter les dispositions, nécessaires à la mise en œuvre de la grille québécoise de sélection. Deux documents d'importance lui ont été soumis pour étude, entre-temps, sur le cas spécifique des réfugiés. L'un de ces documents s'inspire du colloque tenu en mars sur les réfugiés et fut transmis par M. Laurier Bonhomme, au nom du Comité consultatif de

l'immigration. L'autre, dû à M. Roger Prud'homme qui a travaillé avec un groupe de cinq personnes, s'intitule: "Le réfugié, un étranger malgré lui" et porte le sous-titre: "Problématique et perspectives d'une politique québécoise des réfugiés".

On pourrait qualifier ces documents de "maximalistes", certaines de leurs recommandations ouvrant la voie à une renégociation de l'entente Cullen-Couture. Le document "Le réfugié, un étranger malgré lui", va même jusqu'à affirmer que la nouvelle loi (fédérale) de l'immigration "transpire la peur".

Peur de quoi? De l'espionnage, du crime organisé, de la subversion, de la violence, de l'immigration illégale, du terrorisme et du militantisme politique, avance ce document de travail, qui retient quatre idées-force pour l'établissement d'une politique sur les réfugiés: pluralisme politique; responsabilités internationales, solidarité humaine et spécificité du réfugié.

Ces principes, l'équipe du ministre Couture les fait siens sans hésitation mais au cabinet du ministre on poursuit la réflexion sur l'ensemble de cette question "vieille comme le monde". On calcule par exemple qu'en 1977, près de 2 millions de réfugiés croussaient dans les camps sous la responsabilité du Haut Commissariat des Nations unies pour les réfugiés (HCR). Dans les camps latino-américains seulement, quelque 4,000 handicapés risquent de ne pas trouver preneurs lorsque se produira la sélection.

Ni Québec ni Ottawa n'ont la prétention d'accueillir plus que ne leur permettent leurs structures d'accueil, mais déjà le HCR s'est montré intéressé par l'initiative québécoise et promet de faciliter un stage, à Genève, au futur "secrétaire délégué aux réfugiés".

"Politique 'généreuse et réaliste', insiste le ministre, cela voudra dire qu'on adopte une définition plus large du terme de réfugié, que l'on s'éloigne quelque peu du texte de la Convention de Genève (1951) ou du protocole (1967) qui y a fait suite. L'important est, pour le Québec, de faire partager à l'ensemble des citoyens le défi. "Ca ne me paraît pas encore acquis, même si la collectivité québécoise a manifesté depuis 20 ans sa générosité en accueillant 37% des réfugiés entrés au Canada". Pour une société qui veut s'émanciper, dit le ministre, il importe de se préparer à assumer cette solidarité, en collaboration avec les divers organismes internationaux.

Outre le dossier des réfugiés argentins, le ministère québécois de l'Immigration étudie de très près l'affaire des "réfugiés de la mer", ressortissants de divers pays qui fuient l'Indochine mais sont maintes fois refoulés et celui des réfugiés cambodgiens en Thaïlande. Des comités mixtes Canada/Québec se sont d'ailleurs rendus en Thaïlande mais l'on signale que les réfugiés sont souvent pris au dépourvu puisqu'on leur demande, en quelques minutes, de prendre une décision importante, soit d'indiquer le pays où ils voudraient se diriger, même si parfois il s'écoule de

trois à quatre mois avant qu'une décision ne soit prise par le pays d'accueil.

M. Couture a précisé que les critères québécois présidant au choix de ces réfugiés ne sont pas édictés dans un ordre hiérarchique et qu'il y a lieu d'adapter parfois, à propos de cas-frontière, cette grille.

Au ministère québécois de l'Immigration, on persiste à trouver dérisoire le nombre d'handicapés accueillis au Canada depuis 1968: 22 familles seulement. L'on s'étonne aussi des chiffres variables dans les statistiques fédérales, ou dans la

documentation fournie par des fonctionnaires fédéraux. Dans les faits, ces divergences n'empêchent pas des démarches similaires d'Ottawa et de Québec, qui multiplient les marques d'attention auprès de réfugiés indochinois (à Mirabel) ou latino-américains (à Dorval, après escale à Toronto). Dans l'entourage du ministre Couture, des conseillers insistent pour que, dès que possible, Ottawa définisse le contenu de la "sécurité nationale" qui, souvent, bloquerait l'entrée au pays de personnes que Québec serait porté à recevoir plus spontanément.

Constatant l'"impasse la plus complète"

Les employés de Radio-Québec veulent le retrait du conciliateur

(par Clément Trudel) — Le Syndicat général des employés de Radio-Québec (SGERQ), dont les 317 membres sont en lock-out depuis bientôt quatre mois, constate "l'impasse la plus complète" dans le conflit en cours.

Ce syndicat a réclamé hier deux choses: que le ministre québécois du Travail, M. Pierre-Marc Johnson, retire du dossier le conciliateur Jean des Trois Maisons "puisque'il est désormais évident que, face à des patrons intransigeants, ce dernier n'arrivera pas à faire avancer les choses"; et que se prononce publiquement sur le conflit à Radio-Québec les ministres O'Neill (Communications), Laurin (Développement culturel), de Belleval (Fonction publique) et Parizeau (Finances).

Les dirigeants de ce syndicat ont mis au point une étude sur quelque 30 points où, si les offres patronales étaient acceptées, il en résulterait un net recul par rapport à la convention éclose en décembre 1976.

La sous-traitance telle que présentée par Radio-Québec, déclare Mme Irène Ellenberger, serait propre à faire disparaître notre syndicat à moyen terme. Or, le syndicat tente d'obtenir un "plancher d'emploi" qui, entre autres effets, assurerait stabilité et qualité à une production dont certains attaquent la "médiocrité". Si une telle médiocrité est vérifiable, elle n'est pas due aux "exécutants" que voudrait que nous soyons la Direction, disent les syndiqués, mais bien à des cadres insouciant qui ne regardent pas au gaspillage des fonds publics (thème longuement développé dans un mémoire déposé le 12 mai, en commission parlementaire à Québec, par le SGERQ).

Au strict point de vue pécuniaire, l'écart entre les demandes syndicales et les offres patronales ne serait que de \$250,000 mais le litige porte sur la redistribution de la masse salariale et la réduction de l'écart entre les plus grassement payés et ceux du bas de l'échelle.

Le syndicat dit trouver bizarre que M. Yves Martin, président du conseil d'administration de Radio-Québec et recteur de l'Université de Sherbrooke, n'ait point daigné se prononcer sur le conflit à Radio-Québec, bien qu'il soit l'un des

penseurs (commission Martin-Bouchard) d'une réforme à venir dans les négociations publiques et para-publiques. Un groupe de syndiqués de l'ORTQ qui s'est rendu à Sherbrooke rencontrer M. Martin a été éconduit hier sans que M. Martin daigne le rencontrer, disent les porte-parole syndicaux.

La rumeur court les couloirs de l'Assemblée nationale que l'équipe syndicale de négociation serait déjà "ailleurs" en vacances. Le syndicat s'empresse de réitérer son entière disponibilité pour des pourparlers susceptibles de faire progresser le dossier. On signale aussi que la direction de l'ORTQ a déjà convoqué à 10 h du soir l'équipe syndicale par un coup de fil chez un représentant syndical, forcément absent de chez lui puisqu'il se trouvait à Québec pour présenter le point de vue syndical devant une commission parlementaire.

Mme Ellenberger estime que le pourrissement du climat est voulu. Elle retrace des signes de volonté de "nivellement" de la part des négociateurs patronaux, qui offriraient à Radio-Québec des conditions à peu près semblables à celles du secteur de l'éducation tout en continuant à se retrancher derrière l'autonomie d'une "boîte" comme Radio-Québec. Depuis qu'a cessé la diffusion à l'ORTQ, cadres et réalisateurs ont pu toucher \$1 million, calcule le syndicat. Or, ce montant représente quatre fois ce qui sépare l'offre de notre demande. D'où la conclusion que tire le SGERQ: Radio-Québec agit de manière délibérée pour maintenir un état de crise et profiter de cette crise pour tenter de récupérer ce que l'employeur qualifie de "droits de gérance" mais que le syndicat classe comme droit acquis à des conditions normales de travail.

AUJOURD'HUI

À 10 h, à l'hôtel Nelson, le comité organisateur de la fête nationale procède au tirage au sort de quelque 400 prix aux élèves de la région de Montréal qui ont participé aux rallyes historiques.

À 11 h, au centre administratif G, à Québec, la CEQ présente au ministre de l'Éducation, M. Jacques-Yvan Morin, son mémoire sur le livre vert concernant l'enseignement élémentaire et secondaire.

De 13 h 30 à 21 h 30, aujourd'hui et demain, activités de la fête nationale devant le pavillon Burgess du centre hospitalier Burgess, à Verdun.

À 14 h, à la Place des nations, cérémonies d'ouverture de Terre des hommes 1978.

À 14 h, au local habituel, assemblée publique du conseil des commissaires de la CECM.

À 17 h, à la bibliothèque nationale du Québec, ouverture d'une exposition des plus beaux livres d'artistes.

À 20 h, au parc Léonard de Montréal-Nord, concert du chœur Villanelle, suivi du spectacle de marionnettes du Théâtre sans fil.

Clinique de la Croix-Rouge: à Sainte-Thérèse, General Motors, de 9 h à 11 h 30, et de 13 h à 16 h 30.

PELLETIER et PELLETIER

Optométristes

84, NOTRE-DAME OUEST, 4^e ÉTAGE

- optométrie générale
- lunetterie
- lentilles de contact

Rendez-vous:

845-2987

Jean Pelletier, B.A., L.L.C.
Michel A. Pelletier, B.A., L.L.C.



UNE DES PRINCIPALES CAUSES DE TOUTE LA CRISE DE L'ENVIRONNEMENT C'EST LE GASPILLAGE DE NOS RESSOURCES! PENSEZ-Y!

Les clubs 4H du Québec



VILLE DE MONTRÉAL

SERVICE DE LA VOIE PUBLIQUE

ENLÈVEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES

Vendredi, le 23 juin 1978, jour reporté de la fête de la Saint-Jean-Baptiste, il n'y aura pas d'enlèvement des ordures ménagères.

Les contribuables qui bénéficient habituellement de l'enlèvement des ordures ménagères le vendredi devront déposer leurs poubelles lors du prochain jour de collecte régulière des déchets, soit mardi, le 27 juin 1978.

Hôtel de Ville, Montréal, le 22 juin 1978.

MARC BOYER, LE GREFFIER DE LA VILLE

Le retour au naturel

Chassez le naturel et il revient au galop, enseigne le vieux dicton. Telle serait la principale trouvaille du sondage que Radio-Canada vient de réaliser auprès des Québécois, qui auraient tranquillement repris leurs habitudes après quelques caprices passagers.

On y apprend que la thèse de la souveraineté-association n'arrive pas à dépasser son créneau de séduction du tiers des citoyens et serait même en légère régression, que le Parti libéral du Québec aurait retrouvé avec ses brebis perdues sa confortable avance dans le vote populaire, et que le Parti libéral du Canada peut plus que jamais faire élire qui il veut là où il le veut ou presque au Québec en levant à peine le petit doigt.

Ces résultats ne surprennent guère. Mais avant de classer le dossier, de déclarer que le PLQ formerait le gouvernement si les élections avaient lieu maintenant, ou que le PQ a déjà perdu le référendum, certaines constatations incitent à percevoir un peu moins sommairement l'état d'esprit des Québécois.

Au plan constitutionnel d'abord, la seule véritable conclusion ferme de ce sondage, est la transformation de la province en tour de Babel. On sait ce qu'on rejette fermement, l'indépendance absolue d'abord, le statu quo ensuite. Mais la forte majorité des répondants préfèrent des options non encore définies, surtout le "fédéralisme renouvelé" et la "souveraineté-association".

Le sondage révèle de façon assez cocasse que les Québécois en général et parmi eux les Péquistes eux-mêmes divergent allègrement de définition quant à la souveraineté-association, à ses effets sur les douanes, la défense, la monnaie ou leur représentation au Parlement fédéral et à l'étranger.

Pareille question sur le "fédéralisme renouvelé" n'aurait guère eu de chances, dans l'état actuel du débat, de trouver des perceptions plus claires. Après tout il arrive au premier ministre québécois d'entretenir le peuple de "vrai fédéralisme", au premier ministre canadien de lui parler de "marché commun", et de se placer eux-mêmes aux sources de la confusion.

Le sondage indique donc d'abord, aux fins du référendum, que les trois quarts des Québécois ont envie de changement. Mais il indique aussi, comme on l'a abondamment souligné depuis sa parution, que seuls 33% di-

raient oui maintenant à la souveraineté-association, dont de forts groupes chez les plus jeunes et les plus scolarisés. La thèse péquiste part perdante, mais tous ces facteurs sous-jacents ne la font pas nécessairement stagnante.

Si la confusion continue à régner, peut-on conclure, gagneront la bataille du référendum ceux qui réussiront à établir le plus solidement leur crédibilité personnelle, avant même la solidité de leur thèse.

Le sondage révèle au surplus qu'environ la moitié de la population est heureuse de la situation actuelle, ou optimiste pour l'avenir, un cœur allège qu'elle ne portait pas avant l'élection de 1976. Difficile à interpréter au moment où le chômage atteint des sommets et où l'inflation cherche à reprendre de plus belle, cette donnée pourrait peut-être signifier que les craintes traditionnelles commencent à être exorcisées, le ciel n'étant pas tombé sur la tête des Gaulois d'Amérique au lendemain de l'arrivée au pouvoir des souverainistes. On ose espérer que la relative sérénité de ce climat incitera les parties à faire campagne avec des dossiers plutôt qu'avec des spectres.

Là s'arrêtent les spéculations sur le référendum, dont les conditions peuvent encore changer radicalement, d'autant qu'il aura vraisemblablement lieu après la prochaine élection fédérale, que le Parti libéral du Québec aura mieux établi ses positions, et qu'on connaîtra enfin la question.

Si les Québécois étaient appelés à choisir un gouvernement provincial aujourd'hui, le sondage affirme qu'ils pourraient porter le Parti libéral au pouvoir. Avec 40% des préférences, contre 33% pour le Parti québécois, l'opposition aurait certes une chance de remporter une majorité de comtés. Pour en juger, il faudrait cependant pouvoir mieux évaluer l'impact de la disparition graduelle de l'Union nationale, et le degré de concentration du Parti libéral dans certains comtés majoritairement anglophones. Car il faut rappeler que 39% des francophones appuient le Parti québécois, et que 68% des non-francophones appuient plutôt le Parti libéral.

La remontée de ce dernier, passé de 15% à 40% des intentions de vote en six mois, est évidemment due à l'arrivée de son nouveau leader M. Ryan, qui dépasse déjà M. Lévesque en popularité. C'est là une conjoncture toujours favorable. Elle peut persister puisque le Parti

semble renouer avec son électorat traditionnel.

Ces indications rappellent assez sévèrement au gouvernement actuel les conditions, pour une bonne part artificielles, qui lui ont permis de gagner les élections de 1976 en profitant de la réprobation générale à l'égard du régime Bourassa. Dans la faveur populaire, elles le ramènent presque au niveau où il se trouvait lors de l'élection de 1973, avec un tiers de citoyens fidèlement et fermement acquis.

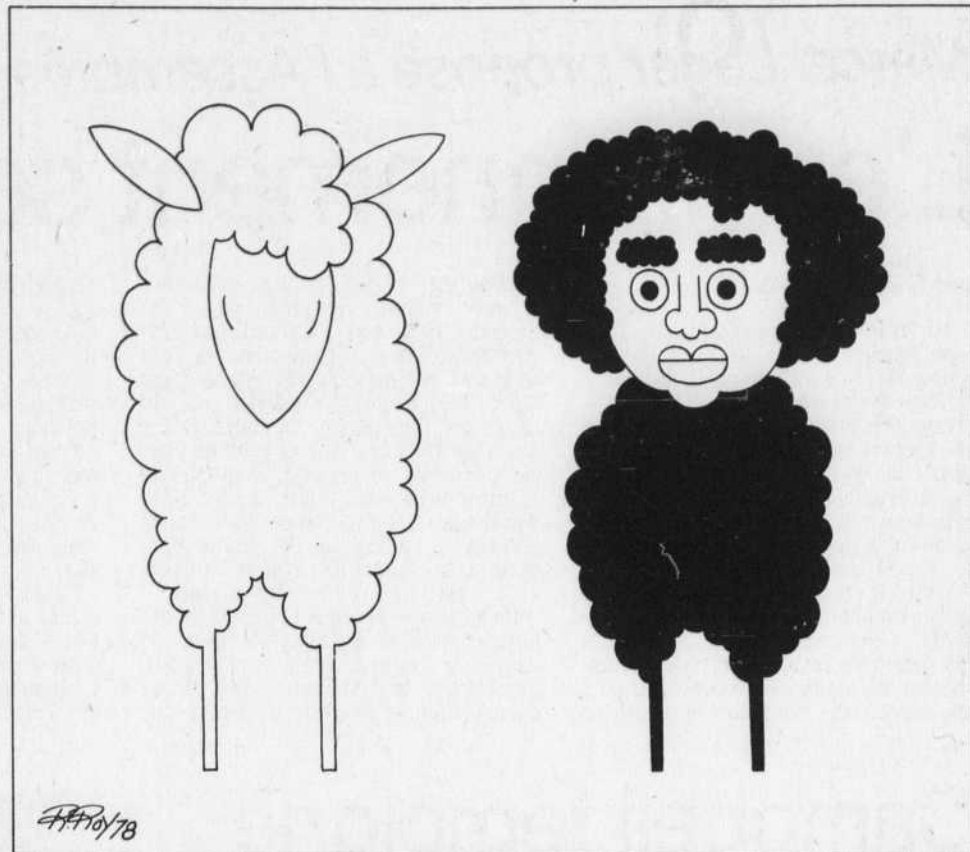
Or le sondage affirme que 46% des Québécois sont satisfaits du gouvernement. Le décalage entre cette proportion et les intentions de vote correspond à peu près au décalage entre les suffrages obtenus en 1976 et ceux que le PQ obtiendrait aujourd'hui. On peut croire qu'il est dû à l'hésitation qu'éprouvent toujours les électeurs devant la thèse souverainiste, alors que demeure constant leur goût d'un "bon gouvernement". C'est une donnée dont devront tenir compte ceux qui ont cru, en 1976, que le destin n'avait plus qu'à suivre son cours.

Les préférences des Québécois à l'égard des partis fédéraux rendent l'exégèse nettement plus facile. Avec 55% des intentions de vote, le Parti libéral de M. Trudeau laisse loin derrière lui le Parti conservateur et ses 18% de sympathisants.

D'aucuns aiment qualifier de "schizophrénie" cette double sympathie péquiste au Québec et libérale à Ottawa. Mais à y regarder de plus près, on constate que la moitié des électeurs péquistes accorderaient leurs suffrages à des partis d'opposition à Ottawa. L'alliance péquiste-conservatrice se confirme peu à peu mais elle semble surtout stratégique, vu l'infime séduction qu'exerce le leader conservateur, M. Clark.

C'est l'éternelle popularité de M. Trudeau qui se déclare encore une fois de façon éclatante. Sauf pour une partie des péquistes, les choix ont peu à voir avec les options constitutionnelles. De forts groupes de ses électeurs sont favorables à des concessions accrues au Québec, à donner plus de pouvoirs aux provinces et même à la souveraineté-association quand ce n'est à la position québécoise sur la taxe de vente. S'il y a incohérence elle est là, au moins en apparence. Car une telle attraction fait partie du tableau autant que les options constitutionnelles.

Lise BISSONNETTE



La fête nationale, version 1978

LES TRES AU DEVOIR

■ Sexisme et langue française

(Lettre ouverte aux anti-sexistes du colloque national de la langue française au Québec Cf. LE DEVOIR, 12 juin 1978.)

Mes êtres humains,

J'étais tentée d'écrire "Mesdames", pour exaucer un autre vœu formulé au cours du colloque en question, mais il se serait sans doute trouvé des personnes du sexe masculin pour dénoncer mes préjugés sexistes. Or ce n'est pas sur le sexe ou l'anti-sexe que je veux engager la discussion, mais sur la langue.

Il est ironique que de prétendus apôtres de la langue française réclament l'adoption du mot "personne" pour remplacer "homme" dans les textes officiels, singeant ainsi les féministes anglophones, qui ont au moins la grammaire de leur côté. Ne s'est-il donc trouvé aucun intervenant pour vous signaler la différence entre le genre en grammaire et le sexe en sociologie comme en biologie? "Person" est grammaticalement neutre en anglais, mais "personne" est

grammaticalement féminin en français. Aucun substantif n'est grammaticalement neutre en français, alors on n'en sortira jamais: les francophones seront toujours grammaticalement sexistes envers une moitié de la population, quelle que soit l'appellation adoptée pour désigner les gens. Nul ne conteste la masculinité grammaticale de "homme", mais l'"homme" des sociologues et des biologistes est asexué, voyons! Il n'est d'ailleurs pas seul dans cette situation équivoque: les souris, les girafes, les grenouilles, les mouches et les gazelles ne se sont pas reproduites jusqu'à nos jours par parthénogénèse.

Comme il est improbable que leurs mâles puissent un jour clamer sous une forme perceptible à l'oreille humaine leur révolte contre le sexisme des francophones, ne nous inquiétons pas, mais comment faire amende honorable, si jamais on l'exigeait, à tous ces autres poilus que nous appelons sans scrupules sentinel-

les, estafettes, escortes et ordonnances depuis bien avant Napoléon? Les dupes, les fripouilles, les ganaches et les canailles ont déjà bien assez mauvaise réputation sans qu'on mette leur virilité en doute par-dessus le marché.

Si après bientôt un demi-siècle de mutisme confortable je me résous à quitter la majorité silencieuse, c'est par avarice: tant que l'Etat reprendra en impôts de toutes sortes quasiment la moitié de ce que je gagne à mettre du français dans l'air, je m'objecterai aux enquêtes du genre de celle que vous sommez l'Office de la langue française d'entreprendre à mes frais, tout comme à ce charcutage de tous (pas moins!) les textes officiels qui leur refairent une manière de virginité. Et puis, il me semble entendre le père Freud marmotter sur son nuage en lisant LE DEVOIR: "Mmmmm... castratrices...?"

Michelle GUAY

Sainte-Foy, le 15 juin 1978.

■ Quelle tradition?

M. J.B. Lemay,
Sainte-Thérèse.

Dans votre lettre du 9 juin, vous dites que Vatican II a rejeté, sous prétexte d'occuménisme, le dogme de la transsubstantiation pour ne faire de la messe qu'un repas commémoratif. C'est donc par de faux arguments que vous avez cherché à démontrer que l'Eglise catholique abandonne sa doctrine au profit du protestantisme.

Il est malheureux que des chrétiens catholiques ne soient pas mieux renseignés

sur les enseignements de Vatican II. Jamais l'Eglise, par Vatican II, n'a enseigné autre chose que ce que le Christ lui-même a révélé aux apôtres lors du dernier repas. Jésus n'a pas dit: "Ceci est le symbole de mon corps" en consacrant le pain, mais il a simplement dit "Ceci est mon corps faites cela en mémoire de moi" et il a alors institué l'eucharistie. Ces paroles de Jésus sont si fondamentales qu'aucune assemblée n'oserait les contredire sans se mettre en dehors de l'Eglise et de l'enseignement.

■ La part du coeur

Dans le récit relatant la noyade des 12 écoliers et d'un professeur sur le lac Témiscamingue, je lis entre autres (car tout le ton des trois articles est empreint du même esprit): "Ils ont tous marché vers l'hélicoptère comme des soldats. Personne n'a pleuré". Que des enfants de 10 à 15 ans ne pleurent pas lors d'événements aussi tragiques, est-ce vraiment stoïquement beau? Ou n'est-ce pas plutôt déplorablement inhumain? Continu-t-on toujours à enseigner aux garçons que le courage c'est le refoulement des émotions et des sentiments? Quand donc les hommes vont-ils avoir droit à des émotions et des sentiments humains si déjà à cet âge-là, ils ont appris à être stoïques à ce point? Être touché, remué et pleurer,

est-ce donc si méprisable? Et croit-on encore que ce sont des "sentiments de femme"? Et ensuite, ces mêmes enfants arrivés à l'âge adulte, bien souvent devront, chez un psychologue ou un psychiatre, désapprendre le refoulement et réapprendre à vivre au niveau de leur corps et de leurs tripes pour ne pas "capoter"!

Hommes, debout! A vous aussi de vous libérer. Les femmes revendiquent le droit à l'intelligence et à la sexualité; de même, les hommes doivent revendiquer la part du coeur. Quand donc, au nom de l'être humain, oserons-nous refuser toutes ces mutilations?

Gyslène BLAIS-REMY,
professeur au secondaire.

Montréal, le 14 juin 1978

■ Linguistique et misogynie

Les usagers de la langue française ont souvent la fâcheuse habitude d'entretenir des maux inutiles à propos de mots pourtant clairs et que l'on pourrait employer sans leur chercher des poux. Mais le "francophonisme" étant latin, il aime bien les occasions de chicaner tel ou tel emploi, souvent à tort et à travers et à l'encontre du simple gros bon sens.

Ainsi en est-il de l'emploi de la forme féminine des titres, que plusieurs s'acharnent à décrier affichant ainsi leurs vraies couleurs. A ce sujet un article tonifiant de M. Louis-Paul Béguin (Au fil des mots, in LE DEVOIR, 15 mai 1978) me tombe sous les yeux: "(...) Enfin un peu de logique dans cette histoire des titres au féminin. (...) Je viens de lire que dorénavant, l'Etat québécois entend suivre la règle suivante: lorsqu'un titre comporte

une forme féminine très usitée, cette forme devra être employée. Les exemples donnés sont les suivants: avocate, présidente, secrétaire, candidate, conseillère, sénatrice, députée, etc. Bravo. (...) Lorsque le titre n'a pas de forme féminine, comme docteur, maire, juge, magistrat, il faut employer le nom tel quel, qu'il s'agisse d'un homme ou d'une femme. Pour des raisons grammaticales, on se voit obligé de garder l'article masculin. (...)".

Je sais bien que M. Béguin n'est pas le pape de la langue française et que l'Etat québécois n'a pas l'autorité quasi infallible de l'Etat du Vatican, mais qu'importe: je crois utile de souligner ces témoignages de saine linguistique et d'en féliciter leurs auteurs.

Louis PORTUGAIS
Outremont, le 18 juin 1978.

Les omissions de la CECO

Les audiences publiques de la CECO à Sorel avaient laissé une impression fâcheuse d'exhibitionnisme et de manque de rigueur. Une partie de l'enquête s'étant déroulée à huis clos, il fallait néanmoins attendre le rapport des trois membres de la Commission sur le crime organisé pour vérifier si MM. Dionne, Courtemanche et Coderre étaient justifiés de procéder comme ils l'ont fait. Leur rapport a été remis le 13 juin dernier au ministre de la Justice. Malheureusement pour ses auteurs, la lecture de ces 99 pages confirme le jugement déjà porté sur ce genre d'entreprise policière.

La CECO recommande à Me Marc-André Bédard de porter contre le principal "témoin" de son enquête à Sorel et contre ses associés une impressionnante brochette d'accusations criminelles: voies de fait, incendie, extorsion, enlèvement, saccage, fraude, assaut grave. On cherche vainement dans le rapport de la CECO en quoi il était nécessaire de tenir des séances publiques avant d'envoyer les intéressés répondre de leur conduite devant les tribunaux réguliers.

Par contre, l'enquête n'a pu tirer aucune conclusion incriminante dans quelques-unes des affaires qui avaient

pourtant retenu l'attention: désaccréditation d'un syndicat, casinos, trafic de cartes de crédit fausses ou volées, trafic de la drogue.

De façon assez étrange, le rapport tourne aussi court que l'enquête publique sur certains aspects troublants de ces crimes plus ou moins "organisés" mis au jour à Sorel. La CECO, dans un cas d'entrave présumée à la justice, se contente de recommander une reprise de procès sans pousser plus à fond son examen.

Si des policiers, des médecins, des avocats, voire des juges ne voient que du feu dans la disparition de certains plaignants ou dans les certificats médicaux de témoins-clés, la CECO doit-elle les suivre dans leur étrange démission? Dans le cas d'un policier de la Sûreté du Québec, un sous-officier en charge pendant dix ans du poste de la SQ à Sorel, la CECO accorde le traitement de faveur d'un "rapport confidentiel", qui contraste avec l'étalement de turpitudes auquel ont droit les membres de la bande de Sorel.

Mais il y a pire. La CECO constate que la police municipale de Saint-Jean d'Iberville et des membres de la SQ ont été témoins de violences graves faites à la personne ou aux biens. Ces

agents de la paix laissent pourtant les victimes tenter de régler leur "problème" à l'amiable avec leurs agresseurs, alors que, de l'avis même de la CECO, ils ont "le pouvoir de faire enquête et de porter plainte" sans le consentement des intéressés. Devant des faits aussi troublants d'incompétence ou de connivence avec ce que la CECO tient pour du crime organisé, les juges et commissaires, au lieu de faire enquête, s'étonnent, "s'expliquent mal" le comportement de la police.

C'est plutôt le traitement bénin auquel les policiers et leurs services ont droit qui s'explique mal venant de la CECO. On se demandait si l'enquête sur le crime organisé était une deuxième justice; on va se demander désormais si l'enquête vers l'absence d'enquêtes écourtées et de rapports "confidentiels", n'est pas le privilège de la police dans ses relations avec le crime organisé.

La CECO recommande au ministre de la Justice, dans le cas d'établissements licenciés tenus sous des prétextes par le même "homme d'affaires" de Sorel, de requérir de la Commission de contrôle des permis d'alcool l'annulation des permis. Pourtant, pour certains de ces établisse-

ments, la Commission de contrôle estime que le nom du principal intéressé apparaît au dossier, qu'une enquête a été faite, et que la SQ n'a rien eu à dire sur les antécédents judiciaires du propriétaire.

Qui a manqué de porter ces faits essentiels à la connaissance des autorités? Où se trouve la faille que la CECO n'a même pas pris la peine d'examiner: à la Sûreté ou à la Commission de contrôle des permis d'alcool? La CECO a laissé l'un de ses témoins s'en prendre à la CCPA. L'intérêt public commandait qu'on tire au clair le partage des responsabilités dans cette affaire. La CECO se dérobe là encore.

Le ministre de la Justice se faisait demander récemment à l'Assemblée nationale s'il n'allait pas confier à la CECO l'enquête qui est réclamée sur l'ancien juge en chef des Sessions de la paix. M. Bédard a semblé considérer favorablement cette possibilité d'action. Voilà sûrement une excellente manière de salir la magistrature en frottant sa robe à la barre des caïds du crime organisé. Avant que Québec confie à la CECO une enquête sur des juges, la Commission devra faire la preuve qu'elle peut au moins faire enquête sur la police.

Jean-Claude LECLERC

MACQUARIÉ

Pourquoi ne pas aller jusqu'au bout?

par Robert Décary

Abstraction faite des reproches, qui demeurent, à l'égard du caractère unitaire et partiel des mesures annoncées, et des doutes qui entourent la capacité juridique du gouvernement fédéral de procéder, seul, à des amendements constitutionnels qui font appel à la participation des provinces, abstraction faite aussi de certaines failles ou insuffisances évidentes — et inévitables dans un projet de cette envergure —, force est de reconnaître que le Québec, ne serait-ce qu'entre les lignes, est un peu plus présent dans le projet de loi sur la nouvelle constitution qu'il ne l'était dans le livre blanc. Certes pas au point que l'on puisse qualifier de volte-face ou de retraite

l'attitude de M. Trudeau dans le domaine encore tabou de la spécificité québécoise, ni au point que les tenants québécois de la troisième voie y trouvent grande satisfaction, mais au point où il apparaît maintenant possible, pour la première fois depuis dix-huit mois, de croire qu'Ottawa pourra être amené, peut-être malgré lui, à reconnaître au Québec une place à part dans l'ensemble canadien.

Bien que l'article 4 fasse allusion à "un engagement permanent à l'endroit du maintien et de l'épanouissement d'une francophonie canadienne concentrée mais non limitée au Québec" et écarte en principe les prétentions du Québec voulant qu'il soit le foyer officiel de la francophonie canadienne, certains éléments du projet

de loi entrouvrent une porte qu'on croyait irrémédiablement fermée.

Ainsi, en s'assurant, au niveau de la Cour suprême, que les juges issus du barreau du Québec seraient les seuls habilités à statuer sur les questions se rapportant au droit civil québécois, le projet de loi reconnaît expressément, en matière juridique, la spécificité québécoise. Le droit participant de la culture d'un peuple, un premier pas est donc fait vers la reconnaissance officielle de la spécificité de la culture québécoise. Un premier pas seulement, puisqu'Ottawa se refuse encore à accepter que cette spécificité québécoise joue aussi au niveau du rôle constitutionnel de la Cour suprême, comme si un juge pouvait intellectuellement, lors d'une cause de nature constitutionnelle, faire abstraction totale de sa culture juridique civiliste.

De même, en reconnaissant, dans la Charte des droits, certains droits linguistiques aux communautés anglophones du Québec et aux communautés francophones du Nouveau-Brunswick et de l'Ontario, le projet de loi reconnaît implicitement d'une part que le français puisse être la seule langue officielle au Québec et ne puisse l'être qu'au Québec, sous réserve du respect des droits de la minorité anglophone, et d'autre part que le respect des droits des minorités francophones est directement proportionnel à leur proximité géographique du Québec: comment expliquer que les Franco-Manitobais soient subitement et totalement écartés du portrait constitutionnel canadien, sinon par le fait qu'ils soient trop éloignés du Québec, et comment ne pas voir dans ce phénomène une reconnaissance du fait que le Québec soit le foyer territorial de la francophonie canadienne? En écartant le Manitoba, le gouvernement fédéral commet peut-être une grave erreur de stratégie — à moins qu'il ne fasse simplement preuve d'un plus

grand réalisme — puisqu'il confirme que les minorités francophones ne peuvent aspirer à vivre véritablement que dans le rayonnement québécois. Aujourd'hui, le Manitoba. Demain peut-être, le Nouveau-Brunswick et l'Ontario. Ottawa aura de plus en plus de mal à se faire la porte-parole de la francophonie canadienne, et l'aveu qu'il fait en ce sens est béant.

Ce sont là des indices qui témoignent de l'impossibilité dans laquelle se trouve le gouvernement fédéral d'appliquer à la réalité canadienne la philosophie nationaliste de M. Trudeau. On a beau chercher à contourner par tous les moyens le problème de la spécificité québécoise, on le sent présent partout, qui vient brouiller les cartes et détruire la logique du système proposé. La réalité vient ici dépasser et rendre impossible la fiction. Au lieu de s'obstiner à donner au Québec une petite bouchée par-ci, une petite bouchée par-là, dans l'espoir de le faire taire, ne serait-il pas beaucoup plus simple et réaliste de reconnaître expressément et totalement qu'il existe, mais à sa façon, dans l'ensemble canadien?

Il suffirait pourtant d'aller au bout du raisonnement déjà amorcé par le gouvernement fédéral. Pourquoi le français est-il la langue officielle au Canada? Pourquoi certains droits sont-ils reconnus à certaines minorités francophones au Canada? Pourquoi un banc spécial de juges de la Cour suprême entendra-t-il les causes de droit civil? Pourquoi, si ce n'est parce qu'il y a, au Canada, un territoire bien particulier qui se nomme le Québec. Alors pourquoi le gouvernement fédéral ne serait-il pas logique avec lui-même et n'accepterait-il pas, une fois pour toutes, de reconnaître que la Constitution canadienne ne sera qu'une fiction tant que la réalité québécoise n'y sera pas pleinement et franchement inscrite?

BIBI

Ne pas mélanger les citrons

Le consommateur ne peut plus se fier à personne. Pire, il en est réduit à se méfier de lui-même. S'il est averti par dix, il s'en trouvera autant pour le prévenir que les dix premiers sont mal avisés.

Le pauvre! Il n'aurait donc comme ressources que de s'en remettre à son petit doigt, son horoscope ou sa tireuse de cartes. Ce ne serait ni mieux ni pire. La meilleure politique serait de sortir du circuit de la consommation. Comment faire, sachant que l'homme est la seule créature qui consomme sans produire? Le mal est donc en chacun de nous.

Quand je vois des consommateurs vouloir tenter une poursuite à Chrysler pour défauts de moteur, de transmission et de différentiel sur leurs voitures, je me demande si, à l'origine, ces défauts n'étaient pas dans la personne même de l'automobiliste qui n'arriverait pas à composer avec une mécanique qui se veut à son image et à sa ressemblance.

Avant de dénoncer les voitures Aspen et Volare, soi-disant mal fichues, ne serait-il pas plus judicieux de se demander si les citrons ce ne sont pas vous et moi: citrons pressés, va sans dire?

Albert BRIE

LE DEVOIR est publié par l'imprimerie Populaire société à responsabilité limitée dont le siège social est situé au numéro 211, rue du Saint-Sacrement, Montréal H2Y 1X1. Il est composé et imprimé par l'imprimerie Dumont Incorporée dont les ateliers sont situés à 9140, rue Boivin, Ville LaSalle. L'Agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans LE DEVOIR.

ABONNEMENT: Edition quotidienne, \$60 par année, six mois, \$33; trois mois, \$21. À l'étranger: \$65 par année; six mois, \$36; trois mois, \$24. Editions du samedi: \$19 par année. Edition quotidienne, livrée à domicile par porteur: \$150 par semaine. Tarif de rabonnement sur la poste advenue sur demande. Courrier de deuxième classe: enregistrement numéro 0858. Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec.

TELEPHONE: 844-3361 (lignes groupées).

Le gouvernement québécois et les autochtones

par
René
Lévesque



Au terme du congrès de l'Association canadienne des centres d'amitié autochtones, qui se tenait à Montréal la semaine dernière, le premier ministre, M. René Lévesque, a exposé les grandes lignes de la politique de son gouvernement à l'égard des autochtones et des centres d'amitié. Il a été ainsi amené à parler de l'action du Secrétariat des activités gouvernementales en milieu amérindien et inuit (SAGMAI), récemment créé à Québec. Voici de larges extraits de l'allocution prononcée par M. Lévesque le 16 juin à Montréal.

Je puis vous donner l'assurance que notre gouvernement, dans l'effort qu'il fait pour assurer la survie et l'épanouissement de la nation française québécoise, cherchera toujours à favoriser au mieux les minorités qui vivent au Québec parce que leurs valeurs humaines et culturelles, à la condition qu'elles continuent de s'exprimer et de se développer, enrichissent notre patrimoine et sont un gage additionnel de civilisation saine.

Plus que tout autre, les minorités autochtones méritent pareille considération. Leur appartenance aux nations amérindiennes et inuit, qui furent les premières à habiter ce pays et à le mettre en valeur au profit de l'homme, pose à la société québécoise dans son ensemble des exigences certaines: parfois une reconnaissance de droits particuliers, toujours un droit strict à bénéficier en plénitude des services offerts à la population en général. Davantage encore peut-être, les populations autochtones doivent pouvoir compter sur la normalisation de leurs relations avec l'ensemble de la société québécoise. C'est sans doute d'ailleurs là une condition préalable au développement chez elles d'une attitude pleinement confiante qu'elles n'ont pas toujours manifestée, et

on les comprend, à l'égard d'une société dominante qui plus souvent qu'autrement a manifesté à leur endroit de l'ignorance et même, il ne faut pas avoir peur des mots, une ignorance touchant au mépris ou à tout le moins perçue comme telle.

La société québécoise n'a pas été la seule à se comporter de cette façon. Un simple coup d'oeil sur les manuels scolaires traditionnellement utilisés à travers les écoles du Canada suffisait à confirmer la généralité du phénomène. Et ce n'est qu'à coup d'efforts persévérants, bien souvent incompris par leur entourage, que certains humanistes — que l'on retrouve même parmi les hommes politiques — sont parvenus ces dernières années à alerter la société sur une situation qui devenait tout simplement un sujet de honte pour une société qui se respecte. L'effort de redressement qui s'opère un peu partout en Amérique du Nord est d'abord dû aux autochtones eux-mêmes qui s'organisent politiquement et font entendre la voix de la raison, la voix du bon sens. Si les réponses se faisaient cependant trop attendre, cette voix deviendrait impatiente, irritée et pourrait engendrer des situations explosives utiles à personne.

Au Québec, la situation sociale et politique des autochtones est en pleine évolution depuis une quinzaine d'années. D'abord entreprise d'une façon systématique dans le Nord au début des années 60, l'action gouvernementale s'y est concrétisée ces dernières années avec la conclusion de l'entente de la baie James et du Nord québécois en 1975. Ces jours-ci, l'Assemblée nationale est saisie de projets législatifs dont l'effet principal sera d'assurer aux Inuit ainsi qu'aux Indiens cris et Naskapis la prise en charge de leur administration et de leurs écoles, un rôle clef dans la gestion de l'environnement et l'aménagement du territoire qu'ils ont habité ou sillonné depuis des centaines d'années et une participation réelle dans les décisions qui les affectent. Pouvant de plus disposer comme ils l'entendent de sommes d'argent substantielles, et assurés de bénéficier comme les autres Québécois des programmes gouvernementaux réguliers, les quelque 13.000 Amérindiens et Inuit du Nord québécois peuvent maintenant, me semble-t-il, prendre en main leur destin dans ce que j'appellerais une situation normalisée où ils auront cessé d'être à la remorque de métropoles avec

tous les rejets de paternalisme et même de colonialisme que cela peut comporter.

Il faut bien se rendre compte que, quels qu'en aient été les raisons — peut-être historiquement défendables — les autochtones ont été à toute fin utile cantonnés pour la plupart sur des réserves avec un tuteur situé loin d'eux et que ce phénomène a contribué et contribue encore à l'intérieur des provinces au désintéressement de la société dans son ensemble à l'égard de groupes considérés comme des citoyens à part remis à la garde et aux bons soins d'un tuteur fédéral.

Qu'on me comprenne bien. Je ne veux pas ici attaquer le concept de la réserve, qui a été et est sans doute encore pour bien des Amérindiens source de sécurité et symbole d'appartenance à leurs nations; je tente simplement de souligner que, en partie tout au moins, la réserve peut expliquer, sans l'excuser, l'indifférence du reste de la population à l'endroit des Amérindiens. S'il était possible, sans qu'elle soit supprimée, d'établir entre elle et le reste de la société québécoise des relations, des liens plus normaux, une barrière psychologique importante disparaîtrait.

Par ailleurs, il est évident que de plus en plus d'Amérindiens se retrouvent en dehors des réserves, en contact régulier avec les autres Québécois. Qu'il s'agisse de ceux qu'on appelle Métis ou Indiens avec ou sans statut, ils appartiennent à notre société leurs valeurs ancestrales enrichissantes pour notre patrimoine collectif; ils se retrouvent aussi, pour bon nombre d'entre eux, avec des problèmes particuliers que notre société, à moins d'être égoïste ou sectaire, doit par diverses actions les aider à résoudre.

Pour sa part notre gouvernement s'est engagé récemment dans une action à certains égards nouvelle mais parfaitement cohérente, je crois, avec le renouvellement administratif institué dans l'Etat québécois depuis 18 mois. En partant du principe qu'il faut, le plus près possible du centre des décisions gouvernementales — c'est-à-dire le conseil des ministres — coordonner par principaux secteurs d'intérêt les activités des divers ministères et procéder à l'élaboration de politiques d'ensemble, un secrétariat a été établi au sein du ministère du Conseil exécutif pour jouer ce rôle dans tout ce qui concerne les activités gouvernementales en milieu amérindien et inuit. Il s'agit du SAGMAI

qui, comme les autres structures de coordination est dirigé par un secrétaire général associé du Conseil exécutif, ayant rang et statut de sous-ministre. Au niveau ministériel, c'est le premier ministre qui en est responsable.

Le rôle de SAGMAI n'est pas de remplacer les ministères ou de se substituer à eux. Au contraire, le secrétariat a reçu mandat de s'assurer que chacun des ministères concernés assume pleinement son rôle en milieu autochtone; grâce au secrétariat la concertation entre ministères se fait plus facilement, les questions peuvent s'étudier avec un éclairage plus global et l'action gouvernementale en devenir d'autant plus efficace et cohérente. Par dessus tout, le SAGMAI peut et doit favoriser la consultation des diverses instances du gouvernement avec les intéressés eux-mêmes.

Cette approche est de nature à favoriser la discussion et, espérons-le, le règlement de certaines questions encore pendantes. Car, si la Convention de la baie James et du Nord québécois a permis au Québec de s'entendre avec près du tiers des Indiens de statut, il reste d'autres nations indiennes qui réclament depuis plusieurs années des droits et besoins qu'elles s'emploient présentement à documenter et à cristalliser.

Ai-je besoin de vous dire que notre gouvernement aura à leur endroit une attitude ouverte et fraternelle. Il en sera même d'ailleurs à l'endroit de ceux qu'on a appelés les dissidents dans le cas de la Convention de la baie James et du Nord québécois.

C'est à l'intérieur de cette démarche globale qu'a été ces derniers mois abordée la question des centres d'amitié autochtones, du rôle qu'ils jouent et sont appelés à jouer au Québec et de l'appui qu'ils sont en droit de recevoir. Cela s'est fait par la constitution d'un groupe de travail formé de représentants des principaux ministères intéressés, qui ont étudié le dossier soumis par ces centres au gouvernement, ont visité les lieux et discuté avec ceux qui oeuvrent à l'intérieur de ces centres.

Ce qui ressort de ce travail et de cette concertation c'est que:

Premièrement, les centres québécois de La Tuque, Val d'Or et Chibougamau se sont créés pour répondre à des besoins très précis, bien sentis par leurs promoteurs. En tout premier lieu ces besoins

communs aux trois centres sont centrés sur l'hébergement d'autochtones venus en ville de leur patelin respectif, se sentant relativement perdus ou désorientés en milieu urbain. Ces centres les accueillent, ils y trouvent compréhension et services à leur mesure. L'intégration au milieu urbain en est d'autant facilitée et l'achalandage de ces centres prouve bien leur utilité. Il est prévu qu'un certain nombre de centres similaires devraient être établis en d'autres endroits du Québec d'ici les cinq prochaines années. Présentement, ces centres sont financés en partie pour leur fonctionnement de base par le gouvernement fédéral. Tant bien que mal l'année dernière le Québec a comblé au moins une partie des déficits, par la bande en quelque sorte et sans plan d'aide précis.

On nous dit que l'hébergement ne donne pas droit au financement statutaire fédéral, parce qu'il n'entre pas dans les normes. Il faudra voir ce qui peut être fait de ce côté. Mais je veux vous dire immédiatement que, pour nous et pour un meilleur accès des Indiens urbanisés aux services que leur offre notre gouvernement, ce facteur est de toute première importance dans la justification des centres. Aussi, en nous associant avec les responsables de ces centres, allons-nous faire le nécessaire pour qu'ils continuent à jouer ce rôle essentiel.

Il semble aussi que le fédéral refuse de financer un centre naissant, attendant qu'il ait fait ses preuves pendant une période de deux ans. Cela pose évidemment un problème très sérieux à tout nouveau centre, dont l'opportunité aurait été démontrée mais dont les promoteurs ne pourraient assurer le financement de départ. C'est le cas notamment, me dit-on, d'un projet de centre d'amitié à Senneville. Là aussi, il y aurait lieu de voir si les conditions du fédéral ne peuvent pas être modifiées. Mais je veux assurer les gens de Senneville que le Québec va immédiatement s'associer avec eux pour analyser plus avant leurs besoins et les aider à mettre sur pied le centre d'amitié, apparemment nécessaire.

Deuxièmement, les centres peuvent jouer un rôle important d'une part pour la préservation de l'identité culturelle de ceux qui les fréquentent et d'autre part pour la rencontre des cultures autochtones avec celles du milieu où ils se trouvent. Ce sont là deux objectifs qui,

comme je le rappelais tantôt, se situent bien dans la ligne de pensée de notre gouvernement. Par définition, j'imagine, c'est spécialement pour le centre d'amitié de Montréal qu'une telle vocation est évidente, et pourrait le devenir pour un centre logé éventuellement dans une autre grande ville. Plus d'un ministère pourrait sans doute y contribuer par ses programmes réguliers, modifiés au besoin pour mieux s'adapter à la réalité. Un effort particulier sera fait dans cette direction pendant les prochains mois et, pour être bien certain que la démarche se fasse avec efficacité, SAGMAI engagera pour une dizaine de mois une personne ressource — dans toute la mesure du possible, en provenance du milieu — pour assurer l'efficacité de cette démarche.

Troisièmement, le regroupement québécois des centres d'amitié autochtone demande à être financé par le Québec.

Sur ce point, nous sommes prêts à faire un bout de chemin, mais pas avant d'avoir rediscuté avec les intéressés de la meilleure façon de le faire. Il faut bien vous dire que nous avons une certaine crainte non pas tellement de la technocratie en elle-même, qui est certainement un mal nécessaire, mais surtout de son impact sur les décisions à prendre. Ce qui fait la force des centres d'amitié autochtone, c'est leur implantation dans le milieu en réponse à des besoins précis, constatés. Nous aimerions bien aider au financement d'activités communes jugées nécessaires par les centres eux-mêmes sans du même coup diminuer l'impulsion de la base qui nous frappe comme l'un des atouts les plus authentiques des centres québécois actuels.

Nous voudrions, en fournissant tout notre appui aux Centres d'amitié, éviter de tomber dans le problème que j'évoquais tout à l'heure au sujet des réserves. Cet appui ne doit pas engendrer chez les autochtones le sentiment que, dans la ville où ils se trouvent, ils sont des citoyens à part, protégés, aidés uniquement par un gouvernement extérieur. Il faut au contraire que leur insertion, pour être normale, se fasse dans le cadre normal de la municipalité. C'est pourquoi nous avons l'intention de rencontrer d'ici peu les maires des municipalités pour tenter d'arrêter avec eux une action conjointe, dont le but serait essentiellement d'assurer cette normalisation.

Québec va-t-il étouffer le peuple des Inuit ?

par
Jean-Jacques Simard

L'auteur est professeur à l'Université Laval de Québec.

Le premier juin dernier, le gouvernement Lévesque déposait à l'Assemblée nationale deux projets de loi, numérotés 27 et 34, en apparence insignifiants pour la majorité des Québécois. L'un et l'autre découlent de la loi approuvée la Convention de la baie James et du Nord québécois sanctionnée le 30 juin 1976 sous le gouvernement Bourassa.

Ce ne sont là que deux pièces d'un plus large casse-tête, dans lequel elles s'imbriquent et qui leur donne sens: l'ensemble des dispositions de l'entente conclue entre Québec, Ottawa et les représentants amérindiens pour régler le contentieux créé par le projet hydro-électrique de la baie James.

Rémi Savard, l'anthropologue, disait qu'on pouvait plus aisément passionner les Québécois avec les bouderies de la gauche française qu'avec les affaires des Amérindiens vivant avec nous. Je tiens quand même à dire deux ou trois choses: le régime administratif que cette entente impose au Nord est, de toutes sortes de point de vue, irrationnel et discutable; il risque de détruire les efforts, efficaces, que font depuis des années les Inuit pour se développer; il est contesté radicalement par, je crois, une majorité du peuple Inuit; il n'est pas trop tard pour corriger les erreurs et neutraliser les dangers qu'il recèle pour l'avenir esquimaux.

Le présent gouvernement du Québec, pour des motifs qui non seulement manquent de noblesse mais ne sont pas très intelligents, semble faire la sourde oreille. Tout cela n'a, diront plusieurs, guère d'importance. Je répondrai seulement qu'en dollars, plusieurs mats de stades olympiques sont en cause: qu'une population présente et future, il s'agit, disons, de La Tuque; en territoire, le tiers de la carte du Québec; en innovation sociale et économique, il y a dans la balance l'avenir de plusieurs Tricofils au sein d'un même mouvement populaire qui, sans bader personne, a réussi.

Une convention bien conventionnelle

Du battage publicitaire ayant entouré la signature de l'entente, le public canadien aura sans doute retenu le tintement des millions qui tombaient sur le peuple Inuit. Un chiffre: \$90 millions. A cela, il faut ajouter la promesse que tous les programmes fédéraux et provinciaux continueront de s'appliquer au Nouveau-Québec. Pensons qu'environ vingt millions sont actuellement consacrés aux Inuit chaque année, et que beaucoup de pressions à la hausse s'exercent sur ces sommes.

En supposant une parcimonieuse et fructueuse administration des indemnités (\$90 millions d'ici à 1997), les Inuit disposeront d'intérêts annuels avoisinant les dix millions vers 1988 ou 1990. Or, un taux de croissance démographique beaucoup plus élevé chez eux qu'au Sud agira comme une locomotive sur les dépenses publiques incompressibles en matière

d'éducation, de services sociaux, de création d'emplois, d'équipements et d'infrastructures collectifs.

Même si une partie de cette demande sera accommodée par les gouvernements, il demeure concevable d'imaginer que les organismes régionaux en mal d'expansion préféreront porter certaines requêtes pressantes aux administrateurs des indemnités Inuit plutôt que d'aller mendier l'assistance des ministères austères. Ces sollicitations tout à fait normales relâcheront d'autant les tractions qui, sans la présence des argents inuit, s'exerceraient directement sur les caisses provinciales et fédérales.

Autrement dit, la population locale pourra à peu près compter sur la même quantité de services ou d'assistance financière dont elle aurait de toutes manières profité, même si elle n'avait pas signé la Convention.

Ce n'est donc pas la quantité des sommes appliquées aux communautés Inuit qui doit d'abord retenir l'attention, mais la qualité ou la valeur des usages auxquels on les soumettra. Il se pourrait bien que les revenus des indemnités, raisonnablement utilisés, fournissent aux Inuit des leviers pour imprégner le développement de leur pays de leur identité, et pour infléchir, dans un sens correspondant à leurs plus nécessaires aspirations, les cours des choses qui les concernent. Or, les dispositions de la convention, qui organisent de façon très cohérente la vie publique des autochtones, semblent éliminer d'avance cette espérance.

La Convention de la baie James en effet, consacre, cristallise, peaufine l'ordre établi. Elle remorque le passé colonial dans l'avenir plutôt que de libérer celui-ci. Elle fait partie du problème, pas de la solution. D'un côté, elle enferme les Esquimaux dans la marginalité et le folklore; de l'autre, elle leur ouvre toutes grandes les portes de la bureaucratie, de la dépendance, du gaspillage et du paternalisme technocratique.

Prenons les terres. A vrai dire, le droit de propriété exclusif des Inuit n'est affirmé que sur 1% du territoire. Et encore: ils ne peuvent vendre ces terres qu'au Québec, qui conserve de plus la propriété des tréfonds. Pas question, donc, de considérer cette terre comme un capital: c'est plutôt une surface, d'environ vingt-cinq milles de rayon autour de chaque village. Une demi-lune, car les villages sont tous situés sur la côte.

Par ailleurs, la Convention leur laisse la jouissance de droits exclusifs de chasse et de pêche sur une certaine portion plus étendue de territoire. Toutes les études biologiques concluent que le rythme de renouvellement de la faune septentrionale interdit une exploitation commerciale. Que peuvent faire, ensemble, les Inuit sur de telles bases? Le trappage individuel, dont les revenus sont minimes? La cueillette d'auto-substance? Soit, mais alors il faudra restreindre l'exploitation de pourvoiries destinées aux riches sportifs. Reste donc le commerce et, peut-être, la construction sur les réserves. Ultimement, l'argent viendra des fonds publics.

Par conséquent, si les activités esquimaudes "traditionnelles" se trouvent ici libéralement accommodées, les Inuit s'y trouvent à peu près confinés tandis qu'on leur épargne toute participation autodéterminée à un développement écono-

mique non-artisanal, fondée entre autres sur la mise en valeur des ressources naturelles.

On rétorquera que les autochtones pourront à leur gré investir les indemnités dans le développement industriel du Nord. En premier lieu, il existe une marge entre financer une filiale de l'International Nickel pour en tirer des dividendes et participer à la gestion de la même entreprise. Et puis, faut-il revenir sur le fait que les sociétés pré-industrielles doivent explorer les technologies intermédiaires, préférer des industries à haute intensité de main-d'oeuvre, mobiliser avant tout leur capital humain afin d'éviter d'être avalées par une industrialisation mimétique dont on sait bien qu'elle mène tout droit à l'assujettissement au capital établi? Pour essayer seulement d'y arriver, il faudrait que les Inuit soient, dans toute la mesure du possible, maîtres de l'usage de leur capital, de leur main-d'oeuvre, des ressources de leur terre et puis, capables d'innover, d'imaginer, de chercher.

Mais voilà, les prescriptions de l'entente baignent dans le paternalisme: elles vont au devant de tout dynamisme autochtone, d'avance elles canalisent, récupèrent, dévient, suscitent, organisent les avenues de l'innovation économique ou politique pour les faire converger vers les appareils bureaucratiques. Puis, elles lubrifient tous ces rouages à grandes goulées d'argent "facile" et de fonctionnaires placés aux endroits stratégiques.

Une section intitulée "développement économique et social des Inuit" est presque entièrement vouée à la chasse, à la pêche, et à des comités écologiques: imaginez que le Québec défrayera le salaire de cinquante-trois chasseurs professionnels et de leur équipement, chargés d'approvisionner les nécessaires en poisson ou venaison. Inutiles désormais les réseaux parentaux de réciprocité si typiques de la société esquimaude: il y aura maintenant des fonctionnaires traditionnels. (Voilà comment, par condescendance, on détruit une culture).

Il existe un champ de modernité tout grand ouvert aux Inuit par la convention: la technobureaucratie de Welfare State. Les observateurs ne s'entendent pas sur le nombre précis d'organismes administratifs ou consultatifs dont la mise sur pied est prévue, et dont l'incroyable enchevêtrement encoconnera la vie collective. D'aucuns ont dit 50. J'en ai compté provisoirement 21. La plupart de ces structures dépendantes sont indépendantes les unes des autres et exigeront la participation de 350 adultes autochtones au simple titre représentatif, tous frais payés bien entendu. Par certaines aussi faut-il compter les fonctionnaires publics et parapublics à recruter au Sud ou à former sur place.

En excluant les enfants et les gens âgés, les fonctionnaires-chasseurs, les malades et les personnes timides, on se demande s'il restera des Inuit sans fonction administrative quelconque.

Mais ne craignons pas pour demain la dictature du peuple: des organismes ouverts à la participation, 9 accueilleront des fonctionnaires plutôt que de simples citoyens, 17 comportent des membres statutairement délégués par les gouvernements du sud ou la SEBJ, filiale de l'Hydro-Québec.

Les pouvoirs administratifs sont amé-

agés de telle façon que les décisions engageant l'avenir politique et collectif des Inuit restent prises à Québec.

Une réussite populaire menacée

En somme, la convention rationalise, systématise l'ancien régime colonial en y ajoutant deux dimensions nouvelles: 1) une parfaite cohérence soutenue par des budgets généreux, et surtout 2) la "vietnamisation" du colonialisme: rappelons nous: quand Nixon et Kissinger ont décidé de confier aux Vietnamiens eux-mêmes le soin de faire la guerre américaine d'Indochine, ils ont nommé leur stratégie de ce nom. Dans le même sens, l'entente passe aux administrateurs autochtones les rênes des anciens programmes coloniaux de Welfare State et d'assimilation.

Justement, sous l'étendard de la Northern Quebec Inuit Association, signataire officielle de la Convention au nom des Inuit, gravite toute une génération de jeunes autochtones scolarisés ou habitués de l'appareil d'Etat, qui attendent en toute sincérité de reprendre à leur compte l'espèce de guerre d'épuisement menée à l'auto-détermination esquimaude par les administrations fédérale et provinciale depuis une trentaine d'années, sous l'intention avouée de les "aider à s'aider eux-mêmes".

On serait peut-être fondé de considérer cette relève de la garde comme un moindre mal si personne, au sein du peuple Inuit, ne s'y opposait. C'est le cas chez les Cris de la baie James, dont nous ne dirons plus un mot ici. Mais il en est tout autrement au Nouveau Québec esquimaux, où, sans aucune raison valable, on se prépare à étouffer un mouvement populaire très profond, très vigoureux, très étendu et dont la réussite est tout-à-fait remarquable.

L'histoire a voulu que ce mouvement s'appuie sur la formule coopérative, mais en vérité son impact touche aussi bien la vie politique, culturelle ou l'organisation sociale locale et régionale. Depuis 1968, des milliers d'Inuit se sont acharnés à lutter contre leur dépendance et à enraciner dans les affaires économiques la survie de l'identité esquimaude. Des le début des années soixante, les coops tendaient à supplanter les petits conseils de village créés par le fédéral pour "apprendre aux gens à se gouverner eux-mêmes".

En 1968, lorsque les coops se sont unies en fédération, elles constituaient la seule structure sociale inter-communautaire, régionale, et elles monopolisaient le nationalisme autochtone naissant. Ce sont elles qui, en 1971, ont pour la première fois demandé la création d'un gouvernement régional au Nouveau-Québec.

Deux raisons motivaient l'attitude am-

bigue de la province et d'Ottawa devant les coops: d'abord, ce dânné mouvement s'acharnait à réussir, malgré et contre le paternalisme gouvernemental: il formait des gérants Inuit et des leaders fiers et agressifs qui se tenaient debout devant les grands commis de l'Etat; malgré des conditions financières chroniquement précaires, il faisait vivre des centaines d'Inuit, atteignant un chiffre d'affaires de \$8 millions en 1977; et puis surtout il se méloit de tout: considérait s'entout les champs possibles de développement économique, se fourrait le nez dans la gestion municipale, organisait de grands meetings régionaux où l'on discutait aussi bien de l'identité ethnique, de la stupidité des programmes gouvernementaux, du prix des pelleteries dans l'économie capitaliste. Ce mouvement prétendait mobiliser la société civile, organiser la république, diable, il se prenait pour l'Etat! L'auto-gestion, en somme, si ce mot a un sens.

C'est cela que la convention va détruire, en étouffant précisément la société civile dans les superstructures paratétiques, en achetant et en déviant les énergies de la jeunesse vers les vanités prétentieuses de la bureaucratie, en démobilisant le peuple par l'idéologie du Bien-Etre individuel, et l'illusion criminelle de l'entreprise privée semi-artisanale dans un contexte de sous-développement endémique exigeant au contraire la socialisation des efforts populaires, l'utilisation maximale de la main-d'oeuvre et de l'imaginaire créatrice des petites gens,

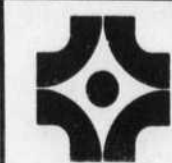
l'ascèse, l'épargne, le travail, l'investissement, l'entraide. Incidemment, je viens juste de résumer la stratégie que les coops autochtones s'efforcent d'appliquer depuis vingt ans.

Les agissements de la Northern Quebec Inuit Association, depuis qu'elle a commencé à dépenser les indemnités par avance, lèvent le voile sur le second versant de l'alternative. La NQIA entretient de luxueux bureaux dans un gratte-ciel de Montréal en plus qu'à Fort Chimo et, pour faire la navette, s'est offert les services très dispendieux d'un avion privé à turbo-propulsion, techniquement incapable de se poser dans onze des treize villages Inuit. Il y a quelques mois, l'Association sondait Holiday Inn pour construire un hôtel à Fort Chimo, tandis qu'elle créait par ailleurs une entreprise "nationale" d'aviation, Air Inuit dans un secteur économique réputé très difficile.

La démocratie congelée

Nul ne s'en inquiète plus que les coopérateurs. Outre que ces manies du prestige et des fétiches de la puissance risquent d'entraîner le gaspillage du capital autochtone, elles détournent complètement les authentiques aspirations populaires à l'auto-détermination vers un symbolisme creux, vers le pétage de bretelles, vers une dépendance encore plus grande à l'égard des experts importés. Localement, elle s'accompagnera d'une montée du standard de vie individuel, un bien-être matériel croissant, et, cela coûte de

Voir page 8 Inuit



L'Ordre des
infirmières et infirmiers
du Québec

4200 Ouest Dorchester, Montréal, Qué., H3Z 1V4

La session d'examens pour l'admission à l'exercice infirmier et pour l'obtention du permis d'infirmière et d'infirmier se tiendra les

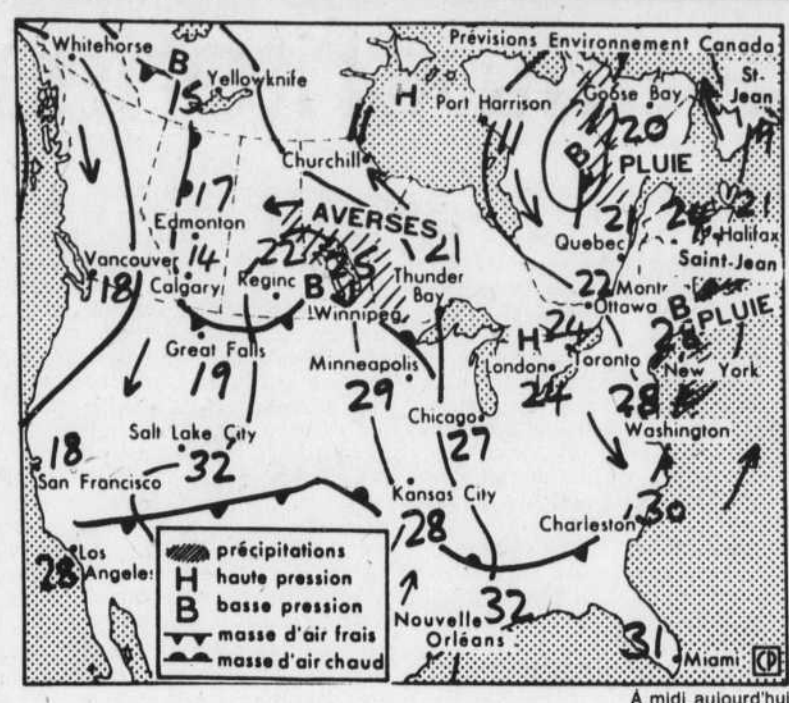
15 et 16 juillet 1978

à l'endroit suivant:

**Pavillon des Sciences Sociales et Droit
Université de Montréal
3200 Jean-Brillant (coin Decelles)
Montréal, Qué.**

Les candidats devront faire parvenir leur demande à l'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec d'ici le 30 juin 1978.

MÉTÉO



A midi aujourd'hui

Abitibi, Pontiac-Témiscamingue: dégelage. Maximum 22 à 24. Aperçu pour vendredi: ensoleillé avec passages nuageux.

Chibougamau, Haute Mauricie: averse. Risque d'orage en matinée. Eclaircies en fin de journée. Maximum 22. Aperçu pour vendredi: ensoleillé avec passages nuageux.

Laurentides, Montréal: averse et risque d'orage en matinée. Dégelage en fin de journée. Maximum 22 à 24. Aperçu pour vendredi: ensoleillé avec passages nuageux.

Outaouais: averse et risque d'orage en matinée. Dégelage en fin d'après-midi. Maximum 22 à 24.

Aperçu pour vendredi: ensoleillé avec passages nuageux.

Cantons de l'Est: averse et risque d'orage en matinée. Eclaircies en fin de journée. Maximum 22. Aperçu pour vendredi: ensoleillé avec passages nuageux.

Québec, Trois-Rivières, Saguenay-Lac Saint-Jean: nuageux avec averse. Dégelage en soirée. Maximum 20 à 22. Aperçu pour vendredi: ensoleillé avec passages nuageux.

Baie Comeau, Sept-Îles, Rimouski, Gaspésie: nuageux avec averse. Maximum 13 à 16. Aperçu pour vendredi: nuageux avec éclaircies. Possibilité d'averse.

centres hospitaliers à s'administrer saine-ment, a conclu M. Lazure.

L'exposé du ministre a également porté sur un tour d'horizon complet du réseau des établissements de santé, avec comme toile de fond, les réalisations qui y ont été faites depuis un an et demi. M. Lazure doit annoncer plus tard ce qu'il a prévu des "dix gros hôpitaux" qui ne sont pas touchés par cette politique et qui totalisent à eux seuls \$40 millions du déficit global.

De même qu'il devra rendre publiques très bientôt les dispositions qui seront prises à l'endroit des familles d'accueil ayant besoin d'une aide financière accrue.

◆ Lazure propose

mentales, a précisé le titulaire des Affaires sociales, ont été approuvées par le Conseil des ministres. Ce dernier a en effet entériné le principe d'un plan de redressement financier basé principalement sur l'attribution des effectifs syndiqués, non-syndiqués, cadres et professionnels.

Dans son ensemble, ce projet prévoit: un retour à l'équilibre budgétaire selon un cheminement adapté à chaque centre hospitalier.

des dispositions visant à une réduction de services et à l'abolition de certains autres lorsque le niveau de déficit exigera le non-remplacement du personnel pendant plus de deux ans;

le remboursement par le gouvernement d'une partie ou de la totalité des intérêts, tant sur les déficits antérieurs que sur les déficits 1978-1979 que le plan de redressement n'aura pu résoudre;

le remboursement par le gouvernement d'une partie des déficits accumulés conditionnellement à la réalisation du plan de retour à l'équilibre budgétaire par chaque établissement hospitalier concerné;

l'adoption de dispositions législatives permettant aux hôpitaux d'établir un plan d'organisation des affectifs médicaux.

Ces dispositions seront de nature à contrôler l'évolution de la situation financière des centres hospitaliers, notamment en transférant à la RAMQ la responsabilité du paiement des médecins et en exigeant des hôpitaux la production de rapports périodiques adaptés à cette fin.

Confirmant ce que plusieurs syndicats dénoncent, M. Lazure a parlé d'une diminution de plus de 5.000 lits de soins de courte durée mais d'un accroissement de près de 3.000 lits de soins prolongés. Cela illustre, a-t-il fait valoir, les objectifs que poursuit le MAS: l'adaptation des ressources aux besoins, la réduction des taux d'hospitalisation et des durées de séjour, etc.

Le ministère continue d'utiliser comme critère 4,9 lits pour 1.000 habitants dont 1,7 lit pour les soins prolongés.

Mais il entend procéder à une diminution du nombre de lits dans les endroits où ils sont excédentaires et à leur accroissement dans les endroits déficitaires. "Cette opération est délicate, convient M. Lazure. Il importe de se rappeler que nous ne voulons pas fermer des établissements ou des parties d'établissements mais plutôt les transformer de façon à utiliser au maximum les ressources existantes, sans provoquer de mises à pied ou des polémiques trop souvent stériles."

Cette opération de redressement budgétaire s'est effectuée en trois étapes que le ministre a longuement expliqué comme pour mieux se faire comprendre de son auditoire intéressé au premier chef à cette nouvelle orientation.

Dans un premier temps, il s'agissait de regrouper les établissements selon les services qu'ils offrent de manière à pouvoir comparer entre eux des hôpitaux présentant les mêmes caractéristiques. La seconde étape consistait à comparer le rendement de chaque établissement par rapport à ceux de son groupe. À titre d'exemple, le ministre souligne qu'une intervention chirurgicale de même nature devrait coûter le même prix, quel que soit l'hôpital où elle se pratique, ce qui ne se fait pas le cas présentement.

Enfin, il a fallu réviser les budgets de façon à redistribuer les fonds alloués aux hôpitaux en fonction de leur situation et de leurs besoins réels. La modification de la base budgétaire de chaque hôpital s'effectue donc en analysant sa situation particulière, compte tenu du groupe auquel il appartient.

L'objectif visé par ce plan était de ne pas pénaliser financièrement les établissements dont le fonctionnement s'est révélé satisfaisant mais d'inciter tous les

que au système fédéral, car les opinions des personnes interrogées ont été recueillies précisément au creux de la querelle sur la taxe de vente et à un moment où les représentants du gouvernement central ne faisaient pas particulièrement bonne figure. "En cas de conflit entre Québec et Ottawa, précise-t-il, les Québécois ont tendance à se replier vers leur gouvernement provincial. Aussi est-il nécessaire à tout chef politique québécois d'incorporer à sa vision des choses et la dimension nationaliste et l'ouverture sur le Canada".

Les sondages demandaient lequel, de MM. Trudeau, Clark, Lévesque et Ryan, paraissait le chef politique le plus capable de répondre aux aspirations des Québécois actuellement. Et dans l'ensemble, M. Ryan vient en premier avec 31%, talonné par M. Lévesque (30%) et suivi de M. Trudeau (24%), puis de M. Clark (4%). Le chef libéral trouve curieux qu'on ait mêlé ainsi, dans une même question, des chefs politiques provinciaux et des fédéraux. "Si l'on avait posé deux questions différentes, la différence entre M. Lévesque et moi-même eût été beaucoup plus manifeste", soutient M. Ryan, qui précise que son avance sur M. Lévesque eût été de beaucoup supérieure.

M. Ryan trouve également étrange qu'on ait omis de soumettre son nom dans la liste des combinaisons souhaitables de premiers ministres (on n'a mentionné que les hypothèses Clark Trudeau à Ottawa et Lévesque à Québec): ainsi, une majorité importante des personnes interrogées qui appuient M. Ryan étaient forcées de ne se prononcer que sur l'hypothèse de M. Lévesque comme chef à Québec. Il aurait fallu sonder aussi les binômes Clark-Ryan et Trudeau-Ryan pour en avoir le cœur net. À ce chapitre, il se dit fort étonné du peu de popularité de M. Joe Clark, suivant le sondage (4% dans l'ensemble et 3% chez les non-francophones du Québec).

Quant à l'hypothèse, soulevée implicitement et indirectement par le sondage, que le gouvernement Lévesque soit tenté de consulter le public, lors du référendum, sur un mandat pour négocier "un nouvel arrangement constitutionnel" plutôt que pour faire la souveraineté-association, M. Ryan estime que le gouvernement se comporterait d'une manière "moralement illégitime" s'il cédait à la tentation.

Enfin, M. Ryan trouve que les sondages ont posé "énormément de questions" à chacune des personnes interrogées (chaque a été interviewée au téléphone pendant une vingtaine de minutes en moyenne). Tant de questions, dit-il, posées dans un ordre qui indique une certaine cohérence interne trop systématiquement finit par envelopper l'interviewé dans un ordre logique qui n'est pas nécessairement le sien.

◆ Les Québécois

tail en effet que deux autres clauses du bill soient examinées à nouveau par les députés.

Au cours du débat qui a précédé le vote, le député conservateur de Joliette, M. Roch LaSalle, a affirmé que le gouvernement canadien avait perdu une belle occasion de démontrer que le fédéralisme peut être rentable pour les gens du Québec.

Il a également soutenu qu'il a eu honte d'être un Québécois en raison de l'attitude adoptée par les députés libéraux du Québec dans ce dossier.

Les mesures budgétaires introduites par le ministre des Finances le 10 avril ont été le point de départ de ce qu'on a qualifié de la "guerre de la taxe de vente". Le gouvernement québécois avait décidé, en effet, d'exercer une coupure sélective de la taxe de vente et a réclamé les \$226 millions mis à sa disposition par le fédéral pour ce faire.

M. Chrétien a donc décidé de donner au Québec l'équivalent de la réduction dans les quatre secteurs "mous", soit \$40 millions, et de rembourser la balance de \$186 millions par le biais d'un chèque aux contribuables.

Le gouvernement du Québec devra donc maintenant trouver une façon de récupérer les \$186 millions qu'il a inscrits dans son budget.

Le premier ministre René Lévesque a sommé la semaine dernière le gouvernement canadien de renoncer à cette formule de remboursement.

◆ Inuit

Suite de la page 5

source, une apathie généralisée. Les coups ne mourront pas: il leur suffira d'engager des gérants blancs et d'assourir tout ce beau marché de consommation. Mais le mouvement d'autogestion coopérative, lui, mourra à petit feu.

Au moment de ratifier la convention, plus d'un millier de dissidents ont refusé de voter. Aujourd'hui, les coopérateurs, qui se comptent également par milliers, s'inquiètent au plus haut point des effets prévisibles de l'application de la Convention sur tout le développement du peuple Inuit, et un nombre croissant de citoyens avouent se rendre compte qu'ils ont signé un peu à l'aveuglette un document dont ils ignorent les détails et les conséquences.

Même le ministre des Richesses naturelles, M. Bérubé, a confirmé devant une assemblée de dissidents ses doutes à l'égard de la qualité des dispositions de la Convention, mais ne veut rien faire qui mette en danger l'intégrité du territoire québécois à la veille du référendum.

Mais cet argument souffre de myopie: d'abord, les dissidents et les coopérateurs ne veulent pas remettre cette intégrité en question et désiraient plutôt comme québécois, des pouvoirs autonomes pour une région québécoise dont les singularités l'exigent. Ensuite, leur part des indemnités ou de se prévaloir de la loi du recours collectif pour contester dans les prétoires la légitimité des mandats de négociation de la NQIA, fort douteux juridiquement, ou du référendum de ratification, également très irrégulier? Le Québec se retrouverait à la ligne de départ!

La NQIA, interlocuteur officiel, porte-parole accrédité de tous les Inuit auprès de l'État est née "spontanément" en 1971, après que les coopérateurs eurent pris l'initiative de convaincre les membres des conseils de village de demander au Québec la création d'un gouvernement régional autonome. Le lendemain, les médias urbains obsédés par le contentieux constitutionnel tiraient: "Les Esquimaux choisissent le Québec".

Les motards de Saint-Michel étaient une source d'angoisse

par Suzan Paré

QUÉBEC (PC) — La CECO a terminé hier l'audition des cas d'offenses sexuelles qu'auraient commises des membres des Black Spiders de Saint-Michel de Belchasse sur de jeunes résidentes de l'endroit.

L'un des témoins qui gère, avec son mari, le restaurant "La Turlutte", a fait part à la Commission que la présence au village des motards représente toujours une source d'angoisse pour la population, même s'ils n'arbores plus leurs vestes de cuir et leurs écussons les identifiant aux Black Spiders. La jeune femme a relaté les circonstances dans lesquelles elle et une amie furent l'objet de tentative de viol et durent se jeter hors de la voiture en marche où se trouvaient André "Curé" Brochu et l'un de ses comparses.

L'amie en question était d'ailleurs venue raconter elle-même, mardi, que

Brochu lui avait administré une raclée parce qu'elle lui résistait. Elle eut le nez cassé, à cette occasion, et aurait préalablement été séquestrée et violée par Jean-Marie Leclerc, en septembre 1977, dans la voiture de ce dernier.

Egalement, en janvier 1974, Michel et André Brochu, de même que Simon Cadrin, auraient emmené de force dans leur voiture une jeune passante qui, avec une amie, prenait une marche dans le village. L'amie, plus chanceuse, réussit à se sauver. Mais l'autre fut conduite sur une route secondaire déserte et forcée à la fellation non seulement par ces individus, mais aussi par un des deux autres larrons venus les rejoindre, en l'occurrence Jean-Marie Leclerc et Yvan Denault.

Après cet événement, je ne sortais plus, a déclaré la jeune fille aux commissaires. Et si je sortais, je ne rentrais pas plus tard que huit heures. J'ai finalement décidé de quitter Saint-Michel en 1976...

On a d'autre part fait lecture du témoignage à huis clos livré par une personne âgée de 18 ans, qui, par crainte des représailles, a refusé de se présenter aux audiences publiques. A deux reprises, Jean-Marie Leclerc et André Brochu auraient foncé sur elle en camionnette. Et, un an plus tard, Yves "Bébé" Laverdière l'aurait battue dans un centre commercial de Lévis où elle se trouvait en compagnie de sa sœur et d'une amie. Elle s'est même sentie surveillée à la polyvalente de Lévis, où, selon elle, Leclerc, Brochu et Simon "Scott" Cadrin rôdaient pour guetter les filles et vendre de la drogue.

À compter d'aujourd'hui, la Commission entendra une nouvelle série de témoignages qui viendront exposer les cas de voies de fait, d'intimidation ou d'extorsion dont ils ont été victimes de la part des motards de Saint-Michel. On fera également état du commerce de la drogue dont la bande aurait vécu pendant ces dernières années.

La GRC et l'assurance-chômage

L'échange de renseignements se pratiquait depuis 36 ans

par Patricia Poirier

OTTAWA (PC) — Le ministre de l'Emploi et de l'Immigration, M. Bud Cullen a avoué hier, à Ottawa, que la Commission de l'assurance-chômage n'a pas d'autorité légale pour donner des renseignements confidentiels à la Gendarmerie royale du Canada, mais qu'il songeait à amender la loi, pour corriger la situation.

Pour sa part, le commissaire adjoint de la GRC, M. Henry Jensen, témoignait devant la commission McDonald, a soutenu qu'à son avis, la police fédérale avait le droit d'obtenir ces renseignements confidentiels.

Il a demandé à la commission fédérale qu'enquête sur les activités répréhensibles de la GRC, de trouver une interprétation à la loi, et de recommander des amendements, si cela est nécessaire.

Lors d'une rencontre avec la presse, M. Cullen a fait écho à ses propos en disant qu'il espérait que la commission McDonald se prononcerait sur cette question.

Selon les témoignages entendus devant la commission McDonald, qui se penche sur la relation particulière qui existe entre la GRC et la Commission de l'assurance-chômage, la police fédérale a eu accès à ces renseignements confidentiels pendant 36 ans.

Le ministère de l'Emploi et de l'Immigration a soudainement mis fin à l'entente, la semaine dernière, soit le 13 juin. M. Cullen a dit qu'il avait obtenu un avis juridique lui recommandant de mettre fin à cet échange de renseignements.

Lors de son témoignage, le commissaire adjoint Jensen a affirmé, qu'au cours des quatre dernières années, la GRC a obtenu des renseignements confidentiels de l'assurance-chômage à 388 reprises. Ces renseignements devaient servir à des enquêtes qui n'étaient pas reliées à l'application de la loi de l'assurance-chômage.

Pendant plusieurs années, M. Jensen fut le responsable du bureau des enquêtes commerciales à la GRC. Ce bureau s'occupait de la liaison avec l'assurance-chômage.

Durant toute cette période, et même après, la GRC n'a jamais demandé un avis juridique afin de savoir, une fois pour toutes, si les agents respectaient la loi.

En réponse à une question du commissaire Guy Gilbert, M. Jensen a expliqué qu'un avocat du ministère de la Justice avait offert un avis juridique à ce sujet, le 8 juillet 1977.

M. Gilbert n'a pu s'empêcher de remarquer que la commission McDonald a été créée le 6 juillet ce qui pouvait soulever certaines questions.

Grave malentendu, bien sûr, mais suffisant pour susciter la panique chez les fonctionnaires fédéraux des Affaires indiennes et du Nord, comme chez certains Inuit. L'un d'eux, descendu précipitamment au Sud pour arrêter cette "trahison", trouva par hasard au bureau régional du Québec du ministère des Affaires indiennes un budget déjà préparé allouant \$75.000 à la fondation d'une Association ethnique Inuit.

Ainsi est née la NQIA, allaitée à la cuillère d'argent outaouaise, qui lors de sa première assemblée générale convainquit les Inuit de reporter à plus tard leur projet de gouvernement autonome et qui signera en leur nom universel l'Entente de la baie James.

Les dissidents, les coopérateurs, le Conseil de la coopération du Québec ont à ce jour demandé au gouvernement d'être entendus en commission parlementaire avant l'adoption des projets de loi présentement à l'agenda de l'Assemblée nationale. Même si l'avenir de tout un (petit) peuple est sur la table, le gouvernement est pressé: pas question de retarder l'adoption de ces lois.

M. Lévesque, m'a-t-on rapporté, aurait traité de "réveurs" les dissidents du Nouveau-Québec. Un de ses ministres prêche de son côté la froide raison d'État: "Deux cultures se trouvent en présence, dont l'une est majoritaire..." Le Parti québécois reconnaît la justesse de nombreux arguments des dissidents, mais il est soumis à une nécessité qui prime toutes les autres: celle de gouverner, et de gouverner conformément aux intérêts de la majorité dont il est le mandataire.

Evidemment, Mais Lord Durham eût-il choisi la même rigueur arithmétique que M. Lévesque ne serait pas à l'heure d'aujourd'hui pour décider qui rêve et qui ne rêve pas. "Norbert Rouland "Les Inuit québécois et la Convention de la baie James", Centre d'Études Nordiques, Université Laval, 1978. Le professeur Rouland paraphrase les propos du ministre avec lequel il s'est entretenu.

L'avocat du solliciteur général, Me Allan Lutfy, a alors souligné que le ministre de la Justice, Louis-Philippe Landry, avait rédigé un avis juridique quant à la légalité "des entrées clandestines" de la police fédérale. Cet avis juridique adressé au solliciteur général adjoint, Roger Tassé, portait aussi la date du 8 juillet 1977.

En dépit de ces consultations sur la légalité des opérations de la GRC, M. Jensen a avoué que ce n'est que le 13 juin 1978 alors qu'il a appris que la Commission de l'assurance-chômage mettait fin à l'entente particulière, qu'il a su qu'il y avait certains problèmes d'interprétation de la loi.

"Mais vous saviez que périodiquement, depuis 1964, il se posait certains problèmes d'interprétation?" a dit le commissaire Gilbert.

Le témoin a reconnu qu'il y avait des problèmes surtout lorsque certaines personnes étaient mutées et remplacées et qu'il fallait recommencer à négocier des ententes.

"Vous souvenez-vous d'une déclaration du premier ministre Lester Pearson en 1964 lorsque le numéro d'assurance sociale a été institué. Il a dit que le numéro ne servirait pas à d'autres fins que celles prévues par la loi," a demandé Me Guy Gilbert.

"Je ne suis pas au courant", a répliqué M. Jensen. Il a précisé qu'il ne se souvenait pas d'avoir pris connaissance de cette déclaration.

M. Jensen avait dit plus tôt que la carte d'assurance sociale était devenue un genre de pièce d'identité acceptée par

tout. "Cela fait un peu contraste avec la promesse que M. Pearson avait faite aux Canadiens", a-t-il dit.

"C'est possible", a répliqué le témoin. Selon le témoignage du commissaire adjoint, l'entente entre la commission de l'assurance-chômage et la GRC devait rester secrète.

Même les autres corps policiers ne devaient pas être au courant. Plus tard, cependant, M. Jensen a appris que la Sûreté de l'Ontario et la Sûreté du Québec avaient pu conclure des ententes semblables avec la commission de l'assurance-chômage.

Le 3 octobre 1973, le directeur général du service de sécurité émettait une directive à toutes les sections de la GRC en annonçant un changement de procédures pour obtenir des renseignements confidentiels provenant des demandes de cartes d'assurance sociale.

"Bien que nous ne voulons pas nous ingérer, si vous avez des ententes particulières avec certaines personnes pour obtenir ces renseignements, il faudra obtenir ces informations du bureau des enquêtes commerciales aux quartiers généraux", pouvait-on lire dans cette missive.

La directive précise que les renseignements ainsi obtenus doivent pouvoir servir à appréhender un criminel.

Il est aussi dit que ces renseignements peuvent être obtenus s'il en va de l'intérêt public.

La Commission McDonald devait poursuivre, jeudi, son étude de ce dossier, lors d'audiences publiques qui se déroulent à Ottawa.

Lévesque commente le projet de loi Une reprise des positions "refusées" de Victoria

QUÉBEC — Bien avant les souverainistes, les premiers à s'inquiéter des propositions d'amendement à la constitution déposées mardi par le premier ministre Trudeau devaient être les partisans d'un fédéralisme renouvelé.

Eux-mêmes peu enthousiasmés par ces propositions, c'est la mise en garde qu'ont servi hier les membres du gouvernement Lévesque aux partis d'opposition à l'Assemblée nationale et plus particulièrement au Parti libéral, chaud partisan justement d'un fédéralisme renouvelé.

Alors que l'opposition officielle cherchait à connaître la réaction du gouvernement au projet de loi déposé mardi par M. Trudeau devant la Chambre des communes, le premier ministre Lévesque s'est dit d'avis que les propositions contenues dans ce projet de loi constituaient même un recul à certains égards. Le ministre des Affaires intergouvernementales, M. Claude Morin, a commenté aussi en ce sens les propositions Trudeau.

Se refusant d'entrer dans le détail du projet de loi, il a déclaré qu'il ne s'agissait que de "la reprise sous d'autres mots de positions qui ont déjà été mises de l'avant par le gouvernement fédéral et qui ont été refusées comme démarche et comme approches en 1971, le 23 juin, par le gouvernement libéral de l'époque". A son avis, cela devrait sérieusement inquiéter l'opposition d'aujourd'hui qui, en 1971, constituait justement ce gouvernement qui avait refusé les propositions Trudeau d'alors.

M. Morin a aussi rappelé que le renouvellement du fédéralisme ne peut passer que par un partage sérieux des pouvoirs. Or cette question est "savamment éludée dans les documents qui nous sont fournis jusqu'à maintenant", a-t-il dit.

Les présentes propositions de M. Trudeau, pense M. Morin, consistent surtout en des modifications à des institutions, ce qui, ajoute-t-il, n'a pas l'air de soulever l'intérêt massif des Québécois.

Interrogé en dehors de la chambre, le premier ministre Lévesque devait abonder dans le même sens que M. Morin, parlant de replâtrage et de "repeinturage de vieilles institutions", qui va impliquer certains reculs, dans le cas du Sénat par exemple, même dans l'optique d'un fédéralisme renouvelé pour le Québec.

Sans vouloir préciser plus avant sa pensée, le premier ministre devait affirmer que ce projet de loi contenait des aspects "spectaculièrement vicieux en puissance", des aspects glissants, et qu'au total il n'y avait aucun progrès pour le Québec. Le ministre des Affaires intergouvernementales avait aussi souligné dans sa ré-

ponse à l'Assemblée nationale que depuis des générations le Québec réclame le transfert de pouvoirs d'Ottawa vers les provinces et vers le Québec en particulier, cela pour permettre au Québec de s'occuper "des aspirations et des besoins de la nation québécoise". Les documents déposés par Ottawa n'en tiennent pas compte, souligne-t-il.

Quant à participer activement aux négociations sur le projet de loi déposé par M. Trudeau à la Chambre des communes, le ministre n'a pas voulu s'avancer plus qu'il ne le faut. Pour l'instant la seule conférence à laquelle il participera de façon certaine, c'est cette conférence des ministres responsables des Affaires intergouvernementales, qui, en juillet, à l'invitation du ministre fédéral des Affaires intergouvernementales, se réuniront pour discuter des "débouchements administratifs entre gouvernements".

D'autre part au cours de la période des questions hier, le premier ministre a aussi été interrogé sur la stratégie du Parti québécois quant à la préparation du référendum, le Journal de Québec ayant publié ce qu'il a qualifié de "vrai visage du plan d'action référendaire du Parti québécois".

22 juin

par la PC et l'AP

Il y a deux ans aujourd'hui, le 22 juin 1976, la Chambre des communes approuvait le projet de loi portant l'abolition de la peine de mort au Canada. La dernière pendaison avait eu lieu à Toronto, en 1962.

1971 — Accord sur les conditions de l'entrée de la Grande-Bretagne dans le Marché commun européen.

1969 — Coup d'État au Sud-Yémen: le président As Shaabi est remplacé par un conseil présidentiel de cinq membres.

1961 — Libération de Moïse Tshombé, président du Congo ex-belge (Zaire).

1941 — L'armée allemande envahit l'URSS, suivant le plan Barbarossa.

1940 — Signature d'un armistice entre la France de Pétain et l'Allemagne de Hitler.

1894 — Le Dahomey, aujourd'hui le Bénin, est proclamé colonie française.

1815 — Buonaparte abdique pour la seconde fois.

Il est né un 22 juin: sir Julian Huxley, biologiste anglais (1887-1975).

Robert Burns est de retour

QUEBEC (PC) — Le député péquiste de Maisonneuve, M. Robert Burns, a fait une rentrée remarquée hier matin à l'Assemblée nationale, au retour d'une absence de plus d'un mois pour une défaillance cardiaque.

M. Burns a été applaudi par tous les députés après que des porte-parole de chaque formation politique lui eurent souhaité la bienvenue.

Le député de Maisonneuve a expliqué qu'il était revenu au Parlement "en dépit d'un désaccord partiel entre son cardiologue et lui-même".

M. Burns a remercié ses collègues ministres qui l'ont remplacé au pied levé, notamment M. Marc-André Béard, ministre de la Justice, qui a parrainé le projet de loi 92 sur les consultations populaires à la place de M. Burns, et MM. Claude Charron et Yves Duhaime, qui ont agi comme leaders parlementaires suppléants.

Accords bilatéraux avec sept pays fournisseurs

Ottawa limite l'importation de textiles

OTTAWA (PC) — Le gouvernement fédéral a annoncé hier qu'à compter de l'an prochain, les importations de textiles et de vêtements seront limitées sur une base de sélection en fonction d'accords bilatéraux conclus avec les pays fournisseurs de produits à bas prix.

Ces accords limitent le volume des importations à des niveaux légèrement supérieurs à ceux de 1975 et

remplaceront le contingentement global des importations de vêtements, adopté en novembre 1976 et venant à échéance le 31 décembre 1978.

Les accords en question ont été signés pour une période maximale de trois ans avec Hong Kong, la République de Corée, la République populaire de Chine, la Pologne, la Roumanie et les Philippines; les importations en provenance de Taiwan font aussi

l'objet de restrictions.

Ces sept fournisseurs représentaient plus de 80 pour cent des importations totales de vêtements au pays en 1977, a indiqué hier le ministre de l'Industrie et du Commerce, M. Jack Horner.

Le ministre a par ailleurs expliqué que les accords prévoient une hausse annuelle des importations ainsi que des dispositions libérales spéciales pour les vêtements d'enfants

et de bébés.

"Ces dispositions permettront d'éviter toute pénurie de certains articles et toute augmentation de prix injustifiée, et elles tiennent compte des préoccupations des consommateurs, des importateurs et des détaillants", a-t-il dit.

Le ministre a également annoncé que le programme de surveillance globale des importations sera en outre renforcé afin d'assurer l'entière

observance des termes des divers accords et d'obtenir des renseignements constamment à jour sur les importations de toute provenance, qu'elles soient ou non l'objet de restrictions. De son côté — le secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures, M. Don Jamieson, a annoncé hier que le Canada adhérerait à l'Accord sur le commerce international des textiles, qui vient d'être renouvelé. Cet accord a pour ob-

jet d'encourager la libéralisation progressive du commerce international des textiles.

En 1976, le gouvernement canadien avait annoncé un contingentement global des importations de vêtements comme mesure d'urgence après que les importations eurent augmenté de façon soudaine de 46 pour cent par rapport à l'année précédente.

A ce moment-là, l'industrie canadienne avait perdu quelque neuf pour cent de sa part du marché, sa part passant à 55,6 pour cent au regard de 44,4 pour cent pour les produits d'importation.

En 1977, les fabricants canadiens ont accru leur part du marché à 64,6 pour cent, tandis que celle des importations a baissé à 35,4 pour cent.

On prévoit qu'en 1978, l'emploi dans le secteur du vêtement atteindra à nouveau son niveau de 1975, soit 115.000.

Congédié pour des raisons de sécurité nationale

Il peut consulter son dossier à la GRC, mais il n'a pas le droit de le révéler

OTTAWA (PC) — Un technicien à l'emploi du service des Télécommunications du Canadien National, congédié pour des raisons de sécurité nationale, a pu consulter le dossier de la GRC qui l'incriminait mais à condition qu'il n'en divulgue pas la teneur.

C'est ce qu'a révélé hier le député conservateur de Peace River, M. Gerald Baldwin, au cours d'une conférence de presse où il a dénoncé l'injustice qui aurait été commise, au nom de la sécurité natio-

onale, contre M. Bernard Maguire, d'Edmonton.

M. Baldwin a établi un parallèle entre le cas de M. Maguire et celui du docteur Alexander Peter Treu, de Montréal, condamné récemment en rapport avec la loi des secrets officiels.

Le député, accompagné d'un représentant de la Fraternité canadienne des chemins, a expliqué que M. Maguire a été mis à pied par le CN en juillet 1975, sans autre forme d'explication, alors

qu'il travaillait depuis un an et demi pour cette société.

Ce n'est que lors de l'arbitrage du grief logé par le syndicat que ce dernier aurait appris, en janvier 1976, qu'il avait été classé comme un "danger pour la sécurité d'Etat" par la Gendarmerie Royale du Canada et que c'était là la raison de son renvoi.

Le technicien de 26 ans, qui travaille maintenant comme chauffeur d'autobus, a affirmé qu'il avait pu prendre connaissance de son dossier récem-

ment grâce à la loi sur les Droits de l'homme mais ce, à condition qu'il s'engage à ne pas en dévoiler le contenu à un tiers.

M. Maguire a soutenu hier qu'il pourrait prouver qu'il n'a rien à se reprocher s'il pouvait divulguer ce que contient son dossier personnel. Il a déclaré qu'il était seul lors de cette consultation et qu'on l'a averti que s'il ne tenait pas sa parole, il violerait la loi des secrets officiels qui prévoit une peine d'emprisonnement d'une du-

rée maximum de 12 ans.

Le député Baldwin a mentionné que plusieurs ministères auraient émis des semblables directives sur la confidentialité avant d'accorder l'accès au dossier d'un citoyen.

Il a également souligné qu'il ne comprenait pas l'attitude de la GRC et du ministère des Approvisionnements et Services, qui a demandé cette enquête, parce que la vie de M. Maguire avait été passée au peigne fin par l'armée canadienne où il a travaillé pendant quelque temps.

Lorsque M. Maguire a consulté son dossier, on lui a demandé d'autoriser le ministère en question à le détruire mais celui-ci a refusé en posant comme condition qu'on lui en remette d'abord une copie.

Le député de Peace River a noté que le chef du service de sécurité du ministère des Approvisionnements et Services, M. S.M. Jenkins, est une figure centrale dans le cas du docteur Treu condamné à deux ans de prison au cours d'un procès à huis clos.

DES QUATRE COINS DU PAYS

par la Presse Canadienne

■ Trudeau passe la Saint-Jean chez les Franco-Ontariens

Le premier ministre, M. Trudeau, passera le congé de samedi avec des Franco-Ontariens qui, à l'instar des Canadiens français de tout le pays, se réclament de Saint-Jean-Baptiste. Le gouvernement du Québec, pour sa part, considère le 24 juin comme la version provinciale du Jour du Canada (ou du Dominion) et l'appelle la Fête nationale du Québec. Bien que la fête ait des origines religieuses, au Québec elle est devenue manifestation nationaliste. Les Québécois descendent dans la rue, dansent, scandent des slogans nationalistes et brandissent le drapeau provincial. M. Trudeau célébrera la fête à Vankleek Hill, petit centre franco-ontarien à environ 80 kilomètres à l'est d'Ottawa. Il assistera à un défilé, parlera brièvement puis se mêlera à la foule. Et vendredi soir, le premier ministre n'ignorera pas le Québec complètement puisqu'il sera à Beaufort, à 30 kilomètres au nord-est de Québec, pour participer au 50e anniversaire de la municipalité. Avant de quitter Beaufort, M. Trudeau assistera au feu d'artifice allumé dans la cour de l'école.

■ Un professeur accuse Bell

Un professeur en communications de l'université Simon Fraser a accusé la société Bell Canada, hier, de payer son équipement plus cher parce qu'elle ne l'achète, que de sa filiale Northern Telecom. Le Dr Robert Babe a tenu ces propos devant le Conseil de la radio-télévision et des communications canadiennes, où Bell réclame une hausse de ses tarifs d'environ \$400 millions. Pour le Dr Babe, les prix plus cher payés à Northern Telecom se répercutent sur les abonnés de Bell, qui doivent en assumer les frais. Et c'est pourquoi, selon le professeur, la compagnie de téléphone devrait être obligée de faire des appels d'offres pour son équipement, au lieu d'acheter automatiquement de Northern Telecom, dont elle possède environ 60 pour cent des actions. Cette façon de procéder, a-t-il souligné, ferait baisser les prix et encouragerait les petites compagnies du domaine des communications. Le Dr Babe a affirmé, en outre, que Bell ignorait les nouveaux développements technologiques, à cause de Northern Telecom.

■ Deux ministres ont profité du chalet de pêche gouvernemental

Le ministre de l'Agriculture, M. Jean Garon, et son collègue de la Fonction publique, M. Denis de Belleval, sont les deux seuls membres du cabinet à avoir profité d'un chalet de pêche gouvernemental sis dans le Parc des Laurentides en 1977. Une réponse déposée hier à l'Assemblée nationale par le ministre de la Chasse et de la Pêche, M. Yves Duhaime, indique en effet que MM. Garon et de Belleval sont les deux seuls ministres à avoir bénéficié en 1977 du chalet du Lac des Neiges. M. Garon s'est rendu pêcher du 23 au 26 juin, du 30 juin au 3 juillet et du 28 août au 1er septembre, tandis que M. de Belleval a taquiné la truite du 18 au 21 juillet 1977. Le chalet, jusque là mis à la disposition des membres de l'Assemblée nationale, sera ouvert au public et soumis à un tirage au sort dès que sera complétée son acquisition de la compagnie Reed, précise la réponse de M. Duhaime.

■ Le nombre de touristes au Québec a fort augmenté

Le nombre de touristes étrangers en visite au Québec a sensiblement augmenté pour les trois premiers mois de 1978 par rapport à la période équivalente de 1977. C'est ce que révèlent des statistiques déposées hier à l'Assemblée nationale par le ministre du Tourisme, M. Yves Duhaime. Pour les trois premiers mois de 1978, le nombre de visiteurs a augmenté de 9,4%. Pour le seul mois de mars, le pourcentage d'augmentation a été de 27,1%. L'augmentation au Québec a été plus forte que celle enregistrée au Canada, où le nombre de touristes étrangers a augmenté de 7,6% pour les trois premiers mois et de 19,2% pour mars. En 1977, la baisse des touristes visiteurs avait été de 9,8% par rapport à 1976 pour l'ensemble de l'année. La baisse était cependant attribuable au fait qu'en 1976, les Jeux olympiques avaient attiré une foule de visiteurs. Les chiffres compilés pour 1978 ne tiennent pas compte des effets bénéfiques de l'abolition de la taxe de 8% sur le prix des chambres d'hôtel. L'abolition de la taxe a été annoncée le 18 avril, mais les statistiques les plus récentes ne couvrent que les trois premiers mois de 1978.

QUEBEC (PC) — Le Protecteur du citoyen voudrait que sa compétence soit étendue de façon à pouvoir enquêter sur les activités et les opérations des membres de la Sûreté du Québec.

C'est la principale recommandation contenue dans le dernier rapport annuel du Protecteur du citoyen, un rapport que le président de l'Assemblée nationale, M. Clément Richard, a déposé en Chambre hier.

Le Protecteur du citoyen, M. Luce Patenaude, suggère que la Loi soit modifiée de

façon à lui permettre d'enquêter au sein de la Sûreté du Québec et de tous les autres corps d'agents de la paix: gardes-chasse, agents des pêcheries, constables de la Cour du bien-être social, inspecteurs du ministère des Transports, surveillants des établissements de détention, etc.

Me Patenaude affirme dans son rapport que l'impossibilité dans laquelle elle est de pouvoir enquêter dans certains dossiers où sont impliqués des policiers nuit à l'exercice de

Tardif n'ajourne pas l'étude du projet 44

QUEBEC (PC) — Le ministre des Affaires municipales, M. Guy Tardif, refuse de reporter à plus tard l'étude du projet de loi 44 comme le lui demande l'Union des municipalités du Québec.

Dans une lettre qu'il vient de faire parvenir au président de l'UMQ, M. Philippe Bernier, le ministre expose les raisons qui le motivent à faire adopter ce projet de loi avant l'ajournement des travaux de l'Assemblée nationale, soit demain.

Il souligne d'abord que le projet de loi 44, sur la démocratie municipale, ne vise dans les faits que les villes de Montréal et de Longueuil, et que ces deux municipalités ont été largement consultées.

De plus, M. Tardif affirme que ce projet de loi n'a plus de raisons d'être s'il n'est pas adopté avant l'ajournement, à

cause des dates d'échéance qu'il contient, notamment pour le découpage des cartes électorales.

Enfin, le ministre rappelle à l'UMQ qu'elle aura tout le loisir de faire les représentations qu'elle juge nécessaires sur l'esprit de cette législation, au moment où le gouvernement présentera à l'automne un projet de loi général qui concernera cette fois toutes les municipalités de 20.000 habitants et plus.

Le projet de loi 44, qui est sur le point de subir l'étape ultime de la troisième lecture, établit de nouvelles règles de procédure en vue des élections municipales de novembre prochain. Il ne vise que les municipalités de 100.000 âmes et plus qui iront en élection cette année, soit uniquement Montréal et Longueuil.

Loto-Canada

Clark fait écho aux craintes des provinces

OTTAWA (PC) — Le chef de l'Opposition aux Communions, M. Joe Clark, a demandé hier au premier ministre de tenter d'obtenir l'assentiment des provinces avant de décider du prolongement de Loto-Canada.

M. Clark a déclaré que la question de l'existence d'une loterie fédérale faisant concurrence aux loteries des provinces pourrait se traduire par une nouvelle controverse fédérale-provinciale.

Le leader conservateur a cité un télégramme du mi-

nistre Ned Shillington, de Saskatchewan, adressé au premier ministre M. Trudeau, au nom des participants à la conférence interprovinciale des ministres responsables des loteries, le 7 juin dernier, à Regina.

Dans ce télégramme, les ministres provinciaux se disent désolés d'avoir appris que le gouvernement fédéral a l'intention de prolonger après 1979 le programme de Loto-Canada, qui, à l'origine, avait été conçu pour éponger le déficit olympique.

SEUIL

JACQUES-MICHEL ROBERT

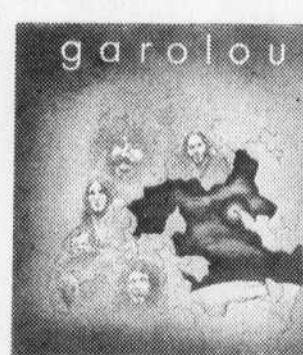
Professeur titulaire de la chaire de génétique médicale de la Faculté de médecine de Lyon

L'hérédité racontée aux parents

Connaître les mécanismes de l'hérédité pour prévenir la naissance d'enfants handicapés.

Un volume 208 pages \$11.95

VENTE de DISQUES Québécois



LFS-9027 Garolou



ST-70059 Paul et Paul Remi AM-FM



SKAO-70058 Les grands succès de Beau Dommage



M-16207 Nicole Martin Ne t'en vas pas



PFS-90456 Fiori-Séguin Deux cents nuits à l'heure



PS-19904 Edith Butler L'Espoir



PAR-11801 Spécial Cassonade 4.99



VQ-45001 Spécial Gilles Gosselin 4.99



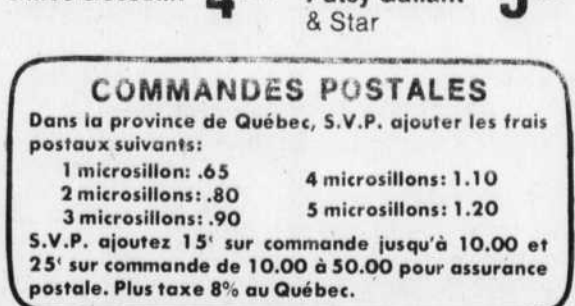
LATF-5001 Spécial Patsy Gallant & Star 5.49



PFS-90452 Spécial Marie-Claire Séguin 5.49



PE-7509 Spécial Sylvain Lelièvre 5.49



SWBC-70057 Raoul Duguay Vivant avec Toulimond 2 LPS. 7.99 Spécial

LE MAGASIN DE MUSIQUE LE PLUS COMPLET AU CANADA

Ed Archambault INC.

500-est. Ste-Catherine / Berri — 849-6201

Anjou QUÉBEC

Le pionnier de la boucherie charcuterie française à Montréal.

Maison fondée en 1953

"SA QUALITÉ FAIT SA RENOMMÉE"

UN DÉLICÉ PRINTEMPS...
"NOS ASPERGES BLANCHES FRAÎCHES DU QUÉBEC"

"BOEUF, CANADA CATÉGORIE A. RUBAN ROUGE"
Rosbif Parisien • Steak B.B.Q.
Brochettes de boeuf • Fondue Bourguignonne

"AGNEAU FRAIS DE L'OUEST CANADIEN"
Côtes d'agneau • Lardes et filets B.B.Q.
Gigot à la broche • Merguez

"VEAU EXTRA"
Rôti de veau • Escalopes
Côtes de veau

"POULETS * LAPINS * CAILLES"
"CHARCUTERIE FINE EXCLUSIVE"
Pour pique-nique

"CHOIX DE PLATS CUISINES MAISON"
produits d'importation.
Fromages choisis, pain français
Jeu. ven. ouvert jusqu'à 20 hrs — fermé samedi
(métro station Laurier) 272-4065/86

807 est, rue Laurier

OEA: Carter met en garde les dictatures

WASHINGTON (d'après Reuter et AFP) — Le président Jimmy Carter a réaffirmé hier la détermination des États-Unis de poursuivre leur politique de promotion des droits de l'homme et de la justice économique et sociale en Amérique latine.

Prenant la parole devant la huitième assemblée générale de l'Organisation des États américains (OEA), le président des États-Unis a déclaré que les pays violant les droits de l'homme ne pourraient échapper aux conséquences d'un tel mépris des normes internationales.

Parlant des dictatures en général, M. Carter a estimé compréhensible que "la voie d'un régime autoritaire à un régime démocratique soit difficile et exigeante. Pendant une telle transition et le processus électoral, mon gouvernement s'engage à ne pas intervenir et ne pas exprimer de préférence pour des individus ou des partis. Mais nous soutiendrons sans relâche des systèmes politiques qui permettent à tous les peuples de participer librement et démocratiquement aux décisions qui affectent leurs vies."

Le chef de l'État américain a estimé qu'on avait assisté à certains progrès l'an dernier avec la libération de prisonniers politiques dans nombre de pays, la levée de l'état de siège et l'atténuation de certaines entraves notamment sur la liberté de la presse.

Comme il l'avait fait vendredi à Panama lors de l'échange des instruments de ratification des traités du canal, M. Carter a rappelé sa conviction que "tous les peuples des Amériques veulent un monde où les habitants de chaque pays sont délivrés de la torture, des arrestations arbitraires et de la détention prolongée sans jugement."

Il a aussi lancé cette mise en

garde: "Nous préférons prendre des actions positives mais, là où des pays persistent dans des violations graves des droits de l'homme, nous continuerons à démontrer qu'il en coûte d'ignorer de façon flagrante les normes internationales."

Le président américain a aussi jugé que la solution de la question du canal de Panama était de bon augure pour un accord pacifique de problèmes tels que la demande d'accès à la mer de la Bolivie, le conflit frontalier Honduras-Salvador et l'avenir de Belize (Honduras britannique) demande une mise en pratique du traité de Tlatelolco, bannissant les armements nucléaires en Amérique latine.

Évoquant le développement économique et la cause de la justice sociale, M. Carter a assuré qu'il continuera à résister aux tentatives protectionnistes. "En retour, a-t-il dit, nous vous demandons de vous joindre à nous dans la négociation en vue de réduire les barrières douanières."



Le président Jimmy Carter s'est voulu persuasif et ferme lors de son discours hier devant l'assemblée de l'Organisation des États américains à Washington.

(Photolaser AP)

Amnesty dénonce la "répression" en Guinée

LONDRES (Reuter) — Amnesty internationale, organisation indépendante veillant au respect des droits de l'homme, a publié hier un réquisitoire contre le régime du président Sékou Touré.

Depuis plusieurs années, des adversaires du chef de l'État guinéen sont torturés ou maintenus en réclusion dans des camps de prisonniers, déclare Amnesty International, dont le siège est à Londres.

On compte probablement de deux à quatre mille prisonniers politiques en Guinée, dont la population est d'environ cinq millions d'habitants.

En outre, plusieurs milliers de Guinéens se sont exilés, ajoute l'organisation. A Camp Boiro, la plus grande prison guinéenne, les conditions sont fort mauvaises, l'assistance médicale est presque inexistante, et l'insuffisance alimentaire et la maladie sévissent, précise Amnesty

International.

"Les camps de prisonniers sont sérieusement encombrés. Les cellules sont fermées à clé presque en permanence. Les détenus privés d'exercice physique."

"Les seules voies d'aération des cellules sont de petits trous situés très haut. Et les conditions sont aggravées par des toits de tôle ondulée qui causent une chaleur accablante," affirme Amnesty International.

La situation économique de la Guinée paraît prometteuse lors de son accession à l'indépendance. Mais elle s'est maintenant détériorée. Les pénuries de produits alimentaires y sont fréquentes. L'an dernier, des manifestations ont eu lieu dans les villes principales du pays, déclare le rapport d'Amnesty International.

Dans le passé, le président Touré réagissait contre la contestation en accusant ses adversaires politiques, réels ou présumés, de fomenter des complots contre lui, et en les rendant responsables des problèmes du pays, ajoute le rapport.

A en croire le gouvernement guinéen, douze conspirations contre l'administration ont été écartées de 1958 à 1978. Chaque fois il y a eu arrestations et emprisonnements. En outre, certaines personnes ont été condamnées à mort, déclare le rapport.

Celui-ci cite le cas d'une personnalité guinéenne de réputation internationale: M. Diallo Telli, ancien secrétaire général de l'Organisation de l'unité africaine (OUA).

Accusé d'avoir fomenté un complot en 1976, M. Diallo Telli fut arrêté et "ses aveux" furent diffusés par Radio Conakry, poursuit le rapport.

L'an dernier, un journaliste a demandé au ministre guinéen des Affaires étrangères, M. Fily Cissoko, ce qu'il est advenu de M. Diallo Telli.

Selon Amnesty International, le chef de la diplomatie guinéenne a répondu qu'il n'avait cure de ce que l'on pensait du sort de M. Diallo Telli, et que l'on était libre de croire qu'il est mort ou qu'il est encore en vie.

Castro tente de clarifier la politique africaine de Cuba

LA HAVANE (AFP) — La Havane considère que le problème fondamental de l'Afrique aujourd'hui est celui de l'Afrique Australe: Namibie, Zimbabwe (Rhodésie) et Afrique du Sud, comme vient de le déclarer Fidel Castro.

Il aura fallu la polémique lancée par Washington sur le rôle exact de Cuba dans l'affaire du Shaba pour que Castro en vienne (du moins pour l'opinion publique internationale) à "baliser" sa politique africaine.

Devant un public choisi: les téléspectateurs et la classe politique américaine, le chef de la révolution cubaine a accepté d'enregistrer une longue interview (deux heures) consacrée au Shaba, face à trois des plus "féroces" représentants des principales chaînes de télévision des États-Unis, ABC, CBS et NBC.

Clarifier a bien été le propos de Fidel Castro, qui a estimé peut-être que son message (d'apaisement) transmis à Washington le 17 mai, n'a pas eu l'effet recherché. Car il ne s'agit pas d'une quelconque révision de la politique africaine de Cuba. Cette fois, le leader cubain va plus loin. Qualifiant de "provocation" l'action de ceux qu'il ne désigne que par le vocable de "Katangais", le président Castro semble vouloir dire qu'il ne suffit pas qu'un mouvement de libération se donne un visage progressiste pour pouvoir bénéficier de l'aide et de la "bénédiction" cubaine.

De "solides raisons politiques" ont amené La Havane à prendre en effet toutes sortes de distances avec les rebelles du Shaba. Bien sûr, comme on le sait aujourd'hui, certains groupes de "Katangais" ont combattu directement aux côtés des Cubains durant la guerre en Angola (fin 1975-début 1976). Mais depuis cette date, les Cubains ont "lâché" les Katangais. Leur passé comme leur présent est "douteux", estiment les dirigeants cubains. Castro a invité à observer "tout ce qu'il y a derrière" l'opération katangaise. Pour ne pas dire ouvertement que les rebelles ont fait "le jeu de l'Occident".

On peut rappeler que bien des chefs de mouvements de libération nationale, officiellement ou en privé, ont séjourné ces deux dernières années dans la capitale cubaine: Joshua N'komo (Front patriotique-zimbabwéen), Sam Nujoma (SWAPO-Namibie), Oliver Tambo (ANC-Afrique du Sud), cela entre des visites des présidents Agostinho Neto, Samora Machel, Mengistu et Opango, pour ne parler que de cette région de l'Afrique. Castro a tenu à souligner que "Monsieur" M'bumba (El señor M'bumba), le leader katangais, n'a jamais mis les pieds à Cuba, sa présence n'y étant pas souhaitée.

Fort de défiance cubaine donc à l'égard des Katangais mais aussi choix de fonds: il est essentiel pour La Havane d'éviter entre pays d'Afrique noire des conflits qui pourraient détourner l'attention de la lutte contre le front principal: celui du colonialisme, du fascisme et de la réaction en Afrique australe.

Cela pourrait se traduire aisément par: gouverner qui veut gouverner à Kinshasa, mais rien de ce qui touche à la Namibie, au Zimbabwe, à l'Afrique du Sud ne laisse La Havane dans l'indifférence ou l'expectative. "Nous sommes disposés à collaborer à tout ce qui peut favoriser l'existence de la paix entre l'Angola et le Zaïre, a encore dit Castro ajoutant: "Peu nous importe qui gouverne le Zaïre."

C'est intentionnellement que Fidel Castro a estimé nécessaire d'apporter ces précisions, plus d'un mois après le déclenchement des combats au Shaba. On peut penser aussi que même s'il avait été formellement informé des préparatifs de l'attaque des rebelles (selon Castro, Cuba n'a eu connaissance que de rumeurs) le leader cubain ne l'aurait pas crié sur tous les toits, là encore pour ne pas faire le jeu de l'Occident.

De la même façon, les autorités cubaines se gardent de tout commentaire public sur la question érythréenne, pour que l'on ne puisse pas gloser sur un différend entre "frères". Il est cependant évident que La Havane maintient ses distances avec le projet "jusqu'au-boutiste" de Mengistu sur l'Erythrée.

En privé, deux mois après la visite du dirigeant éthiopien à La Havane, on continue de souligner ici que l'Erythrée est un problème interne au régime d'Addis-Abeba. Pour les observateurs, la décision cubaine semblait arrêtée dès cette visite même: Cuba allait y regarder à deux fois avant de se lancer dans une opération qui ne relève pas de sa compétence. Bien que les Cubains ne fassent rien pour favoriser l'éclosion d'une Erythrée indépendante, il semble toute-

fois qu'ils aient tenté dans la mesure du possible de persuader le colonel Mengistu du bien-fondé d'une solution négociée du problème.

Pourquoi les Cubains ont-ils "lâché" sur ce point Mengistu? Le leader éthiopien a répondu peut-être à sa façon à cette question dans des déclarations faites ces jours derniers au cours d'une conférence de presse.

Selon des informations pa-

ruées en bonne place dans la presse cubaine, le colonel Mengistu aurait déclaré: "Aujourd'hui, l'Éthiopie a une puissance suffisante pour barrer la route aux groupements séparatistes qui opèrent au nord du pays." Il précisait aussi que ses tentatives et celles de "pays amis" pour régler pacifiquement le problème avaient été "infructueuses".

A La Havane, rien n'était venu confirmer que des con-

tacts auraient été pris entre Cubains et le MEISON (Mouvement socialiste panéthiopien opposé au Derg de Mengistu) comme cela a été avancé dans la presse occidentale.

A peine a-t-on pu savoir, sans confirmation, que l'ambassadeur cubain à Addis-Abeba se trouvait ces jours derniers dans la capitale cubaine. Voyage de routine ou mission particulière?

Des combats sur trois fronts en Erythrée

KHARTOUM (Reuter) — Les maquisards érythréens et tigriens combattent actuellement sur trois fronts contre les troupes éthiopiennes, ont indiqué, hier à Khartoum, les représentants de trois formations hostiles au gouvernement d'Addis Abeba.

Il s'agit du Front de libération de l'Erythrée (FLE), du Front populaire de libération de l'Erythrée (FPLE) et du Front populaire de libération du Tigre (FPLT).

Mardi à Rome, le FLE avait annoncé le lancement d'une offensive éthiopienne menée par 24.000 hommes et soutenue par des chars et des avions. Il faisait également état de durs combats au sud de la ville de Om-Hager, le long de la frontière soudanaise. Les unités éthiopiennes partant de leur base de Humera ont franchi la rivière Sessit et pénétré d'environ un kilomètre en Erythrée après cinq jours de combat au corps à corps, ajoutait-il.

Selon un porte parole tigréen, le FLE est aussi engagé dans une opération commune avec le FPLT au nord de la ville de Endé Sélassié. Les combats ont éclaté le 18 juin au nord de la ville quand l'importante garnison éthiopienne

a tenté de faire mouvement vers l'Erythrée.

Le porte-parole du FPLT a déclaré que, simultanément, une importante bataille se déroulait entre, d'une part, les combattants du FPLT et du FPLE et, d'autre part, l'armée éthiopienne, près de la ville d'Intechew au centre du Tigre.

Intechew, située à 40 kilomètres au sud de l'Erythrée sur le principal axe routier conduisant à Asmara, a été occupée par les troupes gouver-

nementales il y a deux semaines mais, selon le FPLT et le FPLE, elles en auraient été chassées trois jours plus tard. Les Éthiopiens tentent à nouveau de reprendre pied dans cette ville-clé à partir de leurs bases d'Adoua et d'Agrigat.

Les Cubains se trouvent toujours en Erythrée et notamment à Asmara mais ne combattent plus aux côtés de l'armée éthiopienne, a déclaré le représentant en Europe du Front populaire de libération de l'Erythrée (FPLE).

Aide économique de Londres à la Somalie

LONDRES (d'après Reuter et AFP) — M. James Callaghan, premier ministre britannique, a déclaré hier au président Mohamed Siad Barré que la Grande-Bretagne était prête à fournir à la Somalie une aide économique et technique pour son développement, indique-t-on de source informée à Londres.

M. Callaghan a déclaré au président Barré, en visite officielle à Londres, que la nature de l'aide britannique à la Somalie serait limitée tant que les conflits entre la Somalie et ses voisins ne seraient pas résolus.

Le premier ministre britannique a précisé que Londres était disposé à participer à la reconstruction de l'économie somalienne à condition toutefois qu'intervienne un règlement des conflits de la corne de l'Afrique fondé sur le principe de l'inviolabilité des frontières héritées de l'ère coloniale, a annoncé un porte-parole de M. Callaghan.

MM. Callaghan et Barré ont eu un entretien privé d'une demi-heure avant de se réunir avec quelques-uns de leurs ministres respectifs. De source britannique informée, on indique que la Somalie n'a pas demandé à la Grande-Bretagne de lui fournir des armes au cours de la séance plénière, mais on déclare ignorer si la question a été soulevée lors de l'entretien privé.

Une demande urgente d'aide militaire présentée par Mogadiscio avait été rejetée par Londres en janvier dernier. Jusqu'à présent, le gouvernement britannique demandait aux deux parties d'entamer le plus tôt possible des négociations et refusait d'envoyer toute reprise de ses livraisons d'armes à la Somalie tant que se poursuivraient les combats de l'ogaden.

De source autorisée, on apprend que le gouvernement britannique a accordé récemment à la Somalie une aide de deux millions de livres sterling (quatre millions de dollars), liée à l'achat de biens britanniques. On n'indique pas si la Grande-Bretagne a l'intention d'augmenter le montant de cette aide à l'avenir.

L'OUA pour l'indépendance des Canaries et de la Réunion

DAR-ESSALAM (AFP) — Le comité de libération de l'Organisation de l'unité africaine (OUA) a réitéré hier, à Dar-Es-Salaam, sa position selon laquelle l'île française de la Réunion et l'archipel espagnol des Canaries "appartiennent à l'Afrique" et doivent, donc, être décolonisés.

Les 21 délégations des pays membres du comité de libération ont entendu un représentant du Mouvement de libération des îles Canaries, M. Domingo Acosta, responsable des

relations extérieures du Mouvement pour l'autodétermination de l'archipel des Canaries (MPAIC) demander la reconnaissance par l'OUA de son organisation.

Le porte-parole du MPAIC a également fait appel aux "pays voisins des Canaries pour qu'ils (nous) accordent leur assistance sous toutes ses formes possibles, y compris sous celle de l'autorisation pour les combattants de transiter par leur territoire".

M. Acosta a rendu respon-

sable "l'État colonialiste espagnol" de l'attentat perpétré, en avril dernier, à Alger, sur la personne du secrétaire général du MPAIC, M. Antonio Cubillo, qui est toujours hospitalisé.

Selon le porte-parole du comité de libération, M. Laban Oyaka (Ouganda), les pays membres de ce comité ont largement suivi sur ce terrain le MPAIC en estimant que l'attentat dont a été victime M. Cubillo résultait "d'une manipulation à l'origine de laquelle se trouvait la puissance coloniale".

"Le sentiment général qui s'est fait jour au sein du comité de libération est que les îles Canaries et l'île de la Réunion appartiennent à l'Afrique, au même titre que, par exemple, l'île Maurice et les Seychelles, a indiqué M. Oyaka. La seule difficulté qui se pose à nous consiste à déterminer s'il existe, dans l'un et l'autre cas, un mouvement de libération effectif auquel nous puissions octroyer notre reconnaissance".

L'OUA a mis sur pied deux sous-commissions chargées de suivre respectivement les dossiers de la Réunion et des îles Canaries. Elle a demandé, en outre, pour ce qui concerne l'archipel espagnol de l'Atlantique, à y envoyer une mission d'enquête.

COMPTABLES AGRÉÉS

BELZILE, ST-JEAN SPERANO ET ASSOCIÉS
Comptables agréés
ALAIN BELZILE, C.A.
ROBERT ST-JEAN, C.A.
OLIVIER SPERANO, C.A.
JACQUES BRANCHAUD, C.A.
2345 est, Bélanger
Montréal 729-5226

LUCIEN DAHMÉ, C.A.
Comptables agréés
276 ouest, rue St-Jacques
Suite 110 845-4194

PROVOST, LAVOIE, LAROSE & POIRIER

Comptables Agréés
Jean Provost, C.A.
Jacques Larose, C.A.
Henri Lavoie, C.A.
Raymond Poirier, C.A.
5000 est, Métropolitain
254-7559

samson, Bélair & associés

comptables agréés

Montréal — Québec — Rimouski — Sherbrooke —
Trois-Rivières — Ottawa — Sept-Îles

Suite 3100, Tour de la Bourse, Montréal H4Z 1H8
861-5741

CARTES PROFESSIONNELLES ET D'AFFAIRES

L'ÉTOILE DES PHOTOCOPIEURS "MITA"

Le choix des graphistes!
La copie est plus claire
que l'original et coûte .04c
Une des plus pratiques!
VENTE-LOCATION • LOCATION

CANADA DACTYLOGRAPHIE INC.
7035 av du Parc, Mt
270-1141
Stationnement
Ouvert samedi de 9h à 12h

ANNONCEZ DANS LE DEVOIR, QUELQU'UN VOUS LIRA



Les notaires
PELLETIER, POIRIER, KIMMEL, FILION

Me. Denys Pelletier Me. A. Earl Kimmel Me. Fernand Poirier Me. Pierre Filion

Étude
500, Place d'Armes, suite 2020, Tél.: 282-1287
Mont-Royal, 450 est, Mont-Royal, Suite 12, Tél.: 268-3700
Côte St-Luc, 5565 Randall, Tél.: 484-8941

Brevets d'invention MARQUES de COMMERCE

Robic, Robic ET ASSOCIÉS

2100, rue DRUMMOND
Montréal H3G 1X5 288-2152

Brevets d'invention MARQUES de COMMERCE

SWABEY, MITCHELL, HOULE, MARCOUX & SHER

625, Ave du Président Kennedy
Montréal - 845-7126

Fiducie du Québec

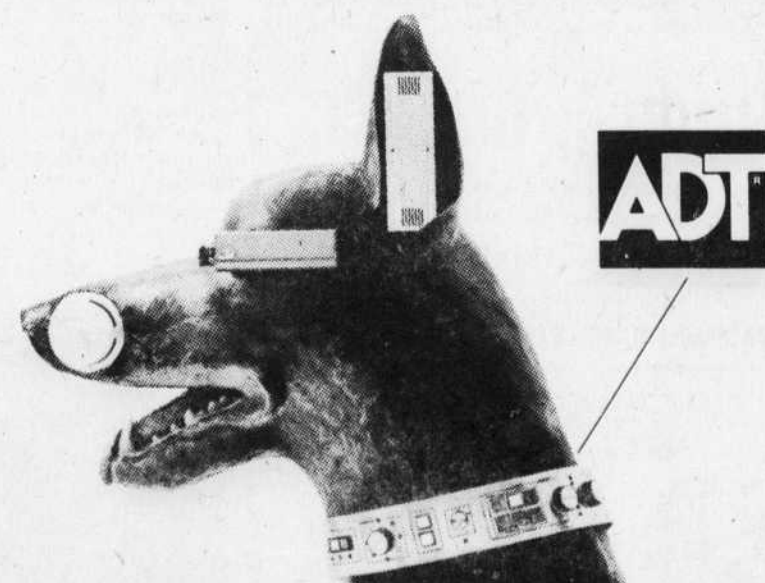
9 1/2

DÉPÔTS GARANTIS
4, 5 ans, intérêt annuel
dépot initial minimum
\$1,000

Pour information
Fiducie du Québec
Complexe Desjardins
(514) 281-8840
extérieur sans frais
1-800-361 6840

Taux sujet à changement
sans préavis
Institution régie par la Régie
de l'assurance-dépôts du Québec

desjardins



Le système électronique Watchdog ADT

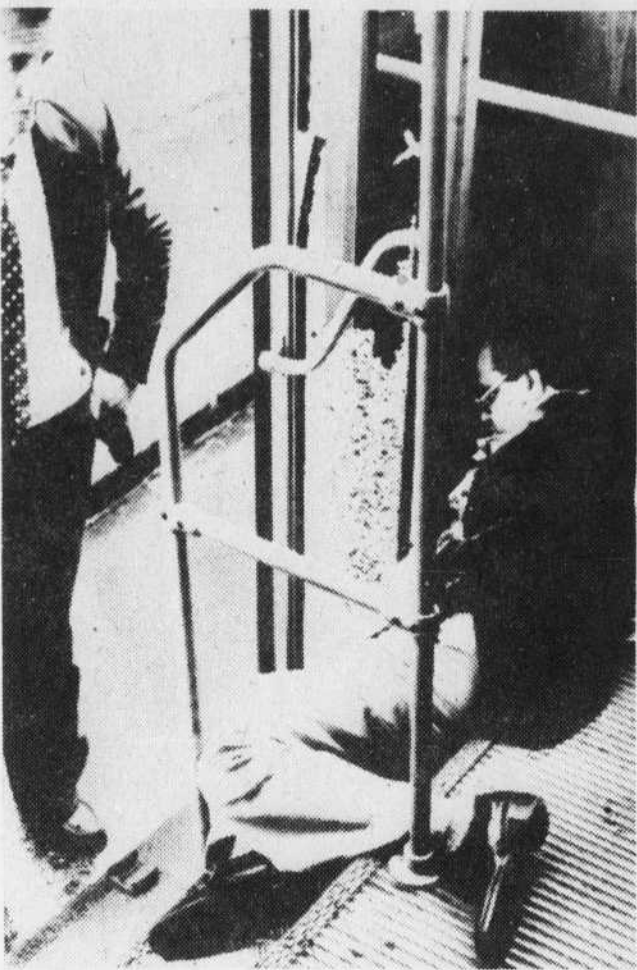
la solution aux problèmes de sécurité pour toutes les entreprises.

(Y compris les institutions financières)

Appelez sans frais à: 800-261-4888, poste 630.

ADT, 125 rue Gagnon, Saint-Laurent, Québec H4N 1T1

Au Canada: Dominion Electric Protection Co. • Reilly Tech Division • BC District Telegraph Co. Ltd. • Alberta Alarm Division • Closed Circuit Television Corporation • La Compagnie de Télévision en Circuit Fermé • CCTC (Ontario) Ltd.



Le corps de l'ancien chef des services de sécurité de Gênes, M. Antonio Esposito, gît dans les marches de l'autobus où les Brigades rouges l'ont abattu hier.

(Photolaser AP)

Nouvel attentat des Brigades rouges à Gênes

GENES (Reuter) — Les Brigades rouges italiennes, responsables de l'enlèvement et de l'assassinat de M. Aldo Moro, ancien premier ministre, sont sorties de la réserve qu'elles observaient depuis plusieurs semaines en assassinant, hier, à Gênes, un ancien chef des services de sécurité de la ville.

M. Antonio Esposito, âgé de 35 ans, a été abattu par deux hommes de plus de 10 balles tirées à bout portant dans l'autobus qui le conduisait à Nervi, au sud de Gênes, où il dirigeait un service de police. Lorsque la fusillade a éclaté, les voyageurs se sont couchés et le conducteur de l'autobus a

ouvert les portes, par lesquelles les agresseurs se sont enfuis. Selon les témoins, le plus jeune des deux hommes a ouvert le feu sur M. Esposito, alors que son compagnon continuait à tirer bien après que M. Esposito se fût effondré dans une mare de sang.

Ce nouvel attentat a eu lieu au moment où devant le tribunal de Turin s'achève à huis clos et sous une protection stricte de la police, le procès des 15 personnes accusées d'être les fondateurs des Brigades rouges. Le verdict devrait être rendu aujourd'hui.

Précédé par une vague d'agressions et d'attentats des-

tinés à intimider le jury, le procès s'était ouvert au mois de mars, après deux reports, une semaine avant l'enlèvement par les Brigades rouges de M. Aldo Moro, ancien premier ministre et président du Parti chrétien démocrate au pouvoir. Les Brigades rouges avaient vainement tenté de négocier la libération de 13 de leurs camarades dont des accusés de Turin et en particulier Renato Curcio, fondateur du groupe, pour lequel le procureur a demandé une peine d'emprisonnement de 15 ans.

Après plusieurs refus du gouvernement italien, ils avaient exécuté leur otage 54 jours plus tard et abandonné son corps dans le centre de la capitale italienne.

Selon des sources judiciaires à Gênes, l'attentat d'hier serait un acte de vengeance car M. Esposito avait, avant son transfert pour Nervi, dirigé des enquêtes sur les activités des Brigades rouges à Gênes, au début des années 70, et notamment participé à l'arrestation de trois suspects.

Depuis que les Brigades rouges ont déclenché leur "révolution prolétarienne" il y a 5 ans, Gênes est une de leurs places fortes.

C'est dans cette ville que le procureur Francesco Coppo a été assassiné en 1976 après avoir fait appel contre une sentence jugée trop douce, prononcée contre des Brigades rouges auteurs d'un enlèvement.

Depuis, les hommes d'affaires et les journalistes génois sont devenus les cibles des membres du groupe, dont des tactiques favorites est de tirer dans les jambes des personnalités pour les impressionner.

M. Esposito est le deuxième membre des services de sécurité italiens assassiné par des extrémistes ce mois-ci. Le 6 juin le chef des gardiens de la prison d'Udine, dans le nord de l'Italie, avait été abattu par trois hommes armés. Depuis le début de l'année, en Italie, 13 personnes ont été tuées et 24 autres blessées dans des actes de violence politique.

La réponse de Begin ne satisfait pas Carter

WASHINGTON (d'après AFP et Reuter) — L'administration Carter a officiellement regretté hier l'insuffisance des clarifications israéliennes sur le statut des territoires occupés après une période de cinq ans, comme le laissent prévoir les premières réactions recueillies à Washington au début de la semaine.

"Nous regrettons que les explications israéliennes ne répondent pas entièrement à nos questions", a fait savoir le département d'Etat dans un communiqué.

Il rappelle les deux points soulevés par Washington lors de la venue du ministre israélien des Affaires étrangères, M. Moshe Dayan, en mai dernier: "Israël peut-il dire la période des 5 ans écoulée, si le statut définitif de ces territoires sera résolu? Israël peut-il préciser quels mécanismes permettront de résoudre cette question?"

Les Etats-Unis, ajoute le département d'Etat, "ont entrepris des discussions avec le gouvernement égyptien sur sa position à propos de la Cisjordanie et de Gaza. A la lumière des réponses israéliennes et des vues égyptiennes, ils entreprendront des mainte-

nant d'actives consultations avec ces deux gouvernements afin de déterminer quelles prochaines étapes permettraient d'aider les deux parties à reprendre leurs négociations".

Pour l'instant, indique-t-on officieusement au département d'Etat, les Etats-Unis n'ont pas encore arrêté leur future ligne de conduite. Il est probable cependant, estime-t-on, que pour amorcer le dialogue israélo-égyptien, une visite au Caire et à Jérusalem de M. Cyrus Vance ou de son adjoint direct pour les questions du Proche-Orient, l'ambassadeur Alfred Atherton, sera nécessaire pour tenter d'infléchir les positions des deux parties.

Les jalons d'une telle mission pourraient être posés durant la visite que doit entreprendre à la fin de ce mois à Jérusalem le vice-président Walter Mondale à l'occasion des festivités marquant le 30ème anniversaire de l'Etat d'Israël.

Si ses bons offices échouent, les Etats-Unis n'auront d'autres recours que de soumettre leurs propres suggestions sur le statut de la Cisjordanie et de Gaza. Mais de source autorisée, on souligne qu'ils n'ont pas pour l'instant adopté un tel plan de rechange.

Récemment un haut fonctionnaire du département d'Etat en avait toutefois évoqué l'éventualité en précisant que les suggestions américaines contiendraient des "éléments douloureux" tant pour Le Caire que pour Jérusalem.

Après plusieurs semaines de discussions laborieuses, le cabinet israélien avait finalement mis au point le week-end dernier sa réponse aux questions américaines.

Israël s'était déclaré "prêt à accepter qu'après 5 ans d'application de l'autonomie administrative dans les territoires occupés, la nature des relations entre les deux parties soit examinée et approuvée conformément aux suggestions émises par chacune des parties".

Le texte de cette réponse, qui n'avait pas recueilli l'approbation du ministre de la Défense, M. Ezer Weizman, avait été immédiatement jugé décevant en privé dans les milieux de l'administration américaine. On souhaitait dans ces milieux qu'Israël se prononce plus fermement pour la création d'une entité palestinienne rattachée à la Jordanie à l'issue de la période intermédiaire.

Le chef de l'opposition travailliste, M. Shimon Peres, a déclaré hier soir ne pas "être étonné de la réaction des Etats-Unis à la réponse israélienne. En fait nous l'avions provoquée", a-t-il dit à la télévision israélienne. "Nous avons attiré sur nous-mêmes ces questions auxquelles nous ne voulions ni nous pouvons répondre en nous laissant entraîner, dès le début des négociations, à des discussions de détails", a souligné M. Peres.

Selon lui, "le débat au Parlement il y a quelques jours dépasse les divergences entre partis. Israël se trouve à la croisée des chemins et affronte les problèmes les plus graves qu'il ait connus depuis la proclamation de l'indépendance" a-t-il ajouté.

Le chef de l'opposition tra-

vailliste a étudié toutes les questions qui portaient sur la possibilité que son parti puisse succéder à celui de M. Begin dans le cadre d'un "gouvernement minoritaire". Il a toutefois déclaré "qu'au-delà des partis, il y a à la Knesseth une majorité en faveur de la poursuite des négociations avec l'Egypte et pour le maintien de relations avec les Etats-Unis qui permettront à Israël de continuer à recevoir l'aide américaine".

"Nous ne devons faire aucun effort particulier pour faire tomber le gouvernement de M. Begin", a conclu M. Peres, en expliquant: "Il s'écoulera tout seul, car il n'a pas de plus grand ennemi que lui-même".

Par ailleurs, Israël attend toujours les réponses aux questions que Moshe Dayan a chargées les Américains de transmettre au président Anouar Sadate de la part du gouvernement lors de sa visite à Washington il y a quelques mois, a-t-on appris, au ministère israélien des Affaires étrangères.

Israël pense que Washington a déjà reçu une réponse du Caire, mais le ministère des Affaires étrangères n'en a pas été informé, pas plus que du contenu de cette réponse, ajoute-t-on.

La formulation exacte de ces questions n'est pas connue. Au ministère, on se borne à déclarer que M. Dayan, lorsqu'il a proposé aux Etats-Unis

que l'élaboration d'une déclaration de principes soit abandonnée et remplacée par des négociations sur les détails des propositions de paix, a demandé si le président Sadate était prêt à accepter.

Si oui, au cas où aucun autre pays arabe n'accepterait de discuter avec Israël l'avenir de la Cisjordanie, le président Sadate serait-il prêt à négocier au nom des autres pays arabes?

Les correspondants à Washington des journaux israéliens écrivaient hier, en citant des sources israéliennes dans la capitale américaine, que les réponses égyptiennes sont cruciales pour le succès ou l'échec des négociations. Ils ajoutent que ces hauts fonc-

tionnaires semblent très désireux de montrer que c'est l'Egypte, et non Israël, qui retarde les négociations de paix.

Selon les correspondants, les questions ont été posées au Caire de la façon suivante: — L'Egypte accepte-t-elle la "formule d'Assouan" du président Carter, selon laquelle les Palestiniens devraient participer à la détermination de leur propre avenir? (Cette formule exclut l'Organisation de libération de la Palestine des entretiens de paix).

L'Egypte accepte-t-elle l'interprétation américaine de la résolution 242 du Conseil de sécurité comme n'appelant pas à un retrait complet de tous les territoires occupés en 1967?

Moscou: lourdes peines pour deux militants juifs

MOSCOU (d'après AFP et Reuter) — Deux des animateurs les plus actifs du mouvement pour l'émigration des Juifs soviétiques, l'ingénieur Vladimir Slepak et l'économiste Ida Nudel, ont été condamnés hier respectivement à 5 ans et 4 ans d'assignation à résidence ou "exil intérieur" pour "hooliganisme malveillant".

Cette peine est fréquemment purgée dans des régions très éloignées, notamment en Sibirie orientale. Aucune indication n'avait cependant été donnée hier soir sur les lieux où seront envoyés les deux activistes juifs.

M. Slepak, 50 ans, et sa femme Maria avaient été arrêtés le 1er juin dernier après avoir tendu à la fenêtre de leur appartement une banderole, où ils demandaient une nouvelle fois l'autorisation d'émigrer qui leur est refusée depuis 1971. Mme Slepak, qui avait été mise en liberté provisoire et hospitalisée le 16 juin, n'a pas encore été jugée.

Ida Nudel, 47 ans, avait participé les 1 et 4 juin à des manifestations de femmes juives qui avaient également placé des pancartes à leurs fenêtres. Mme Nudel, qui n'était pas détenue, est venue hier au tribunal avec son "baluchon", prête à être arrêtée à l'audience — ce qui a eu lieu.

Les deux procès, bien que "publics", se sont déroulés en l'absence de la presse, et la famille et les amis des accusés étaient maintenus à bonne distance des salles de tribunal par d'importantes forces de police.

Selon l'expression d'un officier de police en faction devant le tribunal où était jugé Vladimir Slepak, le procès est public mais "sur invitations".

Aucun proche des accusés — et naturellement aucun journaliste occidental — n'a bénéficié d'une telle "invitation". Toujours selon les policiers, le fils de Vladimir Slepak aurait été autorisé à assister au procès s'il s'était présenté mais, indique-t-on de source juive, lui-même risquait d'être arrêté à cette occasion car il se trouve en situation irrégulière depuis l'automne dernier.

Agé de 18 ans, Leonid Slepak refuse en effet d'accomplir son service militaire dans l'armée soviétique, se considérant comme un citoyen israélien. La nationalité israélienne ayant été accordée à toute la famille Slepak par les autorités de Jérusalem.

Le beau-frère de M. Slepak,

M. Zinoviy Rachkovsky, qui s'est également vu interdire l'accès du tribunal, a annoncé que l'accusé avait refusé l'avocat commis à sa défense, et avait insisté de pouvoir assurer sa propre défense. M. Slepak a demandé au président de la cour de lui remettre son dossier et une copie du code

pénal afin de pouvoir lui-même poursuivre sa défense. Par ailleurs, le procès d'Alexandre Guinzbourg est "retardé" à la suite d'une maladie de l'accusé qui a besoin de la visite d'un médecin deux fois par jour dans sa prison, a déclaré hier l'épouse de l'écrivain dissident soviétique.

Mme Arina Guinzbourg s'adressait aux journalistes aux abords du tribunal où était jugé Vladimir Slepak. Elle a précisé que le dossier de l'instruction, sans les conclusions, avait été remis à l'avocate de son époux, Me Elena Raznikova. Selon les autorités judiciaires de Kalouga où doit être jugé Alexandre Guinzbourg, l'instruction est close.

Réforme contestée dans le Comecon

BELGRADE (Le Monde) — L'agence yougoslave Tanyoug annonce que les Etats membres du COMECON — Organisation de coopération économique des pays de l'Est — vont être saisis d'une importante réforme des statuts de cette organisation. Les décisions seraient prises à la majorité, et non plus à l'unanimité. Un tel projet est de nature à hâter l'intégration économique des pays de l'Est, que souhaite l'U.R.S.S. et que rejette la Roumanie.

Le correspondant de l'agence Tanyoug a appris, dans les "milieux économiques" à Bucarest, que le COMECON envisageait de modifier l'une des clauses fondamentales de ses statuts.

Selon une proposition dont l'auteur n'est pas précisée, l'organisation économique des pays de l'Europe de l'Est renoncerait à la règle de l'unanimité. Une décision prise à la majorité des voix devrait être appliquée même par les pays qui se sont prononcés contre. Cette proposition sera à l'ordre du jour d'une réunion des chefs de gouvernement des pays membres du COMECON qui aura lieu à la fin de juin dans la capitale roumaine.

Selon la même source, la Roumanie ferait des réserves d'abord parce que l'application d'une telle réforme limiterait le "champ de manoeuvre" des responsables des économies nationales des pays membres, et ensuite parce qu'elle "ne renforcerait pas" la souveraineté nationale de ces pays, à laquelle la Roumanie attache une importance capitale.

Si elle était approuvée, la suppression de la règle de l'unanimité devrait avoir de sérieuses répercussions au sein du COMECON, notamment en ce qui concerne l'élaboration des plans de développement économique. Jusqu'à présent, les Etats membres cherchent à coordonner leurs projets, mais, grâce à la règle de l'unanimité, chacun reste en fin de compte maître de sa décision.

Il y aurait aussi des conséquences sur les échanges de cette organisation internationale avec l'Europe de l'Ouest, puisque les Etats membres n'auraient plus la même latitude pour négocier leurs accords.

UEO: non aux armes pour Pékin

PARIS (Reuter) — Par 34 voix contre 21 l'Assemblée de l'Union de l'Europe occidentale (UEO) a repoussé hier à Paris un amendement favorable aux ventes d'armes à la Chine. Ce sont les partis de gauche (socialistes, communistes, sociaux-démocrates et travaillistes) ainsi que quelques gaullistes qui se sont prononcés contre le texte.

L'amendement soutenu par le chrétien-démocrate allemand M. Franz Handlos et le conservateur britannique, M. John Page proposait "de considérer objectivement, en accord avec les politiques française et britannique déjà exprimées dans ce domaine, toute demande d'achat d'armement formulée par la Chine".

Cependant l'Assemblée, qui regroupe des représentants des six membres initiaux du Marché commun plus la Grande-Bretagne, a approuvé un rapport suggérant un accroissement de la coopération entre l'Europe et la Chine. Au cours des débats, sir Frederic Bennett, conservateur britannique inspirateur de l'amendement, a accusé l'Union soviétique de tenter de faire pression sur l'Assemblée. Désignant les communistes italiens du doigt, il a rappelé que l'Union soviétique avait eu connaissance de l'amendement quatre jours avant qu'il ne soit discuté en commission. Il a qualifié la démarche diplomatique soviétique qui a suivi cette "indiscrétion" de "combe de l'insolence". Selon Sir Frederic, de fortes pressions soviétiques se sont exercées dans toutes les capitales des Etats membres de l'UEO.

Pour sir Frederic, "une Chine forte, indépendante et amicale peut aider à la sécurité occidentale... Une Chine faible affaiblirait considérablement la capacité occidentale de se défendre contre la menace militaire grandissante de l'URSS".

Le rapport Bennett, adopté par 44 voix pour, et 8 abstentions demande "d'examiner attentivement le rôle que la Chine peut jouer au regard de la sécurité globale de l'Europe et d'étudier avec attention les vues exprimées par le gouvernement chinois concernant les menaces sur la paix internationale".

Vers un plan Marshall pour le tiers monde?

BONN (Reuter) — Le prochain sommet économique occidental, qui se tient à Bonn le mois prochain, se penchera sur la possibilité de mettre en oeuvre une sorte de "plan Marshall" au profit du tiers monde, a déclaré le ministre ouest-allemand de l'Aide économique, M. Rainer Offergeld.

Au cours d'un dîner de l'Association de la presse étrangère à Bonn, M. Offergeld a souligné mardi soir qu'un transfert massif de capitaux dans une direction Nord-Sud stimulerait la demande pour les produits fabriqués des pays industrialisés, et contribuerait ainsi à une amélioration générale de la conjoncture mondiale.

"Les pays occidentaux disposent de capitaux et d'une capacité industrielle excédentaire. Les pays en voie de développement représentent une forte demande. La conclusion à tirer de cette situation est évidente", a-t-il dit.

M. Offergeld a souligné qu'il importait de transférer des capitaux aussi bien privés que publics car "certaines grandes sociétés industrielles ouest-allemandes disposent de tant de capitaux non investis qu'elles sont assimilables à des banques".

Le ministre s'est déclaré en faveur d'une aide à l'Afrique qui ne tiendrait pas compte de la politique des blocs. Il serait néfaste de transplanter le conflit Est-Ouest sur ce continent, a-t-il ajouté.

Accusant l'Union soviétique de vouloir s'implanter en Afrique, en commençant par l'Ethiopie et l'Angola, M. Offergeld a affirmé que cette puissance n'avait pas rencontré beaucoup de succès jusqu'ici car "les pays qui l'ont expulsée sont plus nombreux que ceux où elle a pu se maintenir".

Prié de dire quand l'Allemagne de l'Ouest porterait son aide publique au développement à 0,7 pour cent du produit national brut, taux recommandé par les Nations unies, M. Offergeld s'est borné à faire état de l'hostilité de l'opinion ouest-allemande à l'égard de l'aide au développement.

"Nombreux sont ceux qui croient que tout l'argent sert à acheter des lits en or et de grosses limousines. Le couronnement d'un empereur en Afrique centrale, ou des millions de gens meurent de faim, crée un climat négatif dans les esprits".

Le ministre a d'autre part reproché à certains pays occidentaux d'invoquer leur aide au développement pour justifier des politiques commerciales restrictives. La politique de Bonn dans ce domaine reste libérale, a-t-il dit.



les presses de l'université du québec

D'ABORD, LE PAIN...

NOS ENFANTS ET LES ENFANTS DE NOS ENFANTS AURONT-ILS ASSEZ À MANGER?

Pourquoi y a-t-il aujourd'hui pénurie alimentaire dans le monde? Quelles sont les conséquences pour la santé des populations dont la nourriture est de qualité inférieure? De quelles ressources dispose-t-on pour satisfaire la demande accrue de denrées alimentaires, et comment les sociétés peuvent-elles améliorer leur production? Que peut-on attendre de l'avenir? Telles sont les questions que posent Lester Brown et Erik Eckholm dans *D'abord, le pain...* Les réponses qu'ils donnent — limitation des naissances, accroissement de la productivité dans les pays en développement, renonciation, de la part des pays nantis, à une alimentation trop riche en matières animales — revêtent une grande importance pour vous, votre famille et votre pays. Votre participation active au combat contre la faim est absolument nécessaire si l'on veut que ce combat soit effectivement gagné.

Un volume de 226 pages
Publié par les Editions Economica.

\$12.95
En vente chez l'éditeur.



le Québec
est en fleur

Semaine du patrimoine
du 23 au 30 juin 1978
au Complexe Desjardins

Lieu de rencontre quotidien de milliers de Québécois, le Complexe Desjardins propose, du 23 au 30 juin, une huitaine remplie d'activités variées qui, allant de la chanson au théâtre, en passant par la danse, la peinture, l'artisanat, le cinéma, nous feront reprendre contact avec "les sources de notre avenir". Venez célébrer avec nous, chez vous, la Semaine du Patrimoine.

le vendredi 23 juin

14h30, "Il était une fois en Neuve-France", spectacle de marionnettes pour petits et grands par le Théâtre l'avant-pays. C'est la rencontre du réel avec le merveilleux, de la tradition avec le renouveau. 21h, dernier Vendredi de la Plaine Lune de la saison. Renée Claude, une grande Québécoise dont le spectacle ouvre officiellement la Semaine du Patrimoine au Complexe.

le samedi 24 juin

14h30 et 20h, Les Grands Ballets Canadiens. Au programme: "L'oiseau de feu" de Bejart, Stravinski; le "Pas de deux" du Lac des Cygnes, de Petipa-Tchaïkovski; "Pas de deux" de l'Aujourd'hui de demain de Paige-Gagnon, "Tam-ti Delam" de McDonald-Vigneault.

le dimanche 25 juin

14h30, "Il était une fois en Neuve-France" — marionnettes.

le lundi 26 juin

12h15, Yves Albert, folkloriste. Ses recherches et ses tournées de spectacles au Québec et à l'étranger ont fait de lui un véritable dépoussiéreur de folklore. 14h30, "Il était une fois en Neuve-France" — marionnettes.

le mardi 27 juin

12h15, le Trio Nouvelle France — La bataille des Plaines d'Abraham en musique (composée par Wolfe) Clavecin, flûte et violoncelle. 14h30, "Il était une fois en Neuve-France" — marionnettes.



le Complexe Desjardins
au coeur d'un Québec en fleur



Renseignements:
Service de l'information
281-1870

ISABELLE HUPPERT
"Encore plus étonnante que dans 'La Dentellière'"

Est-elle monstre ou victime?
un film de CLAUDE CHABROL

L'histoire d'un crime exceptionnel
Violette Nozière
ISABELLE HUPPERT STEPHANE AUDRAN et JEAN CARMET

Le **PARISIEN 2** **LAVAL 4** **2e SEMAINE !**
886 ST CATHERINE 0 866 3856 CENTRE LAVAL 688 7776

MEILLEUR FILM DE L'ANNEE

WOODY ALLEN
DIANE KEATON

Le joyeux dépeçage de la vie amoureuse et des déboires d'un homme à la recherche de conjugalité!... On sourit, on rit, on rigole, on s'étourdit en voyant Annie Hall!

"ANNIE HALL"
VERSION FRANÇAISE

LUN. À SAM.: 7.20-9.20
DIMANCHE: 1.10-3.10-5.10-7.20-9.20

le DAUPHIN 2
BEAUBIEN PRÈS D'IBERVILLE 721-6060

Julos Beaucarne à l'Imprévu

par François Roberge

Julos Beaucarne est en ville. Le poète chanteur wallon en est à sa 51ème tournée de promotion au Québec, mais il semble que cette fois, ce soit la bonne.

Connu depuis plusieurs années des amateurs de chanson française, et notamment depuis sa version en wallon des "Gens de mon pays", ce jeune homme pas plus pressé qu'il ne faut a remporté bien plus qu'un succès d'estime, tant à l'île d'Orléans, la semaine dernière qu'à l'Imprévu de l'Iroquois où il donne jusqu'à vendredi un spectacle plein de mordant et de tendresse.

Ceux qui ont eu l'occasion de mettre les pieds à Paris depuis quelques années se sont peut-être adonnés à la recherche de la petite boîte

style Saint-Germain des Prés où l'on peut entendre les vedettes de demain.

La plupart du temps, ils en reviennent déçus. À part la Contrescarpe qui a du mal à se régénérer, le Port du Salut où les mêmes noms reviennent souvent, et le Temps Perdu où Monique Morelli tient le haut du pavé avec sa force traditionnelle, on cherche en vain la génération montante des barbes. Les successeurs de Brassens, Brel, Ferré, Douai se font rares.

Il est réconfortant de découvrir chez un wallon ce que l'on trouve mal à Paris, un chansonnier plein d'humour et de fantaisie.

Beaucarne est en soi une synthèse de toute la tradition de la chanson française. Il y a en lui du Brassens, du Ricet Barrier, du Douai. Il passe

avec une médusante désinvolture du style parodique au style tendre, poussant même une pointe chez les politiques avec des chansons bien tapées sur le Chili, la prison, la consommation etc...

Et le tout est lié par son charme bon-enfant, son sourire goguenard, son métier de scène bien appris. Et en plus d'être clown, Beaucarne est poète. Un poète d'une efficace simplicité dont les chansons telles "Je ne pensais pas à Rose", pourraient aussi bien faire les soirées des spécialistes et des exégètes de la chanson que les nuits ordinaires de CKAC.

Il est donc à la fois surprenant que le Québec n'ait pas découvert plus tôt et fêté gaillardement ce frère d'outre-Atlantique, et logique de voir enfin une maison de disques, London, pour ne pas la nommer lui consacrer une certaine attention et lancer sur le marché québécois un nouveau microsillon.

Toutefois, ce microsillon n'est peut-être pas le disque

idéal pour pénétrer le marché parce qu'il offre une variété trop grande de styles. Il s'adresse aux grands et aux moins grands. Et peut-être est-ce son malheur, même si on est bien loin de le souhaiter.

Julos Chante pour vous serait-il un meilleur choix pour le démarrage québécois sur disque? On peut croire que c'est un disque plus homogène, du moins.

Mais en dehors de ces considérations, force est de constater que cette fois, toutes les chances sont du côté de Julos. Tous le sentaient à l'Imprévu, même ceux qui au départ avaient envahi la salle pour entendre un "autre groupe pop", les "Julos" peut-être, des comiques comme les Charlots, bref ceux qui ne savaient pas quel menu tendre sonore et plein de protéines poétiques les attendait.

Tous ont bien rigolé avec le clown Beaucarne dont l'accent "écaussinois" (son village d'origine) soigneusement cultivé donne un ton loufoque, évo-



Julos Beaucarne

quant la langue de Sol, à ses discours socio-écologiques. Tous se sont laissés bercer par sa musique (deux excellentes guitares sèches) et convaincre par sa verve poétique. Et les applaudissements nour-

ris présageaient une histoire d'amour débutante entre le Québec et cet enfant de wallonie, qui n'aurait pas écrit les "Flamings" comme Brel, parce qu'il n'en a ni la passion délirante ni les grossiers préjugés.

CINE-PARC LAVAL AUTOUTRÉE LAURENTIDES
Sortie 14 622-5555

Gagnant de 4 Prix de l'Académie

DIANE KEATON
WOODY ALLEN

MEILLEUR FILM DE L'ANNEE

ANNIE HALL

VERSION FRANÇAISE

LIZA MINNELLI
ROBERT DE NIRO

"NEW YORK, NEW YORK"

Découpez ce coupon et donnez-le au caissier du Ciné-Parc Laval et vous recevrez un laissez-passer gratuit pour tout autre film à venir.

GERARD DEPARDIEU
CANDIDE LAURE - PATRICK DEWARE

DANS
la COMÉDIE la plus DRÔLE la plus JUTEUSE DE L'ANNEE!

18 ANS Adultes

UN GAMIN EN PLEINE PUBERTÉ VIENDRA PERTURBER CE MENAGE À TROIS!

PREPAREZ VOS MOUCHOIRS

2e FILM: "LA TRAHISON SE PAIE CASH"

DÈS DEMAIN !

RIVOLI 1 GREENFIELD PARK 3
5700 NOTRE-DAME 277-7725 GREENFIELD PARK PL. 877-8125

Le **PARISIEN 1** **LAVAL 5** **VERSAILLES 3**

QUÉBEC BANANA STATE

Le dernier roman de Jean-Michel Wyl dont l'action se situe au Québec.

Lisez ce livre dur, sans pitié, qui installe le lecteur dans un état devenu totalitaire établi sur la police, la torture, l'assassinat arbitraire et les camps de travail de la Baie James.

Beauchemin

En vente chez tous les libraires à \$12.00.

Le Bateau Théâtre l'Escale
présente

Les Deux Vierges

avec: BÉATRICE PICARD
Aubert Pallascio
Septimiu Sèvere
Danielle Panneton
Lucie St-Cyr
Sophie Sénécal
Denis Bouchard

Mise en scène: GILBERT LEPAGE
du 27 juin au 2 septembre

SALLE À MANGER À BORD
Billets: 276-5773
Télé-réserve Mtl Trust: 861-8267
CIEL-MF: 527-8321 - Ed. Archambault
Escale St-Marc: (514) 584-2226
(Salle à manger à bord)

Bateau théâtre
L'ESCALE
à St-Marc-sur-Richelieu
Sortie 68, Transcanadienne

Dès Demain **ELYSÉE 1**
35 MILTON / 842-6053

Festival d'Été du cinéma ELYSÉE

LES GRANDS FILMS DE L'ANNEE
"Que la Fête commence est une fête pour l'esprit et les yeux."
— LE MONDE

QUE LA FÊTE COMMENCE...
Complément de programme

PHILIPPE NOIRET JEAN ROCHEFORT JEAN-PIERRE MARIELLE MARINA VLADY
dans un film de BERTRAND TAVERNIER

Une journée particulière
un film de ETTORE SCOLA
SOPHIA LOREN
MARCELLO MASTROIANNI

Dès Demain **ELYSÉE 2**

LES GRANDS FILMS QUÉBÉCOIS
GENEVIÈVE BUJOLD **POUR LE MEILLEUR ET POUR LE PIRE**
KAMOURASKA
Deux films de CLAUDE JUTRA

O'ŒUF du SERPENT
un film de INGMAR BERGMAN

Tendre Poulet
ANNIE GIRARDOT
PHILIPPE NOIRET
PHILIPPE DE BROCA

Dès Demain **Cinéma 7art**
722-0302
3180 rue BELANGER

DÈS DEMAIN! LES CINÉMAS SERONT OUVERTS TOUS LES JOURS DÈS MIDI!

LE PLUS GRAND SUCCÈS DE LA SAISON À PARIS !...
1,150,000 personnes l'ont déjà acclamé!

WALT DISNEY PRODUCTIONS

des NOUVEAUX amis...
un TOUT NOUVEAU grand dessin animé

Les aventures de BERNARD et BIANCA

VERSION FRANÇAISE DE "The Rescuers"

2 FILMS EN COULEURS
"LES ROBINSONS DES MERS DU SUD"

le DAUPHIN 1
BEAUBIEN PRÈS D'IBERVILLE 721-6060

CARREFOUR
STE-CATHERINE - BLEURY 866-8057

BROSSARD 1
MAIL CHAMPLAIN
BOUL. TASCHEREAU 465-5906

VERDUN
3841 WELLINGTON 768-2092

ST-JÉRÔME
REX



La troupe du Théâtre de Marjolaine à Eastman

Le théâtre français a maintenant sa propre compagnie à Ottawa

OTTAWA (PC) — Le théâtre français du Centre national des arts possède désormais sa propre maison de théâtre, en l'occurrence, la Compagnie du Centre national des arts.

C'est le directeur artistique du théâtre français du CNA, M. Jean Herbiel, qui a annoncé la création de cette maison lors d'une conférence de presse donnée à l'occasion du lancement de la 10e saison du théâtre français du CNA.

Servir l'art du théâtre par la formation de deux compagnies qui assureraient une permanence de l'activité dramatique dans la région de la capitale nationale et tourneraient régulièrement à travers le Canada dans les deux langues officielles.

Tel était, au départ, le mandat qui avait été confié en 1969 au Centre national des arts. Qu'en est-il aujourd'hui?

"Après neuf ans de patience compréhensive et d'impa-

tience légitime, grâce à un appui budgétaire supplémentaire octroyé par le Secrétariat d'Etat, nous commencerons la saison prochaine à bâtir ces deux compagnies et à faire des tournées avec elles", répond M. Herbiel.

Le directeur artistique du Théâtre français a profité de la circonstance pour annoncer le contenu de la saison 1978-1979: présenter les comédiens et les membres de la Compagnie du Centre national

des arts pour la saison prochaine; et fournir un bilan de la dernière saison.

Ce bilan, il est pour le moins éloquent puisque la Compagnie du CNA a donné 448 représentations devant 153,293 spectateurs et parcouru une distance de 37,843 kilomètres, visitant 101 villes pour un pourcentage d'assistance de 88,8 pour cent.

Parmi les six pièces de la série sur abonnement présentées à Ottawa, au CNA, deux sont des productions invitées: Des frites, des frites, des frites, de Arnold Wesker par la Compagnie Jean Duceppe, mise en scène de Claude Maher du 21 au 30 septembre 1978;

— Le Dindon, de George Feydeau, par le Théâtre du Nouveau Monde, mise en scène de André Brassard, du 1 au 10 février 1979.

Les quatre autres pièces sont les productions de la Compagnie du Centre national des arts et seront offertes en tournée canadienne d'une part et dans le cadre de la série sur abonnement d'autre part. Il s'agit de:

— Un simple soldat, de Marcel Dubé, mise en scène par André Brassard;

— Arlequin, serviteur de deux maîtres, de Goldoni, mise en scène par Jean Gascon.

Elles seront présentées lors de la tournée conduisant la troupe de Vancouver à Ottawa, du 25 septembre au 26 octobre, pour ensuite revenir faire les beaux soirs des abonnés de la région de la fin octobre à la mi-décembre.

— Puis Madame Floum, de Eduardo de Gilippo, mise en scène par Olivier Reichenbach, et

— Le Cid, de Corneille, mise en scène par Jean Gascon.

Ces deux dernières pièces clôtureront la saison à Ottawa après avoir été présentées dans le sud de l'Ontario, au Québec et dans les Maritimes, du 22 janvier au 20 mars.

De son côté, Jean Herbiel, directeur artistique, assurera la mise en scène des deux productions de L'Hexagone:

— Inoek et le Soleil, de Henry Beissel, et

— Antigone, de Anouilh.

Celles-ci seront jouées dans les écoles francophones à travers le Canada, d'un océan à l'autre. Il mettra également en scène un projet spécial qui sera dévoilé incessamment.

Quant aux comédiens, au nombre de 19, dont sept sont de la région, ils ont été choisis suivant une catégorie d'emploi déterminée par la programmation.

En plus des comédiens et des metteurs en scène, la Compagnie du CNA a retenu, pour l'ensemble de la prochaine saison, les services d'un groupe de création composé de trois décorateurs, Guy Neveu, Philippe Pointard, Robert Prevost, de deux créateurs de costumes, François Barbeau, Gyslain Ouellet, d'un concepteur d'éclairage, Pierre-René Goupil, et d'un compositeur, Jean Sauvageau, auxquels se joindront huit régisseurs.

THÉÂTRE

Un simple mariage double, une comédie bien enlevée

par Adrien Gruslin

La saison des théâtres d'été démarre peu à peu. A Eastman, Marjolaine Hébert, fidèle à la tradition de son théâtre, propose une nouvelle comédie musicale écrite par Louis-Georges Carrier et Georges Dor pour les paroles et Léon Bernier pour la musique.

Un simple mariage double, malgré une évidente rareté de texte, possède le grand avantage de ne pas prendre au sérieux ce qui ne mérite pas de l'être, c'est-à-dire l'histoire, contrairement à certains vaudevilles ou boulevards importés. Ainsi les auteurs ne s'évertuent pas à nous détailler l'anecdote. Ce choix ne les empêche cependant pas de faire appel aux rebondissements d'usage afin de prolonger spectacle et action. Ils ne s'éloignent donc qu'à demi des procédés traditionnels.

L'écrit du tandem Carrier-Dor introduit la dimension du théâtre dans le théâtre. Le personnage principal, Escuminac (Jean-Louis Millette), veut timoré aux velléités de dictateur, se fait meneur de jeu. Les autres n'ont qu'à bien se tenir et se plier aux directives sinon ils risquent l'évincement. Mais... Le truc est drôlatique, grâce surtout au jeu de Millette. Le théâtre dans le théâtre produit parfois des résultats heureux pour la comédie. Il n'est cependant ni très neuf, ni toujours percutant.

Somme toute, Un simple mariage double n'a rien d'une grande pièce. Elle devient même par moments assez insignifiante. C'est le spectacle entier qui vaut, tant au plan de la mise en scène (Daniel Simard) que de certaines chansons (Louis-Georges Carrier) que de la musique (Léon Bernier) que des chorégraphies (Louis Lussier).

Techniquement complexe, la production apparaît minutieusement réglée. Contrairement à d'autres granges estivales, celle de Marjolaine Hébert s'est toujours efforcée de

monter des orchestrations de qualité. Ici, le show musical multiplie les trouvailles créatrices dans les détails de la mise en scène qui permet une pleine et efficace occupation de l'espace scénique.

Si l'intérêt s'atténue lorsque la présentation devient bavard, il reprend du tonus avec les morceaux dansés par les huit comédiens. Sur des paroles qu'il vaut parfois mieux ne pas écouter trop attentivement, la comédie musicale est réussie. Les choix musicaux et chorégraphiques, une vingtaine en tout, sont variés, vivants et agréables. Les exécutions des acteurs sont le plus

souvent adéquates. L'ensemble reste constamment harmonieux, bien enlevé et dynamique même si quelques acteurs ont moins de souplesse que d'autres.

Physiquement, le spectacle est assez exténuant pour les huit comédiens de la distribution: Carole Chatel, Robert Daviau, Mireille Deyglun, Alain Fournier, Josée LaBosière, Normand Lévesque, Robert Marien et Jean-Louis Millette. Plusieurs étonnent dans une présentation qui se révèle un divertissement de bonne venue. (Au Théâtre de Marjolaine, Eastman, jusqu'au 2 septembre).

Sur La Place dans le cadre des Vendredis de la Pleine Lune

23 JUIN 21 heures

entrée libre

RENÉE CLAUDE

le Complexe Desjardins au coeur du nouveau centre-ville

LA BOÎTE À ÉCHOS

À l'occasion de la Semaine du patrimoine, la Bibliothèque nationale du Québec présente une exposition intitulée *Livres d'artistes 1967-1977*, 36 volumes illustrés de gravures choisis parmi 157 acquis par dépôt légal à la BNQ depuis 10 ans. Ces livres d'art ont le mérite d'associer aux textes d'écrivains prestigieux des images d'artistes tout aussi exceptionnels: le *Kamouraska* d'Anne Hébert ponctué de sérigraphies d'Antoine Dumas par exemple, *La marche à l'amour* de Gaston Miron illustré d'eaux fortes de Léon Bellefleur. Aux marges du silence de Félix-Antoine Savard serti des gravures de Monique Charbonneau, *La montagne secrète* de Gabrielle Roy illustré par René Richard, *Érances* de Fernand Ouellette illustré par Fernand Toupin, *L'amour* de Raoul Duguay, *Les imagiers* de Gilbert Langevin, etc. Cette exposition se tiendra les 23, 24 et 25 juin de 14 h à 17 h et du 26 au 29 juin de 9 h à 17 h.

Grâce à l'aide financière du Secrétariat d'Etat, les Galeries d'art SGW de l'Université Concordia présenteront du 5 au 24 octobre prochains une exposition qui deviendra par la suite itinérante, des *dessins inédits d'Ozias Leduc (1864-1955)* dont l'oeuvre présente une vision du Québec des années 1880 à 1940. Cette exposition ira par la suite à l'Université de Regina, à la Vancouver Art Gallery, à l'Université Quenn's, au Musée régional de Rimouski, aux

Archives nationales du Québec à Trois-Rivières, au Musée du Québec au Rodman Hall Arts Centre à St-Catherines (Ont.) et à la Art Gallery of Windsor. Le Secrétariat d'Etat par l'entremise du Conseil des arts du Canada a accordé la somme de \$11,122 pour l'organisation de cette exposition et la publication du catalogue sur Leduc qui l'accompagnera.

Une vingtaine d'oeuvres du cinéma international, inédites au Québec, seront présentées à l'occasion du 21ème Festival international du film de la critique québécoise, du 2 au 10 août 1978, au Théâtre Maison-neuve de la Place des Arts. M. Jean-Pierre Bastien, directeur général, confirmait la nouvelle ces jours derniers, ajoutant que des informations supplémentaires concernant la programmation seront dévoilées sous peu, à l'occasion d'une conférence de nouvelles. Rappelons que cet événement cinématographique majeur remporta en 1977 un succès remarquable: 17,000 spectateurs s'étant rendus aux projections pendant les huit jours du Festival. Comme l'an dernier, des subventions du Ministère des Affaires culturelles du Québec et du Bureau des Festivals du Secrétariat d'Etat, de même que les recettes provenant de la vente aux guichets, constituent les principales sources de financement.

L'assemblée constituante du Conseil international des radios-télévisions d'expression française (CIRTEF), premier organisme de coopération ouvert aux radiodiffuseurs d'expression française du monde entier se tient cette semaine à Montréal. Cinquante organismes d'Afrique, d'Amérique, d'Asie et d'Europe ont été invités à participer à

cette réunion organisée conjointement par la Société Radio-Canada et l'Office de radio-télévision du Québec qui sont chargés d'assurer le secrétariat provisoire de ce nouvel organisme. A l'occasion de l'assemblée constituante les participants adopteront les statuts du CIRTEF, éliront les membres du Bureau et s'entendront sur les premiers programmes de coopération. La création du CIRTEF a été recommandée à l'issue d'un colloque tenu à Montréal en juin dernier et regroupant 34 organismes de radiodiffusion. Il a pour but de favoriser la coopération multilatérale par l'assistance mutuelle en matière de production et d'équipement, par la prestation de services d'experts, par l'entraide dans la formation des personnels et par l'échange et la coproduction d'émissions. (514) 843-7765.

Le Newport Jazz Festival, fixé à New York depuis 1973, qui fêtera cette année son 25ème anniversaire, ouvrira ses portes vendredi 23 juin, et présentera pendant dix jours un exceptionnel éventail du jazz actuel. Ella Fitzgerald, Count Basie, Dizzy Gillespie, Dave Brubeck, Herbie Hancock, Chick Corea, Sonny Rollins et bien d'autres seront présents pour cette célébration annuelle du jazz dont les principaux concerts auront lieu à New York (au Carnegie Hall, au Lincoln Center), et à Stanhope (New Jersey), à une heure environ de New York. Le festival se terminera les 1er et 2 juillet par deux spectacles ininterrompus de midi à minuit à Saratoga Springs, au nord de New York, auxquels participeront les principales vedettes du festival. La musique des latino-américains de New York, la salsa, et le jazz vivront également dans la rue avec quelques concerts gratuits.

le théâtre des marguerites inc.

NINA

COMÉDIE DANSE ROUSSIN

CATHERINE BROGIN
GEORGES GOUX
ALBERT MILLAIRE
PIERRE LEBEAU
et
GEORGES CARRERE

DU 24 JUIN AU 2 SEPT.

Mar., mer., jeu., vend. à 9h.
Sam. (2 spec.) 7h30 - 10h30

Relâche dim. et lundi

Admission: \$5.00. Ven. et sam. \$5.50
Billets en vente au guichet

Tél: (819) 377-3223
Trois-Rivières-ouest

Les cinémas du Complexe Desjardins

150 ouest, Ste-Catherine, Bessière 1

Tél.: 288-3141

Stationnement intérieur: \$2.00 après 6hrs p.m.

Place des Arts

L'ÉVÉNEMENT LE PLUS IMPORTANT

DEPUIS QUE L'HOMME A MARCHÉ SUR LA LUNE

avec Catherine Deneuve et Marcello Mastroianni

un papa...maman

12:45 - 2:45 - 4:50
6:55 - 9:05

SALLE 1

2 Grands Prix festival de Cannes 1977

J. A. MARTIN

photographe

Grand Prix Occurrence
Un film de Jean Beaudin avec Monique Mercure

Grand Prix d'Interpretation féminine

12:40 - 2:40 - 4:40
6:45 - 8:50

SALLE 2

L'AMOUR IMPOSSIBLE
UN FRANÇAIS ET UNE JUIVE
KARLERS TRINTIGNANT SCHNEIDER

LE TRAIN

1:00 - 3:00
5:05 - 7:10 - 9:10

SALLE 3

GIANCARLO GIANNINI
MARIANGELA MELATTO

Vers un destin insolite sur les flots bleus de l'été

1:05 - 3:05 - 5:10
7:15 - 9:20

SALLE 4

centrale

As'entraider on se fait du bien.

Dans le cadre des Soirées du MAURIER

Le Théâtre de Marjolaine Eastman 78

un simple mariage double

Comédie musicale de Georges Dor
Louis-Georges Carrier et Léon Bernier

avec Jean-Louis Millette
Carole Chatel, Mireille Deyglun
Normand Lévesque, Robert Marien
Alain Fournier, Robert Daviau
Josée La Bosière

Mise en scène:
Daniel Simard

Dès le 17 juin

Billets:
Télérserve,
Montreal Trust: 861 8267-8
Sherbrooke: 567 0046
Eastman: 297 2862
et Ed. Archambault

RISING SUN
JUST REVENU 15 BACK
JAZZ

LE CLUB DE JAZZ DES CÉLÉBRITÉS
CELEBRITY JAZZ CLUB
Dr. Houk Doudu Borel

BLUES
Blues pour l'été
cette semaine
STÉPHANE BARRY
Blues Band (Montréal)
jusqu'à dimanche 25 juin

Le plus grand concert
de blues de l'année
avec Les Légendaires
EDD "Cleanhead" Vinson
et Gay McShann
piano, guitare, violon, saxo
TOUT UN ORCHESTRE
DE BLUES COMPLET
A ne pas manquer
du 27 juin au 2 juillet

Chanteuse de Blues
de Chicago
KOKO TAYLOR
accompagnée de son orchestre
4-9 juillet

Venant des Maritimes
Ils sont très connus
à Montréal
Dutch Mason Blues Band
11 au 16 juillet

Blues Session de Chicago
En vedette
"LITTLE BROTHER"
MONTGOMERY
pianiste
18 - 23 juillet

Grande vedette du Jazz
La chanteuse
ANITA O'DAY
Films Jazz
and Summer Days
25 - 30 juillet

Heures d'ouverture
8 P.M. à 3 P.M.
DATES À RETENIR: 21, 22, 23 JUILLET 1978
Premier grand festival de jazz à la Salle Wilfrid Pelletier
de la Place des Arts - 5 grands Concerts prévus

SOLEIL LEVANT
286 ouest, Ste-Catherine - 881-0657
Métro Place des Arts (sortie Jeanne-Mance)

LES TRIBUNAUX

par Bernard Morrier

■ Un "super-policier" acquitté

C'est la présumée jalousie de certains de ses confrères de travail qui aurait amené un policier de Saint-Hubert à être accusé du recel d'une voiture Lincoln Mark V, d'une valeur de \$15.000.

Fort heureusement toutefois, le lieutenant-détective Gilbert Milmore, brillant spécialiste des enquêtes criminelles dans cette municipalité de la Rive sud, a finalement été acquitté par un jury que présidait le juge Claude Bisson.

Le véhicule en question avait été retrouvé, sans plaque minéralogique, dans un garage que M. Milmore exploitait, au sud de Montréal, tout en vaquant à son travail policier.

Tout au long du procès, son procureur, Me Jean-Yves Gagné, a rappelé que le lieutenant-détective Milmore était un excellent policier, qu'il avait été promu très jeune, après avoir réussi certains examens avec grande distinction. Aussi était-il très plausible que ces succès soulèvent une certaine jalousie, sinon tout au moins une espèce de rivalité, à l'endroit de ce policier.

On a d'ailleurs révélé au cours du procès que plusieurs policiers s'étaient littéralement précipités vers le garage, lorsqu'on avait annoncé qu'une voiture volée s'y trouvait. M. Milmore avait alors fourni les explications sur la présence du véhicule dans son établissement mais on refusa de les entendre.

Ce n'est que lors de son procès que le lieutenant-détective Milmore put enfin donner sa version. Aux jurés qui l'écoutaient très attentivement, le policier a déclaré que l'homme qui lui avait confié la Lincoln, au milieu de décembre dernier, l'avait fait en disant qu'il partait en Floride pour environ deux semaines. Ce même homme avait accepté de payer un loyer de \$40 pour cette période et M. Milmore lui avait remis un reçu duquel il avait d'ailleurs gardé copie. C'est ce document qu'il a produit devant le tribunal et qui lui a permis d'être acquitté.

La présence de la Lincoln dans le garage du policier avait été signalée par un appel téléphonique anonyme et M. Milmore, ayant été décrit comme un super-policier par l'un de ses supérieurs, l'absence de plaque sur le véhicule aurait dû éveiller ses soupçons immédiatement. C'est du moins la thèse que soutenait la Couronne mais que le jury a écartée après quatre heures de délibérations.

Par ailleurs, d'autres accusations du même genre contre M. Milmore étant encore pendantes, celui-ci ne peut donc reprendre son poste immédiatement.

■ La Commonwealth en cour

La Commonwealth Plywood, de Sainte-Thérèse, où le calme semble être revenu après les manifestations houleuses d'il y a quelques jours, s'est adressée hier à la Cour supérieure pour obtenir une demande d'évacuation à l'endroit d'une décision rendue en mars dernier par le Tribunal du travail.

A ce moment, le juge Jean-Paul Geoffroy avait autorisé le Syndicat des travailleurs de cette entreprise à en appeler du rejet, par un fonctionnaire du ministère du Travail, du dépôt d'une convention de travail précédemment effectuée par les syndicats.

Dans sa requête, la Commonwealth Plywood affirme que le juge Geoffroy a agi de façon erronée, puisque le même litige avait déjà été soumis au juge Benjamin Greenberg, de la Cour supérieure, à Saint-Jérôme, qui devrait rendre une décision sous peu.

La Commonwealth Plywood fait notamment valoir qu'une même requête ne peut être soumise à deux magistrats en même temps, et encore moins devant le Tribunal du travail, quand un juge d'un tribunal supérieur, en l'occurrence la Cour supérieure, en est déjà saisie.

La requête précise que c'est la Cour supérieure de Montréal qui devrait être la seule à posséder le dossier et à prendre les décisions.

par François Roberge

L'Université du Québec, par la voix de son président M. Robert Després, a vertement dénoncé devant la Commission d'étude sur les universités les inégalités du système de financement dit "historique" pour certaines universités et notamment pour l'ensemble du réseau de l'UQ.

Tout en défendant la position du siège social qu'il préfère appeler la permanence de l'université, contre les attaques répétées de certaines constituantes et surtout de l'UQAM, M. Després a joint la voix de cette permanence à celle des constituantes pour dénoncer un mode de financement qui donne en moyenne 25% de moins de subventions per capita à l'UQ qu'à toute autre université, Concordia exceptée.

Selon le mémoire de l'un-

versité, le financement per capita pratiqué actuellement équivaut à effectuer un contingentement des effectifs universitaires, puisque tous les étudiants inscrits aux universités au-delà du seuil de 10.000 inscriptions, ne valent aux institutions qu'une subvention équivalente à 50% des coûts estimés.

La présentation du mémoire de l'Université du Québec, outre l'importante question du financement, a donné lieu à deux ou trois discussions de fond notamment sur la conception de l'enseignement universitaire, la formation des maîtres et même sur une question qui rappelait étrangement le débat constitutionnel Ottawa-Québec: l'UQ face à ses constituantes.

Sur la conception de l'enseignement universitaire, le président de l'UQ a prôné une hybridation équilibrée entre la fonction sociale et la fonction universitaire axée sur la recherche et l'appréciation du savoir.

Enfin, au plan du partage des pouvoirs entre l'université et les constituantes, M. Després a plaidé la position du siège social qui, selon lui, ne dispose pas d'un pouvoir excessif, se contentant d'une représentation minoritaire au sein de toutes les instances décisionnelles telles que l'assemblée des gouverneurs ou la commission des études.

En outre le président de l'UQ a rappelé à la commission qu'il avait demandé au gouvernement de procéder à

une mise à jour de la loi de l'Université, mise à jour qui s'impose, après dix ans. Enfin, M. Després a précisé qu'il avait soumis une proposition à l'UQAM pour répondre à ses revendications récentes.

Au cours de la journée, la commission a également entendu un intervenant fort direct, le Syndicat des professeurs de l'UQAM (SPUQ) qui est venu à l'instar de la FAPUQ dénoncer le fait que les enseignants n'aient pas été consultés dans la définition du mandat de la Commission.

Cette commission, a rappelé le SPUQ, est née en plein cœur de graves conflits de travail. Or, il est étonnant qu'il ne soit pas question claire de relations de travail dans le document de consultation qu'elle a soumis.

Le SPUQ a qualifié la commission d'élitiste et s'est dit surpris qu'aucun organisme

populaire n'y soit représenté. Au chapitre de l'administration universitaire, les enseignants demandent un plafonnement des dépenses administratives, l'université s'étant, selon eux, bureaucratisée plutôt que démocratisée au cours des dernières années.

Le SPUQ a réclamé en outre que toutes les universités relèvent d'un même organisme de coordination québécois et même qu'elles fassent partie d'un seul et même réseau public.

Au chapitre du financement, les enseignants de l'UQAM demandent que les universités reçoivent une enveloppe globale et qu'elles obtiennent des crédits spécifiques pour jouer une vocation régionale.

Au chapitre des relations de travail, le SPUQ demande la reconnaissance formelle des syndicats, leur présence officielle à tous les mécanismes administratifs comme représentants des enseignants, et

demande de négocier "avec les véritables responsables, le MEQ et le Conseil du Trésor, et non avec des paravents".

La CEU a entendu également hier la Fédération des Cégeps. Celle-ci a demandé au gouvernement de donner suite au rapport Nadeau. Elle a également réclamé que les universités reconnaissent le rôle des Cégeps et cesse de donner des cours qui font double emploi avec ceux du collégial et d'imposer aux étudiants qui entrent à l'université des cours qu'ils ont déjà suivis.

Enfin, la Fédération a réclamé des universités une meilleure information auprès des étudiants du collégial au sujet des facultés où s'exerce un contingentement et a appelé vivement la mise sur pied d'un système d'inscription unique pour toutes les universités afin que les finissants des collèges n'aient pas à s'inscrire à quatre universités pour être certains d'avoir accès à l'une d'entre elles.

La requête remise à mercredi

U. de Sherbrooke: le gouvernement aura le temps de voter la charte

par Rodolphe Morissette

Le juge Paul Gervais de la Cour supérieure du district de Saint-François a décidé mardi de remettre au 28 juin l'audition de la requête pour l'émission d'un bref exigeant la démission des cinq membres du comité exécutif de l'Université de Sherbrooke.

Voilà donc qui laissera le champ libre au gouvernement Lévesque aujourd'hui ou demain pour adopter à la commission parlementaire des bills privés, le projet de loi privé 246 qui se propose d'amender la charte de l'université sherbrookoise.

On se souviendra que le professeur Luc Poiré, dont l'Université avait refusé de renouveler le contrat de travail en février dernier, a décidé de profiter des "trous" qui marquent la charte en vigueur à ce jour pour contester la légalité du conseil de direction de l'Université et de ses décisions. Selon la charte actuelle, en effet, le conseil de direction doit être composé "de préteurs exclusivement" et ses membres, élus "suivant les lois ecclésiastiques". Ce qui,

naturellement, n'est pas le fait du recteur actuel, M. Yves Martin, de ses trois vice-recteurs et du secrétaire général, tous intimés dans cette cause.

Le problème du gouvernement — et d'abord de l'Université — était de savoir si le projet 246 aurait été adopté en vitesse avant la fin de la session (soit demain) et si la requête de "quo warranto" pourrait être remise à plus tard.

La décision du juge pouvait

être prévue dès lundi soir. La Cour supérieure faisait alors parvenir des sub poenas au requérant, M. Poiré, lui demandant de comparaître devant la cour mardi prochain pour interrogatoire sur les allégations déposées par ses procureurs.

Aussi n'a-t-on pas été surpris mardi de voir le juge remettre la requête à mercredi prochain et à lundi l'interrogatoire du requérant devant le protonotaire de la cour. Un représentant du pro-

cureur général du Québec a dû intervenir et faire valoir la disposition d'ordre public que prévoit l'article 99 du code de procédure civile pour faire reporter la requête présentée mardi matin.

Ainsi, le gouvernement adoptera très probablement la nouvelle charte aujourd'hui ou demain et la procédure qui se poursuivra à Sherbrooke autour du cas de M. Poiré sera désormais purement théorique.

Un nouveau parti municipal voit le jour à St-Léonard

(par Rodolphe Morissette)

Un groupe de citoyens de Saint-Léonard, dans l'île de Montréal, vient de lancer une équipe nouvelle, celle du Renouveau de Saint-Léonard, qui se propose de prendre la relève du conseil municipal sortant lors des élections de novembre.

La nouvelle équipe est dirigée par Me Michel Bissonnet, qui a longtemps travaillé au contentieux municipal de l'endroit et au bureau du greffier. L'exécutif est aussi composé de deux vice-présidents, M. Antonio Archambault et Mme Filomena Scarpato, et du trésorier M. Antonio Della Fa-

zia, et de deux secrétaires, MM. Giovanni De Benedictis et Pierre Bibeau. Ce dernier est un permanent du Parti libéral du Québec.

Il n'est pas sûr si le maire sortant, M. Jean Dizazzo, sera de nouveau sur les rangs au mois de novembre. Quoi qu'il en soit, l'équipe Bissonnet se propose d'abord d'entretenir les citoyens durant les mois qui vont suivre de questions "humaines" plutôt que de problèmes administratifs et techniques.

La campagne électorale de la nouvelle équipe sera centrée en effet sur le thème de "la vie ensemble" et l'on visera à rapprocher l'une de l'autre les ethnies variées, dont surtout l'italo-québécoise et la franco-québécoise, en faisant la promotion du dialogue. C'est de ce qu'on appelle "l'infrastructure humaine" — cadres, associations et services, que l'on va occuper d'abord.

On promet des réunions trimestrielles publiques entre le conseil municipal et les citoyens ainsi que la publication de bulletins périodiques d'information, sans compter une fête annuelle pour rapprocher les gens et leur communiquer un sentiment d'appartenance collective.

Enfin, l'un des objectifs à plus long terme de l'équipe Bissonnet, si elle est élue, est de prouver au gouvernement provincial que Saint-Léonard peut s'administrer par ceux que la population a élus, allusion à peine voilée aux difficultés qui ont marqué l'administration Dizazzo. Ce n'est qu'en septembre que l'équipe se donnera un programme détaillé et proposera des candidats dans tous les districts de la ville.

Lacoste élu

M. Paul Lacoste a été élu président de l'Association des universités et collèges du Canada, lors de l'assemblée annuelle de cet organisme qui s'est tenue à Ottawa ces derniers jours. Il succède au Dr M.P. Morgan, président de Memorial University de Terre-Neuve.

Recteur de l'université de Montréal depuis 1975, M. Lacoste est aussi président de la Conférence des recteurs et principaux des universités du Québec.

TÉLÉVISION

CBFT

- 10.10 Ouverture en horaire
- 10.15 En mouvement
- 10.30 Minute Mouton
- 10.45 Fable, le magicien
- 11.00 Magazine-Express
- 11.30 (Nouvelles de la faune)
- 12.00 Les chevaux du soleil
- 12.30 Sur des roulettes
- 1.00 Les nouvelles de l'émancipation
- 1.30 Téléjournal
- 1.35 Reflets d'un pays: Jonquière: "Le peintre Charles Huet"
- 2.30 Cinema
- 2.35 "La peau et les os" (Drame)
- 3.00 Antimagie
- 3.30 Sol et goblet
- 3.50 Vivre et survivre
- 6.00 (Le soir)
- 6.30 Nouvelles du sport
- 6.50 Vieilles et vives
- 7.00 Graines en herbe
- 7.30 Sur la côte du Pacifique
- 8.00 Les grands films
- 8.30 "Scorpio" (Drame — Américain 1972)
- 10.30 Téléjournal
- 10.50 Nouvelles du sport
- 11.00 Héloïse et Abelard
- 12.00 Cinema
- 12.05 "Le diabolique Docteur Mabius" (Aventures — Allemagne 1960)
- 2.00 Téléjournal

CFTM

- 6.55 Horaire bienvenue
- 7.00 Fanfan Dédé
- 7.30 La famille Stone
- 8.00 Papa à raison
- 8.30 Les p'tits bonshommes
- 9.00 Mida-nouvelles
- 9.30 Y'a du soleil
- 10.00 Pour vous mesdames
- 10.30 Cine-quiz
- 10.50 "Tunnel 28" (Drame — Américain 1962)
- 11.30 Les nouveaux tannants
- 11.50 Parle, parle, jase, jase
- 12.00 Le dix vous informe
- 12.30 Tic tac toe
- 12.50 Toute la ville en parle
- 1.00 Cinema
- 1.05 "Le justicier de l'Arizona" (Western — Américain 1967)
- 10.00 Auto-patrouille
- 11.00 Les nouvelles TVA
- 11.30 Les sports au 10
- 11.50 La couleur du temps
- 12.15 Auto-patrouille
- 12.45 Cinema
- 12.50 "L'assassin connaît la musique" (Comédie — policière — Français 1963)
- 1.30 Dernière édition

CBMT

- 6.45 Religions tonight
- 7.00 CBC good morning
- 7.30 In Touch
- 8.00 Bonjour, bonjour
- 8.30 The friendly giant
- 9.00 Mr. Dressup
- 9.30 Sesame Street
- 10.00 CBC Good afternoon
- 10.30 Top secret life of Edgar Briggs
- 10.50 Ryan's Hopes
- 1.00 The Bob McLean Show

SURSCÈNE

- CENTRAUR: 54 St-François-Xavier 288-1229
- Relâche
- CENTRE D'ESSAI LE CONVENTUM: 1237
- Sanguinet 288-0335
- Relâche
- CENTRE D'ESSAI DE L'UNIVERSITÉ DE
- MONTREAL: 2332 Édouard-Montpetit
- 343-6254
- Relâche
- THÉÂTRE DENISE PELLETIER (NCT):
- 431 Ste-Catherine E. 355-8974
- Relâche
- CHACONNE: 238 Ontario E. 943-8620
- Relâche
- LA FENÊTRE: L'Ancienne Lorette: 418-
- 872-1424
- "Pour avoir Adrienne" de L. Ver-
- 11.00
- Relâche, lundi
- PATRIOTE: 1474 Ste-Catherine E. 523-1131
- Relâche
- PATRIOTE EN HAUT: 1474 Ste-Catherine E.
- 523-1131
- Relâche
- LA POUSSIERE: Ste-Hélène 536-0921
- "Relatively speaking" et "Pantouffles" de A.
- Aychbourn, du mardi au vendredi 19 h 00 et
- 21 h 00 Samedi: 18 h 30 et 21 h 30

CFCF

- 2.00 Celebrity cooks
- 2.30 The Edge of Night
- 3.00 High Hopes
- 3.30 Take 30
- 4.00 Canadian open golf championship
- 4.30 The City at Six
- 5.00 The Mary Tyler Moore Show
- 5.30 Showcase
- 6.00 Duchess of Duke street
- 6.30 Denny's sho
- 7.00 No Homely
- 7.30 George and Mildred
- 8.00 Who's new
- 8.30 The National
- 9.00 The City Tonight
- 9.30 The secret army

CINÉMA

- ATWATER I: Niveau métro Alexis Nihon 925-4246
- "The Greek tycoon" 1.10, 3.10, 5.15, 7.20, 9.25
- ATWATER II: Niveau métro Alexis Nihon 925-4246
- "Star 80" 9.25
- AVENUE: 1225 Ave Greene Westmount 937-2747
- "A different story" 7.00, 9.00
- BEAVER: 5517 Avenue du Parc 844-1932
- "101 acts of love" 12.00, 2.50, 5.40, 8.30
- "The Mary Tyler Moore Show" 1.15, 4.05, 6.55, 9.45
- BERRY: 1280 St-Denis 288-2115
- "Poursuite interne" 2.50, 6.20, 9.50
- "Course à l'échelle" 1.00, 4.30, 8.00
- BONAVENTURE: 1 Place Bonaventure 861-2725
- "It's alive" 1.00, 3.00, 5.00, 7.00, 9.00
- "The survivors of the fin du monde" 1.15, 4.05, 6.55, 9.45
- ODEON BROSSARD: 6600 boul Taschereau Brossard 465-5906
- "Bande de flics" 9.15
- "MacArthur le général rebelle" 2.55, 7.20
- "The survivors of the fin du monde" 1.15, 4.05, 6.55, 9.45
- ODEON: 1815 Ste-Catherine E. 524-1685
- "Bande de flics" 1.00, 3.00, 5.00, 7.00, 9.00
- "MacArthur le général rebelle" 2.55, 7.20
- "The survivors of the fin du monde" 1.15, 4.05, 6.55, 9.45
- CARREFOUR: 318 Ste-Catherine O. 866-8057
- "13 hommes pour Casanova" 2.50, 6.15, 9.50
- "Biondies" 1.00, 4.30, 8.00
- CLAREMONT: 5018 Sherbrooke O. 436-7395
- "Le jassassin connaît la musique" (Comédie — policière — Français 1963)
- 1.30
- Dernière édition

COMPLEXE DESJARDINS: (Salle I)

- "L'événement le plus important" 12.45, 2.45, 4.50, 6.55, 9.05
- (Salle II) "J.A. Martin photographe" 12.40, 2.40, 4.40, 6.45, 8.50
- (Salle III) "Le train" 1.00, 3.00, 5.05, 7.10, 9.10
- (Salle IV) "Vers un destin insolite" 1.05, 3.05, 5.10, 7.15, 9.20

SALLE DE CONCERT POLLACK: 555

- Sherbrooke O. 392-8224
- Relâche
- SALLE WILFRED PELLETIER: Relâche
- STUDIO-THÉÂTRE: Ste-Sophie de Lacorne
- 866-8034
- "Love of Murray Schigal" Jeudi, vendredi et samedi 21 h 00
- THÉÂTRE D'AUJOURD'HUI: Relâche
- THÉÂTRE MAISONNEUVE: Relâche
- THÉÂTRE DE LA MARJOLINE: (Eastman)
- 861-8267
- "Un simple mariage double" de G. De
- THÉÂTRE DU NOUVEAU MONDE: 84 Ste-Catherine O. 861-0563
- Relâche
- THÉÂTRE PORT-ROYAL: Relâche
- THÉÂTRE DE QUATROUS: 100 Ave des Pins
- 945-7278
- Relâche
- THÉÂTRE DU RIDEAU-VERT: 4664 Ste-Denis
- 844-1793
- Relâche
- THÉÂTRE DE ST-VALENTIN: (Val Morin)
- 229-2115
- 1.400-383-2844
- "Madame Idora" de H. Norbert du mardi au vendredi: 21 h 00
- Samedi: 20 h 00 et 22 h 30
- Dimanche: 20 h 00

CINÉMA

- 2.00 100 Huntley street
- 11.00 Ed Allen
- 11.30 Montreal summer
- 12.00 The Flintstones
- 12.30 The art of cooking
- 1.00 Definition
- 1.30 The Joyce Davidson show
- 2.00 The Alan Hamel Show
- 3.00 Another World
- 4.00 Match Game 78
- 4.30 It's Your Move
- 5.00 The Price is Right
- 6.00 Pulse
- 7.00 The Jeffersons
- 7.30 Grand old country
- 8.00 The Waltons
- 9.00 Face to face with Helen Hutchison
- 9.30 Soup
- 10.00 Class of 65
- 11.00 CTV National News
- 11.30 Pulse
- 12.00 The Twelve Midnight Movie
- 12.30 "Streetcar named desire" (Drame 1961)
- 2.00 Sign-off

CINÉMA

- CÔTE-DES-NEIGES: 6800 Côte-des-Neiges
- 355-5528
- (Salle I) "Jaws II" 12.45, 2.50, 5.00, 7.00, 9.00
- (Salle II) "The Greek tycoon" 1.00, 3.00, 5.00, 7.00, 9.00
- DAUPHIN: 2386 Beaubien E. 721-6060
- (Salle I) "Les derniers jours de Mussolini" 7.00, 9.30
- (Salle II) "Annie Hall" 7.20, 9.30
- ELYSEE: 35 Milon O. 842-6653
- (Salle I) "L'am américain" 7.15, 9.30
- (Salle II) "L'ange et la femme" 7.30, 9.30
- KENT: 8100 Sherbrooke O. 489-9707
- "The last waltz" 6.55, 9.00
- MERCURI: 254 Ste-Catherine O. 861-7437
- (Salle I) "L'ange et la femme" 7.15, 9.30
- (Salle II) "The End" 12.20, 2.30, 4.40, 6.50, 9.00
- (Salle III) "The End" 12.20, 2.30, 4.40, 6.50, 9.00
- (Salle IV) "Saturday night Fever" 12.40, 2.50, 5.05, 7.15, 9.30
- (Salle V) "Jennifer" 12.20, 2.30, 4.40, 6.50, 9.00
- "High Ballin'" 1.00, 3.00, 5.00, 7.00, 9.00
- LONGUEUIL: 1 Place Longueuil 677-7933
- "La rencontre du troisième type" 6.45, 9.10
- MAJESTIC: 3166 Henri-Bourassa E. 321-6116
- "Intervention Delta" 7.00 et "La tour infernale" 8.40
- MERCURI: 4280 Ste-Catherine E. 255-6224
- "Les survivants de la fin du monde" 6.20, 9.45 et "On m'appelle Dollars" 8.00
- MONKLAND: 5505 Monkland
- 481-2579
- "Goodbye girls" 7.15, 9.30
- OLYMPIQUE: 1204 Ste-Catherine 525-8600
- (Salle I) "Calmos" 7.30, 9.30
- (Salle II) "Theorie" 7.15, 9.15
- OUTREONT: 1248 Bernard 277-4145
- "L'empire des sens" 7.00 et "La pendaison" 9.30
- PARISIEN: 400 Ste-Catherine O. 866-5856
- (Salle I) "La petite" 12.20, 2.35, 4.45, 6.55, 9.00
- (Salle II) "Violette Nozette" 1.40, 3.40, 5.40, 7.40, 9.40
- (Salle III) "Padre Padrone" 1.00, 3.05, 5.10, 7.15, 9.20
- (Salle IV) "La fièvre du samedi soir" 12.20, 2.35, 4.45, 6.55, 9.10
- (Salle V) "La première fois" 1.30, 3.35, 5.30, 7.35, 9.15
- PLACE VILLE-MARIE: 866-2644
- (Grand cinéma) "Pretty Baby" 12.45, 2.50, 5.00, 7.05, 9.15
- PLACE VILLE MARIE: 866-2644
- (Petit cinéma) "Coming home" 1.15, 3.45, 6.15, 8.45
- PUSSYCAT: 4015 Ste-Laurent 845-5215
- "Deuxes with young girls" 12.00, 2.50, 5.40, 8.30 et "The affairs of Janice" 1.40, 4.30, 7.20, 10.00
- SEVILLE: 2155 Ste-Catherine 892-1139
- "A special day" 7.30 et "Looking for Mr. Good-bay" 9.30
- ST-DENIS: 1593 St-Denis 849-4211
- (Salle I) "Le port de Cassandra" 12.30, 4.38, 8.46 et "Le visage de la peur" 2.55, 6.55
- (Salle II) "Les Robinson dans les Rocheuses" 1.55, 4.50, 8.20
- "La grande case" 12.15, 3.55, 7.35
- (Salle III) "Taxi man" 12.30, 2.35, 4.45, 6.55, 9.05
- VAN HORNE: 6150 Côte-des-Neiges 731-8243
- "A little night music" 6.30, 9.00
- VERDUN: 3841 rue Wellington 788-2092
- "La poursuite infernale" 8.00 et "Course à l'échelle" 6.15, 9.45
- VILLERAY: 8052 St-Denis 388-5877
- "Les survivants de la fin du monde" 6.15, 9.30 et "On m'appelle Dollars" 8.00
- WESTMOUNT SQUARE: 1 Westmount 801-1477
- "Grease" 1.00, 2.50, 4.50, 6.50, 8.50
- YORK: 1487 Ste-Catherine 897-8978
- "F.I.S.T."
- 1.10, 3.50, 6.30, 9.10

CINÉMA

- CINÉMA THÉÂTRE: QUÉBÉCOISE: 1700 St-Denis 844-8734
- "Don Quixotte l'amer" (de I. Buñuel — Mexique 1961) 7.30 et "Le million" (de H. Bazin — France 1931) 9.30
- CONSERVATOIRE D'ART CINÉMATOGRAPHIQUE: 1455 boul de Maisonneuve 879-4349
- Relâche

Les SPE sont priés d'intervenir contre le projet Charlebec

par François Roberge

Regroupés au sein d'un mouvement d'opposition au projet Charlebec, des citoyens de Québec demandent l'intervention des Services de protection de l'environnement (SPE) et du Conseil consultatif de l'environnement afin d'empêcher la poursuite du projet Charlebec, non loin du Grand Théâtre, à proximité de la colline parlementaire.

Les membres du Comité des citoyens du Vieux Québec, du Comité des citoyens du quartier Saint-Jean-Baptiste et du Comité de la rue Saint-Gabriel ont adressé à MM. André Cayer, nouveau directeur de la protection de l'environnement et André l'Heureux, président du Conseil consultatif, copie d'un rapport préliminaire de la Commission d'aménagement de la Communauté urbaine de Québec (CACUQ) formulant de très sérieuses réserves sur ce projet.

Le projet Charlebec prévoit la construction d'un édifice en hauteur multi-vocationnel sur l'emplacement actuel du boisé des "soeurs franciscaines". Or, l'étude effectuée pour la CACUQ à la suite de la commission parlementaire sur l'aménagement de la colline parlementaire l'an dernier conclut que ce boisé doit être conservé.

Argentine-Hollande, finale explosive du Mondial

par Francis Millien

L'Argentine et la Hollande sont sorties gagnantes du deuxième tour de la Coupe du Monde de football, hier, et se disputeront la finale, dimanche. Le Brésil, qui a espéré en vain après sa victoire 3-1 sur la Pologne, et l'Italie, qui n'a pas su conserver son avance face à la Hollande, se disputeront la troisième place.

Pour l'Italie et la Hollande, l'action se passe à River-Plate, devant une foule de 50.000 spectateurs, sur un terrain ensoleillé et en bon état.

Le match commence par une domination de l'équipe italienne qui obtient les actions les plus dangereuses, notamment par l'opportuniste Rossi et Cabrini, un arrière très offensif.

Les Italiens montrent leurs

réelles ambitions et Bettiga ouvre la marque à la 19e minute après avoir subtilisé le ballon des pieds de Brandts.

La Hollande n'avait pas encore montré le bout de son nez et c'est contre toute attente que l'Italie, qui joue pourtant mieux quand elle attaque que quand elle se défend, se cantonne autour de son but jusqu'à la fin de la première période. La mi-temps est sifflée sur le résultat de 1 à 0.

En deuxième période, la Hollande, qui refait surface, se porte toujours la première sur le ballon et met Zoff, le gardien italien, à contribution. Celui-ci, quelque peu ébranlé par un arrêt précédent, se laisse surprendre par un tir croisé de 20 mètres de Brandts et un nouveau match est ainsi relancé.

L'Italie qui regrette son

apathie de fin de première mi-temps tente de reconquérir son avance, mais la Hollande appuyant sa défense sur la tactique du hors-jeu contre les attaquants Italiens trop souvent livrés à eux-mêmes, tient le coup.

La Hollande, dont les joueurs possèdent une condition physique admirable, contrôle alors le jeu et à la 30e minute, d'un tir fulgurant de 30 mètres, Haan envoie la balle dans le fond des filets de Zoff, réellement plus à l'aise sur les tirs à bout portant que sur des tirs surprises éloignés.

C'en est fait de l'Italie et Neeskens, omni-présent, conduit son équipe vers la finale. La Hollande a enfin montré son vrai visage et l'Italie regrettera longtemps de ne pas avoir su profiter du dé-

marriage lent de son adversaire.

De son côté, l'Allemagne ne peut se vanter de cette fin de Coupe du Monde, puisqu'elle a été battue par l'Autriche sur le score de 3 à 2. L'Autriche, elle, n'aura pas à rougir de sa prestation en Argentine, surtout que cette victoire sur la RFA est la première depuis 1931.

Les Allemands n'auront même pas la consolation de disputer la médaille de bronze, compensation qui revient à l'Italie qui, après avoir perdu pour la première fois, termine deuxième du groupe A.

A Mendoza, au son des sifflets et au rythme de la samba, le Brésil affronte la Pologne. Malgré une victoire de 3-1, le Brésil devra se contenter de la deuxième place et disputer la médaille de bronze à l'Italie. La Pologne a offert une bonne opposition mais n'a réellement jamais inquiété les Brésiliens.

A la suite de ce résultat, les Argentins avaient comme contrat à remplir de battre les Péruviens par quatre buts pour accéder à la finale.

Ce dernier match, joué plus d'une heure après Brésil-Pologne, se devait d'être placé sous le signe de l'offensive, et c'est en effet ce qui s'est passé.

D'entrée, l'Argentine s'installe dans le camp péruvien, et malgré deux contre-attaques de ces derniers, dont un tir sur le poteau, le gardien Filoli n'a touché le ballon pour la seule fois de la mi-temps qu'à la 30e minute.

L'Argentine, de son côté, passe par deux fois à côté d'ouvrir le score quand Luque (16e et 18e) frappe les poteaux, et l'inévitable se produit à la 24e minute, sur un redoublement de passes entre Pasarella et Kempes. Ce dernier, débouchant entre deux défenseurs, déjoue Quiroga venu à sa rencontre... et de un!

Le match prend alors des allures de course contre la montre. L'Argentine impose un rythme effréné, et à la 43e minute, sur corner, Tarantini reprend de la tête, et de deux!

En deuxième mi-temps, la partie reprend au même rythme et l'Argentine, qui ne lâche pas prise, pose ses tentacules autour des buts péruviens et marque, par Kempes, sur un tir croisé. Et de trois!

A peine le ballon remis en jeu, les Argentins s'en emparent et sur un coup franc de 20 mètres, Luque, de la tête, prolonge dans les buts une passe de la tête de Kempes. Et de quatre!

L'Argentine, avec ce score, se voit déjà qualifiée et tout en tentant d'augmenter son avance, se montre plus prudente.

Toutefois, sur une passe de Kempes (encore lui!), Woussman, rentré depuis une minute à peine, surgit comme un diable et inscrit le cinquième but. Luque, à la 72e, ruinera les espoirs brésiliens, s'il en restait, en marquant le sixième but du match.

Après cette victoire, il n'a pas fait bon dormir à Buenos Aires la nuit dernière...

L'Italie et le Brésil s'affrontent donc samedi pour la troisième place, et cela rappellera la finale de 1970. Le lendemain, l'Argentine, "chez elle", affrontera la Hollande qui tentera de prouver pour la première fois depuis 1930, qu'un pays européen peut gagner la Coupe du Monde en Amérique du Sud. Même si l'Argentine ne l'entend pas de cette oreille, cela ne paraît pas impossible.



L'étoile italienne Roberto Bettiga vient de marquer l'unique but de son pays contre la Hollande, hier lors du Mondial. Le but controversé, on pensait qu'il était l'oeuvre accidentelle du Hollandais Brandts (couché à droite), n'a cependant pas permis à l'Italie de passer en finale, où la Hollande affronte l'Argentine dimanche. Les Transalpins lutteront contre le Brésil samedi. (Photolaser AP)

AMH: les rumeurs de fusion continuent d'aller bon train

BIRMINGHAM (d'après AP et CP) — Cette fois, l'Association mondiale pourrait bien disparaître. C'est du moins ce qu'indiquait hier matin le quotidien The Birmingham Post-Herald, annonçant une réunion à huis clos des dirigeants de la ligue au cours de laquelle quatre équipes feraient part de leur intention de postuler leur admission dans la Ligue nationale de hockey. Cette réunion aurait lieu aujourd'hui ou demain.

Selon la source confidentielle du Post-Herald, les Nordiques de Québec, les Oilers d'Edmonton, les Jets de Winnipeg et les Whalers de la Nouvelle-Angleterre auraient déposé chacun \$300.000 dans un fonds d'indemnisation qui serait offert aux quatre autres équipes de l'AMH afin de payer leurs dettes. Les Aeros de Houston, les Racers d'Indianapolis, les Bulls de Birmingham et les Stingers de Cincinnati, n'ayant pas les moyens de se joindre à la LNH disparaîtraient tout simplement.

Les quatre équipes postulantes à la LNH doivent bientôt entrer en contact avec celle-

ci, tandis que les Bulls de Birmingham pour leur part, tenteraient de se joindre à la Ligue centrale ou américaine.

Pour sa part, le président de la LNH, M. John Ziegler, a évidemment refusé de commenter, allant même jusqu'à nier les rumeurs — il avait adopté cette attitude au moment où les North Stars du Minnesota et les Barons de Cleveland s'apprétaient à fusionner, la semaine dernière... Du moins, quand il parle des prises de contact qui n'ont pas encore eu lieu, peut-on penser que quelque chose se prépare pour vrai.

Les rumeurs sur des rencontres entre porte-parole d'équipes de l'AMH et des gens de la LNH avaient d'ailleurs circulé toute la semaine dernière, lors des assises de la LNH à Montréal.

Quant à l'AMH, un de ses porte-parole a déclaré à Hartford, au Connecticut, que comme prévu, sept équipes feront partie du circuit l'an prochain. Seuls les Aeros de Houston, dont on savait déjà le retrait, ne seront pas de retour, quoi qu'il advienne.

Les Alouettes ouvrent la voie à Walker en congédiant Davis

Les Alouettes, en congédiant mardi soir le vétéran ailier défensif Marv Davis, ont fait une place à l'Américain Cornelius Walker, grande révélation à la défensive depuis le début du camp d'entraînement des champions de la coupe Grey.

En abordant il y a deux semaines les performances de Walker avec l'instructeur chef

Joe Scannella, il ne faisait aucun doute que ce dernier était agréablement surpris par les performances de cet athlète, qui évoluait l'an dernier avec les Argonauts de Toronto.

Walker, un ancien des Chiefs de Kansas City, leur troisième choix au repêchage de 1975, est passé aux Argos en 1976 mais n'a joué que sept

parties. L'an dernier, il a fortement impressionné Lamar Leachman, directeur de la défensive torontoise à l'époque, et s'est présenté au camp des Alouettes avec en poche l'estime du flamboyant instructeur.

Leachman n'est d'ailleurs que louanges sur le compte de Walker. "Il travaille bien; il possède un bel instinct du jeu et apprend vite," déclarait-il il y a quinze jours.

Quant à Davis, son travail laissait voir une certaine relâche, a insisté le gérant général Bob Geary. Agé de 26 ans, il possédait quand même une grande versatilité, mais "Walker est aussi très versatile", a-t-il commenté.

Il a déclaré à des journalistes, mardi soir, avant la partie contre les Stampedeers de Calgary, que Davis ne saurait prendre de temps à se trouver un autre emploi. Selon lui, les Blue Bombers de Winnipeg seraient intéressés aux services de Davis.

Cornelius Walker est âgé de 24 ans, mesure six pieds deux pouces et pèse 250 livres. Il présente l'aspect d'un mur tout noir, très rapide contre les protecteurs des quarts adverses et même à l'entraînement, on l'a vu très agressif à l'endroit des joueurs qu'il devait déjouer.

BASEBALL

Ligue Nationale

Mardi
New York 3, Montréal 2
St. Louis 4, Philadelphie 2
Pittsburgh 6, Chicago 1
Atlanta 5, San Diego 3
Houston 5, Los Angeles 3
Cincinnati 6, San Francisco 3

Hier
St. Louis à Philadelphie (remis)
Chicago 1, Pittsburgh 2
Montréal à New York
Atlanta à San Diego
Houston à Los Angeles
Cincinnati à San Francisco

Aujourd'hui
Houston, Anjou (3-4) à Los Angeles, Rau (7-2), 16 h 00
Atlanta, Mahler (1-3) à San Diego, Owchinko (4-6), 16 h 00
St. Louis, Vuckovich (3-4) à Philadelphie, Lerch (3-6), 19 h 35
Montréal, Twitchell (3-5) à New York, Zachry (8-2), 20 h 05
Cincinnati, Bonham (7-1) à San Francisco, Knepper (8-4), 22 h 35

Circuits
Luzinski Phil., Foster Cin., 15 chacun; Kingman Chi., 14.

Points produits
Foster Cin., 50; Montanez NY, 44.

Lanceurs (7 décisions)
Bonham Cin., 7-1, .875; Hanna Atl., 6-1, .857.

Ligue Américaine

Mardi
Detroit 4, Toronto 3
New York 10, Boston 4
Baltimore 8, Milwaukee 5
Seattle 4, Chicago 2
Minnesota 10, California 5
Kansas City 3, Cleveland 2
Texas 5, Oakland 4

Hier
Detroit 10, Toronto 8
New York 2, Boston 9
Baltimore 3, Milwaukee 5
California 5, Minnesota 2
Cleveland à Kansas City

Aujourd'hui
Californie, Hartzell (1-5) ou Brett (2-4) au Minnesota, Goltz (4-4), 13 h 15
Baltimore, Flanagan (10-4) à Milwaukee, Haas (2-2), 14 h 30
New York, Guidry (11-0) à Detroit, Sykes (3-4), 20 h 00
Seattle, Pole (4-8) à Chicago, Barrios (5-6), 20 h 30
Oakland, Morgan (0-2) au Texas, Ellis (5-3), 20 h 35

Circuits
Rice Bos., 22; Thompson Det., Thomas Mil., chacun 16.

Points produits
Rice Bos., 64; Staub Det., 46.

Lanceurs (7 décisions)
Guidry NY, 11-0, 1.000; Tanager Cal., 11-3, .786.

LIGUE NATIONALE

Section Est				
	g	p	moy.	diff.
CHICAGO	35	27	.565	—
PHILADELPHIE	31	29	.517	3
MONTRÉAL	33	33	.500	4
PITTSBURGH	29	33	.468	6
NEW YORK	30	38	.441	8
ST. LOUIS	24	43	.358	13½

Section Ouest				
	g	p	moy.	diff.
SAN FRANCISCO	41	23	.641	—
CINCINNATI	41	25	.621	1
LOS ANGELES	36	29	.554	5½
HOUSTON	29	32	.475	10½
SAN DIEGO	29	36	.446	12½
ATLANTA	26	36	.419	14

LIGUE AMÉRICAINNE

Section Est				
	g	p	moy.	diff.
BOSTON	47	21	.691	—
BALTIMORE	39	27	.591	7
NEW YORK	38	28	.576	8
MILWAUKEE	38	28	.576	8
DETROIT	33	31	.516	12
CLEVELAND	27	36	.429	17½
TORONTO	21	44	.323	24½

Section Ouest				
	g	p	moy.	diff.
KANSAS CITY	35	29	.547	—
CALIFORNIE	35	31	.530	1
TEXAS	33	32	.508	2½
OAKLAND	33	34	.493	3½
CHICAGO	31	34	.477	4½
MINNESOTA	27	37	.422	8
SEATTLE	22	47	.319	15½

Le cœur des Britanniques battra pour Borg et Virginia Wade à Wimbledon

LONDRES (Reuter) — Les vedettes milliardaires du tennis moderne se retrouvent lundi prochain sur les courts de l'All England Club de Wimbledon pour l'un des principaux événements du calendrier sportif britannique.

Mélange subtil de manifestations sportives et de réunions de la bonne société, la saison estivale britannique s'est ouverte cette semaine avec la réunion hippique d'Ascot. La semaine prochaine, le tournoi de tennis de Wimbledon prendra la relève puis viendront les régates royales d'Hendley où l'on peut entendre les voix stridentes des jeunes filles de la haute société encourager les rameurs à surmonter leur fatigue et leur souffrance.

Wimbledon reste cependant le plus beau fleuron de l'été britannique. Organisé pour la première fois, dès l'invention, anglaise bien évidemment, du jeu de tennis, le tournoi s'est imposé comme le plus bel exemple de l'art de vivre des gentilhommes victoriens.

En cette année de grâce 1877, lorsque, pour la première fois, le claquement des balles retentit sur les courts en

gazon, les ladies anglaises n'étaient pas autorisées à aller risquer leur féminité dans la banlieue londonienne.

Les joueurs de l'époque seraient, à n'en pas douter, éberlués s'ils pouvaient mesurer l'évolution du jeu.

La combativité sauvage de Jimmy Connors, la vitesse fulgurante des services de Roscoe Tanner et le sourire comblé du comptable de Bjorn Borg sont bien éloignés de l'aimable jeu du XIXe siècle.

Seules les deux semaines de Wimbledon demeurent. Elles attirent un public toujours

aussi dense mais qui reflète la Grande-Bretagne d'aujourd'hui.

Le tournoi est un des grands moments de la vie des Britanniques des classes moyennes. Ils arrivent dans leurs voitures rutilantes, dévalent le contenu de leur panier de pique-nique puis pénètrent dans l'enceinte du All England Club dont les courts ont été bichonnés pendant onze mois et demi de l'année par des hommes conscients de l'importance de leur mission.

Dans l'enceinte sacrée qui n'ouvre ses portes qu'à deux

heures de l'après-midi, les cours des britanniques battent cette année encore pour Virginia Wade. Fille d'un vicar de Kent, archétype des habitudes du All England Club, Miss Wade est enfin parvenue l'année dernière à vaincre ses nerfs pour atteindre la gloire. Cette année, elle tentera de conserver un titre du simple dames conquis de haute lutte.

Le Suédois Bjorn Borg, détenteur du titre masculin s'efforcera de remporter son troisième saladier d'argent successif. Pour lui, les problèmes nerveux n'existent pas.

Agé seulement de vingt-deux ans, il semble doté d'un calme à toute épreuve qui lui a permis de résister au chauvinisme du public italien et de remporter la finale des internationaux de Rome contre l'Italien Adriano Panatta.

A Wimbledon, Borg ne ren-

contre pas la même hostilité. Le public britannique aime son attitude sur les courts de tennis et souhaite le voir égaler le record de l'Anglais Fred Perry, dernier champion à avoir remporté trois titres successifs de 1934 à 1936.

De son côté, l'Allemagne ne peut se vanter de cette fin de Coupe du Monde, puisqu'elle a été battue par l'Autriche sur le score de 3 à 2. L'Autriche, elle, n'aura pas à rougir de sa prestation en Argentine, surtout que cette victoire sur la RFA est la première depuis 1931.

Les Allemands n'auront même pas la consolation de disputer la médaille de bronze, compensation qui revient à l'Italie qui, après avoir perdu pour la première fois, termine deuxième du groupe A.

A la suite de ce résultat, les Argentins avaient comme contrat à remplir de battre les Péruviens par quatre buts pour accéder à la finale.

Ce dernier match, joué plus d'une heure après Brésil-Pologne, se devait d'être placé sous le signe de l'offensive, et c'est en effet ce qui s'est passé.

D'entrée, l'Argentine s'installe dans le camp péruvien, et malgré deux contre-attaques de ces derniers, dont un tir sur le poteau, le gardien Filoli n'a touché le ballon pour la seule fois de la mi-temps qu'à la 30e minute.

L'Argentine, de son côté, passe par deux fois à côté d'ouvrir le score quand Luque (16e et 18e) frappe les poteaux, et l'inévitable se produit à la 24e minute, sur un redoublement de passes entre Pasarella et Kempes. Ce dernier, débouchant entre deux défenseurs, déjoue Quiroga venu à sa rencontre... et de un!

Le match prend alors des allures de course contre la montre. L'Argentine impose un rythme effréné, et à la 43e minute, sur corner, Tarantini reprend de la tête, et de deux!

En deuxième mi-temps, la partie reprend au même rythme et l'Argentine, qui ne lâche pas prise, pose ses tentacules autour des buts péruviens et marque, par Kempes, sur un tir croisé. Et de trois!

A peine le ballon remis en jeu, les Argentins s'en emparent et sur un coup franc de 20 mètres, Luque, de la tête, prolonge dans les buts une passe de la tête de Kempes. Et de quatre!

L'Argentine, avec ce score, se voit déjà qualifiée et tout en tentant d'augmenter son avance, se montre plus prudente.

Toutefois, sur une passe de Kempes (encore lui!), Woussman, rentré depuis une minute à peine, surgit comme un diable et inscrit le cinquième but. Luque, à la 72e, ruinera les espoirs brésiliens, s'il en restait, en marquant le sixième but du match.

Après cette victoire, il n'a pas fait bon dormir à Buenos Aires la nuit dernière...

L'Italie et le Brésil s'affrontent donc samedi pour la troisième place, et cela rappellera la finale de 1970. Le lendemain, l'Argentine, "chez elle", affrontera la Hollande qui tentera de prouver pour la première fois depuis 1930, qu'un pays européen peut gagner la Coupe du Monde en Amérique du Sud. Même si l'Argentine ne l'entend pas de cette oreille, cela ne paraît pas impossible.

La compagnie American Express a annoncé hier la création d'un circuit de tennis professionnel cet été à travers le Canada, et doté d'une bourse totale de \$100.000.

Le circuit des Challengers consistera en cinq championnats régionaux open, avec le Tournoi des Maîtres en grande finale. Chacun de ces événements compte pour le classement officiel de l'Association de tennis professionnel.

Le circuit des Challengers débutera avec l'Open de Colombie-Britannique, à Victoria, du 27 juin au 2 juillet, et se transportera à Calgary du 4 au 9 juillet avec l'Open des Prairies; suivront dans l'ordre, l'Open de l'Ontario à Toronto, du 11 au 16 juillet, l'Open de Québec, du 18 au 23 juillet, et l'Open de l'Atlantique à Halifax, du 25 au 30 juillet. Le circuit des Challengers s'achève à Montréal avec le Tournoi des Maîtres, du 2 au 6 août.

Chaque championnat régional open est doté d'une bourse de \$15.000. Le tournoi des Maîtres est doté d'une bourse

de \$25.000.

Toutes les compétitions comprennent des simples dames, messieurs, ainsi que des doubles dames, messieurs.

Pour sa part, la fédération canadienne de tennis a désigné les trois joueurs qui bénéficieront d'une qualification automatique. Il s'agit de Harry Fritz et Dale Power, tous deux de Toronto, classés

respectivement premier et second joueur au Canada, et chez les dames, de Marjorie Blackwood, d'Ottawa.

Tennis Canada a également annoncé que Réjean Genois de Québec, troisième au circuit des Challengers des États-Unis, l'an passé, bénéficiera d'une qualification automatique à l'Open de Québec.

INGÉNIEURS

SCHARRY · QUIMET · GELINAS
INGÉNIEURS · CONSEILS

PLANS-DEVIS-SURVEILLANCE-GÉRANCE

* CLIMATISATION
* ÉLECTRICITÉ
* PLOMBERIE
* CHAUFFAGE

EXPERTISES
pour
ÉTUDES LÉGALES
et
COMPAGNIES D'ASSURANCES

3400 ouest, Jean-Talon — Montréal — 342-4042

TRUDEAU INGÉNIEURS-CONSEILS
GASCON
LALANCETTE + ASSOCIÉS
861-9431

PLACE DU CANADA, SUITE 2220
MONTREAL, H3B 2N2 TÉLÉPHONE: 05-24768

CLAUDE GALIPEAU
& ASSOCIÉS

Ingénieurs-Conseils

11905 E. Notre-Dame Pointe-aux-Trembles

Mtl. Qué. — H1B 2Y4 Tél. : 645-9277

— Plans, devis et surveillance.
— Mécanique/électricité de bâtiments.
— Éclairage de rue.
— Génie industriel.
— Machinerie et équipement.
— Études énergétiques
— Programme d'entretien préventif.
— Expertises légales.

GRUPE D'EXPERTS-CONSEILS

LAVALIN

Études socio-économiques et de factibilité
Ingénierie
de l'infrastructure publique et industrielle
Approvisionnement et Gérance de Projets

1130 OUEST, RUE SHERBROOKE, MONTREAL, QUEBEC, H3A 2R5
TÉL: (514) 288-1740 CABLE: LAVALIN TÉLEX: LAVALIN MTL 055-61250

Montreal General: le feu n'a ravagé que la buanderie

par Claude Turcotte

A l'exception de la buanderie, où l'incendie a commencé et qui a été très endommagée, tous les services du Montreal General Hospital fonctionnent normalement depuis ce matin.

Le service d'urgence a repris comme d'habitude vers 18 heures hier, tandis que le service des consultations externes fonctionne depuis ce matin. L'hôpital a donc déjà retrouvé son rythme coutumier, sauf en ce qui concerne la buanderie, mais à cet égard des mesures ont été prises pour que le personnel et les patients n'en subissent aucun inconvénient.

Les 60 patients qui avaient dû être évacués dans une autre aile de l'hôpital à cause de la fumée ont pu retrouver leur lit aux petites heures hier matin, de sorte que, compte tenu des

circonstances, tout s'est très bien déroulé. La direction n'avait que des éloges pour le personnel médical et non médical qui a collaboré avec beaucoup de générosité avec les efforts des pompiers et la police. Plusieurs employés, ayant appris par la radio l'existence du feu, sont venus à l'hôpital de leur propre initiative. Les autres hôpitaux de la ville ont également offert spontanément leur aide, mais il n'a pas été nécessaire de transférer de patients.

On se réjouit cependant que la buanderie ait été située dans une annexe de l'édifice principal, car si elle avait été au sous-sol, les dommages auraient pu être énormes. En fait, seule la fumée a forcé l'évacuation d'un certain nombre de patients.

Enfin, on ne connaît pas encore la cause exacte de l'incendie et l'enquête se poursuit.

Aucun plan pour les pompiers en cas d'incendie

(par Claude Turcotte) — Le service des incendies de la ville de Montréal, en répondant à l'appel du Montreal General Hospital, n'avait aucun plan d'évacuation et d'intervention, de sorte que si le foyer d'incendie avait été dans la partie principale de l'hôpital, les conséquences auraient pu devenir pour le moins dramatiques.

C'est un membre de la hiérarchie du service des incendies qui a confirmé au DEVOIR l'absence d'un plan d'intervention pour le General Hospital. Il existe de tels plans pour un certain nombre de gros édifices, hôpitaux et autres, sur l'île de Montréal. Ces plans permettent aux pompiers de connaître à l'avance toutes les coordonnées nécessaires à leurs opérations, rues, bornes-fontaines, sorties d'urgence et caractéristiques de l'édifice.

Cependant, il semblerait que la plupart des hôpitaux de l'île de Montréal et plusieurs autres édifices publics et commerciaux n'ont pas cette protection additionnelle d'un plan d'intervention et d'évacuation.

L'informateur du service des incendies, qui a confirmé qu'il n'y avait pas de plan de ce genre pour le Montreal General Hospital, a mentionné par ailleurs que la généralisation de ces plans pour tous les édifices est "en voie d'être réalisée" et que "tout est refait à neuf". Mais en atten-

dant, il n'en reste pas moins que la protection n'est pas la même partout.

A cet égard, M. Michel Chartrand, chargé de la santé et de la sécurité au travail pour la CSN, a réagi vivement hier, en profitant de cet incendie au General Hospital pour donner la liste de ces édifices pour lesquels il y a des plans d'évacuation, telle qu'il l'a obtenue de l'Association des pompiers de Montréal. Cette liste n'a pas été contestée par l'informateur du service des incendies. La voici:

L'hôpital West-Eld, les Jardins Versailles, l'hôpital Louis-H. Lafontaine, la maison de Radio-Canada, la Place Ville-Marie, Simpson's, l'hôpital Notre-Dame-de-Lourdes, l'hôpital de la Providence, la clinique Aubor-Voyer, le pont-tunnel Louis-H. Lafontaine, l'hôpital Sainte-Justine, le centre d'accueil Pierre-Joseph-Triest, l'hôpital Belchasse, le Holiday Inn (rue Sherbrooke), l'hôtel Reine-Elisabeth, l'hôtel Bonaventure et les trois lignes de métro.

Selon M. Chartrand, tous les autres édifices et hôpitaux de Verdun par exemple, n'ont pas de plan d'intervention à la disposition des pompiers. Le leader syndical affirme en outre qu'il n'y a jamais d'exercice d'évacuation et il affirme même que dans certains hôpitaux on ferme à clef des sorties d'urgence pendant la nuit, parce qu'il n'y a pas de personnel disponible pour faire la surveillance.

Conférence sur l'énergie solaire

GENES (Reuter) — L'étude des moyens d'exploiter l'énergie solaire, appelée à prendre de plus en plus d'importance, et celle des autres sources d'énergie renouvelables, doit être entreprise rapidement. Telle est la conclusion à laquelle sont parvenus les représentants de vingt-deux pays réunis pendant quatre jours à Gênes pour étudier l'énergie solaire.

À l'issue de la conférence, dimanche, les délégués ont décidé la création à Malte d'un centre d'études régional de l'énergie solaire. Ils ont également approuvé la mise sur pied d'un centre de recherches à Urbino, en Italie, pour examiner les moyens d'utiliser cette énergie.

"De plus amples efforts sont nécessaires. Une solution rapide et concrète doit être recherchée dans le cadre d'une coopération internationale en particulier dans la région de la Méditerranée," indique le document adopté par les délégués.

Les ministres de l'énergie de sept pays (Italie, Belgique, Irlande, Malte, Syrie, Chypre et les Émirats arabes unis) et les représentants de 15 autres pays étaient présents, ainsi que des délégués de l'Association internationale pour l'énergie et du Marché commun.

DÉCÈS
GOMBAY, Hélène. — À Montréal, le 20 juin 1978, est décédée, Mme Hélène Gombay dans sa 77e année. Veuve de Albert. Elle laisse ses 2 fils et sa sœur. Les obsèques auront lieu dans l'intimité le 22 juin, S.V.P. Pas de fleurs, des dons à des œuvres de charité de votre choix seraient appréciés.

Avis légaux - Avis publics - Appels d'offres

Avis est par les présentes donné que les contrats en date du 7 juin 1978, par lesquels Usinage de Silice Champlain Ltée et Les Mines de Silice Montréal Ltée ont transporté et cédé toutes leurs dettes de livre présentes et futures à la Banque de Montréal, ont été enregistrés au bureau de la Division d'Enregistrement de Montréal le 9 juin 1978 sous le numéro 2883008 et 2883007 respectivement. Banque de Montréal, le 16 juin 1978.

AVIS par les présentes donné que le contrat en date du 19ème jour de janvier, 1971, par lequel Lachute Lumber & Millwork Limited a transporté et cédé toutes ses dettes de livre présentes et futures à la Banque de Montréal, a été enregistré au bureau de la Division d'Enregistrement d'Argenteuil, dans la Province de Québec le 21ème jour de janvier, 1971, sous le numéro 136960.

AVIS DE DISSOLUTION
PRENEZ AVIS que Diffusion Charly Inc., une compagnie incorporée sous la Loi Sur Les Corporations Commerciales Canadiennes et ayant son siège social à Montréal, Québec a obtenu du Directeur, Direction des Corporations, Consommation et Corporations, un certificat d'intention de dissolution en conformité avec l'Article 255 de la Loi, le 20 avril 1978.

DATE A MONTRÉAL, ce 25 mai, 1978.
PEPIN, LETOURNEAU & ASSOCIÉS,
Avocats de la compagnie.

TRANSFERT
PRENEZ AVIS que Marko Truck Rental Enrg. (Monsieur Armand Palardy) détenteur du permis 1370 DV et 886 DTV s'adresse à la Commission des Transports du Québec, pour céder son système de location à Location de Camion Marko Inc., même adresse dont Armand Palardy garde le contrôle, les actions étant distribuées comme suit:
Armand Palardy, 9.502 actions communes, Réal Chagnon, 3.999 actions communes, Claude Palardy, 1.999 actions communes.
Tout intéressé peut contester cette demande de transfert déposée à ladite Commission, dans les cinq (5) jours de la troisième parution de cet avis, en s'adressant à la Commission des Transports, 505 est rue Sherbrooke, Place du Cercle, Montréal.
1ère publication: 20 juin 1978
2ème publication: 21 juin 1978
3ème publication: 22 juin 1978.

ADRIEN R. PAQUETTE
PAQUETTE, PAQUETTE, PERREAULT
RIVET & GROLEAU

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
GREFFE DES DIVORCES DU
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE
NO: 500-12-07641-788
"FLORENCE KAUFMAN, ménagère, épouse séparée de biens de Ronald Rien, domiciliée et résidant au 11445 Suzar CMA, cité et district de Montréal, Requêteur

versus
RONALD RIEN, de la ville de North Miami, de l'Etat de la Floride, l'un des Cinqante Etats des Etats Unis d'Amérique, domicilié et résidant au 1800 Sans Soucy Boulevard, Intimé

PAR ORDRE DE LA COUR
L'intimé, RONALD RIEN, est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 30 jours de la dernière publication. Une copie de la requête a été laissée au Greffe des Divorces. Prenez de plus avis qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la requêteur procédera à obtenir contre vous, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.

Registre adjoint
Mes Leichter & Segal,
1440 avenue, rue Ste-Catherine,
Montréal."

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COURS SUPÉRIEURE
NO: 500-12-07869-780
DAME PIERRETTE DE L'EGLISE, Requêteur

Intimé
M. GERMAIN ROCHETTE,

AVIS LEGAL —
PAR ORDRE DE LA COUR
Il est ordonné à l'intimé, GERMAIN ROCHETTE, de comparaître dans un délai de soixante (60) jours à compter de la publication de cet avis, et l'intimé est par les présentes avisé qu'une copie de la requête en divorce a été laissée pour lui au Greffe des Divorces, au Palais de Justice de Montréal. De plus l'intimé, GERMAIN ROCHETTE, est requis par les présentes de se présenter à la Cour Supérieure au Palais de Justice de Montréal, au 10 est, rue St-Antoine, en salle 2.01, le 18ème jour de juillet 1978, à 9.30 heures de l'avant-midi, afin de répondre à une requête pour mesures provisoires. Prenez enfin avis qu'à défaut par vous de signifier et produire votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la requêteur procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement de divorce.
MONTREAL, le 19 juin 1978
PARENT & GIRARD, avocats
333 est, rue St-Antoine, suite 208
Montréal, Qué H2X 1R9
Tél: 861-6794

"AVIS est par les présentes donné que le contrat en date du 6 juin 1978 par lequel Recyclo S.G. Ltd. a transporté et cédé toutes ses dettes de livre présentes et futures à la Banque de Montréal, à titre de garantie, a été enregistré au bureau de la division d'enregistrement de Montréal le 9 juin 1978 sous le numéro 2882463. Banque de Montréal, le 22 juin 1978."

Succession de J. Roland Vallières
En son vivant de 695 ouest, St-Charles, app. 402, Longueuil
Décédé le 16 janvier 1977

Le soussigné donne avis, conformément à la Loi de la Curatelle publique (L.Q. 1971, chap. 81 et amendements), qu'il est curateur d'office à cette succession et qu'il recuira, à cette adresse ci-dessous, le paiement de toute dette envers la succession et la preuve de toute réclamation contre elle.
La Curatelle publique
Tour de la Bourse
C.P. 51
Montréal, Qué HAZ 1J6

Les actionnaires de Croteau Transport Inc., s'adressent à la Commission des Transports du Québec pour obtenir le maintien du permis no. 8355-V de Croteau Transport Inc., à l'occasion du changement de contrôle survenu dans la compagnie Croteau Transport Inc., le tout en vertu de l'article 39 de la Loi des Transports.

Nouvelle distribution des actions:
Placements Normand Lévesque 1 action ordinaire; Mario Lévesque 1 action ordinaire.
Les requérants demandent également à la Commission des Transports du Québec de décrire suivant l'article 258.1 que la décision devienne exécutoire à la date où elle sera rendue.
Tout intéressé peut faire opposition à la présente requête dans les cinq (5) jours qui suivent la troisième publication du présent avis.
1ère publication: 20 juin 1978
2ème publication: 21 juin 1978
3ème publication: 22 juin 1978

Corbeil & Dufresne
PROCEUREURS

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR PROVINCIALE
NO: 500-02-034982-772
MARCEL DAUDÉLIN, Demandeur

vs
LYNE MARCEAU BEGIN, Défendresse

PAR ORDRE DE LA COUR
Vous la défendresse veuillez prendre avis par la présente que la déclaration amendée dans la cause mentionnée en titre a été déposée au greffe de la Cour provinciale pour que vous puissiez en prendre possession dans les délais légaux à défaut de quoi, jugement sera rendu par défaut contre vous, veuillez vous conduire en conséquence.

Montréal, le 16 juin 1978
MCS DRUKER & FRED,
1255 Carry Phillips,
Suite 605
Montréal, Québec
Procureurs du demandeur

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

CTQ
TRANSFERT
Rég. 21976 Art. 2.59.1

PRENEZ AVIS QUE, MONSIEUR ANDRÉ GENDREAU, ex-qualité exécutoire testamentaire, s'adressera à la Commission des Transports du Québec, dans le but d'obtenir l'autorisation de transférer les permis M-504500 D-001, D-002 et D-003, région 10, antérieurement détenus par feu, ALPHONSE GENDREAU, du 3714, rue Workman, Montréal, PQ, en faveur de la succession, ALPHONSE GENDREAU, laquelle demande équivaut à transférer les permis nos M-504500 D-001, D-002 et D-003, en faveur de la compagnie, ALPHONSE GENDREAU & FILS INC., ayant son siège social au 3714, rue Workman, Montréal, PQ. La répartition des actions du capital-actions de la compagnie, ALPHONSE GENDREAU & FILS INC., sera la suivante: MARCEL GENDREAU, Président, 50 actions ordinaires; PAUL-EMILE GENDREAU, Vice-Président, 49 actions ordinaires; DAME THERÈSE DAIGLE GENDREAU, Secrétaire-Trésorière, 1 action ordinaire.

Les requérants demandent à la Commission des Transports du Québec que la décision relative aux transferts des permis ci-haut mentionnés devienne exécutoire immédiatement après avoir été rendue, tel que prescrit à l'alinéa 2 de l'article 20 de la Loi des Transports.

Les requérants, de plus, demandent à la Commission des Transports du Québec, en vertu de l'article 272.8, la suppression totale du service de transport donné en vertu du permis 12010-V. Tout intéressé peut contester cette demande de transfert déposée à ladite Commission, dans les cinq (5) jours de la troisième de cet avis, en s'adressant à la Commission des Transports du Québec, 505, rue Sherbrooke, est, Montréal, PQ.
1ère publication: 21 juin 1978
2ème publication: 22 juin 1978
3ème publication: 23 juin 1978

PAQUETTE, PAQUETTE, PERREAULT,
RIVET & GROLEAU

200 ouest, St-Jacques #900,
Montréal, PQ H2Y 1M1

LOUIS LAVOIE
PROCEUREUR

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE TROIS-RIVIÈRES

TRIBUNAL DE LA JEUNESSE

NO: 400-43-00030-78
Monsieur Gilles Dussablon, Requêteur

—et—
Madame Jeannine Prost
RE: Adoption de CLAUDE BERNABEU

AVIS A:
MONSIEUR MANUEL BERNABEU, présentement d'adresse inconnue;

PRENEZ AVIS qu'une requête en adoption pour l'enfant CLAUDE BERNABEU sera présentée devant l'un des Juges du Tribunal de la Jeunesse de Trois-Rivières siégeant à cette Honorable Cour au 442, rue Bonaventure en la cité et district de Trois-Rivières, vendredi le 25 août 1978 à 14.30 heures ou aussitôt que Conseil pourra être entendu. Veuillez agir en conséquence.
Montréal, ce 15 juin 1978.

GAGNE, GAGNE & NAULT,
Procureurs du requérant

C.T.Q.
PERMIS SPECIAL
ART. 274 - REG. 21976

Le requérant, TILDEN RENT A CAR COMPANY, la quelle est détenteur d'un permis de location à court terme de véhicules de commerce et de livraison (camions, tracteurs) au sens du Code de la Route, permis no. 4-DV, s'adresse à la Commission des Transports du Québec dans le but de rajouter audit service de location l'adresse suivante: 450 Larivière, Rouyn, P. Québec. Durée: 364 jours. La présente demande est faite en vertu des dispositions de l'article 2.74 du règlement 21976 sous les règles de pratique et de règle interne de la Commission des Transports du Québec, adopté en vertu de la Loi des Transports (1972) (Chapitre 55).

Tout intéressé peut contester cette demande de permis spécial déposée à ladite Commission dans les cinq (5) jours de la troisième parution de cet avis, en s'adressant à la Commission des Transports du Québec, 505 est, rue Sherbrooke, Montréal.

Me Benoit GROLEAU
PAQUETTE, PAQUETTE, PERREAULT,
RIVET & GROLEAU
200 ouest, St-Jacques, Suite 900
Montréal, PQ

1ère publication: 21 juin 1978
2ème publication: 22 juin 1978
3ème publication: 23 juin 1978

Me Benoit GROLEAU
PAQUETTE, PAQUETTE, PERREAULT,
RIVET & GROLEAU
200 ouest, St-Jacques
Suite 900
Montréal, P.Q.

1ère publication: 21 juin 1978
2ème publication: 22 juin 1978
3ème publication: 23 juin 1978

VILLE DE MONTRÉAL

AVIS

FERMETURE DE L'HÔTEL DE VILLE ET DE LA COUR MUNICIPALE

AVIS PUBLIC est par les présentes donné que l'Hôtel de Ville et la Cour municipale seront fermés toute la journée, le vendredi 23 juin 1978.

LE GREFFIER DE LA VILLE
Marc Boyer, C.R.

Hôtel de Ville,
Montréal, le 22 juin 1978

CITÉ DE WESTMOUNT

RÈGLEMENT 860

Avis est par les présentes donné à tous ceux qui peuvent être concernés, que le "RÈGLEMENT VISANT À MODIFIER LE RÈGLEMENT 535 CONCERNANT LES CHIENS ET LES PERMIS Y RELATIFS", était adopté par le Conseil municipal de la cité de Westmount, lors d'une assemblée générale tenue à l'Hôtel de ville, le lundi 19 juin 1978.

Les détails se rapportant au dit règlement sont contenus au complet dans le règlement 860, lequel est ouvert pour vérification par toutes les personnes intéressées, au bureau du greffier de la cité, hôtel de ville, Westmount.

Donné à Westmount, P.Q., ce 20e jour de juin 1978.

P. Patenaude
Greffier adjoint de la cité

CITÉ DE WESTMOUNT

RÈGLEMENT 860

Avis est par les présentes donné à tous ceux qui peuvent être concernés, que le "RÈGLEMENT VISANT À MODIFIER DE NOUVEAU LE RÈGLEMENT 535 CONCERNANT LES CHIENS ET LES PERMIS Y RELATIFS", était adopté par le Conseil municipal de la cité de Westmount, lors d'une assemblée générale tenue à l'Hôtel de ville, le lundi 19 juin 1978.

Les détails se rapportant au dit règlement sont contenus au complet dans le règlement 860, lequel est ouvert pour vérification par toutes les personnes intéressées, au bureau du greffier de la cité, hôtel de ville, Westmount.

Donné à Westmount, P.Q., ce 20e jour de juin 1978.

P. Patenaude
Greffier adjoint de la cité

Hydro-Québec

APPELS D'OFFRES
Pour 10h30, heure de Montréal, aux dates indiquées

CPE.84270.F
11 juillet 1978
CHARPENTES D'ACIER
POUR POSTES
A 161/120/25KV
Garantie de soumission:
\$20,000.

PPE.81028.F
18 juillet 1978
SUPPORTS DE BARRE
ET RACCORDS
EN ALUMINIUM
Garantie de soumission:
\$3,000.

Toutes les conditions de chacun des appels d'offres sont contenues dans le document qui peut être obtenu gratuitement, du lundi au vendredi inclusivement de 8h30 à 16h30 à l'endroit suivant:

HYDRO-QUÉBEC
DIRECTION DES ACHATS
BUREAU N° 700
75 OUEST, BOUL. DORCHESTER
MONTRÉAL, QUÉ., CANADA H2Z 1A4

Pour renseignements, tél. (514) 285-1711, poste 1863.

La garantie de soumission susmentionnée doit être, au choix du soumissionnaire soit un chèque visé, soit un bon de garantie de soumission, au montant indiqué ci-haut. Sauf s'il est contrairement indiqué, une soumission partielle est acceptable, et dans ce cas, la garantie doit être d'un montant égal au multiple de \$1,000 le plus près de DIX POUR CENT (10%) de la somme totale de la soumission, jusqu'à concurrence du montant indiqué.

Seules les personnes, sociétés et corporations ayant leur principale place d'affaires au Québec et qui auront obtenu le document d'appel d'offres directement du bureau sus-indiqué sont admises à soumissionner.

L'Hydro-Québec se réserve le droit de rejeter l'une quelconque, ou toutes les soumissions reçues.

Le secrétaire, M.-A. DEMERS

Avis est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 9 mai, 1977, à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à JOSEPH OUCHENET FAISANT AFFAIRES SOUS LA RAISON SOCIALE DE UNIVERSAL TOYS AND GIFTS CO. a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal le 17e jour de mai 1977, sous le numéro 2781389. Ce 15e jour de juin, 1978. LA BANQUE TORONTO-DOMINION

PRENEZ AVIS que M. Lorenzo Dionne, domicilié et résidant au 39, Laflèche, La Tuque, Ch. Lavolette, détenteur d'un permis no. 0-501075, s'adressera à la Commission des Transports du Québec pour obtenir un permis additif, pour le transport de bois, n'ayant subi aucune autre opération que la coupe transversale, l'écorçage, l'ébranchage, dans la région 08, pour une durée de 180 jours.

Tout intéressé peut s'opposer à la présente demande en s'adressant à la Commission des Transports du Québec, dans les cinq jours suivant la date de la troisième parution du présent avis.
1ère publication: 20 juin 1978
2ème publication: 21 juin 1978
3ème publication: 22 juin 1978

C.T.Q.
PERMIS SPECIAL
ART. 274 - REG. 21976

Le requérant, RICHARD DION, s'adresse à la Commission des Transports du Québec dans le but d'obtenir l'autorisation de tirer les remorques et/ou semi-remorques vides ou chargées en possession légale de la compagnie TRANSPORT-BRAZEUX INC., détenteur du permis 8077-V et ce sur chacune des clauses (i), (m), (n), (v), (w), (y), (z), (xx), (xxx), (xxx), (xxx) et (xxx); ladite compagnie TRANSPORT-BRAZEUX INC. fait une demande de permis de courtier réciproque.
Durée: 364 jours.

La présente demande est faite en vertu des dispositions de l'article 2.74 du règlement 21976 sous les règles de pratique et de règle interne de la Commission des Transports du Québec, adopté en vertu de la Loi des Transports (1972) (Chapitre 55).

Tout intéressé peut contester cette demande de permis spécial déposée à ladite Commission des Transports du Québec, 505 est, rue Sherbrooke, Montréal.

Me Benoit GROLEAU
PAQUETTE, PAQUETTE, PERREAULT,
RIVET & GROLEAU
200 ouest, St-Jacques
Suite 900
Montréal, P.Q.

1ère publication: 21 juin 1978
2ème publication: 22 juin 1978
3ème publication: 23 juin 1978

Me Benoit GROLEAU
PAQUETTE, PAQUETTE, PERREAULT,
RIVET & GROLEAU
200 ouest, St-Jacques
Suite 900
Montréal, P.Q.

1ère publication: 21 juin 1978
2ème publication: 22 juin 1978
3ème publication: 23 juin 1978

Me Benoit GROLEAU
PAQUETTE, PAQUETTE, PERREAULT,
RIVET & GROLEAU
200 ouest, St-Jacques
Suite 900
Montréal, P.Q.

1ère publication: 21 juin 1978
2ème publication: 22 juin 1978
3ème publication: 23 juin 1978

Me Benoit GROLEAU
PAQUETTE, PAQUETTE, PERREAULT,
RIVET & GROLEAU
200 ouest, St-Jacques
Suite 900
Montréal, P.Q.

1ère publication: 21 juin 1978
2ème publication: 22 juin 1978
3ème publication: 23 juin 1978

Me Benoit GROLEAU
PAQUETTE, PAQUETTE, PERREAULT,
RIVET & GROLEAU
200 ouest, St-Jacques
Suite 900
Montréal, P.Q.

1ère publication: 21 juin 1978
2ème publication: 22 juin 1978
3ème publication: 23 juin 1978

Me Benoit GROLEAU
PAQUETTE, PAQUETTE, PERREAULT,
RIVET & GROLEAU
200 ouest, St-Jacques
Suite 900
Montréal, P.Q.

1ère publication: 21 juin 1978
2ème publication: 22 juin 1978
3ème publication: 23 juin 1978

Me Benoit GROLEAU
PAQUETTE, PAQUETTE, PERREAULT,
RIVET & GROLEAU
200 ouest, St-Jacques
Suite 900
Montréal, P.Q.

1ère publication: 21 juin 1978
2ème publication: 22 juin 1978
3ème publication: 23 juin 1978

Me Benoit GROLEAU
PAQUETTE, PAQUETTE, PERREAULT,
RIVET & GROLEAU
200 ouest, St-Jacques
Suite 900
Montréal, P.Q.

1ère publication: 21 juin 1978
2ème publication: 22 juin 1978
3ème publication: 23 juin 1978

Me Benoit GROLEAU
PAQUETTE, PAQUETTE, PERREAULT,
RIVET & GROLEAU
200 ouest, St-Jacques
Suite 900
Montréal, P.Q.

1ère publication: 21 juin 1978
2ème publication: 22 juin 1978
3ème publication: 23 juin 1978

Me Benoit GROLEAU
PAQUETTE, PAQUETTE, PERREAULT,
RIVET & GROLEAU
200 ouest, St-Jacques
Suite 900
Montréal, P.Q.

1ère publication: 21 juin 1978
2ème publication: 22 juin 1978
3ème publication: 23 juin 1978

Me Benoit GROLEAU
PAQUETTE, PAQUETTE, PERREAULT,
RIVET & GROLEAU
200 ouest, St-Jacques
Suite 900
Montréal, P.Q.

AFFAIRES SOCIALES

■ 90 mesures disciplinaires contre des professionnels

L'Office des professions du Québec vient de rendre public le deuxième numéro pour 1977 du recueil des Décisions disciplinaires concernant les corporations professionnelles. Ce répertoire renferme au total les 90 décisions communiquées à l'Office entre le 30 juin et le 31 décembre 1977.

De ce nombre, 18 proviennent du Tribunal des professions et 72, des comités de discipline des 10 corporations professionnelles suivantes: architectes (7), avocats (4), dentistes (3), infirmières et infirmiers (14), ingénieurs (3), médecins (7), notaires (10), opticiens d'ordonnances (2), pharmaciens (20) et psychologues (2).

Des 72 décisions rendues par les comités de discipline des corporations, 65 comportent une condamnation incluant une ou plusieurs des sanctions suivantes: la répri-

mande (44), une amende dont le montant se situe entre \$200 et \$4.000 (47), la radiation du tableau des membres: 10. Cette dernière sanction qui implique la suspension du droit de pratique a été imposée à deux médecins qui ont été radiés de façon permanente. Huit autres professionnels dont un architecte, un dentiste, deux ingénieurs, un médecin, un notaire et deux pharmaciens ont été radiés de façon temporaire, pour des périodes allant de un jour à un an.

Par ailleurs, les 18 requêtes entendues par le Tribunal des professions concernent des décisions rendues par les comités de discipline des corporations professionnelles des architectes (2), des arpenteurs-géomètres (1), des avocats (5), des comptables agréés (1), des ingénieurs (1), des médecins (3), des notaires (1) et des pharmaciens (4). De ces requêtes, onze dont neuf ont été rejetées, impliquent de la part du tribunal un jugement sur le fond du problème, alors que sept ont traité uniquement à des questions de procédure. Parmi celles-ci, deux n'ont pas pour objet de confirmer ou d'infirmer la décision du comité de discipline à l'égard de la culpabilité ou de la non-culpabilité du professionnel en cause et cinq ont pour effet de confirmer cette décision.

■ François à la recherche d'une famille

Un toit pour moi présente François: 14 ans, blond aux yeux bleus, souriant, attachant et taquin, il s'exprime aisément. Ses membres inférieurs étant paralysés, il se déplace donc en chaise roulante ou à l'aide de béquilles, ce qui lui confère une autonomie relative.

François aimerait beaucoup vivre dans une famille où il y aurait des garçons de son âge ou plus vieux, habitant une maison facile d'accès, rez-de-chaussée de préférence. Il est actuellement suivi en physiothérapie.

Dès l'automne, il sera admis à l'Ecole Victor-Doré. C'est pourquoi il désire tant vivre dans une famille qui serait prête à l'accueillir chez elle. Le transport par autobus est assuré pour l'aider à suivre les activités scolaires et sportives de l'école. Quiconque peut apporter un peu de chaleur et de soleil dans la vie de François est prié de communiquer avec Ginette Lefebvre au Centre des services sociaux du Montréal métropolitain (CSSMM): 527-7131.

■ Le journal Feux-Verts parle des communes

Feux-Verts, journal qui traite des problèmes de certains groupements de marginaux, fait état dans son dernier numéro des communes. On peut y lire un article retraçant les origines de la commune en Union soviétique et des problèmes qui émanent de cette expérience. Le fond de ce dossier repose sur trois entrevues relatant trois expériences de commune très différentes réalisées auprès de catégories de marginaux, à savoir les personnes physiquement handicapées, les ex-détenus et un groupe de participants à une thérapie communautaire.

La chronique "Travail" dénonce certaines entreprises qui exploitent les handicapés. Feux-Verts est publié tous les deux mois et l'abonnement coûte \$3 par année. L'adresse: 757, rue Mistral, Montréal; téléphone 389-1455.

Carrières et Professions

Les postes sont ouverts également aux hommes et aux femmes

PHARMACIEN

Pharmacie importante.
Région Saguenay Lac St-Jean.
Recherche pharmacien dynamique.
Conditions de travail intéressantes.
Salaire avantageux.

Toute application sera traitée confidentiellement.
Faire parvenir votre curriculum vitae à:

Directeur du Personnel
916 Ste-Catherine Est
Montréal, H2L 2E8

OFFRE D'EMPLOI

Une compagnie de construction reconnue recherche les services d'un

ESTIMATEUR

La personne demandée devra avoir une expérience dans le domaine de la construction. Les diplômés en technique de génie civil auront priorité.

Pour tous renseignements, communiquez avec:

L. Desrosiers et Frères Inc.
372 Ave Perreault
Sept-Îles, Qué.
Tél.: 418-962-9751

INGÉNIEUR DEMANDÉ

Notre société est à la recherche d'un ingénieur en contrôle qualitatif des sols, béton de ciment et béton bitumineux.

— Expérience pertinente de 3 ans

— Cet ingénieur aura la responsabilité des opérations de notre bureau de Rimouski.

Faire parvenir curriculum vitae à:

TECHNISOL INC.,

325 de L'Espinay,
Québec G1L 2J2

Pour information téléphonez à: (418) 647-1402



COLLÈGE
COMMUNAUTAIRE

On demande un professeur bilingue:

1- STÉNOGRAPHIE/SHORTHAND

Salaire selon:

- qualifications académiques,
- expérience d'enseignement,
- expérience professionnelle,
- selon entente collective.

Adresser sa demande et son curriculum vitae à:

Directeur du Collège communautaire
Collège Universitaire de Saint-Boniface
200, avenue de la Cathédrale
Saint-Boniface, Manitoba
R2H 0H7 1-(204)-233-0210

La Commission Scolaire de Taillon DIRECTEUR D'ÉCOLE

Attributions:

- assumer l'entière responsabilité d'une école élémentaire à aire ouverte de langue française;
- organiser cette école aux points de vue administratif, pédagogique, financier et matériel;
- gérer les catégories de personnels de cette école conformément aux politiques et règlements de la Commission Scolaire Taillon;
- assurer des communications régulières et suivies à l'intérieur de l'école et avec la commission scolaire et le milieu desservi par cette école;
- diriger l'équipe de gestion de l'école, s'il y a lieu.

Critères d'admissibilité:

- autorisation personnelle permanente d'enseigner décernée par le ministère de l'Éducation;
- formation exigeant un minimum de seize (16) ans de scolarité;
- expérience démontrant une habileté à résoudre des problèmes d'ordre administratif et/ou technique;
- expérience de cinq (5) ans comme instituteur ou professionnel dont au moins trois (3) comme enseignant.

Conditions de travail:

Selon la politique administrative et salariale du ministère de l'Éducation.

N.B.: Toute personne intéressée doit envoyer son "curriculum vitae" avant le 30 juin 1978 à:

La Direction des Services du Personnel
La Commission Scolaire Taillon
2505, rue Coderre
Saint-Hubert, (Québec)
J3Y 4N7

TECHNICIENS DEMANDÉS

Notre société est à la recherche de techniciens expérimentés dans les domaines suivants:

- géotechnique et géophysique
- contrôle des sols
- contrôle du béton bitumineux
- contrôle du béton de ciment.

Postes à combler immédiatement.

Pour information, veuillez communiquer avec

TechniSol Inc.
1-418-647-1402
(frais virés acceptés)



Administrateur publicitaire

L'agence Watier Publicité recherche un administrateur pour la gestion des comptes publicitaires de clients nationaux. Le (la) candidat(e) doit posséder un minimum de trois ans d'expérience d'agence dans le domaine et être bilingue.

Communiquer avec
Raymond Bélanger
288-2511

Tourisme De Lanaudière

Organisme sans but lucratif, corporation selon la 3ème partie de la loi des compagnies, est à la recherche d'un:

Directeur Général

Fonctions:

Responsable de l'exécution des dossiers du comité exécutif et du conseil d'administration. Il gère le personnel de la corporation. Administre les affaires courantes. Dirige et exécute le programme des activités. Prépare et participe aux réunions.

Qualifications:

Connaissance de la région De Lanaudière
Connaissance du développement touristique
Connaissance de la promotion touristique
Qualités d'administrateur financier, personnel et décisionnel.
Dynamisme, personnalité, créativité, leadership, bonne présentation, bilingue.
Capable d'élaborer et de présenter des programmes d'actions.
Disponibilité.

Scolarité:

D.E.C. en tourisme et un minimum de 5 ans d'expérience pertinente et/ou équivalence pertinente.

Salaire:

Selon les qualifications.

Vous êtes priés de faire parvenir votre curriculum vitae avant le 15 juillet 1978 à:

C.R.D. Lanaudière,
1231 Notre-Dame,
Joliette, J6E 3K5.

NORTH CENTRAL REGIONAL LIBRARY SYSTEM

requiert un

CONSEILLER DE BIBLIOTHÈQUES

avec une responsabilité tout à fait spéciale pour des services en langue française.

Cet emploi demande une personne bilingue avec un degré en bibliothéconomie. Elle doit aussi avoir un intérêt pour aider à l'avancement et au progrès du service de bibliothèque à une communauté de langue française. Cet emploi comprend beaucoup de déplacement (la région couvre une distance de 39,000 milles carrés) et un permis de chauffeur est essentiel. Le salaire se classe d'un montant de \$14,214 - \$16,307 par année. Faites demande par écrit à:

Richard C. Jones,
Directeur, North Central
Regional Library System,
334 rue Regent S.,
Sudbury, Ontario, P3C 4E2

REPRÉSENTANT TECHNIQUE DES VENTES

Nous avons une ouverture immédiate dans notre bureau de Montréal pour un représentant bilingue qui s'occuperait de la vente de notre produit MICRO SWITCH. Le candidat doit posséder une formation technique en électricité ou électronique et une expérience d'au moins 2 ans comme représentant.

Ce poste offre un bon salaire initial et une gamme complète d'avantages sociaux.

Pour rendez-vous, veuillez appeler:

P.R. Veillette
(514) 484-3501, poste 203

Honeywell LIMITÉE

6277, rue St-Jacques
Montréal, Québec H4B 1T9

DIRECTEUR DES APPROVISIONNEMENTS INTERNATIONAUX

Une petite société de consultation à l'échelle internationale ayant son siège social à Montréal est à la recherche d'un spécialiste d'expérience en approvisionnement sur le marché international pour diriger sa nouvelle division d'approvisionnement. Le titulaire doit avoir de l'expérience dans tous les aspects des approvisionnements internationaux, incluant les conditions afférentes aux achats, contrats, expéditions, assurances, financements et au commerce. Il sera appelé à travailler en français et en anglais. L'espagnol, le portugais ou d'autres langues constituent un atout précieux. De préférence, connaissance du domaine des transports. Les spécialistes en approvisionnements internationaux récemment retraités sont également invités à présenter une demande. En résidence à Montréal.

Prière d'adresser c.v. à:

Dossier 3038
Le Devoir
C.P. 6033
Montréal, H3C 3C9

AVOCAT

Administration du droit d'auteur

L'Association des Compositeurs, Auteurs et Éditeurs du Canada (CAPAC) désire retenir les services, à titre d'employé, d'un avocat nouvellement admis au Barreau du Québec ou d'un étudiant sur le point de l'être.

QU'EST-CE QUE L'ASSOCIATION DES COMPOSITEURS AUTEURS ET ÉDITEURS DU CANADA? C'est une société qui groupe les compositeurs de musique du Canada et a pour but, de façon générale, de veiller à leurs intérêts mais surtout d'autoriser, en leur nom, l'exécution publique de leurs œuvres et de percevoir des droits pour ces exécutions. Elle fait partie d'un réseau international et perçoit les droits non seulement pour les compositeurs canadiens mais également pour ceux du monde entier.

LE POSTE: Les affaires de la société pour le Québec sont conduites à partir de son bureau de Montréal. C'est un avocat qui dirige ce bureau et il a besoin d'un autre avocat pour l'assister dans son travail.

Les avocats ou les étudiants intéressés sont priés de prendre date pour une entrevue en téléphonant à:

514-288-4755

ou en écrivant à:

L'ASSOCIATION DES COMPOSITEURS, AUTEURS ET ÉDITEURS DU CANADA (CAPAC),
1245 Ouest, rue Sherbrooke,
Bureau 1470,
Montréal, Québec
H3G 1G2



COLLÈGE DE VALLEYFIELD

Deuxième concours

requiert les services d'un

DIRECTEUR GÉNÉRAL

Le Collège de Valleyfield, corporation para-publique dont la mission vise à gérer efficacement le développement scolaire de niveau collégial, est à la recherche d'un DIRECTEUR GÉNÉRAL.

Fonctions principales

Le Directeur général d'un collège d'enseignement général et professionnel a la responsabilité complète de la gestion (planification, direction, organisation, contrôle, évaluation) de l'ensemble des programmes et des ressources pour tous les champs d'activités du Collège: l'enseignement, la vie étudiante, le personnel, les finances, l'équipement, l'informatique, le secrétariat général.

Exigences de l'emploi

- a) Détenir un diplôme universitaire terminal de premier cycle mais de préférence de deuxième cycle. Ce diplôme universitaire devra être dans un domaine administratif à moins qu'une expérience administrative équivalente soit détenue par le candidat.
- b) Posséder au moins cinq ans d'expérience de préférence dans le milieu de l'éducation.
- c) Avoir agi au cours d'une période d'au moins deux ans à titre de cadre administratif.
- d) Avoir une bonne maîtrise de la langue française.

Note: A titre exceptionnel, une candidature ne remplissant pas toutes les exigences énumérées ci-dessus pourrait être prise en considération par le comité de sélection.

Lieu de travail

Salaberry-de-Valleyfield.

Conditions de travail

Conformément aux dispositions de la politique administrative et salariale du ministère de l'Éducation, l'échelle de salaire 1978-1979 se situe entre \$36,746 et \$41,463.

Les personnes intéressées à poser leur candidature doivent faire parvenir un curriculum vitae complet, accompagné d'attestations d'études, en indiquant sur l'enveloppe "Concours directeur général" avant le 4 juillet, à midi, à l'attention du

Président du Conseil d'administration
Collège de Valleyfield
169, rue Champlain, Valleyfield, Code postal J6T 1X6
Ce concours est également ouvert aux femmes et aux hommes.



Pour leurs loisirs, les Canadiens ont accès à des territoires plus vastes que ceux de tout autre pays du monde. Les chemins forestiers permettent aux campeurs, aux promeneurs, aux chasseurs et aux pêcheurs d'accéder à des milliers de lacs et de rivières et à d'immenses étendues sauvages. Les zones forestières récemment exploitées offrent de jeunes pousses à toute une faune, dont l'orignal et le chevreuil.

L'orignal nous apprécie.

Sans mentionner les chevreuils, les perdrix, les lapins, les oiseaux, etc. Une forêt de conifères adulte offre peu de ressources nutritives à la faune. Lorsque la forêt est moissonnée pour la pâte et le papier, de tendres jeunes pousses apparaissent rapidement et attirent une multitude de bêtes sauvages. Ces coupes profitent aux Canadiens puisque l'industrie des pâtes et papiers procure plus d'emplois que toute autre. Par ailleurs, les zones exploitées offriront à nouveau leurs richesses à nos petits-enfants.

Personne n'irait prétendre qu'un terrain récemment déboisé offre un paysage attrayant.

Fort heureusement, la nature a horreur du vide; aussitôt après la coupe, dans la plupart des forêts canadiennes, une variété surprenante de nouvelles pousses apparaît: peupliers, bouleaux, érables, aulnes, plants de conifères, d'épinettes, de pins, pruches et sapins.

Les chevreuils, les orignaux, les petits animaux et les oiseaux adorent les jeunes végétaux, et les coupes sont quelquefois suivies de véritables mini-explosions démographiques chez les oiseaux et les autres animaux. Il arrive cependant que la forêt ne parvienne pas à se reproduire. Dans ce cas, l'homme intervient pour reboiser.

Il existe différentes façons de créer de nouvelles forêts. Selon le climat et la configuration du pays, l'ensemencement peut être fait au moyen d'avions ou d'hélicoptères ou encore en repiquant un par un de jeunes plants provenant d'immenses pépinières. Les gouvernements provinciaux sont les principaux responsables du reboisement puisqu'ils ont la charge des forêts publiques (seulement 11% des territoires forestiers sont privés).

Le bois coupé sur les terrains publics est évalué et payé au gouvernement sous forme de "droits de coupe". C'est ainsi que l'année dernière l'industrie des pâtes et papiers a versé plus de \$110 millions aux Canadiens par l'intermédiaire de leurs gouvernements provinciaux. Une partie de ces droits de coupe est consacrée au reboisement qui permettra aux générations futures de continuer à jouir de nos forêts.

De concert avec les ministères provinciaux, les compagnies de pâtes et papiers travaillent au reboisement de notre territoire qu'elles connaissent mieux que quiconque.

Les pépinières provinciales fournissent, la plupart du temps, les millions de plants nécessaires au reboisement. Certaines provinces offrent ces plants aux particuliers.

Ainsi des milliers d'acres de terrain impropre à l'agriculture peuvent produire une abondante récolte d'arbres. Il suffit d'écrire ou de téléphoner à votre ministère provincial responsable des forêts pour savoir quelles sont les dispositions existantes. Votre plantation sera un héritage à léguer à vos enfants ou petits-enfants.



Le feu détruit notre héritage. Les provinces protègent nos forêts des flammes destructrices grâce à des avions capables de déverser des tonnes d'eau et de produits chimiques. Les chemins forestiers permettent aux équipes de lutte contre l'incendie de se rendre rapidement sur le lieu des sinistres.

Les chemins forestiers ouvrent tous les territoires sauvages du Canada.

Pour pénétrer dans les forêts, l'industrie des pâtes et papiers ouvre des chemins. A lui seul, le réseau des chemins forestiers totalise plus de 12 000 milles, soit trois fois la longueur de la Transcanadienne.

Le coût des travaux est énorme, de l'ordre de \$10 000 à \$125 000 par mille. Et, une fois

QUÉBEC

Si vous désirez des renseignements sur les chemins forestiers, les installations de camping et les pistes en pleine nature, adressez-vous au Service des communications, soit au ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche ou à celui du ministère des Terres et Forêts.

Note: En raison des dangers d'incendie, l'accès aux forêts peut quelquefois être limité.

construits, ces chemins coûtent énormément à entretenir. Ils permettent non seulement l'acheminement du bois vers les usines, mais ont un rôle essentiel dans la lutte contre les incendies de forêts.

Camping et promenade pour les amateurs de nature.

Peu de pays au monde possèdent autant d'espaces sauvages inhabités que le Canada. Alors qu'ils étaient autrefois inaccessibles, des millions d'acres de terrain ont été mis à la disposition des campeurs, des promeneurs, des chasseurs ou des pêcheurs, grâce aux chemins forestiers ouverts et entretenus par l'industrie des pâtes et papiers.

Les touristes canadiens, auxquels il est demandé aujourd'hui de ne pas dépenser leur budget-vacances en dehors de leur pays, ont à leur disposition un territoire dont l'immensité et la richesse feraient rêver un Européen. Plusieurs gouvernements provinciaux et compagnies de pâtes et papiers offrent des cartes indiquant les chemins carrossables en forêt. Dans certains cas, des pistes ont été aménagées spécialement pour mettre en valeur les beautés de la nature.

L'aménagement forestier

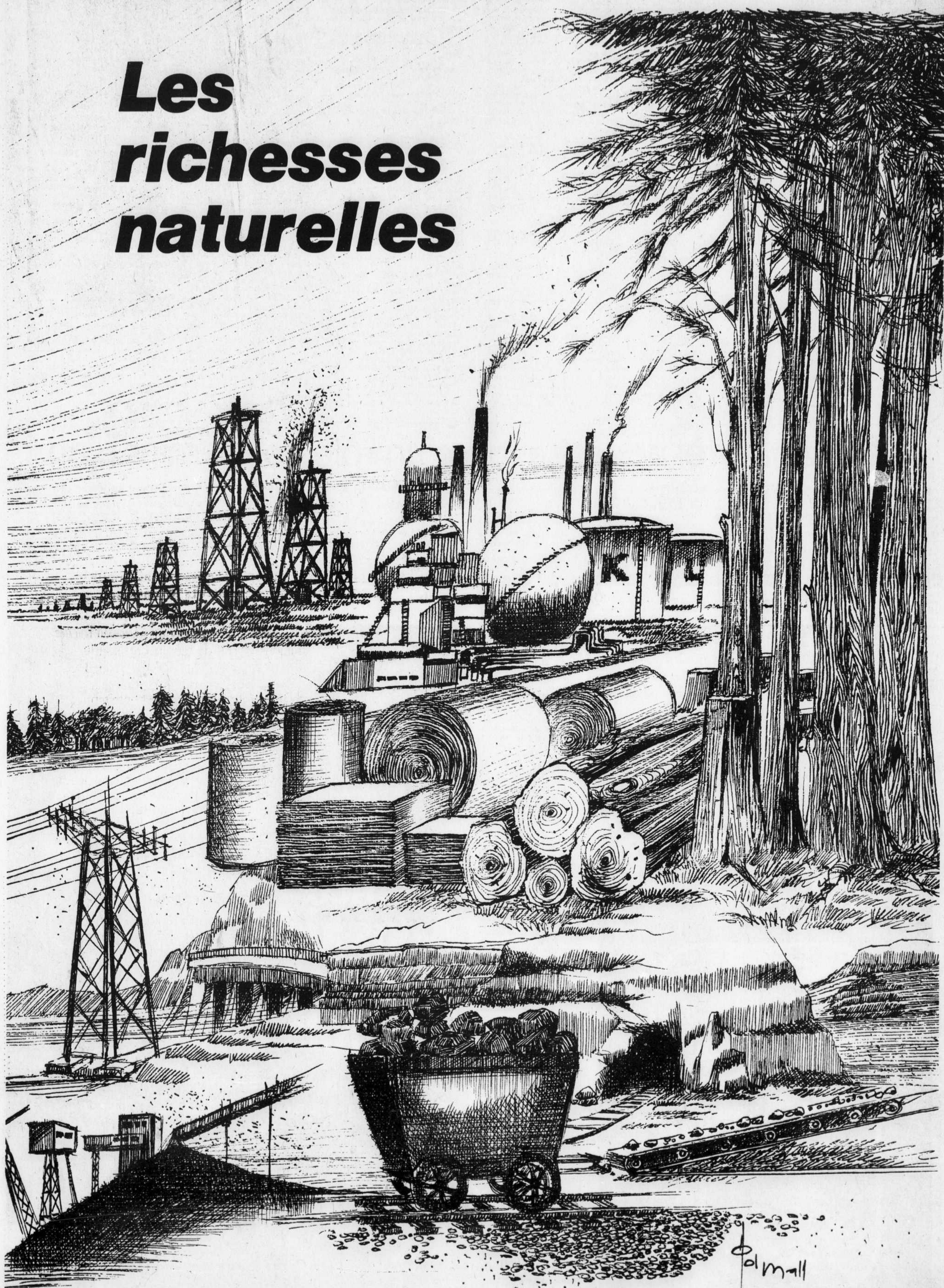
Nos forêts couvrent la moitié de la superficie totale de notre pays et sont notre plus grande richesse naturelle. Lorsque le pétrole et le gaz auront été épuisés, elles continueront de pousser. Aussi longtemps que l'homme lira des journaux ou des livres, aura besoin d'emballage, nos forêts seront source d'emplois. Avec les industries de fabrication et les services qui en dépendent, elles fournissent un emploi sur dix.

A elle seule, l'industrie des pâtes et papiers verse près de cinq fois plus en salaires que les raffineurs pétroliers, deux fois plus que les constructeurs automobiles et un tiers de plus que l'industrie sidérurgique.

Si vous désirez en savoir plus sur les forêts et sur la plus importante industrie de transformation du Canada, demandez la brochure "Propos sur le papier", Service des communications, Association canadienne des producteurs de pâtes et papiers, 2300 Immeuble Sun Life, Montréal, Québec H3B 2X9.

L'industrie des pâtes et papiers du Canada

Les richesses naturelles



L'énergie du désespoir

par ALBERT BRIE

Qu'il me semble lointain le temps où l'on économisait l'énergie et les ressources naturelles, parce qu'on n'avait pas d'autre choix de recourir à sa propre énergie et à ses ressources personnelles.

Pour avoir grandi à la campagne et passé de longues vacances près de la mer ou dans l'arrière-pays boisé, je connais la lampe à huile et le fanal, le poêle à bois et la tortue à charbon, la pompe aspirante et l'eau de puits, les bécoses et les débaras, l'attelage de chiens et la charrrette à foin.

D'autre part, comme j'ai eu vingt ans à la fin du siècle, il m'a bien fallu basculer dans le progrès et apprivoiser le commutateur silencieux et la douche-téléphone (à l'eau! à l'eau!), le lave-vaisselle et le four à micro-ondes, la fenêtre thermos et l'air climatisé, la dix-vitesse, l'essence sans plomb et le Boeing 747.

Tout cela et bien d'autres automates énergétiques ont fait qu'un jour, l'État moins prévoyant que sursoyant a crié haro sur l'hydro-électricité et les hydrocarbures.

Les vieux ont entendu le cri d'alarme. Eux, ils savaient, ils sentaient: "Ça peut pas durer!" Et ils ajoutaient: "Faut que ça craque", parce qu'ils la soulaient la crise. Quant aux jeunes, ils sont restés sourds, environnés qu'ils étaient d'ampis, de rock-funk, de motos 750 c.c., de piscines creusées, chauffées, de billards électriques, de Trans-Am et de télé-couleurs câblés. — Devant ces têtes électroniques, je me fais l'effet d'un poète éolien. Mais dans des situations dramatiques, comme celle de la pénurie de ressources énergétiques, je reprends mon luth pour chanter la radieuse et économe époque de mon enfance laborieuse au dernier d'entre les miens, Vincent, treize ans, qui me trouve "crampant".

Il m'écoute parler avec autrement plus de respect que n'en montraient les plus vieux, ces barbares. Les ré-

cents décennaires ne contestent plus. Leurs aînés l'ont fait ad nauseam. Ils se sont esquintés à nier, à ridiculiser, à piétiner nos idées, nos principes nos amours nos disciplines, nos dévotions, nos grands caleçons bouffants et nos bons frères enseignants. Voyez les aujourd'hui: tout ce qu'ils ont conspué, ils le redemandent.

C'est donc Vincent qui profite de la réanimation de notre passé. Entré dans l'adolescence à l'heure où la mode célèbre le culte patrimonial, il imagine probablement voir en nous deux, ma femme et moi, de vivantes incarnations de la préhistoire québécoise. Il n'en revient pas de découvrir que nous étions là — en petit, bien sûr — à l'ère de la Wipet 1931, du "graphophone" à manivelle, de la baignoire à pattes incurvées, du pain non tranché, des médailles scapulaires et du piano automatique. Il est tout fier d'avoir dégotté mon vieux "chapeau mou" qu'il coiffe avec gravité; il a même insisté dernièrement pour que sa mère revête, "juste pour le kick", sa toilette de noce.

Mon fils ne renie pas non plus les faits d'époque. Il faut le voir nous manger des yeux quand nous lui faisons la relation des usages de jadis. Il n'arrive pas à croire que ma grand-mère, l'automne venu, conduisait les chevaux pour les labours; que l'aïeule de ma femme, en dépit d'une profonde surdité, dirigeait la chorale paroissiale du petit tabouret de son harmonium dont elle jouait divinement. L'enfant nous regarde intensément et pense: "Pas croyable qu'ils aient connu ça!" J'ai l'impression qu'il nous considère comme les derniers des Mohicans sans plume, d'une espèce rare, à conserver et même à empailler plutôt qu'à mettre en terre.

"C'est au bout!" commente-t-il. Ca l'est beaucoup moins cependant quand il me force à faire des comparaisons entre la mollesse de l'heure

présente et la diligence de 1940. Alors là, si je lui dis qu'à son âge, je devais être au lit à huit heures, il traite mes parents de "débiles". Imaginez ce que j'aurais pris comme fessée et comme privations de dessert (six mois au moins) si j'avais osé dire: "Vous êtes des débiles!" Probablement rien, parce qu'ils n'auraient pas compris le sens de cette insulte, pas plus que mon fils, qui appartient à une génération incurieuse du poids des mots.

Je lui disais: "Qu'est-ce que c'est le p'tit bout de gazon que je te demande de tailler à côté des dix cordes de bois que je devais scier, fendre et mettre en pile, avec mon frère au cours des vacances?"

— Y'a rien là!
— Y'a quelque chose là, justement!
— Pourquoi du bois? T'étais pas un bûcheron?

— On l'était tous un peu. Il le fallait, parce que la plupart des maisons étaient chauffées au bois. Dans ce temps-là, on comptait sur nos richesses naturelles, pas sur le pétrole de l'Alberta ou de l'Arabie.

— C'était du gaspillage?
— Le bois? Mais c'est la plus grande ressource que nous ayons. On l'a pas appris ça à l'école?

— Non!
— Qu'est-ce qu'on vous enseigne, donc? A faire un peu d'argent pour en gaspiller davantage?

— Y'a l'électricité, p'pa.

— Qu'est-ce que l'électricité vient faire ici?

— C'est elle notre plus grande ressource naturelle. C'est bien plus propre que le bois.

— Plus propre! Parlons-en de votre propre. Jamais on n'a eu une telle répugnance à se salir les mains, à sentir la transpiration, l'huile de bras, par contre, on n'a jamais été plus pollué. Aseptisé et chimifié, voilà ce que t'es.

Vincent n'en demandait pas tant. Comprendait-il? C'était sans impor-

tance parce qu'il s'était esquivé. Je parlais tout seul. Il était sorti. Au bout d'une minute, il revint.

— Y'a plus de gaz dans la tondeuse.

— C'est pas du gaz, mais de l'essence.

— Y'en n'a pas plus pour ça. Si t'avais une Lawn-Boy comme les Morin aussi.

— Parce que la Lawn-Boy marche à l'eau minérale, je suppose? Qu'est-ce que t'attends?

— Le gaz... j'veux dire l'essence.

— Va en chercher au garage. T'as une bicyclette?

— Faut que j'te dise, p'pa: elle est "pettée".

— Quoi?

— Les vitesses sont "foquées". Si j'avais une Peugeot aussi.

— Vas-y à pied. Prends le bidon.

— J'vas avoir l'air cave.

— Cave parce que tu porterais un bidon d'essence à bout de bras! Quel air tu penses qu'on avait, nous autres, quand on allait chercher le lait, le pain, les patates, la mēlasse, morceau par morceau? La différence, c'est qu'on n'était pas des snobs. Tiens! Je te donne cinq dollars. J'ai rien de plus petit. Ça te coûtera pas plus qu'un dollar.

Vincent hésite. "Quelque chose qui ne va pas?"

— J'sais que tu voudras pas. Laisse faire.

— Continue maintenant que t'as commencé.

— Tu sais Mike's?

— Qu'est-ce qu'il a fait ton Mike's?

— Ben... euh... c'est la journée d'ouverture. Un spécial écoeurant: des sous-marins géants, "toute le kit", pour une et vingt-cinq.

— Pas encore un autre McDonald's et ce vieux poulet de colonel Sanders au miel de Kentucky!

Vincent rit: "T'es crampant, p'pa!"

— Oui! Ça me donne des crampes. Me prends-tu pour la banque de Mon-

tréal? Ensuite, avant de demander, commence par faire le travail. Y'est pas dit que tu l'auras ton sous-marin, à par de ça.

— Ça sera mon souper.

— Ta mère fait du boeuf bourguignon.

— Beurk!

— Si ta mère t'entendait, tu recevrais une de ses taloches, pis tu passerais en d'sous de la table.

Vincent éclate de rire. Je sais pourquoi: l'expression "passer en d'sous d'ta table", ça le fait "freaker". Là-dessus, il a pris le chemin de la station-service.

Resté seul, pour apaiser ma colère, je philosophe méchamment. Je me dis que s'il y a une menace de crise énergétique, l'explication réside en grande partie dans la métamorphose de l'homme labor, à la suite de la révolution technologique. Séduit par le miracle, le travailleur a succombé aux charmes faciles de cette sirène. Il en a oublié, perdu le sens de la peine, de la corvée, du travail. Son énergie vitale a subi une transmutation en passant de ses mains à l'outil mécanique, de sa tête au cerveau électronique.

Voilà ce que l'homme a gagné à avoir trop voulu dominer, dompter, dresser et, pour employer un mot d'industrie, aménager les ressources naturelles de sa planète, de son pays, de son patelin, à partir de la Standard Oil jusqu'au petit Libre-Service, en passant par l'Iron Ore. Il n'agit plus sur son environnement, il est agi par lui. Le geste instinctif de l'individu autonome a fait place au réflexe conditionné de la société aliénée.

Voilà ce qui fait que Vincent — petit robot télécommandé — regarde ses parents comme s'il s'agissait de bêtes curieuses, admirables mais inimitables. Ma femme et moi avons l'air, à ses yeux, de phénomènes étranges surgis d'hier, absolument dépourvus de tout caractère d'exemplarité.

Comment, cet enfant, peut-il concevoir un monde sans télévision, sans automobile (deux par famille plutôt qu'une), sans cristaux à saveur d'orange, sans chauffage central, sans jeans Lois, sans fusée interplanétaire et sans sous-marins Mike's?

Comment ne pas avoir l'air d'animaux aussi extraordinaires et "débilés" que des dinosaures avec nos dimanches sans oeuvres serviles et sans courses de moto-cross, sans piscines publiques et privées, sans ski Rossignol et sans crème glacée à la pistache?

Comment avons-nous pu survivre? Comment ne sommes-nous pas morts d'inanition? Par quel miracle n'avons-nous pas péri d'ennui, de cafard? S'il était ramené en 1940, il déprimerait, se suiciderait cet enfant.

Vincent a choisi le moment où j'évoquais son destin tragique pour revenir avec son bidon d'essence et son Mike's Submarine. Je l'aborde:

— Avec quelle permission as-tu acheté cette... cette...

— Tu n'as pas dit non, p'pa. Goûte, tu vas voir comme c'est "cool".

— Tu n'as pas répondu à ma question.

— J'va te faire deux gâteaux, promis. Pas tout de suite. Regarde, il pleut.

— La monnaie?

— Sais-tu, j'en n'ai plus. Fâche-toi pas. J'pense que tu vas être content. Tu me dois cinquante cents parce...

— Ça suffit! T'as fini de te payer ma gueule? L'argent, j'ai dit!

Alors, il sort de derrière son dos une boîte. C'est une pâtisserie, faite d'un peu de farine, de pétrole, de peptine et de matières élastiques injectées d'air pétrolier.

— Bonne fête des pères, papa.

Il me désarmait encore. Je ne sus que répondre. Je me dégonflais. Sa ruse était plus forte que mon énergie du désespoir.

Le gaz naturel appelé à jouer un rôle de premier plan

par
JACQUES BEAUCHAMP

Parler d'énergie en 1978, c'est soulever une question non seulement complexe mais également très changeante. Il suffit à cet égard de rappeler que durant les années 1960, le principal souci des entreprises impliquées dans l'approvisionnement énergétique consistait à déterminer si les installations en place étaient suffisantes afin de répondre à la demande qui croissait à un rythme de près de 8% par année. Mais depuis le début des années 1970, cette situation a radicalement été modifiée alors que l'embargo pétrolier des pays arabes amenait une prise de conscience du monde industrialisé d'une pénurie possible au niveau des ressources énergétiques non renouvelables.

Face à cette pénurie appré-

hendée, diverses avenues ont été explorées et certaines mesures ont été prises afin de régler ce problème. Entre autres, c'est ainsi que furent haussés les prix du gaz naturel et du pétrole canadien afin, d'une part, d'accélérer la mise en valeur de nouvelles réserves d'hydrocarbures en vue de réduire la dépendance trop forte à l'égard des approvisionnements étrangers et, d'autre part, de favoriser la conservation de l'énergie.

Cette politique de fixation des prix, tout en entraînant une certaine stabilisation de la demande énergétique, a amélioré sensiblement la situation de l'approvisionnement, notamment celle du gaz naturel. Alors que dès 1972 et de façon encore plus prononcée en 1974, l'on anticipait une pénurie

prochaine des livraisons canadiennes de gaz naturel, en 1977, non seulement cette pénurie anticipée devait-elle disparaître mais encore la production gazière se soldait par un surplus par rapport à la demande totale. Quant au pétrole, aux résultats décevants de la première moitié des années 1970, ont succédé certaines découvertes importantes. En outre, un second grand projet d'extraction de pétrole des sables bitumineux de l'Athabasca a été mis en oeuvre par le groupe Syncrude. Les premières livraisons devaient débuter d'ici la fin de 1978.

Afin de déterminer l'état des approvisionnements canadiens en hydrocarbures, l'Office national de l'énergie a entrepris de tenir des audien-

ces cette année sur la demande et les approvisionnements de ces combustibles d'ici la fin du siècle. Une des préoccupations de l'Office en cette matière, sera de déterminer dans quelle mesure la demande pourra réduire sa dépendance à l'égard du pétrole brut importé afin de se prémunir contre un nouvel embargo des livraisons pétrolières étrangères et de minimiser l'impact lié à une pénurie toujours possible des approvisionnements étrangers.

Parallèlement à cette situation des hydrocarbures, l'approvisionnement d'électricité n'apparaît pas poser de problèmes majeurs à court et à long termes. La mise en opération des installations hydro-électriques de la Baie James aura pour effet de doubler la disponibilité d'électricité au Québec. Il restera alors dans cette province un potentiel harnachable équivalent à celui de la Baie James. Si ces réserves devaient s'avérer insuffisantes pour répondre à la demande québécoise d'électricité d'ici la fin du siècle, il y aurait alors lieu de recourir à la mise en oeuvre d'un programme de production thermique d'électricité actionnée soit au charbon, soit au nucléaire, à l'instar du programme ontarien instauré récemment.

A cet effet, le gaz naturel s'avère être l'une des formes d'énergie les plus importantes dont dispose le Canada. A ce titre, il est appelé à jouer un rôle de premier ordre relativement à l'approvisionnement énergétique futur du Canada. Cet aspect est ressorti clairement lors de la dernière rencontre des premiers ministres du pays alors que la mise en oeuvre de projets énergétiques au cours des prochaines décennies, a été présentée comme moteur de la relance économique canadienne. Parmi ceux-ci étaient cités différents projets majeurs liés à l'approvisionnement du gaz naturel. Notons parmi ces projets, celui de la Northwest Alaskan Pipeline approuvé par le Parlement canadien au printemps 1978, et qui permettra d'ajouter aux approvisionnements en provenance de l'Ouest canadien, celui situé dans le delta du Mackenzie et dans la mer de Beaufort. Sont également considérés, les projets de Polar Gas Ltd. et de Petro-Canada visant à amener aux marchés canadiens le gaz naturel des îles de l'Arctique, soit par gazoduc, soit par méthanier, après liquéfaction du gaz naturel.

Plus près de nous, la prolongation jusqu'à la ville de Québec ou jusqu'à Halifax du gazoduc trans-canadien desservant présentement Montréal, est envisagée. A cet égard, la firme Québec & Maritimes Pipe Lines Ltd. annonçait l'an dernier son intention de construire un pipeline de

Montréal à Halifax. Ce projet est présentement à l'étude. Plus récemment, TransCanada PipeLines déposait déjà devant l'Office national de l'énergie un projet de prolongation de son réseau qui lui permettrait dans un premier temps d'acheminer le gaz naturel jusqu'à la région de Trois-Rivières puis à celle de Québec et enfin éventuellement vers des villes comme Chicoutimi et Sept-Îles. L'implantation de l'un ou

l'autre de ces projets permettrait une présence accrue du gaz naturel au Québec et contribuerait à un meilleur équilibre du bilan énergétique de cette province, actuellement composé à plus de 70% de pétrole dont la majeure partie (60%) est de source étrangère.

Pour notre compagnie, Gaz Métropolitain, inc., cette question de l'énergie en 1978 se pose donc comme un défi intéressant et ayant comme

objectif une plus grande participation au bilan énergétique du Québec. Les décisions qui interviendront au cours des prochaines années auront probablement pour effet de modifier les habitudes de consommation, de même que l'importance relative des diverses sources conventionnelles d'énergie.

■ M. Jacques Beauchamp est président de Gaz Métropolitain.

SOQUIP

est là pour accélérer la mise en valeur du potentiel en hydrocarbures des bassins sédimentaires québécois et pour accroître la sécurité de l'approvisionnement énergétique du Québec.



SOQUIP

Société Québécoise d'Initiatives Pétrolières
3340 de la Péraie, Ste-Foy, Québec

numéro spécial
Ressources naturelles
■ Conception-réalisation:
Michel Lefèvre
■ Publiée:
Benoit Marcotte

Des tirés à part sont disponibles à nos bureaux.

Tél.: 844-3361

Brinco vous aide à explorer en profondeur.

Développement des ressources minérales.
Développement—Financement—Exploration—Evaluation

33 City Centre Drive
Suite 210
Mississauga, Ontario
L5B 2S8
(416) 270-8140

Brinco
LIMITED

602 West Hastings Street
Suite 704
Vancouver, B.C.
V6B 1P2
(604) 687-2557

Comment Québec entend relancer l'exploration minière

Afin d'assurer le développement de son secteur minier, le Québec a adopté un certain nombre de mesures, dont la première consiste à minimiser les risques généralement associés à l'exploration minière, en augmentant notre connaissance du territoire.

Au cours des dernières décennies, le ministère des Richesses naturelles du Québec a été surtout identifié comme l'administrateur des diverses lois touchant le secteur minier et comme un fournisseur de données techniques.

L'héritage minier du Québec a été actualisé par les efforts d'exploration de l'entreprise privée, aidée en cela par les relevés géologiques fournis par le gouvernement.

Ce travail préliminaire, qui s'appuyait en grande partie sur une cartographie géologique à diverses échelles, avait pour le gouvernement un objectif double, celui d'une meilleure connaissance du contexte géologique des districts miniers, et celui d'une ouverture de nouveaux territoires à l'exploration.

Au fil du temps, les outils d'exploration sont devenus de plus en plus sophistiqués. Le gouvernement a ajouté à son répertoire la géophysique, la géochimie, la cartographie métallogénique, et d'autres technologies. Les résultats de ces campagnes d'exploration géoscientifique étaient ensuite transmis à l'industrie minière, sous forme de rapports géologiques et de cartes de toutes sortes.

Tous ces outils devaient, il faut le reconnaître, contribuer de façon très intéressante à augmenter l'effort d'exploration de l'industrie minière. Lorsque, dans la suite logique des choses, l'industrie minière a marqué un intérêt pour des régions éloignées au potentiel intéressant, le ministère des Richesses naturelles s'est lancé dans la construction de voies d'accès à ces territoires prometteurs, et pour soutenir encore mieux les efforts de l'industrie minière au niveau de l'exploration, mais surtout au

niveau du développement des nouveaux dépôts, le ministère a créé un laboratoire et une usine-pilote qui constituent aujourd'hui notre centre de recherches minérales.

Le ministère des Richesses naturelles a depuis augmenté le niveau de ses activités scientifiques relatives à l'exploration, en ajoutant des cartes synthétiques. Ces cartes constituent un instrument précieux pour la délimitation de cibles prometteuses de forage, car elles donnent accès à une multiplicité de résultats que ne possèdent pas les compagnies individuelles. La cueillette de ces informations devait toutefois donner lieu dans bien des cas au jalonnement des territoires sous examen par des gens qui avaient appris d'une façon ou d'une autre la menue de tels travaux.

Donc, de façon à permettre au ministère de procéder sans aucun problème à ses activités d'analyse et d'inventaire, la loi des mines a été modifiée de façon à permettre au ministre de soustraire au jalonnement les territoires faisant l'objet de travaux de cette nature.

Ce concept de territoire réservé a particulièrement retenu l'attention au Québec, et ailleurs, dois-je ajouter. Mais je voudrais préciser qu'il ne change en rien les modes traditionnels d'acquisition de territoire minier au Québec. Ces modes, comme vous le savez, sont le jalonnement et le bail minier, de même que le permis d'exploration pour le Nouveau-Québec et l'entente avec la société de développement de la Baie James pour des activités sur son territoire. Lorsque le concept de territoire réservé est appliqué, ce qui est déjà jalonné demeure

jalonné. Lorsque le ministère des Richesses naturelles a terminé sa cueillette de données, les résultats sont publiés de la façon habituelle. La société qui soumet par la suite au gouvernement le meilleur programme d'exploration et de mise en valeur obtient le droit de jaloner le territoire en cause. Il est également important de souligner que ce concept de territoire réservé n'affecte que de très petites portions de territoire. Par exemple, 13 territoires ont été à date réservés, pour une superficie de 425 kilomètres carrés, ce qui ne représente qu'une infime portion de l'immense territoire disponible. Je dois également souligner que déjà un des territoires réservés a fait l'objet d'une entente d'exploration entre le gouvernement et la société Noranda, qui a obtenu le droit de le jaloner.

Ce concept de territoire réservé est contenu dans la loi 27, adoptée l'an dernier. En bref, la loi 27 permet au ministre des Richesses naturelles de pousser plus avant la mise en valeur du territoire de manière à réduire les risques d'exploration. Elle contribue également à conférer une valeur ajoutée à ces portions réservées, et ainsi à en accélérer le développement.

Un autre moyen de minimiser les risques de l'exploration a été mis de l'avant par le Québec: il s'agit de l'entente d'exploration, par laquelle le gouvernement s'associe financièrement aux sociétés privées, qu'elles soient déjà impliquées dans de l'exploration au Québec ou qu'elles désirent le devenir. Essentiellement, ces ententes permettent aux sociétés minières qui y participent de diminuer les risques de l'exploration sur des propriétés qu'elles détiennent déjà, ou sur des propriétés réservées par le gouvernement. Le Québec, outre l'entente mentionnée tantôt avec la société Noranda, a déjà signé plusieurs ententes d'exploration, avec par exemple Falconbridge, Brominco, McAdam Mining. Le Québec a également une entente de principe avec la société Noranda pour un montant de \$20 millions sur une période de cinq ans.

Ces ententes d'exploration revêtent également un caractère international. Plusieurs pays industrialisés ont exprimé un intérêt pour le potentiel minier du Québec, et nous avons prévu dans la structure des ententes d'exploration une place pour des ententes bilatérales internationales. Une première entente bilatérale a été signée le 6 décembre dernier à Paris. Cette entente entre le ministère des Richesses naturelles du Québec et le ministère de l'Industrie, du Commerce et de l'Artisanat de France prévoit des dépenses communes de \$10 millions sur une période de cinq ans. Le mandataire français, Serem, la société d'études, de recherches et d'exploitation minières, mène des travaux dans les régions de

Val d'Or et Joutel.

La seconde stratégie mise de l'avant par le gouvernement pour assurer le développement du secteur minier québécois a trait au financement de la petite prospection.

En premier lieu, un fonds de développement minier de \$500,000, a été créé, avec pour objectif principal de fournir une source de financement aux sociétés juniors d'exploration minière et aux prospecteurs, de façon à aider au maintien de leur contribution essentielle à la recherche de base; pour être plus précis, le gouvernement offre une participation de 50% au financement d'un projet d'exploration

avec le nouveau président, M. Paul Bourassa, qui oeuvrait précédemment au sein de la société minière Québec-Cartier.

La seconde intervention directe du gouvernement québécois a trait à l'amiant. Malgré les pressions répétées des gouvernements du Québec, à commencer par celui de Taschereau, l'industrie de l'amiant a choisi de transformer la fibre ailleurs qu'au Québec. Et si l'on considère que la production de fibre québécoise équivaut à 50% de celle du monde libre, on est à même de se rendre compte que cela équivaut à beaucoup de transformation... et à beaucoup

ment a créé la société nationale de l'amiant, qui bénéficie d'un capital pour la transformation. Le gouvernement a également voulu s'assurer que la future industrie québécoise de transformation de l'amiant disposerait de toute la fibre dont elle aura besoin. Les études que nous avons faites indiquent que d'ici quelques années la demande excèdera l'offre, et que, nous nous retrouverons dans une situation de pénurie d'amiant. Ceci a d'ailleurs été confirmé par une étude du United States Department of the Interior en décembre, étude qui arrive à la conclusion qu'en dépit de l'opposition écologique à l'amiant, la demande dépassera l'offre.

C'est pourquoi le gouvernement du Québec a décidé de se porter acquéreur de la société Asbestos.

La politique québécoise de l'amiant comporte également deux autres volets très importants. Le premier est l'entente de développement, par laquelle le gouvernement et les sociétés productrices d'amiant peuvent s'associer dans des entreprises conjointes de transformation de l'amiant, bien que le gouvernement ne tienne pas à être partie à chaque projet. Pour négocier ces ententes de développement, le gouvernement a mis sur pied un bureau de l'amiant, dont le mandat est d'une durée de deux ans.

Le centre de recherche et de développement constitue l'autre volet important de la politique québécoise de l'amiant. Ce centre se consacrera à la recherche fondamentale et à la mise au point de nouveaux produits. Il aura également un

d'emplois. Mais ce n'est pas le Québec qui profite de ces emplois. A ce sujet, l'examen de la valeur ajoutée de la fibre est révélateur: pour une tonne d'amiant de \$140, on retrouve une valeur de \$9,800, pour des garnitures de freins fabriqués à même cette fibre. Par exemple, en 1974, la valeur de la production québécoise de fibre était de \$326 millions, alors que la taille du marché des freins se chiffrait à \$842 millions, et il ne s'agit ici que d'une seule des 3,000 utilisations possibles de l'amiant.

Et la répartition des pouvoirs constitutionnels au Canada ne permet pas au gouvernement du Québec de maximiser le retour à la société québécoise de sa fibre d'amiant. En d'autres mots, si le Québec devait légiférer de façon à inciter la transformation au Québec, un tel geste serait interprété comme une entrave à la libre circulation des biens, et serait sûrement répudié par la Cour suprême, ce qui placerait le Québec dans une situation des plus inconfortables.

Le gouvernement a tenu compte de tous ces facteurs lorsqu'il a élaboré sa politique de l'amiant. Notre objectif est de créer au Québec une industrie de transformation dynamique, génératrice d'emplois, et ainsi maximiser le retour social et économique de notre fibre d'amiant.

C'est pourquoi le gouverne-

elle aura besoin à moyen terme pour rester en opérations, de sorte que, contrairement à ce qui se passe dans les meilleures réserves pour rester à flot, elle emprunte sur son avenir. Le programme gouvernemental a consisté, dans le cas de Campbell-Chibougamau, à consentir un prêt de \$900,000, remboursable avec un taux d'intérêt préférentiel de 5% à même les profits futurs des réserves nouvellement développées. En contre-partie, la société Campbell-Chibougamau s'est engagée à maintenir ses opérations dans ses deux divisions.

Dans le cas du zinc, nous sommes en contact avec les producteurs québécois, puisque ceux-ci éprouvent des difficultés encore plus grandes que pour le cuivre. La stratégie que nous entrevoyons pour le zinc est essentiellement la même que pour le cuivre.

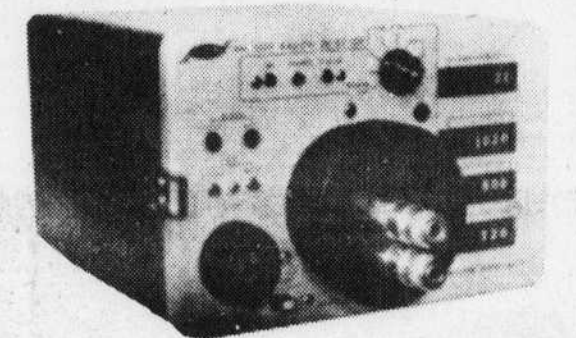
Le gouvernement du Québec travaille présentement à un autre plan relatif à la stabilisation à moyen et long termes du prix du cuivre, tout en assurant une stabilité et une sécurité de l'offre et de la demande pour les pays participants.

Voilà donc brièvement la stratégie du Québec face à son secteur minier. Je me permettrai de terminer en signalant que cette stratégie est à compléter, et que le gouvernement a décidé de la soumettre à la discussion publique à l'occasion d'assises minières qui ont eu lieu en fin de semaine dernière à Chibougamau. Ces assises minières ont porté sur les métaux non-ferreux, et sur l'or.

Elles seront suivies à la fin de l'automne d'une rencontre plus vaste, englobant tout le secteur minier québécois, rencontre qui permettra aux intervenants du monde minier de définir le Québec minier de demain.

M. Yves Bérubé est ministre des richesses naturelles et des terres et forêts du Québec.

DÉPISTEUR D'URANIUM



Le modèle RM1003 de Pylon est un moniteur "Random" léger, portable et différent: il comprend quatre compteurs digitaux dont un arrière-plan et trois échantillons consécutifs. L'échantillonnage consécutif libère le prospecteur. Toutes les données sont enregistrées et apparaissent sur commande.

PYLON ELECTRONIC DEVELOPMENT COMPANY, LTD.
20H ENTERPRISE AVE.
OTTAWA, CANADA
K2G 0A6

*marque enregistrée

Hébert Le Houillier & Associés Inc.

actuaire et conseillers
en avantages sociaux

Montréal
1080, Côte du Beaver Hall
Suite 1910
Tél: 866-2741

Québec
4, Place Québec
Tél: 525-4721

Une société
membre
du groupe
Sodarcap, ltée

RAYMOND, CHABOT, MARTIN, PARÉ & ASSOCIÉS

Comptables agréés

17ème étage
La Tour de la Bourse
Montréal, Qué. H4Z 1G9
(514) 878-2891

350 est, boul. Charest
Québec, Qué. G1K 3H5
(418) 647-3151

Sorelslag et Sorelmétal

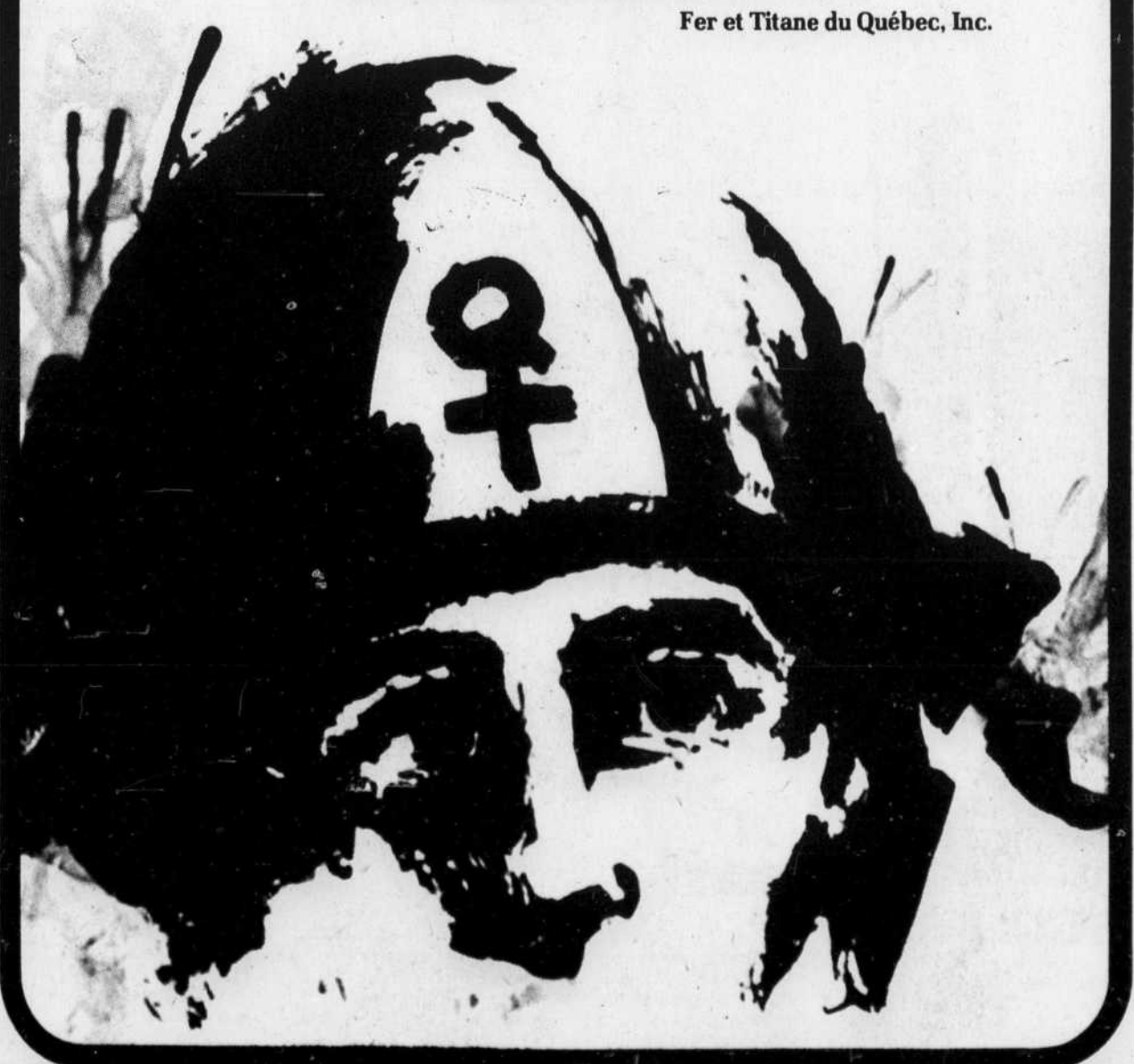
Les richesses naturelles d'un pays deviennent un actif lorsqu'une entreprise est capable de réunir toutes les ressources qui en permettront l'exploitation.

Les plus grands fabricants de pigments et les grandes fonderies du monde sont tributaires d'une compagnie québécoise, la Compagnie de Fer et Titane.

Extrait du sol québécois autour des lacs Tio et Allard, à 27 milles de Havre Saint-Pierre, le minerai est transporté à Tracy, dans la région de Sorel, pour affinage. Quand il en est transformé, le minerai s'appelle Sorelslag et Sorelmétal.

Établi à Montréal, le réseau mondial des ventes et de distribution de la Compagnie de Fer et Titane aide la ville à maintenir sa réputation de Métropole du Canada.

Fer et Titane du Québec, Inc.



Amiante Trois projets qui doubleraient la consommation québécoise de fibres

Il est très difficile d'employer une approche généraliste pour discuter des possibilités de transformation de la fibre d'amiante, de même qu'il est inapproprié de parler d'une industrie des produits d'amiante. Bien que cet énoncé puisse s'appliquer à la plupart des matières premières et des produits de transformation primaire, il est particulièrement juste dans le cas de l'amiante pour les raisons suivantes. D'abord, l'amiante est un terme générique regroupant une grande variété de minéraux fibreux, qui diffèrent tant par leur propriétés chimiques que physiques, et qui trouvent par conséquent des applications fort diverses. En second lieu, la teneur en amiante et, donc, l'importance stratégique de cette matière varient énormément d'un produit à l'autre, en même temps que les possibilités de substituer techniquement et économiquement la fibre d'amiante par des fibres concurrentes. Enfin, il n'existe pas un secteur industriel spécifique de produits d'amiante: il y a une industrie des tuyaux, des matériaux de construction, des couvre-planchers, des textiles, des garnitures de friction, et autres, obéissant à des règles du jeu qui leur sont propres et utilisant à divers degrés la fibre d'amiante comme matière première. Les produits à base d'amiante ont cependant un trait commun, à savoir que la plupart d'entre eux sont des produits matures et en voie de régression, du moins en ce qui concerne leurs marchés traditionnels.

En effet, quelques grands producteurs mondiaux contrôlent l'exploitation des mines d'amiante; au début des années 70 apparurent les premières pénuries d'amiante suivies par des hausses marquées du prix de la fibre, qui à incognito augmenta de 1973 à 1977. Ces augmentations s'ajoutant à la menace permanente de réglementations plus sévères relatives aux problèmes de santé et à la protection de l'en-

vironnement, ont incité nombre de manufacturiers à réduire considérablement, sinon à abolir complètement, les dépenses de recherche sur les produits d'amiante, pour concentrer leurs efforts sur le développement de substituts. Ainsi, les compagnies américaines Bendix et General Motors sont en voie de développer des garnitures de frein semi-métalliques et de métal fritté, dont certaines sont déjà sur le marché. En Europe, royaume traditionnel de l'amiante-ciment, les seules allocations de recherche destinées à ces produits visent à améliorer des procédés de production, et aucune expansion de la capacité de production n'est prévue. Au Colorado, Johns-Manville a considérablement réduit sa recherche dans le cas des produits d'amiante de toute nature pour se concentrer sur d'autres matériaux. Par conséquent, à moins d'un revirement majeur, les produits d'amiante risquent d'accuser un retard qui ira en s'accroissant, tant au niveau de leur performance technique que de leurs prix.

Ces premières constatations ne signifient pas que la demande mondiale pour la fibre d'amiante va diminuer pour autant. En effet, si la croissance de la demande présente un ralentissement marqué sur les marchés traditionnels de l'Europe et de l'Amérique du Nord, elle est compensée par une augmentation rapide dans les pays en voie d'industrialisation, et plus particulièrement au Proche-Orient et en Afrique où la capacité de production de tuyaux et de plaques d'amiante-ciment s'accroît considérablement.

Dans le contexte québécois actuel, on assiste à un débat contradictoire concernant l'avenir de la fibre d'amiante. Certains affirment que le monde connaîtra bientôt une pénurie de fibre, ce qui aura pour effet d'augmenter le pouvoir de négociation des producteurs québécois; d'autres considèrent que l'avenir de la

fibre d'amiante est largement compromis. Ces deux perspectives sont plus ou moins réalistes dans la mesure où la véritable question à poser est, étant donné la faible croissance anticipée de l'offre et de la demande d'amiante, y aura-t-il production ou demande excédentaire, et pour quels types de fibre? Une demande excédentaire pourra justifier l'exploitation de nouveaux gisements et être amortie par des hausses de prix, alors qu'une offre excédentaire résultera en une baisse du taux d'utilisation de la capacité de production de fibre. En 1976, la production mondiale de

Aux fins de discussion, les produits d'amiante sont regroupés en 5 catégories.

Environ 2% des expéditions d'amiante québécois sont consommées dans la production mondiale de textiles, qui requièrent cependant la fibre la plus longue et la plus chère. Cette catégorie comprend le fil et le tissu, utilisés ultérieurement dans la production de garnitures de friction tissées, de garnitures d'étanchéité, de vêtements de protection, de feutres d'assèchement, etc. La plupart des régions du monde sont auto-suffisantes pour répondre à leurs besoins en textiles d'amiante. On retrouve

par

LOUISE DUPUIS

au Québec trois producteurs dans cette industrie qui exportent une bonne partie de leur production à l'extérieur de la province. Les perspectives de marché à travers le monde pour ces produits sont peu encourageantes. A cause de la hausse du prix de la fibre et des normes plus sévères de contrôle des émissions de poussières, la tendance à les substituer par des produits concurrents s'accroît avec le temps.

Les papiers d'amiante consomment environ 31% de la fibre québécoise. La demande pour la plupart de ces produits s'accroît modérément dans les pays industrialisés alors qu'elle est marginale dans les autres pays du monde. L'endos à linéoleum présente les meilleures perspectives de croissance, avec des taux d'augmentation annuelle d'environ 10% dans les pays développés. On retrouve au Québec un producteur de papiers d'amiante qui fabrique des feutres à toitures et des papiers à enveloppement de tuyaux, majoritairement exportés aux États-Unis.

L'amiante-ciment consomme 35% de la fibre québécoise, et plus particulièrement l'amiante-ciment de l'Europe de l'Ouest qui demeure le premier producteur mondial de ce produit. Les marchés européen et nord-américain pour ces produits croîtront très modérément alors qu'au Moyen-Orient, en Afrique et en Amérique du Sud, leur croissance sera rapide. Ainsi, au Proche-Orient, les producteurs européens d'amiante-ciment investissent massivement pour répondre à la demande, parce que la valeur unitaire de ces produits est faible et qu'on ne peut les expédier sur de longues distances. Le Québec compte actuellement un producteur d'amiante-ciment qui expédie une grande partie de sa production à l'extérieur de la province, puisqu'on y consomme très peu de ces produits.

La production mondiale de garnitures de friction moulées consomme environ 10% de l'amiante québécois. Bien qu'à partir de 1980, les nouvelles voitures équipées de garnitures semi-métalliques ou de métal fritté seront de plus en plus nombreuses, le marché de remplacement des freins (environ 80% du marché total), où l'on consomme des garnitures d'amiante, continuera de s'accroître et nécessitera une augmentation de la capacité de production. Le Québec compte actuellement 2 producteurs de garnitures de friction et est un importateur net de ces produits.

La dernière catégorie regroupe les produits qui contiennent de l'amiante comme additif. Cette catégorie, dont les principaux produits sont le carreau amiante-vinyle et la

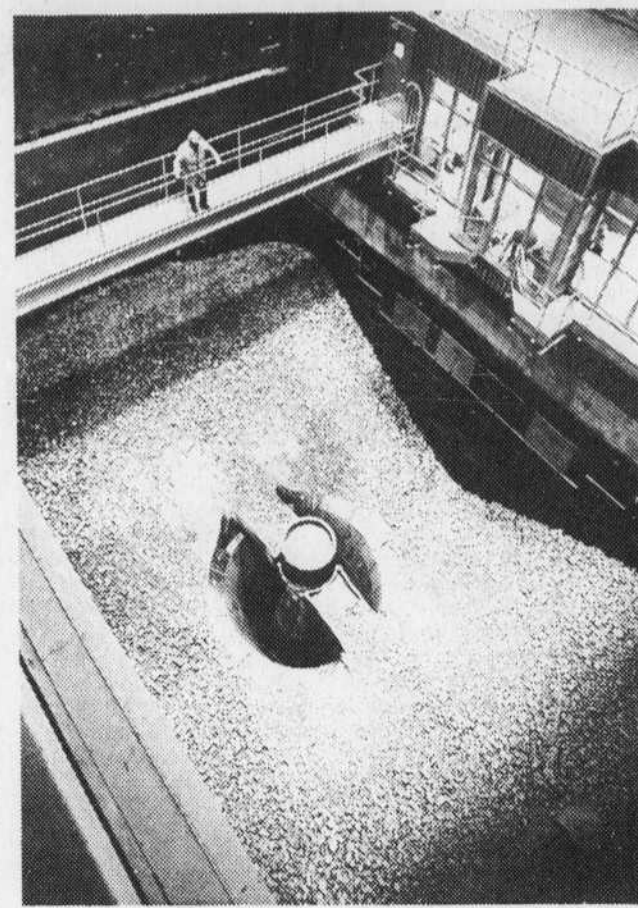
feuille d'amiante compressé, consomme 22% de la fibre extraite au Québec. Le marché du carreau amiante-vinyle est généralement à la baisse alors que celui, plus restreint, du joint d'amiante compressé croît modérément. Quant aux autres produits, ils sont innombrables et ne contiennent que de faibles pourcentages de fibre d'amiante dont l'importance stratégique est par le fait même très limitée.

Même si le Québec exporte 96% de son amiante à l'étranger et qu'il serait possible d'augmenter la transformation locale, il est intéressant de noter que sa capacité de production par habitant en est une relativement élevée. Ainsi, le Québec transforme plus de 15 livres d'amiante par habitant, comparativement à 6,2 aux États-Unis, à 6,6 en Europe et à 7 au Japon. Les possibilités d'augmenter la transformation de l'amiante au Québec se situent à 3 niveaux: l'implantation d'usines pour les produits dont les perspectives de marché sont favorables, la relocalisation d'usines, et la recherche et le développement.

Lors d'une étude sur les possibilités de fabrication de produits d'amiante effectuée par la société SORES et commanditée par l'Association des mines d'amiante du Québec, certains critères, tels que la taille et la croissance des marchés, les prix de vente régionaux des produits, les structures de coûts, les frais de transport et de douane ou le profit concurrentiel ont permis d'identifier 4 produits d'amiante dont les possibilités de transformation au Québec offrent les meilleures chances de viabilité économique. Ainsi, la croissance de la demande pour les endos à linéoleum et le papier à joint justifie largement l'implantation d'une nouvelle usine qui fabriquerait ces deux produits dont les procédés de production sont similaires. Deuxièmement, même si la plaque finie d'amiante-ciment est peu connue en Amérique du Nord, ce produit est attrayant et bien adapté aux besoins architecturaux; un programme intensif de commercialisation per-

mettrait de développer ce marché potentiel, et la plaque finie pourrait à long terme devenir le cœur d'une entreprise intégrée dans le secteur des matériaux de construction. Enfin, il serait possible d'accroître la capacité québécoise de production de garnitures de friction avec une entreprise qui viserait d'abord le marché de remplacement. Ces trois projets pourraient d'ici 1982 presque doubler la consommation québécoise de fibre: ils impliqueraient un investissement initial de l'ordre de \$60 millions et permettraient la création d'environ 400 emplois directs. En ce qui concerne la création d'emplois, certains chiffres avancés récemment portent à 300.000 le nombre de travailleurs de l'amiante au monde; cette statistique ne contient pas uniquement les emplois directement reliés à la transformation de la fibre, mais tous les emplois secondaires et indirects qui en résultent; si on utilisait la même base pour comptabiliser le nombre d'emplois reliés à la transformation de l'amiante au Québec, ce n'est pas 1.600 emplois mais une somme beaucoup plus élevée qui en résulterait.

Quant aux objectifs de création d'emplois et de transformation maximale de la fibre, on fait face au dilemme suivant: les produits dont la teneur en amiante est très élevée, comme les papiers, font généralement partie d'industries à faible utilisation de main-d'œuvre, alors que les produits susceptibles de créer plus d'emplois, comme l'amiante-ciment et les garnitures de friction, ont un contenu en amiante beaucoup moins élevé.



D'autres possibilités pour le Québec résident dans la relocalisation d'usines. Par exemple, même si la capacité nord-américaine de production de tuyaux d'amiante-ciment est suffisante pour satisfaire la demande jusqu'à 1985 et que de plus, ce produit est surtout consommé dans l'ouest canadien et américain, certaines mesures incitatives pourraient amener des producteurs à relocaliser leurs usines au Québec. Il en va ainsi pour les papiers d'amiante et certains autres produits moins importants.

Enfin, des actions énergiques pourraient être entreprises pour développer de nouveaux produits, améliorer la performance des produits d'amiante par rapport à leurs substituts, pour améliorer la

perception de l'amiante et de ses dérivés ou encore pour perfectionner les procédés de production et les techniques d'utilisation des produits d'amiante. En Amérique du Nord, et plus récemment en Europe, l'amiante a fait l'objet de critiques pour les effets que provoque l'émission de fibre sur la santé des travailleurs et des utilisateurs. Cependant, des techniques ont été développées permettant un contrôle efficace des émissions de fibre et dont l'application réduit considérablement

Suite à la page 21

■ Louise Dupuis est économiste à l'emploi de la société Sorès. Elle a entre autre collaboré à l'étude sur les possibilités de transformation de l'amiante au Québec

Maheu, Noiseux & Associés

comptables agréés

2 Complexe Desjardins, bureau 2600
C.P. 153, Montréal H5B 1E8
tel. (514) 281-1555

SOCIÉTÉ NATIONALE COLLINS BARROW, avec bureaux à
Vancouver, Calgary, Edmonton, Winnipeg, Toronto et Halifax
AFFILIATION INTERNATIONALE: FOX, JOSOLYNE, FIDES

Compliments de

YVON BOULANGER LIMITÉE

IMPRIMEUR DE DOCUMENTS
MONÉTAIRES

2325 Dandurand

Montréal H2G EZ9
Tél.: 273-7777



MINES EAST SULLIVAN LTÉE
et
GROUPE MINIER SULLIVAN LTÉE

2500, Édifice BCN
500, Place d'Armes, Montréal H2Y 2W6, Québec
Tél.: (514) 849-5733

La production mondiale de garnitures de friction moulées consomme environ 10% de l'amiante québécois. Bien qu'à partir de 1980, les nouvelles voitures équipées de garnitures semi-métalliques ou de métal fritté seront de plus en plus nombreuses, le marché de remplacement des freins (environ 80% du marché total), où l'on consomme des garnitures d'amiante, continuera de s'accroître et nécessitera une augmentation de la capacité de production. Le Québec compte actuellement 2 producteurs de garnitures de friction et est un importateur net de ces produits.

La dernière catégorie regroupe les produits qui contiennent de l'amiante comme additif. Cette catégorie, dont les principaux produits sont le carreau amiante-vinyle et la

il faut de tout
pour faire
une mine



SOQUEM

2406, Quatre-Bourgeois
Sainte-Foy, Québec G1V 1W5
Tél. (418) 658-5400
Télex: 051-3421

Nous rassemblons les pièces du puzzle, nous le complétons. SOQUEM dispose des ressources humaines, techniques et financières voulues pour mener à terme tout bon projet minier. Si vous cherchez un partenaire d'exploration ou de mise en valeur, nous aimerions examiner vos plans. Si vous envisagez d'investir dans l'industrie minière, nous avons d'intéressants programmes à partager dans diverses régions du Québec. Nous étudions tout type d'association. SOQUEM fonce, foncez donc avec elle!

L'amiante du Québec
au service du monde entier.

Plus de 80 pays dans le monde utilisent l'amiante du Québec dont les propriétés exceptionnelles — que ne réunit aucune autre substance naturelle ou artificielle — trouvent des centaines d'applications qui contribuent à la sécurité et à la protection de l'homme.

L'Association des mines d'amiante du Québec.

Canadian Johns-Manville
Les Mines Carey-Canadienne

Lake Asbestos
Les Mines d'Amiante Bell

Les futures politiques minérales devront tenir compte

En 1977, la production minière québécoise a augmenté de 9%, passant de \$1.49 milliard à \$1.63 milliard. Cependant, malgré cette légère augmentation, on peut facilement affirmer que l'année 1977 a été désastreuse pour la majorité des sociétés minières opérant au Québec.

Cette augmentation s'explique tout d'abord par une augmentation moyenne de 25% du prix de l'amiante en 1977, ce qui a permis une augmentation de \$92 millions pour ce secteur dont la valeur totale de la production passait de \$339 millions à \$431 millions. La valeur de la production des matériaux de construction a aussi augmenté d'une trentaine de millions de dollars.

Quant aux métaux, l'augmentation du prix de l'or sur les marchés internationaux, a permis une très faible augmentation de la valeur de la production minière, soit \$17 millions, passant de \$743 millions à \$760 millions en 1977.

Enfin, seuls l'or, l'amiante et le minerai de fer ont profité d'une augmentation de leur prix de vente sur le marché mondial. Dans le cas de l'or, en 1977, sa valeur moyenne a augmenté de 26.9% par rapport à 1976, alors que le prix de vente moyen du minerai de fer qui était de \$18.74 la tonne métrique, en 1976, s'est situé en moyenne à \$20.24 en 1977, soit une augmentation de 8%.

Dans le secteur des mines métalliques, seules les mines d'or ont opéré à peu près normalement. Malgré une légère augmentation du prix de vente du minerai de fer au cours de l'année, les mines de fer de la Côte Nord ont éprouvé d'énormes difficultés. Les surplus accumulés au niveau mondial sont tels que ces opérations ont dû réduire leur production à 65% de leur capacité et supporter des inventaires évalués à quelque \$200 millions. La grève déclenchée au début de mars, affectant toutes les opérations de la Côte Nord, aura sûrement un effet désastreux sur la situation économique de ce secteur au cours de 1978.

Quant à nos mines de cuivre et de zinc, elles ont continué, pour la plupart d'entre elles, à se battre pour leur survie, alors que certaines opérations marginales ont dû soit fermer leurs portes, soit annoncer une fermeture à brève échéance. Les stocks de cuivre et de zinc au niveau international étant demeurés à peu près stationnaires, le prix de vente du cuivre est demeuré le même

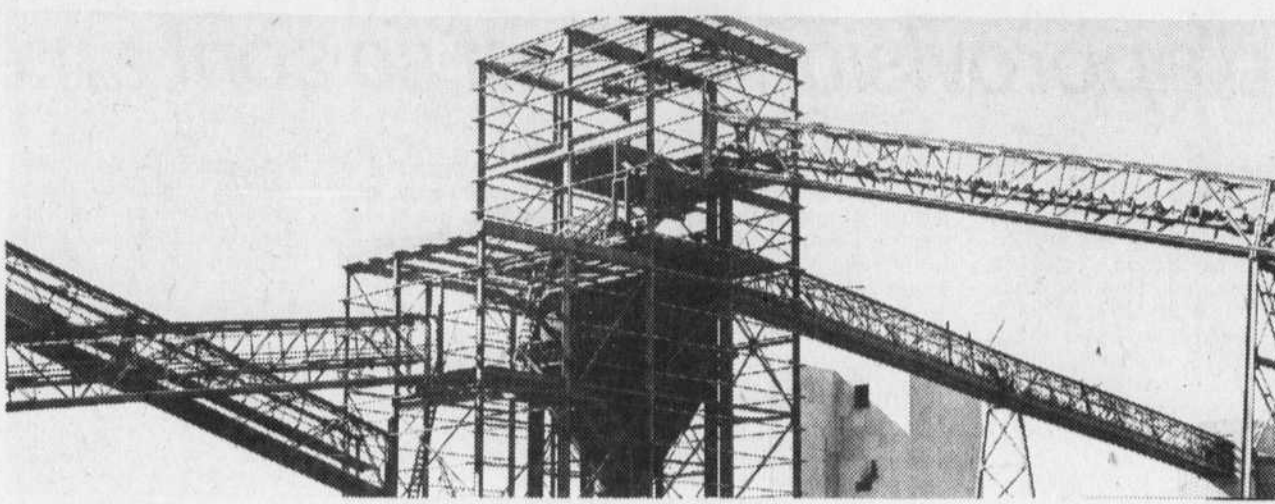
et à un niveau qui ne permet pas d'assurer une rentabilité normale à nos entreprises, alors que le prix du zinc affichait une baisse de 7% en moyenne au cours de l'année. Les graphiques que l'on retrouve dans le rapport annuel de Noranda, nous montrent bien la corrélation qui existe entre le prix des métaux usuels et les stocks mondiaux accumulés.

Si l'on compare l'année 1977 à l'année 1974, qui a été pour l'industrie minière québécoise une année raisonnablement profitable, on s'aperçoit qu'au cours de cette période, le prix moyen du cuivre a baissé de 10.2%, le prix de l'or a augmenté de 6 de 1% et le prix du zinc a augmenté de 5 de 1%. Par contre, le prix du minerai de fer a augmenté de 59.9%.

D'autre part, si l'on établit la comparaison entre ces deux mêmes années au niveau des coûts de main-d'œuvre et des contributions des employeurs miniers aux nombreux programmes de gouvernements, on s'aperçoit que la somme des salaires et avantages sociaux au cours de cette période, a augmenté de 46.8%, que la part des employeurs pour défrayer le coût des politiques sociales des gouvernements (accidents de travail, salaire minimum, régimes de rentes, programmes de santé, assurance-chômage) a augmenté de 101.8% et que les contributions des entreprises en taxes municipales, provinciales et fédérales qui sont des coûts ajoutés, ont augmenté de 93.9%. De sorte que le coût total aux employeurs pour les salaires, avantages sociaux et les différentes contributions et taxes aux gouvernements, qui équivalait en moyenne à \$16,917.00 par employé en 1974, ce coût total s'élevait en 1977, à \$26,133.00 par employé.

Il faut remarquer que ces statistiques couvrent tout le secteur des métaux. Dans le cas des mines d'or et de métaux usuels, au niveau des contributions patronales aux programmes sociaux des gouvernements, la situation est encore plus défavorable puisque l'augmentation a été de 141.2%.

D'autre part, en 1974, les gouvernements recevaient sous forme d'impôts sur les profits des corporations et en taxes minières, l'équivalent de \$5,103.00 par employé, alors qu'en 1977, ils n'en recevaient que \$2,047.00. Donc, si l'on fait la somme des revenus des gou-



de l'aspect cyclique de l'industrie

vernements provenant soit des contributions et taxes qui sont des coûts ajoutés aussi bien que des impôts sur les profits, on s'aperçoit qu'en 1974, ceux-ci ont recueilli des employeurs miniers l'équivalent de \$7,735.00 par employé, alors qu'en 1977, ils n'ont obtenu que l'équivalent de \$7,209.00 par employé.

Il faut tenir compte du fait qu'en 1974, les réformes de l'impôt sur les profits des corporations, abolissant la majorité des stimulants, avaient été mises en vigueur par le fédéral et le gouvernement du Québec et qu'en 1975, les taux de la taxe minière étaient, à toute fin pratique, doublés. En face de telles statistiques et considérant le caractère cyclique indéniable de l'industrie minière, il nous faut bien conclure que des taux d'impôts exagérément élevés, enlèvent toute possibilité aux opérations de bâtir des réserves au cours des cycles favorables pour survivre au cours des années de dépression, sans pour autant rapporter plus aux gouvernements à moyen terme.

Il y a quelques années le chef du Nouveau parti démocratique canadien lançait une campagne pour combattre les soi-disant profits exorbitants des compagnies minières désignées alors comme des "Corporate Welfare Burns". Cette campagne a fortement influencé les gouvernements d'alors qui augmentèrent de mesurement les impôts des sociétés minières. On vit présentement le résultat de ces politiques.

Personne, cependant, ne nous a jamais expliqué clairement comment on peut garder

une économie saine tout en maintenant les entreprises au bord de la faillite.

Bien plus, certains préconisaient alors que les augmentations d'impôts auraient un impact sur la conservation des ressources minières. On sait bien aujourd'hui que l'inverse s'est produit et que ces fardeaux financiers additionnels ont résulté dans bien des cas, en un gaspillage de ressources puisque souvent, ils sont deve-

inflationniste comme celle que nous connaissons puisque, alors que les coûts de production ne cessent d'augmenter les prix des métaux sont fixés au niveau international sans aucune corrélation avec l'augmentation des coûts. Garder les coûts de production dans des limites raisonnables demeure donc le seul choix possible pour assurer la survie des opérations minières au cours de telles périodes.

par

L. GONZAGUE LANGLOIS

nus les principales causes de fermeture de mines dont le gisement initial était loin d'être épuisé.

Avant les derniers bouleversements fiscaux, il y a eu une période où avec l'amélioration des techniques d'exploitation, il devenait possible d'exploiter des gisements à basse teneur. Les Mines Gaspé, par exemple, ont investi \$130 millions dans les années 1972-73, sur la foi qu'en augmentant la production et la productivité, elles pourraient exploiter avec profit du minerai titrant 0.4% de cuivre. De telles initiatives servaient alors à augmenter le potentiel de nos richesses minières. Au cours des deux dernières années, nous vivons la situation contraire. De plus en plus de mines, autrefois prospères, se sentent présentement accablées à la faillite malgré des efforts importants pour survivre. Car, on ne peut rendre la direction des entreprises responsables d'une telle situation précaire, puisque la production par travailleur a augmenté de 30% au cours des quatre dernières années dans les mines d'or et de métaux usuels.

Il en est résulté que malgré une augmentation de plus de 53% dans les salaires pour la période couvrant 1974 à 1977, l'augmentation du coût de production par tonne de minerai, n'a augmenté que de 20% au cours de cette même période. Les quelques statistiques que nous venons de soumettre indiquent bien la grande vulnérabilité de l'industrie minière au niveau de sa rentabilité, surtout dans une période

Amiante
Suite de la page 20

les risques pour la santé. Une meilleure diffusion de ces techniques, tant au niveau de la fabrication que de l'utilisation des produits d'amiante, pourrait relever l'image de l'amiante et stimuler ses débouchés.

En conclusion, si l'utilisation de la fibre et des produits d'amiante évoluera de façon modérée dans les années à venir, il existe des possibilités de développement qu'un pays producteur important comme le Québec devrait exploiter.

D'ailleurs, nous sommes heureux de constater que le ministre des Richesses naturelles ait compris cet état de choses et qu'il ait pu convaincre ses collègues du gouvernement québécois d'accorder une réduction de la taxe sur les carburants consommés par les véhicules circulant hors des voies publiques. Cette mesure se traduira, en fait, par une réduction des coûts de production de notre industrie minière équivalant à plusieurs millions de dollars et équilibrera sur ce point les autres provinces canadiennes.

Etant donné la grande vulnérabilité de notre industrie, nous ne comprenons pas cependant pourquoi le secteur minier fait, d'une part l'objet, souvent à l'exclusion des autres, de législation spéciale

ou de charges financières spécifiques, et d'autre part, qu'il soit souvent choisi pour expérimenter soit de nouvelles politiques sociales, soit des interventions gouvernementales directes dans l'entreprise privée.

Les grandes campagnes de publicité basées sur des statistiques erronées au sujet des maladies industrielles, se sont faites jusqu'à présent sur le dos du secteur minier et ont abouti, dans le cas de la silicose et de l'amiante, à la

passation d'une loi (no 52) tellement coûteuse et à ce point inapplicable qu'on hésite, après deux ans et demi, à la mettre en vigueur intégralement. D'ailleurs, les récentes déclarations du docteur Jacques Gougou, directeur du Département de Pneumologie à la C.A.T., sur l'incidence de l'amiante dans les mines, sont un démenti formel à la publicité trompeuse des années 75. Nous savons très bien, par ailleurs, que d'autres secteurs industriels ayant une incidence de silicose et d'amiante beaucoup plus prononcée que la nôtre, ne sont pas soumis à la même sollicitude gouvernementale.

Jusqu'à présent, par exemple, le secteur minier québécois qui totalise moins de 15,000 travailleurs, doit supporter plus de 75% du coût de toutes les pensions accordées pour surdité industrielle, alors que nous savons très bien que beaucoup d'autres secteurs industriels sont aussi

bruyants que le nôtre, tout en totalisant un nombre de travailleurs plusieurs fois supérieur.

Dans le domaine de l'environnement, on n'a qu'à ouvrir les journaux pour constater que les déclarations les plus fracassantes et les plus douteuses sont réservées au secteur minier. Que l'on pense au dossier mercure, résultat d'études plus que superficielles, qui cependant est à la source de poursuites judiciaires importantes contre les compagnies minières opérant dans le nord-ouest québécois.

Les Métallus sont revenus dernièrement avec leur projet de fonds miniers en se fixant comme objectifs principaux, la stabilisation de l'emploi et un régime de pension transférable. La réalisation de tels objectifs serait présentement désastreuse financièrement pour l'industrie minière québécoise et totalement discriminatoire à l'endroit d'un secteur industriel particulier. Pourtant le gouvernement étudie sérieusement cette question.

Pourquoi d'autres secteurs industriels ne seraient-ils pas désignés pour servir d'expérience pilote dans ce domaine, surtout ceux qui peuvent refléter leurs coûts additionnels sur le prix de vente de leurs produits.

Depuis que le gouvernement québécois a décidé d'intervenir directement dans le secteur privé, dans 90% des cas, il a choisi le secteur minier pour ses interventions et la loi 70 établissant la Société nationale de l'Amiante, dont l'un des objectifs principaux est d'acquiescer la société Asbestos Corporation, indique bien son désir de continuer dans cette direction.

La Commission des Valeurs mobilières a tellement voulu saisir les transactions boursières dans le cas des compagnies minières juniors, qu'elle a complètement paralysé les possibilités d'explorations des prospecteurs.

Enfin, l'augmentation et les nombreuses transformations de la fiscalité minière effectuées par les gouvernements fédéral aussi bien que provincial, au cours des cinq (5) dernières années, n'ont aucun pendant dans les autres secteurs industriels.

Une telle sollicitude gouvernementale nous touche, évidem-

ment, mais s'avère à la longue de plus en plus coûteuse et de plus en plus encombrante et c'est, à notre avis, l'une des raisons majeures du manque d'intérêt des investisseurs pour le secteur minier qui se traduit par une baisse dans l'exploration minière.

Il est temps, il me semble, que nos gouvernements se rendent compte, une fois pour toutes, de la vulnérabilité économique de l'industrie minière et s'ils veulent son progrès, ils devront prendre garde de ne pas surcharger inutilement les coûts de production de nos entreprises par toutes sortes de contraintes, politiques ou sociales, toujours fort coûteuses et souvent fort démotivantes.

Si le gouvernement veut le progrès de l'industrie minière au Québec, il lui faut aussi établir des conditions de recherche et d'exploitation convenables, sinon attrayantes, pour les investisseurs de capitaux de risque. Que nos gouvernements reviennent à des taux d'impôts sur les profits et à des taxes minières plus raisonnables dont la somme ne devrait jamais dépasser 50% des profits imposables. Que nos gouvernements reviennent, par exemple, à certains stimulants qui ont fortement influencé le développement du secteur minier au Québec, tels une exemption complète d'impôts pour une période de deux (2) ans dans le cas de nouvelles mines, tels l'acceptation pour fins d'imposition, que les dépenses d'exploration et de mise en valeur soient calculées à 200% du coût réel. Il s'agit, en somme, de créer des conditions favorables pour voir affluer de nouveau le capital de risque dans l'industrie minière québécoise.

Il devient de plus en plus nécessaire que les politiques minières de nos gouvernements s'inspirent des caractéristiques propres à l'industrie minière et non de certains mythes tels les profits exorbitants des entreprises réalisées au détriment de la population soi-disant propriétaire des ressources et la possibilité financière illimitée des sociétés extractrices.

■ M. Gonzague Langlois est directeur général de l'Association des mines de métaux du Québec.

CHROMASCO

Société canadienne oeuvrant dans quatre secteurs d'activités :

- métaux ferreux et non ferreux
- adhésifs industriels
- commerce international
- services financiers.

680 RUE SHERBROOKE OUEST
MONTREAL, QUEBEC
(514) 281-1500

Nos contributions à l'avenir de l'Industrie Minière du Canada

Exploration

Nous sommes constamment à la recherche de nouveaux gisements de minerai dans presque toutes les parties du Canada. Nos méthodes sont parmi les plus perfectionnées et les plus sophistiquées au monde.

Recherche

Nous sommes à la pointe du progrès dans le domaine métallurgique non ferreux. Nous sommes prêts à mettre nos connaissances techniques à la disposition de tous nos associés canadiens qui détiennent des propriétés qui ont un potentiel de mise en valeur pour l'avenir.



Mise en valeur

Notre mine de cuivre Thierry, à Pickle Lake, dans le nord-ouest de l'Ontario, est maintenant en production. UMEX l'a transformée d'un rêve rempli d'espoir en une mine opérationnelle.

Financement

Nous sommes en mesure de fournir le financement essentiel, ainsi que les ressources nécessaires à l'exploration et à la mise en valeur, dans des entreprises communes. Si vous êtes dans l'industrie minière du Canada, considérez UMEX comme membre de la famille!



UMEX UNION MINIERE EXPLORATIONS AND MINING CORPORATION LIMITED

...ajoutant une nouvelle dimension d'expérience à l'échelle mondiale à l'industrie minière du Canada.

1068-7^e rue, Val d'Or,
Québec
(819) 824-2994

1935 Leslie Street,
Toronto
(416) 445-8832

Suite 200, 4299 Canada Way,
Burnaby, B.C.
(604) 437-9491

NOUS AVONS DES INTERETS COMMUNS.

Vous avez des problèmes de productivité, d'innovation, d'expansion de marchés? Le **mic** a des programmes qui proposent des solutions.

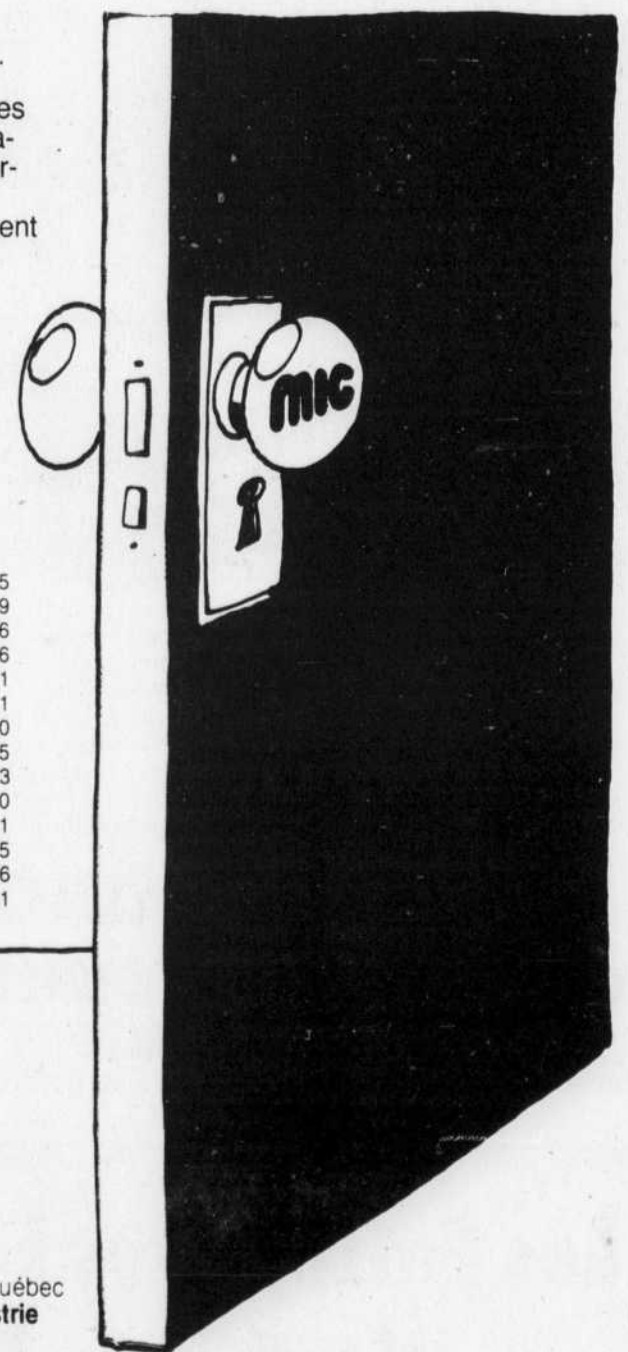
Consultez nos bureaux régionaux. Ils sont là pour vous faciliter l'accès à ces programmes.

BUREAUX REGIONAUX:

Hauterive	(418) 589-5715
Hull	(819) 771-6239
Jonquière	(418) 547-9336
Longueuil	(514) 873-4446
Montmagny	(418) 248-3331
Montréal	(514) 873-5581
New-Carlisle	(418) 752-2220
Noranda	(819) 762-0865
Québec	(418) 643-8993
Rimouski	(418) 723-4440
Saint-Jérôme	(514) 436-6331
Sherbrooke	(819) 565-0205
Trois-Rivières	(819) 379-6776
Victoriaville	(819) 752-9781



Gouvernement du Québec
Ministère de l'Industrie
et du Commerce



Pétrole

Les perspectives d'approvisionnement se sont améliorées

L'analyse du tableau énergétique présent et futur du Canada nous permet de faire preuve d'optimisme raisonné en se gardant bien cependant de toute illusion. Les découvertes récentes dans l'Ouest canadien ont porté certains à croire qu'il y avait encore toutes sortes de pétrole et de gaz classiques à découvrir et que les problèmes énergétiques du pays pourraient être résolus grâce à l'accroissement de la production du bassin Sud. Ce sont là des suppositions gratuites et dangereuses.

Toutefois, grâce au programme intensif d'exploration et de mise en valeur réalisé par l'industrie pétrolière au cours des deux dernières années, les perspectives d'approvisionnement se sont améliorées. En 1985, nous nous attendons que la capacité de production de pétrole sera supérieure d'environ 200.000 barils par jour à ce qui avait été prévu précédemment. Les nouvelles découvertes de pétrole léger et de pétrole lourd classique représenteront la majeure partie de cet accroissement. Le reste proviendra de la production plus élevée des réserves actuelles et de l'amélioration des méthodes de récupération. À plus longue échéance, au-delà de 1985, notre approvisionnement en pétrole canadien dépendra de plus en plus de la production des usines des sables pétroliers.

Du côté de la demande, le taux d'augmentation de la consommation d'énergie semble accusé un ralentissement. Les effets des augmentations de prix des hydrocarbures et les mesures de conservation commencent à se manifester de façon sensible. Face à l'augmentation des prix de l'énergie il est devenu économiquement intéressant

pour les compagnies de faire des mises de fonds importantes dans les mesures de conservation. Il en est résulté une réduction assez importante de la consommation industrielle.

Le ralentissement économique récent a influé, naturellement, sur la demande d'énergie. Grâce à cet ensemble de facteurs, l'accroissement annuel de la consommation d'énergie au Canada, d'environ 6% en moyenne dans les années soixante-dix, est tombé, l'année dernière, à environ 3%. La demande de pétrole brut, qui fournit à peu près 43% de notre énergie totale, s'est accrue de moins de 1% l'année dernière et nous espérons que son taux d'accroissement ne variera guère dans l'avenir.

Cette réduction considérable de l'accroissement de la consommation de pétrole nous permet aujourd'hui d'entrevoir que la demande canadienne de pétrole brut se stabilisera à environ deux millions de barils par jour au milieu des années quatre-vingt, voire dans les années quatre-vingt-dix, comparativement à nos prévisions de quelque deux millions et demi de barils par jour d'il y a deux ans pour 1990. En supposant une croissance économique modérée, le maintien de la conservation, et un vaste programme de mise en valeur de l'énergie nous aurions une bonne chance de maintenir notre dépendance à l'égard du pétrole importé dans les limites de l'objectif d'auto-suffisance fixé par le gouvernement fédéral, c'est-à-dire la quantité la moins élevée entre un tiers de la demande totale et 800.000 barils par jour.

Néanmoins, si l'économie canadienne prenait véritablement son essor — c'est ce que

nous espérons tous — ce serait une tout autre histoire et il faudrait alors procéder à une révision de ces estimations. Dans une économie revigorée, il serait très peu probable que le taux d'accroissement de la consommation de pétrole brut puisse se maintenir à 1%. Mais la quantité de pétrole que nous utilisons revêt autant d'importance que l'efficacité de son utilisation.

Que l'on tienne compte ou non d'une croissance économique élevée ou modérée, le besoin d'un programme très intensif de mise en valeur de l'énergie au Canada ne laisse pas de doute. En premier lieu, le fait de dépendre du pétrole importé, même pour 600.000 ou 700.000 barils par jour, laisse toujours le Canada dans une position très vulnérable, notamment lorsque la majeure partie du pétrole proviendra d'une région aussi instable politiquement que le Moyen-Orient.

En second lieu, il est loin d'être acquis que nous puissions maintenir les importations nettes en deçà de 600.000 ou 700.000 barils par jour. Bien loin de là, cette limitation des importations de pétrole ne sera possible que grâce à un vaste programme de mise de fonds.

En fait, le gouvernement fédéral a estimé qu'entre 1976 et 1990, le Canada devra dépenser plus de \$180 milliards pour trouver d'autres sources intérieures d'énergie. Plus de la moitié est attribuée au développement de l'énergie électrique le reste allant à l'exploration et à la mise en valeur de hydrocarbures et au charbon.

Comme on peut l'imaginer, des projets de cette envergure exerceront forcément un effet considérable sur l'économie. En fait, en plus de fournir l'énergie supplémentaire dont

nous avons tellement besoin, ils peuvent constituer en eux-mêmes la base d'un relèvement économique considérable. Nous en tirerons un double avantage: plus d'énergie et plus d'emplois. À la conférence fédérale-provinciale des premiers ministres en février, le ministre de l'Énergie, M. Alastair Gillespie, a mentionné un certain nombre de projets énergétiques entraînant des dépenses de l'ordre de \$55 milliards. Il a fait remarquer que ces projets — représentant environ un tiers des \$180 milliards qui seront nécessaires — créeraient, dans la seule phase de la construction, plus d'un million d'années-hommes d'emploi. Même étalés sur une certaine période, ils représentent un apport massif d'emplois et de richesses dans l'économie canadienne.

Il est de bon augure que ce pays puisse se permettre une mise de fonds de cet ordre.

lutions économiques. Il se peut que les Canadiens, pour des raisons telles que la sécurité accrue de l'approvisionnement, soient tout à fait d'accord pour payer une prime pour une partie de leur énergie. Mais au moins, nous devons être conscients du fait que nous payons une prime. Il ne faut pas que nous commettions l'erreur de croire que les avantages non commerciaux sont gratuits.

Prenons un exemple. Les découvertes de gaz naturel dans l'Ouest canadien ont accru les réserves de gaz à un point tel que le potentiel d'approvisionnement excède la demande du marché actuel. Il s'agit, bien sûr, de ce qu'on appelle le surplus temporaire de gaz. En tant que moyen de créer un marché pour une partie de ce gaz et, en même temps, d'assurer au Canada une plus grande sécurité d'approvisionnement en énergie, on a proposé de prolonger

par

JOHN A. ARMSTRONG

Mais le fait que le Canada soit théoriquement capable de mobiliser des capitaux d'une telle importance ne signifie pas nécessairement que le secteur privé, qui assumera la majeure partie des responsabilités — du moins en ce qui concerne le pétrole et le gaz — sera capable d'attirer les capitaux nécessaires. Une étude récente du ministère fédéral de l'Énergie, des Mines et des Ressources met fermement le doigt sur le noeud du problème, lorsqu'elle indique, pour le financement de l'énergie: "Le facteur critique restera la viabilité économique à long terme des projets entrepris".

En mettant sur pied un projet particulier, une compagnie doit établir un équilibre entre ce qu'on pourrait appeler les considérations commerciales et les considérations non commerciales. Si un projet donné ne tient pas suffisamment compte des facteurs non commerciaux — comme la protection de l'environnement et les avantages sociaux pour la collectivité —, il est peu probable que le gouvernement ou le public accordent leur soutien. Par ailleurs, si un projet comporte trop de facteurs non commerciaux qui lui sont propres il pourrait fort bien se révéler non économique et, par conséquent, incapable d'attirer les capitaux d'investissement ou de fournir un taux de rendement convenable.

Les gouvernements, tout comme l'industrie privée, doivent aussi considérer de nombreux facteurs au moment de prendre leurs décisions en matière énergétique. En plus des variables commerciales courantes, il leur faut tenir compte des effets de certaines questions moins tangibles et moins mesurables, mais qui n'en sont pas moins importantes, telles que la sécurité d'approvisionnement, les répercussions de politiques diverses sur l'économie, la situation de notre balance des paiements et les besoins de groupes particuliers.

De même que l'industrie privée, les gouvernements doivent s'efforcer d'établir un équilibre entre tous ces facteurs commerciaux et non commerciaux. Mais, en même temps, ils disposent d'une liberté plus grande que le secteur des affaires pour prendre leurs décisions et mettre en oeuvre les projets puisqu'ils ne sont pas tenus de réaliser des profits au sens commercial du terme. Cela n'a rien d'anormal. Parfois, des décisions qui ne sont pas économiques sous l'angle commercial doivent être prises dans l'intérêt du pays — cela fait partie des tâches d'un gouvernement.

Il ne faut cependant pas perdre de vue que, par définition, les solutions non économiques à nos problèmes énergétiques, fussent-elles apportées pour les meilleures raisons qui soient, sont appelées à revenir plus cher que les so-

lutions économiques. Il se peut que les Canadiens, pour des raisons telles que la sécurité accrue de l'approvisionnement, soient tout à fait d'accord pour payer une prime pour une partie de leur énergie. Mais au moins, nous devons être conscients du fait que nous payons une prime. Il ne faut pas que nous commettions l'erreur de croire que les avantages non commerciaux sont gratuits.

Prenons un exemple. Les découvertes de gaz naturel dans l'Ouest canadien ont accru les réserves de gaz à un point tel que le potentiel d'approvisionnement excède la demande du marché actuel. Il s'agit, bien sûr, de ce qu'on appelle le surplus temporaire de gaz. En tant que moyen de créer un marché pour une partie de ce gaz et, en même temps, d'assurer au Canada une plus grande sécurité d'approvisionnement en énergie, on a proposé de prolonger

jusqu'à Québec et Halifax le gazoduc qui va de l'Alberta à Montréal. C'est là, on le comprendra facilement, une proposition politiquement attrayante. Mais du point de vue économique, certains aspects de cette proposition sont difficiles à justifier. On pourrait avoir de bonnes raisons, à des titres divers, de prolonger le gazoduc jusqu'à Québec mais, au-delà de Québec, l'avantage économique se détériore progressivement. Le gaz naturel n'aurait aucune chance de rivaliser efficacement avec les produits pétroliers dans les Maritimes, à moins que la demande de gaz ne soit stimulée artificiellement par une répartition du marché ou par d'importantes subventions du gouvernement.

Le prolongement du gazoduc jusqu'à Halifax n'apporterait pas grand chose non plus aux Maritimes en termes de sécurité d'approvisionnement. Si l'on tient compte du marché raisonnablement possible du gaz, le volume de pétrole brut remplacé ne représenterait pas plus de 15% de la demande totale de pétrole dans ces provinces, soit environ

40.000 barils par jour. Alors que cela n'influerait pas de façon marquée sur la position d'ensemble du Canada en matière de sécurité de l'approvisionnement, les répercussions pourraient être considérables sur l'industrie du raffinage, qui souffre déjà d'une surcapacité prononcée dans l'est du Canada.

J'estime que, les gouvernements, avant d'appuyer toute mesure destinée à prolonger le gazoduc jusqu'aux Maritimes, se doivent d'examiner très soigneusement leurs choix. Car, dans ce cas, le Canada a des solutions de rechange.

Il est crucial de savoir si le prolongement du gazoduc jusqu'à Halifax utiliserait au mieux une ressource non renouvelable. Ne serait-il pas préférable, pour assurer la sécurité d'approvisionnement des Maritimes, de subventionner la mise en valeur d'une autre source d'énergie, tel que le gaz naturel liquéfié des îles de l'Arctique? Cela ne servirait-il pas mieux les intérêts à long terme du Canada que l'acheminement par gazoduc du gaz de l'Alberta aux provinces de l'Atlantique?

Je sais que toute suggestion de ma part d'accroître nos exportations de gaz naturel peut m'attirer les foudres de certains critiques improvisés mais, compte tenu des quantités de gaz qu'on a découvertes dans l'Ouest canadien et dans l'Arctique, c'est une solution qui doit être soigneusement réexaminée. Du point de vue économique, elle est fort justifiable — les dollars supplémentaires que les exportations de gaz naturel apporteraient au Canada influeraient beaucoup plus fortement sur notre balance de paiement en matière d'énergie que le subventionne-

ment des installations de distribution de gaz à destination des Maritimes.

Les problèmes d'autogénération de fonds auxquels certains prospecteurs se heurtent à l'heure actuelle dans l'Ouest canadien portent à croire qu'il faudra ouvrir d'autres marchés au gaz de la région pour encourager les prospecteurs à rechercher de nouvelles réserves. Personne ne suggère que les producteurs soient libres d'exporter autant de gaz qu'ils le veulent aussi longtemps qu'ils le désirent. Toutefois, les approvisionnements sont maintenant suffisants pour permettre au gouvernement fédéral d'examiner la possibilité d'autoriser de plus fortes exportations à court terme — disons pour cinq ans — sans courir le risque de perdre la maîtrise de la situation énergétique du pays.

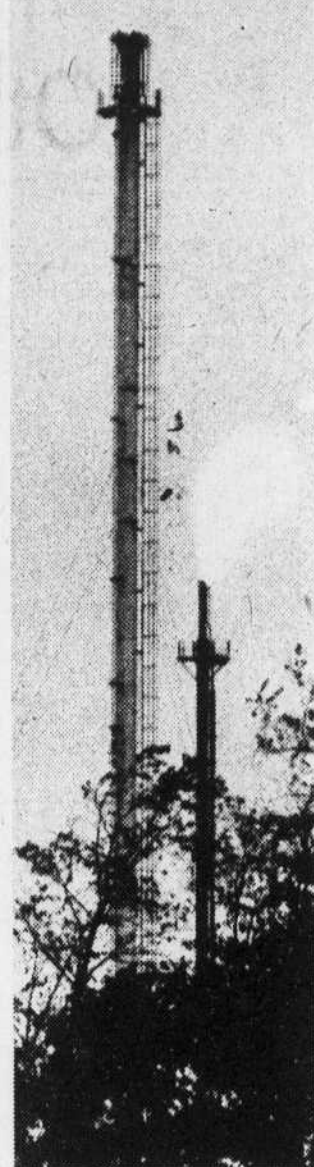
Ce sont là quelques-unes des solutions qui se présentent dans une situation énergétique particulière. C'est dire toute la complexité de l'ensemble du problème de mise en valeur de l'énergie. Evidemment, il n'existe de solution parfaite à aucun problème. Il s'agit d'évaluer au mieux tous les facteurs en jeu — commerciaux, non commerciaux et politiques — et d'arriver à la meilleure réponse possible.

Les événements de ces toutes dernières années ont prouvé très clairement que, pour la mise en valeur de l'énergie, la carotte se révèle plus efficace que le bâton. Le panorama de notre approvisionnement en gaz et en énergie intérieure s'est éclairci lorsque les prospecteurs ont réagi aux stimulants fiscaux.

Moyennant la persistance d'un climat législatif stable et prévisible pour la mise en va-

leur des hydrocarbures, je suis convaincu que l'industrie poursuivra son élan. Comme dans les autres secteurs de l'économie, les objectifs nationaux dans le domaine de l'énergie ont de fortes chances d'être atteints lorsque les politiques tiennent compte des intérêts légitimes du secteur privé au même titre que ceux du secteur public.

■ M. John A. Armstrong est président directeur général de la compagnie pétrolière Impériale.



Maheu, Noisieux & Compagnie

Systématisation et administration 2 Complexe Desjardins, bureau 2600
C.P. 153, Montréal H5B 1E8
Tél.: (514) 281-1555



L'AMIANTE EST ININFLAMMABLE, MÊME SI LE PÉTROLIER PRENAIT FEU.

Un pétrolier géant qui brûle est un désastre pour l'environnement, sans compter les pertes de vie inutiles. Un pétrolier représente toujours un danger, même vide, car la moindre étincelle risque de le faire exploser. On prend donc d'extraordinaires mesures de sécurité pour protéger les bateaux-citernes qui transportent le pétrole. L'amiante sert à isoler les gens et les réseaux électriques qui peuvent causer les incendies de navires. Elle est ininflammable et tient bon même après que l'acier a fondu. L'amiante. Indispensable à notre vie moderne.

ASBESTOS

Quand la vie en dépend, vous utilisez l'amiante.

Société Asbestos Limitée
Edifice Sun Life, Montréal, Québec H3B 2X6, Canada

**Les Entreprises Industrielles
Westburne Limitée**

Un des plus importants distributeurs canadiens
de matériel de plomberie, chauffage, électricité et produits relatifs

Siège administratif
6333 boul. DÉCARIE
MONTREAL H3W 3E1

TÉL.: 342-5181
Région de Montréal 332-5331

Cent six (106) succursales
à travers le Canada



Hewitt Equipement Ltée... source unique fiable d'équipement et de source d'énergie répondant à tous vos besoins.

La compagnie Caterpillar fabrique la plus vaste série d'équipement de qualité supérieure de l'industrie: chargeurs et bédiers mécaniques à chaînes ou sur roues, excavatrices hydrauliques, compacteurs, niveleuses, décapeuses, camions tous terrains, poseuses de tuyaux et moteurs diesel conçus pour tous les genres de génératrices. Caterpillar vous offre la machinerie qui saura répondre à tous vos besoins particuliers en matière d'équipement.

Les programmes Cat Plus de Hewitt vous offrent les services complets concernant la sélection, l'utilisation et l'entretien des machines Caterpillar... Oui vraiment, vous pouvez vous y fier!

HEWITT ÉQUIPEMENT LIMITÉE

Montréal • Québec • Chicoutimi • Sept Îles • Val d'Or • Hull • Baie James

Hewitt

CONCESSIONNAIRE
CATERPILLAR
DEALER

Ottawa est prêt à faire sa part pour relancer l'industrie minière

En 1977, la production minière non-combustible du Canada, de quelque 50 produits minéraux, excédait 7,3 milliards de dollars, soit une augmentation de 10,8% comparativement à la valeur de la production minière en 1976. Les États-Unis, eux, avec une production minière non-combustible évaluée à 17 milliards de dollars, ont réalisé une augmentation de seulement 2% par rapport à 1976.

L'industrie minière canadienne a atteint ce rendement impressionnant surtout grâce au volume et aux améliorations de prix. Parmi les 10 minéraux les plus importants, qui représentent 90% de la valeur totale de la production minière du Canada, le zinc était seul à subir une réduction de sa valeur, malgré une augmentation considérable de sa production. La production de nos deux produits les plus demandés, soit le minerai de fer et le nickel, a été légèrement moins élevée, mais elle s'est vue plus compensée par des prix un peu plus élevés. Six des autres produits, incluant, d'une manière surprenante, le cuivre, de même que l'uranium, l'or, l'argent, l'amiante et la potasse, ont tous accusé des augmentations de volume et de prix, bien que le prix du cuivre n'ait monté que légèrement. Et enfin, la production du charbon, a augmenté, mais à un prix stable.

Je sais que nous avons eu de meilleures années, et d'autres moins bonnes, et je sais qu'il existe des problèmes pour le minerai de fer, le nickel, le zinc et le cuivre. Mais l'industrie minière canadienne s'est assez bien comportée, comparativement aux industries minières des autres pays. Mais il est rare qu'on prenne conscience que l'exploitation minière est une industrie internationale. Le Canada exporte environ les trois quarts de sa production minière (sous forme de minerais, de concentrés, et de métal fini). Le marché canadien ne consomme que le quart de la valeur de la production du pays.

Nous vivons à une époque difficile sur la scène internationale. La forte croissance industrielle au niveau mondial, survenue au cours des années de l'après-guerre, est disparue. Tous les pays se retrouvent dans le même bain: un essor industriel plus lent relié à des variations de l'inflation monétaire.

La croissance dans les pays de l'OCDE, nos principaux clients, était de 3,5% l'an dernier. Il est décevant de constater que notre propre croissance était de 2,6%. Le Canada peut croître plus vite que ses clients, à condition qu'il lutte pour prendre à ses concurrents une plus grande part du marché des affaires. Ceci est vrai pour l'industrie minière, puisqu'elle fournit des matières premières au monde entier.

Malgré ces préoccupations dans les secteurs du minerai de fer, du nickel, du zinc et du

cuivre, les perspectives de l'industrie d'exploitation minière de la roche dure ne sont pas si gaies. En effet, les activités de l'industrie sont si variées, que la situation dans l'ensemble nous semble dynamique.

Une diminution de la demande globale en métal, de même qu'une baisse de profit pour l'industrie, ont eu un effet néfaste sur les niveaux de prospection. Je suis pleinement conscient du fait qu'un niveau sain de coûts d'exploration est essentiel pour la vitalité à long terme de l'industrie. Comme pour le cas des produits, l'activité d'exploration présente une situation diversifiée dans tout le pays. D'ailleurs, les activités d'exploration en Nouvelle-Écosse, en Saskatchewan, ou en Alberta, n'ont jamais été aussi élevées qu'en ce moment. Mais il y a des problèmes, et l'on se doit de les aborder. Je crois que les trois principales situations auxquelles fait face l'industrie se résument à ceci:

- Le manque de marchés.
- Ignorance ou désintéressement du public à l'égard de l'industrie minière.
- D'importantes mesures prises par les gouvernements fédéral et provinciaux, dans les vastes domaines politiques qui influencent négativement l'exploitation minière, comme l'imposition, l'environnement, la main-d'œuvre, la concurrence et autres de même genre.

S'il s'agit des difficultés les plus pressantes auxquelles l'industrie minière doit s'attaquer de nos jours, nous devons nous demander: Que pouvons-nous faire, que peuvent faire l'industrie et le gouvernement fédéral au sujet de ces problèmes?

D'abord et avant tout, le Canada n'a aucun contrôle sur le marché des minéraux; fondamentalement, nous sommes des acheteurs. La fixation des prix mondiaux et des prix canadiens ne se fait pas en tenant compte des coûts de production canadiens; les prix sont établis en fonction de l'offre et la demande.

Malgré la richesse minière du Canada, nous sommes quand même assujettis au jeu des forces du marché et aux décisions sur la fixation des prix mondiaux; nous devons toujours faire concurrence aux nombreux autres producteurs de métaux, dont un grand nombre ont des structures de coûts beaucoup moins élevées que le Canada. Les industries mondiales de matières premières sont de nature cyclique et font partie du cours normal des choses.

Lorsqu'est survenu un surplus de stocks de réserve, la tendance naturelle du producteur a été de réduire ou de ralentir le débit, enfin, de diminuer la production. Cependant, les réductions plus récentes ont poussé le public à réagir durement, ce qui a pu surprendre étant donné l'époque économique difficile dans laquelle nous vivons.

Mais dans notre système démocratique, les gouverne-

ments ne peuvent agir qu'en fonction de l'opinion du public. Si le public pense, par exemple, que le secteur minier fait de trop gros profits, aucun gouvernement, qu'il soit fédéral ou provincial, ne réduira les taxes sur l'exploitation minière. Le tollé général qui s'ensuivrait rendrait cette mesure inapplicable.

La brusque réaction devant les réductions récentes de la production est compréhensible, car le public ignore la nature cyclique de l'industrie et la nécessité, qui en découle, de ne produire qu'en fonction de la demande. Les mises à pied dans les collectivités minières font les manchettes des journaux, car les employés doivent partir chercher un emploi ailleurs, contrairement à ceux des grandes régions urbaines. Nombre de jeunes gens s'étaient dirigés vers les industries minières qui leur offraient la possibilité d'établir un foyer, d'avoir un emploi bien rémunéré; leurs espérances étaient élevées, car ils n'avaient jamais eu à faire face à de telles déceptions. Je voudrais faire remarquer ici que les gouvernements ont des programmes pour atténuer les répercussions de ces coupures, à condition de pouvoir disposer d'un délai de démarrage suffisant. Quelquefois, ce préavis n'existant, aussi le public réagit-il violemment.

En outre, les compagnies doivent évaluer les nouvelles approches visant les ajustements d'emploi, comme les projets de partage du travail, la réduction par étapes, et autres, qui font actuellement l'objet d'étude. L'industrie

minière a grandement besoin de conserver un effectif engagé, et n'aimerait pas hériter d'une situation où les gens veulent s'installer dans une collectivité minière pour s'y trouver un emploi, mais ensuite hésitent parce qu'ils se souviennent de la publicité sur les mises à pied de 1977. Donc, l'industrie devra faire preuve de beaucoup plus de souplesse et devra faire les ajustements nécessaires dans l'avenir, car

il est reconnu que les marchés ne sont jamais parfaits. La concurrence mondiale pour la vente des minéraux devient de plus en plus énergique. Nous n'avons jamais été le seul entrepôt de minéraux du monde, mais par contre, nous avons toujours été une source assurée d'approvisionnement. Même ceci est maintenant mis en question. En outre, les teneurs de minerai découverts actuellement sont à la baisse, alors que le coût de production est à la hausse. L'industrie se trouve donc pressée d'un côté par des revenus à la baisse, et de l'autre, par des coûts croissants, plutôt que de faire des affaires.

Les problèmes rencontrés sur la scène internationale des minéraux sont bilatéraux et multilatéraux. Dans la catégorie bilatérale, le défi primordial actuel est soulevé par les producteurs du cuivre et de zinc des États-Unis, qui s'efforcent de réduire l'accès des marchés aux métaux étrangers afin de protéger leurs propres marchés. Nous surveillons attentivement l'évolution de la situation et le gouvernement canadien a déjà fait part de son inquiétude au Département

d'État. Nous avons fait de vives représentations auprès du gouvernement américain. Nous ne croyons pas que les intérêts américains seront servis par une attitude inégale à l'égard des approvisionnements minéraux du Canada. À notre avis, cette méthode de contingents ne rapportera rien aux États-Unis. De toute manière, nous nous y opposons.

Voyons maintenant les questions multilatérales. D'abord, nous tentons, au mieux de notre habileté, d'atteindre les meilleurs avantages possibles pour le Canada dans les négociations du GATT à Genève. Il est important pour le Canada de conserver son esprit d'expansion du commerce, et de repousser les pressions actuelles qui visent un protectionnisme exagéré.

Dans le domaine international, le gouvernement fédéral s'efforce d'établir, par voie de délibérations intergouvernementales, des conditions stipulant des fluctuations plus stables de l'offre et de la demande. Je sais que l'industrie minière n'est aucune- ment enthousiaste devant les nombreuses discussions qui se poursuivent dans les différents organismes des Nations-Unies sur les questions de produits minéraux. Mais nous ne pouvons nous permettre d'ignorer ce qui se passe. Étant donné le rôle sans cesse grandissant qu'ont de nombreux gouvernements dans l'exploitation et la production de métaux et de minéraux partout au monde, il n'y a aucun doute que les gouvernements participeront de plus en plus à la mise en marché et au commerce internationaux. Il s'agit de vouloir assouplir la situation de l'offre et de la demande de façon, d'une part, à obtenir un approvisionnement assuré. En tant que pays, nous nous devons de participer à ces discussions in-

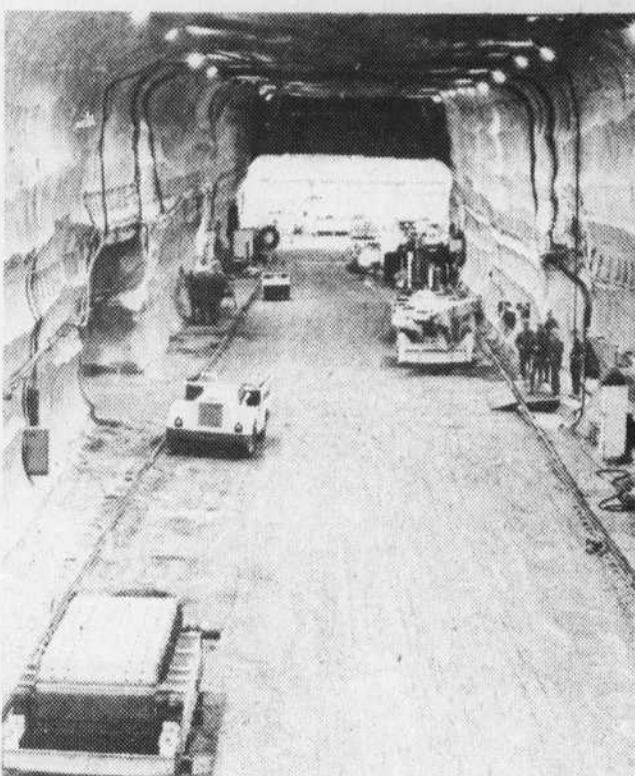
ternationales.

Lors des discussions menées avec la C.N.U.C.E.D. sur les produits, nous avons convenu d'une entente pour la création d'un organisme producteur-consommateur, appelé le Conseil permanent intergouvernemental du cuivre. Le Conseil suivra de près le Groupe d'étude international du plomb-zinc, auquel nous participons avec votre ferme appui depuis de nombreuses années.

Nous avons aussi réussi dans un autre domaine, celui du nickel, à la Conférence sur le Droit de la mer, tenue à Genève. Il s'agit de l'entente conclue récemment entre le Canada et les États-Unis sur un plafond acceptable, d'une durée de vingt ans, pour la production éventuelle de nickel à partir de l'exploitation de dépôts de nodules dans les fonds marins. Les négociations se sont montrées complexes, longues et difficiles, mais les deux parties souhaitaient leur réussite parce que les deux pays reconnaissent qu'il était essentiel de résoudre cette question, non seulement en termes de relations bilatérales, mais aussi parce que la question de l'exploitation de fonds marins représentait un compromis juste et équitable entre la position initiale du Canada et celle des États-Unis.

La solution de ce problème provoquera un essor de la recherche de solutions à une variété d'autres questions sur le Droit de la mer, dont certaines reliées, et d'autres, non.

La formule de plafonnement de la production, élaborée par la délégation canadienne de concert avec la délégation américaine, protégera les pays producteurs de nickel continental, de même que les pays consommateurs de nickel. Le gouvernement fédéral opte fermement pour cette formule, car il croit que cette formule représente le meilleur moyen de réduire tout effet



adverse possible sur les compagnies productrices de nickel continental et sur les collectivités. En même temps, ce mécanisme fournit un objectif économique réaliste pour les mineurs éventuels des fonds marins, qu'ils soient canadiens, américains, ou autres, en permettant des tonnages de production admissibles pour l'exploitation éventuelle des nodules. Par conséquent, ce nouveau plafonnement pour la production de nickel concernant l'exploitation minière des fonds marins représente un compromis juste et équitable entre la position initiale du Canada et celle des États-Unis.

En ce qui a trait à la Conférence des premiers ministres, qui consiste à "réviser

le régime des impôts miniers", les séances fédérales-provinciales au niveau des cadres sont en cours et devraient prendre fin au cours du mois de juillet. Des réunions au niveau ministériel suivront. Je suis convaincu qu'une solution raisonnable, mais malheureusement, imparfaite, au problème de fiscalité se présentera.

Le gouvernement fédéral est prêt à faire sa part. Nous croyons qu'il est primordial de conserver, dans ce pays, une industrie minière qui soit prospère.

■ **Alastair Gillespie** est ministre de l'énergie, des mines et des ressources du Canada.



DEPUIS 1901

René T. Leclerc Incorpoérée

SUITE 500, 800 EST, BOUL. DE MAISONNEUVE, MONTRÉAL, P.Q. H2L 4L9

TÉL.: (514) 845-1152
TELEX: 055-61173

MEMBRES
BOURSE DE MONTRÉAL
BOURSE DE TORONTO
ASSOCIATION CANADIENNE DES COURTIER EN VALEURS MOBILIÈRES
QUÉBEC • MONTRÉAL

OSE

Opération Solidarité Économique

L'Opération de Solidarité Économique du Gouvernement du Québec vise à développer notre économie. Alors que le Gouvernement et l'industrie consacrent des sommes importantes à cette opération, il est essentiel que chacun de nous fasse un effort maximum pour en assurer le succès. C'est ça la solidarité économique.

OSE près d'un demi-milliard

Dans une première étape, l'apport du Gouvernement est de \$259 millions, le reste provenant des autres partenaires économiques du Québec. C'est cette solidarité qui nous permettra de développer notre économie.

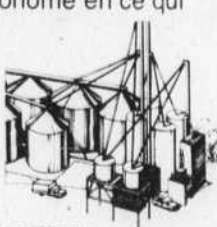
L'industrie manufacturière



Les petites et moyennes entreprises manufacturières disposeront de \$50 millions pour les aider à prendre de l'expansion.

L'agriculture

Il est évident que le Québec doit devenir plus autonome en ce qui concerne ses besoins de céréales fourragères. Le Gouvernement a donc prévu plus de \$12 millions afin d'aider nos agriculteurs dans la construction de silos coopératifs et privés.



Ce ne sont ici que quelques exemples de l'effort consenti par le Gouvernement afin de stimuler au maximum nos différents secteurs économiques.

La solidarité économique

La solidarité économique, cela veut dire choisir d'abord des produits de chez nous, donner l'effort maximum au travail et surtout développer le goût d'entreprendre, en un mot, OSER.

Le développement de notre économie s'effectuera d'autant plus rapidement qu'il répondra à nos aspirations et à nos besoins. OSE aide les secteurs qui connaissent des difficultés temporaires ou qui ont besoin d'un coup de pouce pour prendre de l'expansion. Avec l'aide de OSE, nous pouvons ainsi passer à l'exécution de nombreux projets créateurs d'emplois dans nos différentes régions.

L'habitation

En vue d'enrayer la destruction systématique de nos vieilles maisons, le Gouvernement prévoit restaurer 8 000 logements d'ici un an.



MAJOR & MARTIN INC.
Conseillers Industriels

Experts — Conseils en :

- Étude de rentabilité
- Financement de projets
- Étude économique
- Étude de marché

Bureau de Montréal: 1478 ouest, rue Ste-Catherine, s. 202
Tél.: (514) 937-9411
Bureau de Québec: 1380 ouest, boul. St-Cyrille,
Tél.: (418) 683-3344

Mcneil Mantha inc.
Fondée en 1930

210, rue St-Jacques, Montréal H2Y 1L9

(514) 845-8201

Membre de la Bourse de Montréal et de l'Association canadienne des courtiers en valeurs mobilières

Envoyons d'avant nos gens!



Gouvernement du Québec

OSE Opération Solidarité Économique

Veuillez me faire parvenir des renseignements supplémentaires sur les activités de OSE dans le secteur suivant (cochez la case appropriée):

- | | | |
|---|--|--|
| ☐ L'amiante | ☐ Aide aux industries culturelles | ☐ Projets communautaires |
| ☐ Programme concernant la petite et moyenne entreprise | ☐ Habitation | ☐ Institut national de productivité |
| ☐ Aide au secteur agricole | ☐ Travaux gouvernementaux | ☐ Service des Conférences socio-économiques |

Nom _____

Adresse _____

App. _____

Ville _____

Postez à: Communication-Québec
C.P. 691
Succursale Desjardins
Montréal H5B 1B8

Code postal _____

Le moral des pâtes et papiers lié aux négociations collectives et au projet Bérubé

Après s'être laissée ausculter longuement en commission parlementaire l'automne dernier, l'industrie québécoise des pâtes et papiers espère prendre rapidement deux fortifiants: d'une part, l'attitude conciliante que paraissent adopter les travailleurs au cours de la négociation collective amorcée en avril et d'autre part, le plan de relance gouvernemental que le ministre Yves Bérubé devrait soumettre à la consultation des compagnies d'ici quelques jours.

Aux travailleurs, les industriels des pâtes et papiers expliquent qu'il faut éponger les 14 % d'écart entre salaires québécois et américains pour redevenir compétitifs. Chez Domtar à East Angus l'automne dernier comme chez Consolidated Bathurst à New Richmond actuellement, la direction s'efforce de "vendre" une forte diminution de l'effectif (25 % chez Domtar) en jouant la carte "reprise des bénéfices et donc expansion future et création d'emplois" et en brandissant la carte noire des fermetures, à l'exemple de Canadian Glassine. Dans le jeu des négociations collectives du secteur pâtes et papiers, les travailleurs sont invités à penser plus loin que 1978 pour accepter un pari sur une nouvelle expansion des usines alors que, de pair, les entreprises cherchent à se mécaniser de plus en plus pour réduire les coûts de main-d'œuvre.

Au gouvernement, l'in-

dustrie des pâtes et papiers tient aussi un langage clair: qu'il n'intervienne pas directement dans un secteur soumis à la concurrence mondiale mais qu'il intervienne sur certains coûts comme l'approvisionnement en bois, le prix de l'énergie, le transport et sur toute la politique fiscale.

Une tonne de papier coûte \$52 de plus à produire au Québec qu'aux États-Unis, soit \$258 contre \$206. Et la moitié de cet écart provient de la matière première elle-même: il en coûte en effet \$70 au Québec contre \$45 aux États-Unis pour fournir le bois nécessaire à la tonne de papier journal. Le second facteur, sur lequel devrait se pencher Ottawa, est le prix élevé du transport par rail. Les tarifs des chemins de fer américains avantagent les compagnies installées aux États-Unis: il en coûte \$46 pour mener une tonne de papier journal de Gatineau à Atlanta contre \$11 à partir d'Alabama. Par ailleurs, les aires d'exploitation forestière sont déjà deux fois plus éloignées qu'aux États-Unis: elles sont à 129 milles en moyenne de l'usine au Québec contre 69 milles chez le voisin du sud.

Un troisième facteur est plus souvent évoqué par les sphères gouvernementales que par les industriels: la désuétude de certains équipements qui diminue la productivité de quelques usines. Enfin, vient le coût de la main-d'œuvre qui augmente la fac-

ture de \$9 par tonne de papier-journal.

La baisse du dollar canadien depuis la fin de 1976 ainsi que la forte progression de la demande de papier-journal enregistrée cette année aux États-Unis gonflent les profits des entreprises sans que les problèmes fondamentaux soient résolus. Les expéditions de papier journal de janvier à avril 1978 étaient en progression de 30 % par rapport aux expéditions des quatre premiers mois de 1976. La compagnie de papier Rolland par exemple enregistrerait au 1er trimestre 78 un chiffre d'affai-

re de \$9 par tonne de papier-journal. Sa production comprend environ 63 % de papier journal, 24 % de cartons et autres papiers et 13 % de pâtes commerciales. Mais la situation n'en demeure pas moins grave pour les usines de papier carton ou de kraft existant dans la province.

Selon Guy Dufresne, vice-président marketing pâte et papier de la Consolidated Bathurst, la commission parlementaire a prouvé au ministère des Terres et Forêts que l'équipement québécois était moins désuet qu'il le croyait. L'industrie a investi de 1965 à 1976 \$2,6 milliards pour l'équi-

remplacer les installations de pâte mécanique et de bisulfite par le procédé thermomécánico-chimique et pour augmenter sa capacité de blanchiment de la pâte kraft. Le procédé TCMP choisi par Price baisse de 24T/jour la pollution et fait cesser le flottage sur la rivière mais diminue la main-d'œuvre employée. La modernisation du système sulfite aurait coûté \$36,5 millions et les frais d'opération n'auraient pas été diminués. Price n'a donc pas retenu cette solution plus classique.

La modernisation de l'industrie des pâtes et papiers prend plusieurs voies, dont certaines ont démarré il y a vingt ans: les principales sont le remplacement des procédés sulfite à bas rendement par d'autres à haut rendement, la fabrication de la pâte mécanique en utilisant les copeaux de bois, le procédé thermomécánico-chimique, la pâte kraft blanche, les machines à double toile dont 11 sur 13 sont québécoises. Par exemple, en 1977, 35 % de l'approvisionnement en bois provient des copeaux qui jusqu'à récemment étaient perdus.

L'heure n'est plus aux nouvelles usines comme dans les années soixante, ni aux nouvelles machines à papier: les cinq machines en construction en Amérique du Nord le sont aux États-Unis qui renforcent dangereusement leur capacité de production. Les industriels québécois suivent avec attention ce qui se passe de l'autre côté de la ligne et disent en plaisantant qu'il serait bon d'y envoyer Louis Laberge pour syndiquer la main-d'œuvre en forêt. Outre les désavantages des salaires élevés, le Québec a, c'est connu, des arbres plus petits, plus lents à grandir et moins denses que les arbres du sud américain. Quant à inventer une nouvelle sorte d'arbre qui serait le champion québécois toutes catégories, l'institut canadien de recherches sur les pâtes et papiers de Pointe-Claire ne semble pas lancé sur la bonne piste.

Favorisées par la tenure publique des forêts qui lui assure des droits de coupe peu élevés et plus stables qu'aux États-Unis et en Ontario, par le transport de 45 % du bois par flottage et par l'esprit très entreprenant qui règne chez

les travailleurs forestiers, les compagnies québécoises n'ont pas que des griefs contre le Québec dont elles assurent une part de la santé économique. Si le gouvernement pouvait être moins sévère pour les normes anti-pollution, s'il pouvait diminuer le prix du bois, s'il pouvait mesurer tous les effets de ses politiques sociales et inventer une politique fiscale sur-mesure pour les compagnies de pâtes et papiers... voilà quelques souhaits souvent entendus dans le secteur.

Par ailleurs, les pâtes et papiers seraient à l'aube de profonds bouleversements technologiques, en particulier avec l'utilisation optimale de la matière fibreuse. "La technologie québécoise d'exploitation forestière et de transport du bois se situe parmi les plus modernes au monde. L'industrie des pâtes et papiers a accru sa productivité de 5 % par année au cours des 15 dernières années et elle pense qu'une technologie révolutionnaire, que l'on voit venir à brève échéance, pourra accentuer cet accroissement de productivité", annonçait le mémoire déposé en août dernier devant la commission parlementaire par l'association des industries forestières du Québec qui réunit une trentaine d'entreprises.

S'annonce aussi une plus grande intégration des secteurs du sciage et des pâtes et papiers. Quatre grosses unités de production ont été implantées depuis 1974 par Price à l'Ascension, Domtar à Quévillon, Barrette-Chapais à Chapais et Samoco à Sacré-Coeur, mais en général l'industrie québécoise du sciage reste sous-utilisée. L'intégration signifie que par exemple, à l'Orbinka, la moitié du bois va vers la scierie et l'autre



moitié vers le moulin, alors que la moyenne est d'un tiers-scage, deux tiers-pâtes et papiers. Avec le sciage, les compagnies cherchent à diversifier leurs productions, tout en restant dans le domaine forestier qui est leur spécialité.

Comptant 40.000 travailleurs sur les 67.000 de l'industrie du bois, l'industrie québécoise des pâtes et papiers recommence à prendre espoir mais s'alarme devant le moindre souffle qui vient faire trembler la flamme...

par
par MARIE-AGNÈS THELLIER

res en progression de 23 % sur le 1er trimestre 1977 parce que les importations de papiers fins américains diminuaient au Canada avec la baisse du dollar canadien; les expéditions de papiers de spécialités progressaient en effet de 100 % entre 1976 et 1978, toujours de janvier à avril.

Les cartons progressaient aussi, mais moins rapidement que le papier-journal tandis que les papiers kraft ont tendance à stagner: 177.000T en 1976 et 203.000T en 1978. Les expéditions de pâtes progressaient au total de 15 % entre 1976 et 1978, toujours pour les quatre premiers mois de l'année.

Le diagnostic secteur par secteur semble facile mais il doit être réservé car une rapide remontée du dollar canadien ou la suppression des barrières douanières à la suite par exemple des accords du GATT ou même la chute de la demande aux États-Unis pourraient chacun remettre en cause la reprise dans le papier journal, la pâte et les papiers de spécialités et surtout condamner les productions de papier carton et de papier-kraft toujours en difficulté.

Bien sûr, le Québec est le roi

pement et l'entretien et dépenserait \$320 millions en 1978. Selon un autre observateur, le ministre Bérubé a découvert que la rentabilité d'une usine de pâtes et papiers ne tenait pas seulement aux investissements mais à un bon mélange entre l'investissement, la rentabilité et l'attitude des employés. "La meilleure usine québécoise est peut-être celle de la CIP à Trois-Rivières pour le rendement, et cela sans investissements", déclarait un participant d'un atelier sur les pâtes et papiers lors du dernier congrès des ingénieurs.

Pré par l'industrie de l'aider à réduire ses coûts, le ministre Bérubé, avant même de rendre public son programme de développement des pâtes et papiers a commencé à vouloir mettre de l'ordre dans ce qui le concerne directement, c'est-à-dire l'approvisionnement en bois à meilleur coût. Deux questions ont été posées par le ministre lors d'un colloque de l'association canadienne des pâtes et papiers (Québec) début juin: Le ministère des Terres et Forêts est-il vraiment l'outil privilégié pour construire des chemins forestiers qui coûtent 80 % du programme de revocation des concessions forestières entrepris en 1974? Ensuite le reboisement ne doit-il pas se faire en priorité plus près des usines afin de diminuer les coûts de transport? Sur ce dernier point, la plupart des professionnels des pâtes et papiers estiment que le reboisement est un faux problème. Ainsi Guy Dufresne explique que l'on ne coupe pas tout ce qui pousse au Québec par an et que, sauf dans certains secteurs comme la Gaspésie, la forêt repousse naturellement.

Le ministre Yves Bérubé soulignait récemment que "le Québec bénéficie d'une situation privilégiée pour combler immédiatement cette nouvelle demande (américaine). En effet, l'accélération des machines à papier existantes pourrait nous donner à elle seule 800.000 tonnes supplémentaires disponibles, à un coût deux fois moindres que celui d'un compétiteur qui devrait implanter de nouvelles installations". On estime en effet de 125.000 à 150.000 par tonne/jour le coût d'une modernisation contre \$250.000 pour une construction neuve, avantage combiné avec une dépréciation de \$10 à \$20 par jour pour les vieilles installations contre \$80 pour les neuves. Le ministre soulignait que les industries devaient saisir l'occasion unique de se transformer.

Sans se précipiter sur de nouveaux programmes, les compagnies de pâtes et papiers ont, semble-t-il, accéléré le calendrier de réalisation de leurs programmes visant à moderniser leurs usines. Consolidated Bathurst qui a fermé il y a quelques mois son usine Wayagamack du Cap de la Madeleine investit \$60 millions sur trois ans à Port-Alfred pour améliorer d'ici 1979 trois machines ainsi que le système de raffinage. Price investit à Kénogami \$32 millions pour

SERVICE FRANÇAIS

GEORGES CAMPEAU

Jones Heward & Company Ltd.
Compagnie Ltée

Membres:

BOURSE DE MONTRÉAL
BOURSE DE TORONTO

L'Association Canadienne des courtiers en valeurs mobilières

249 ouest, rue St-Jacques—Montréal H2Y 1M8
Tél.: 845-6131

CARTIER

C

SOCIÉTÉ
D'INGÉNIERIE
CARTIER
LIMITÉE

SERVICES

- GESTION
- ÉTUDES
- INGÉNIERIE
- ACHATS ET EXPÉDITION

CHAMPS D'ACTIVITÉ

- ÉNERGIE
- AGRICULTURE
- INDUSTRIE
- TÉLÉCOMMUNICATIONS
- TRAVAUX PUBLICS

2045 STANLEY
MONTRÉAL, QUÉBEC H3C3Z9
TELEPHONE: (514) 286-3948

MOLSON, ROUSSEAU & CIE
LIMITÉE

Membres de l'Association Canadienne des Courtiers
en Valeurs Mobilières
Membres des Bourses de Montréal, et Toronto

800 Place Victoria
Montréal
Tél: 866-1551

1122, Chemin St-Louis Suite 105
Québec
Tél.: 683-2965

MOUCHES NOIRES, MARINGOUINS, ETC. Chasse-insectes "REPEX"

Pour usage sur la peau et le linge... grâce à ses propriétés générales, chasse-insecte REPEX protège

- contre: mouches noires, maringouins, mites de gazou, puces, tiques, taons, mouches des sables, moustiques mordants
- 1—meilleure protection pour une longue période - l'effet peut durer de 6 à 8 heures à des conditions normales d'utilisation.
 - 2—protège contre une grande variété d'insectes mordants.
 - 3—résiste aux frottements et à l'essuyage - plus résistant, à la sueur, à l'eau
 - 4—sèche vite en laissant une pellicule invisible - pas de sensation huileuse ou collante pas d'odeur déplaisante

DISPONIBLE par commande directe - cannette en aerosol de 5 oz. (carton de 12) - bouteilles de plastiques ovales incassables (24 par carton)

STANLEY CHEMICALS LIMITED

7479, Trans-Canada, Ville St-Laurent, Québec H4T 1T3

("RepeX" est la marque de commerce enregistrée de Stanley Chemicals Limited)

AMSCO
JOLIETTE

Symbole d'excellence

dans la production de l'acier au Canada.

Depuis sa fondation, Amsco Joliette n'a cessé de servir l'industrie minière et les entreprises de construction au Québec.

Aujourd'hui les produits Amsco Joliette font l'objet d'une demande croissante non seulement au Québec mais partout au Canada et même à l'étranger.

La division Amsco Joliette des Industries Abex a été la première à couler de l'acier au manganèse, l'acier le plus dur qui soit. Ses alliages d'acier sont d'une qualité insurpassée à ce jour.

Nous sommes fiers d'avoir contribué à l'essor phénoménal de l'exploitation de nos ressources naturelles.

LES INDUSTRIES
Abex
Division Amsco Joliette
Filière de l'acier

Pièces d'origine et de rechange pour concasseurs, broyeurs et excavateurs

Les investissements de l'Hydro aident à contrer les effets négatifs de la récession

Les dépenses d'immobilisations de l'Hydro-Québec ont été de \$1 milliard 950 millions en 1977, soit une augmentation de près de \$700 millions par rapport à 1976. Nous entrevoions pour 1978 un programme d'investissement de l'ordre de \$2 milliards 700 millions, dont 1 milliard 450 millions seront consacré aux travaux de la Société d'énergie de la Baie James. La progression des dépenses atteindra, dans les années 1979, 1980 et 1981, un plateau qui se situera à un peu plus de \$3 milliards pour chacune de ces années. Ce niveau d'investissement coïncide avec la période la plus intensive des travaux du projet de la Baie James.

Le coût total de ce projet est toujours estimé à \$16.2 milliards. L'échéancier est respecté et l'on prévoit même la mise en service anticipée de certains équipements par rapport aux prévisions initiales. L'adjudication des contrats se déroule normalement et les soumissions sont souvent inférieures aux estimations.

Les investissements de l'Hydro-Québec et de la Société d'énergie de la Baie James sont importants dans le développement économique du Québec.

A cet égard, il est bon de rappeler que le contenu québécois des déboursés consacrés à la construction d'équipements de production d'électricité et à leur exploitation est inégalé. Dans le cas de l'énergie hydroélectrique livrée à l'abonné, il est de 76%, et dans le cas de l'énergie nucléaire, il pourra éventuellement atteindre 66%, ou même plus. Or les contenus québécois du pétrole et du gaz

au Québec n'atteignent, au mieux, que la moitié de ceux de l'électricité, sans compter que la disponibilité future de ces combustibles est incertaine.

Il est aussi important d'ajouter qu'à ce fort contenu québécois correspond une création d'emplois appréciable. En se basant sur le modèle intersectoriel de l'économie du Québec, modèle développé par le Bureau de la statistique du Québec, on estime généralement, dans le cas du projet de la Baie James, qu'un emploi direct du chantier contribue à la création de 2.08 emplois dans l'économie québécoise. C'est donc dire que pour une moyenne de 6.500 emplois par année sur le chantier pendant la durée du projet, un total de 13.500 emplois par année sont créés au Québec. Si on applique à ces chiffres un multiplicateur de revenu de type keynésien de l'ordre de 1.4, on obtient un total de 18.900. De plus, si on ajoute au modèle un effet d'accélérateur relié au phénomène d'investissement et estimé à 1.6, on obtient finalement une création totale moyenne de 30.200 emplois par année. Il s'agit certes là d'un chiffre qui n'est pas négligeable.

Je tiens aussi à signaler le rôle que sont amenées à jouer les dépenses d'investissements en électricité au Québec en période de mauvaise conjoncture. Ces investissements sont planifiés pour répondre à une demande qui, à long terme,

doit évoluer avec stabilité; ils augmentent donc de façon régulière, indépendamment des aléas conjoncturels. C'est dire qu'ils peuvent compenser les effets négatifs d'une période de récession et contribuer à un redressement de l'activité économique.

Examinons maintenant la position de l'Hydro-Québec sur les marchés financiers. En tout premier lieu, j'aimerais dégager les traits dominants de notre situation financière actuelle à la lumière des résultats obtenus l'an dernier.

Malgré la conjoncture économique peu florissante de 1977 et la chute du dollar canadien, l'Hydro-Québec a connu une très bonne année et a su préserver l'excellence de sa cote auprès des marchés financiers.

Le revenu net avant attributions aux réserves s'est élevé en 1977 à \$381.5 millions, soit 22.8% de plus que l'année précédente. La faiblesse du dollar canadien, qui a affecté notre service de la dette, a empêché nos revenus nets de connaître une hausse du même ordre qu'en 1976, soit 35.2%.

En conséquence, notre autofinancement à même les fonds provenant de l'exploitation a été de 21.3% en regard de 24.2% en 1976 même si les dépenses d'immobilisations ont atteint \$1 milliard 950 millions en 1977 par rapport à \$1 milliard 267 millions en 1976. L'importance de nos réserves de liquidités en début d'année nous a permis de réduire nos emprunts de 1977 à \$1 milliard 100 millions. Rappelons qu'en 1976, nous avions réalisé, vu les conditions très favorables des marchés, un programme d'emprunt d'un montant net de \$1 milliard 750 millions. Nous avons pu ainsi bâtir d'importantes réserves de fonds pour les années subséquentes.

Notre couverture des intérêts est passée de 1.23 en 1976 à 1.16 en 1977. Cette baisse est essentiellement due à la chute du dollar canadien et au coût élevé des intérêts imputés aux travaux de construction en cours.

L'Hydro-Québec jouit d'une

bonne marge de manoeuvre dans ses activités financières. Cette position enviable est attribuable à plusieurs facteurs. Signalons, en premier lieu, que depuis sa création, l'Hydro-Québec a réinvesti continuellement et entièrement les fonds qu'elle tire de l'exploitation. Nous avons pu ainsi bâtir un avoir propre important, ce qui favorise une saine structure de capital. Au 31 décembre 1977, l'avoir propre, constitué par les réserves accumulées depuis la création de l'Hydro-Québec en 1944, s'établissait à \$2 milliards 359 millions et constituait 23.5% du capital investi. L'année précédente, la proportion était de 22.9%. Cette légère amélioration est due à la restriction de nos emprunts

10¼%, et comportant un fonds d'amortissement. C'était la première fois que les investisseurs institutionnels américains consentaient un prêt d'une telle importance à un emprunteur étranger. American Telephone & Telegraph et Standard Oil of Ohio avaient déjà contracté de tels emprunts et à des conditions semblables.

À la fin de juillet 1977, nous avons réalisé un emprunt de 20 milliards de yens (soit environ \$80 millions) auprès de six institutions financières japonaises. Nous nous sommes ainsi ménagé un accès à un autre marché financier, conformément à notre désir de diversifier la provenance de nos fonds.

Finalement, j'aimerais dire

par

ROBERT A. BOYD

qui, comme nous l'avons dit, ont été de près de \$1 milliard 100 millions en 1977 comparativement à \$1 milliard 750 millions en 1976.

De plus, l'appui continu des gouvernements qui se sont succédé nous a permis d'accroître raisonnablement et régulièrement nos tarifs préservant ainsi notre crédit et notre accès aux marchés financiers. Malgré les hausses que nous avons obtenues et les demandes que nous ferons dans les prochaines années à ce sujet, nos tarifs demeureront parmi les plus bas au monde.

Sur ce point rappelons les objectifs que nous visions lors de notre dernière demande de hausse tarifaire. En plus d'inciter à une consommation plus rationnelle de l'électricité, nous désirions augmenter la part d'autofinancement de notre programme d'investissement, tout en contribuant à maintenir notre position sur les marchés financiers. Il nous apparaît important, vu l'ampleur de nos dépenses en immobilisations des prochaines années, de consolider notre situation financière afin de nous assurer l'accès aux sources de fonds aux conditions les plus favorables possible.

Enfin, la marge de crédit de soutien de \$500 millions en dollars américains, partie intégrante de l'entente signée à la fin de janvier de cette année et qui portait sur un montant d'emprunt de \$1 milliard 250 millions et les \$500 millions négociés à l'heure actuelle avec les banques canadiennes contribuent à améliorer notre marge de manoeuvre en nous assurant l'accessibilité à des liquidités additionnelles en cas de besoin. Au sujet de notre capacité d'endettement à court terme, j'aimerais souligner que nous avons obtenu de la firme Standard & Poor la cote A1 concernant nos effets commerciaux à court terme et que nous détenons toujours depuis plusieurs années la cote PI de Moody's. Inutile de rappeler que ces deux cotes sont les plus élevées que peuvent accorder ces deux institutions.

En ce qui concerne la cote de nos obligations, la firme Kidder, Peabody & Co., en conclusion d'un rapport de près de 200 pages, fruit de six mois de travaux d'analyse d'une équipe de spécialistes, conclut que l'Hydro-Québec est l'une des entreprises productrices d'électricité les mieux gérées au Canada et peut-être sur tout le continent, et qu'elle se classe au même rang que les entreprises d'énergie électrique qui jouissent aux États-Unis de la cote Aaa. De tels propos flatteurs, venant d'une firme indépendante dont l'intégrité et le renom sont établis, contribuent à valoriser la cote de notre crédit.

Les emprunts importants que nous avons contractés au cours des dernières années témoignent concrètement de l'opinion favorable que les milieux financiers ont de nos titres. Au début de 1976, nous avons contracté un emprunt privé de \$1 milliard, d'une durée de 20 ans à un taux de

quelques mots sur la convention de crédit signée à Londres à la fin de janvier de cette année, avec un consortium bancaire international dirigé par les sept plus importantes banques à charte du Canada. En vertu de cette entente, l'Hydro-Québec pourra emprunter \$1 milliard 250 millions en devises américaines. Ce financement bancaire est constitué d'un montant de \$750 millions emprunté à moyen terme pour une période de 8 ans et demi, et d'une marge de crédit de \$500 millions qui pourra être utilisée à court terme ou à moyen terme, selon nos besoins de trésorerie ou pour supporter d'autres opérations d'emprunts. Ces emprunts porteront intérêt à un taux équivalant au taux interbanque de l'Euro-dollar sur le marché de Londres, soit le LIBOR, majoré de ¾% pour des périodes de 1, 2, 3 ou 6 mois, au choix de l'Hydro-Québec. Avant de mettre un terme à cet exposé, j'aimerais préciser les grandes lignes de notre politique financière pour les années à venir. Face à l'importance du programme d'investissement des prochaines années, il nous paraît essentiel d'assurer une proportion d'autofinancement convenable, proportion que nous voulons voir de plus en plus

importante afin de limiter notre recours au financement externe le plus possible. Il nous faudra donc obtenir les hausses tarifaires nécessaires afin de soutenir notre position sur les marchés financiers, vu l'importance des fonds requis.

En ce qui concerne notre politique d'emprunt, l'Hydro-Québec a toujours eu pour principe d'emprunter le plus possible en dollars canadiens. Nous espérons combler une bonne proportion de nos besoins de financement de 1978 sur ce marché. Cependant, il faut tenir compte des besoins des autres emprunteurs québécois, tant privés que publics. De plus, il est certain qu'en 1978 le gouvernement fédéral sera obligé de financer des besoins d'encaisse considérables que l'on situe à plus de \$10 milliards, même si une part importante proviendra des marchés étrangers.

Devant cette situation où les besoins de financement excèdent la capacité d'épargne du pays, nous sommes forcés de nous tourner vers d'autres marchés. De plus, pour ne pas abuser du marché américain et pour avoir plus de flexibilité, nous voulons débiter sur les marchés internationaux et d'y maintenir le crédit de l'Hydro-Québec. Nous poursuivons donc une politique de diversifications de nos sources d'emprunt, afin de canaliser des épargnes de provenances différentes pour le financement de nos actifs, de maintenir notre position sur les marchés internationaux et de nous y présenter au moment où ces marchés offrent

des liquidités et des surplus de devises, tout ceci au plus bas coût possible.

A cet égard, lors de notre décision d'emprunter en d'autres devises, nous avons insisté pour obtenir l'assurance que les taux d'intérêt et le coût effectif de l'emprunt seraient inférieurs à ce qu'ils auraient été sur le marché canadien. Nous avons insisté également pour que les marchés de capitaux en marks allemands, en francs suisses ou en autres devises actuellement fortes restent accessibles à l'Hydro-Québec pour une assez longue période d'années. Ces critères ont été respectés jusqu'à maintenant comme en témoigne la baisse du taux d'intérêt effectif annuel de nos emprunts des trois dernières années, taux qui fut de 9.95% en 1975, 9.49% en 1976 et 8.32% en 1977. Nous pouvons ainsi nous protéger dans une certaine mesure des révaluations de ces devises et de l'affaiblissement du dollar canadien. En effet, nous pouvons avoir recours à ces marchés internationaux afin d'établir un

taux de conversion moyen moins pénalisant pour notre service de la dette.

Lors des derniers emprunts contractés sur les marchés internationaux, nous avons dérogé à notre politique habituelle concernant la durée de l'émission et la constance du taux d'intérêt. Devant l'ampleur de nos besoins de financement, nous avons jugé opportun d'être présents sur ces marchés qui devenaient de plus en plus importants et significatifs. En fait, nous considérons nos emprunts massifs récents à moyenne échéance comme une opération partielle de "bridge financing".

En terminant, nous prévoyons qu'il y aura en 1978 des liquidités disponibles. L'Hydro-Québec y aura accès grâce à ses réalisations passées et à la solidité de son crédit sur plusieurs marchés de capitaux. L'entreprise devra néanmoins contribuer à donner l'assurance qu'elle est capable de "générer" des fonds pour autofinancer raisonnablement ses programmes d'immobilisations.

■ M. Robert A. Boyd est président de l'Hydro-Québec et de la Société d'énergie de la Baie James.

Baude Construction inc.
Bâtiments pré-conçus
de tous genres et grandeurs
André Brault, président
Tél.: 514 845-8268

Votre portefeuille est-il à jour?

Couvre-t-il vos besoins futurs?

Laissez-nous y jeter un regard neuf: peut-être avons-nous des idées pour l'adapter aux conditions actuelles et à vos projets d'avenir.

- 1 Tout portefeuille doit être révisé régulièrement et spécialement quand la conjoncture est incertaine et le marché changeant.
- 2 Votre statut financier peut changer ainsi que vos besoins futurs. Le moment est venu de redéfinir l'optique dans laquelle vous placez vos fonds.
- 3 Nous vous enverrons notre questionnaire "Révision de portefeuille", qui vous permet de donner tous les renseignements dont nous avons besoin pour faire une analyse valable de votre portefeuille.
- 4 Nous passerons ensuite en revue les valeurs que vous possédez, et vous suggérerons, si

nécessaire, le genre de valeurs qui répondent à vos objectifs, ainsi que leurs proportions.

Notre Révision de portefeuille est gratuite et ne vous engage en rien. Tous les renseignements qui nous parviennent sont traités confidentiellement.

Téléphonez au bureau de Merrill Lynch, Royal Securities le plus proche, ou envoyez ce bon dès aujourd'hui à: M. J.C. Paradis, Merrill Lynch, Royal Securities Limitée, Suite 300, 800 ouest, boul. Dorchester, Montréal, Québec H3B 1Y1.

Oui, je voudrais que vous complétiez l'analyse détaillée de mon portefeuille. Veuillez m'expédier au plus vite votre questionnaire "Révision de portefeuille".

Nom _____
Adresse _____
Ville _____ Code postal _____
Téléphone (bureau) _____ (domicile) _____
Les clients de Merrill Lynch sont priés de bien vouloir indiquer le nom de leur chargé de compte.

Merrill Lynch Royal Securities Limitée
Victoria Vancouver Calgary Edmonton Winnipeg London Hamilton Toronto Ottawa Montreal
Quebec Saint-Jean Halifax Charlottetown Saint-Jean de Terre-Neuve Londres

Avec les hommages de

Maison Placements Canada Inc.

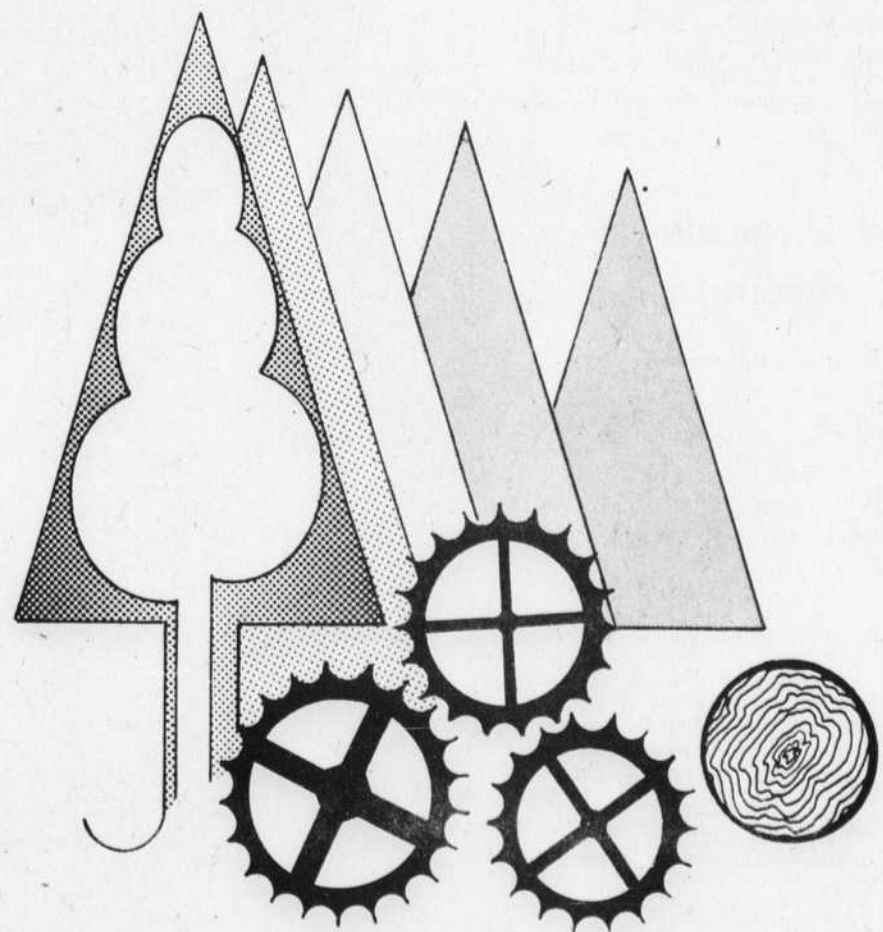
membres de
L'Association Canadienne des Courtiers en Valeurs Mobilières
Bourse de Montréal - Bourse de Toronto

1130 PLACE DU CANADA
MONTRÉAL H3B 2P7

Tél.: 861-9761

Au ministère des Terres et Forêts

Consolider les coopératives forestières: une priorité



Principales mesures mises de l'avant par le ministère des Terres et Forêts dans les trois régions-pilotes de Charlevoix, des Appalaches et de la Gaspésie:

- assistance technique pour une meilleure organisation des coopératives forestières
- intégration des coopératives à l'exploitation, la transformation et l'utilisation rationnelles des forêts publiques
- garantie de l'écoulement du bois avant la mise sur pied des coopératives

- partage des secteurs de coupe entre tous les intervenants: compagnies forestières, coopératives, organismes de gestion en commun et industries du sciage.

Gouvernement du Québec
Ministère des Terres et Forêts

Le sel des Iles

Soquem prendra une décision d'ici décembre

■ Une entrevue de Paul Bourassa

Le rapport annuel 1977-78 de la Société Québécoise d'Exploration Minière (SOQUEM) ne sera pas déposé devant l'assemblée nationale avant la rentrée de septembre.

Pourtant le nouveau président de la SOQUEM, M. Paul Bourassa, qui a pris ses fonctions le 1er février dernier, aurait souhaité déposer ce bilan avant la clôture de la session parlementaire, soit moins de trois mois après la fin du troisième exercice de la société d'État. La vérification financière s'est avérée plus lente que prévu, et de plus, un conflit d'interprétation sera sans doute évoqué dans le rapport annuel. La SOQUEM et le vérificateur général n'interprètent pas tout à fait de la même façon la loi du 15 juillet 1965 créant la SOQUEM, en particulier en ce qui a trait aux associations financières avec sa propre filiale La Société Minière Louvem.

Rencontré dans son bureau de Québec quelques jours avant les assises minières de Chibougamau, le président de la SOQUEM espère que le conflit (pour ne pas parler de polémique) avec le vérificateur général pourrait se régler en 1978.

"L'objet de la SOQUEM est de faire de l'exploration minière par toutes méthodes; de participer à la mise en valeur des découvertes, y compris celles faites par d'autres... et de s'associer à d'autres pour ces fins; troisièmement de participer à la mise en exploitation des gisements, soit en les vendant, soit en prenant une participation", explique M. Bourassa. "Il y a donc un esprit d'association mais SOQUEM peut ou non s'associer avec d'autres. D'habitude, nous nous associons puisque nos deux mines ouvertes ainsi que le développement du gisement aurifère de Silverstack près de Cadillac ont démarré avec des partenaires mais dans le cas du gisement de sel du Dauphin aux îles de la Madeleine, nous sommes associés à notre propre filiale Louvem qui possède 10% d'intérêts dans le projet. Le vérificateur général nous accuse de vouloir détourner la loi..."

Paul Bourassa, qui était directeur du génie et de la recherche à la compagnie minière Québec Cartier avant d'être nommé à la tête de SOQUEM, reconnaît que l'afflux de capitaux extérieurs a un effet d'entraînement pour toute entreprise.

"L'événement le plus important de l'année 1977-78 a été l'augmentation de \$44 mil-

lions du capital social. Le régime d'exploration passe du simple au triple puisque \$17,5 millions seront versés en trois ans, de 1978 à 1980. Le budget annuel de l'exploration qui était jusqu'ici de \$2 millions passe à près de \$6 millions. De plus, \$26,5 millions sont affectés au fonds de développement", explique M. Bourassa. "Ce triplement de nos budgets annuels d'exploration montre que le gouvernement veut intensifier les efforts pour maintenir en vie et pour agrandir les infrastructures minières du Nord-Ouest québécois", continue le président de Soquem.

Les milieux miniers craignent en effet que les réserves en cuivre et en zinc ne soient épuisées d'ici six ou sept ans dans cette région et il faut d'urgence trouver d'autres réserves. "En ce moment, on accentue l'effort d'exploration qui a augmenté au Québec en 1976 et 1977. Si l'on n'a pas fait de découvertes monstres, cela ne veut pas dire que l'on ne trouvera rien", estime le président de la Société d'État.

La SOQUEM reste alourdie par un déficit accumulé de \$17 millions mais Paul Bourassa se félicite des résultats 1977-78. "Financièrement, l'année aurait été un record, n'eusse été le très bas prix mondial du zinc qui a occasionné des pertes dans notre mine de zinc. Cela n'a pas empiré notre déficit, sauf que les \$5 millions mis sur le projet du Dauphin aux îles de la Madeleine sont encore enregistrés au passif de Soquem." En effet, tant que la décision de développement n'est pas prise, tous les investissements ne sont pas capitalisés et ils aggravent donc un "déficit" qui, selon M. Bourassa, n'en est pas totalement un.

Le gros projet de Soquem est le développement de la mine de sel des îles de la Madeleine. "Nous sommes en train de vérifier les réserves du gisement. Les indications montrent qu'il y en aurait pour pas mal plus qu'une génération, en autant que la qualité se maintienne", dit M. Bourassa. La décision d'exploitation devrait être prise d'ici décembre prochain, lorsque seront connus le résultat des études techniques actuelles et la décision finale du ministère des Transports en ce qui concerne le port. "Le sel d'épandage serait expédié à Montréal, Québec ainsi qu'à Port Alfred. Le conseil des ministres avait approuvé en janvier 1977 la construction d'un quai en eau profonde à Grosse-Ile. Le sel est destiné en majeure partie au minis-

trère des transports qui répand chaque année environ \$800.000 tonnes de sel sur les routes enneigées. Le budget "Dauphin" est cette année de \$4,5 millions, soit l'essentiel du budget de \$5,8 millions destiné au développement et à la mise en valeur de projets miniers. Les associés de Soquem fourniront en tout \$500.000 pour ces projets de développement. Aux îles, Soquem et Louvem emploient actuellement 60 per-

sonnes, des Canadiens. (Eldorado Nuclear) et des Québécois (Hydro-Québec). Elle ne gère que deux de ces projets, c'est-à-dire ceux en association avec l'Hydro et avec les Espagnols. La prospection d'uranium représente environ \$1,5 million cette année, soit 18% des efforts totaux alors que le Nord-Ouest québécois reçoit 45% des sommes dépensées en prospection par la Soquem. L'Estrie et la Gaspésie

représentent 27% du budget et la côte Nord-Saguenay-lac Saint-Jean 8,5%.

Malgré les nouveaux moyens techniques, les découvertes sont, de l'avis de M. Bourassa, de plus en plus difficiles et l'exploitation coûte de plus en plus cher. "Nos prédécesseurs étaient très astucieux pour découvrir des mines uniquement d'après des données de surface. Aujourd'hui, les mines sont plus difficiles à exploiter puisque les découvertes se font généralement sous des cours d'eau, ou sous du mort-terrain, ou même en seconde couche sous des mines

éteintes", explique M. Bourassa. Avec \$1,5 milliard de production minière en excluant le pétrole et le gaz, le Québec est le 9ème producteur au monde tandis que le Canada avec \$7,4 milliards arrive au troisième rang mondial. "Le moral est bon dans l'industrie minière. La situation internationale s'est améliorée sauf pour le cuivre et le zinc", de dire Paul Bourassa.

Quant à l'amiante, elle reste sur la liste des minéraux recherchés par la Soquem, même si le gouvernement québécois a créé il y a un mois la Société Nationale de l'Amiante. "La Soquem fait de l'exploration de l'amiante et je crois bien qu'on va continuer puisque notre mandat n'exclut pas l'amiante. Qu'est-ce qui arrivera si on trouve quelque chose de rentable pour l'amiante? Cela reste à décider. On approchera alors la société nationale de l'amiante, soit pour s'associer avec elle, soit pour lui vendre la découverte, avec l'autorisation du gouvernement." Pas de problème donc, estime la Soquem.

Créée en 1965 par René Lévesque, la Soquem est sous la tutelle du ministre des Richesses naturelles, bien que son conseil d'administration de sept membres nommés en conseil des ministres soit auto-

nome pour la gestion de la société. Le nouveau président de Soquem semble très sensible à l'indépendance de la société qu'il dirige. Interrogé sur son état d'esprit à la veille des assises minières de Chibougamau, il déclare: "Je ne vais pas là pour savoir ce que les gens attendent de nous autres. Je crois qu'ils voudraient que l'on ait dix mines à déclarer demain, et ce serait avec plaisir si on trouvait des minerais". La Soquem a dû fermer des mines dans les Cantons de l'Est et elle n'a aujourd'hui à son actif que deux mines en exploitation et deux projets de développement. "Les mines et l'exploration sont des capitaux à très haut risque et il ne faut pas se décourager", rappelle le président de Soquem.

"Je vais à Chibougamau comme le représentant d'une société d'exploration, pour voir quel angle vont prendre les décisions d'exploration et d'exploitation du groupement des mines du Québec" dit M. Bourassa.

Maintenant à la tête d'une de ces sociétés d'État dont le ministre des Finances veut se préoccuper sérieusement, M. Bourassa ne s'inquiète pas. "S'il met de l'argent, c'est normal que M. Parizeau pose

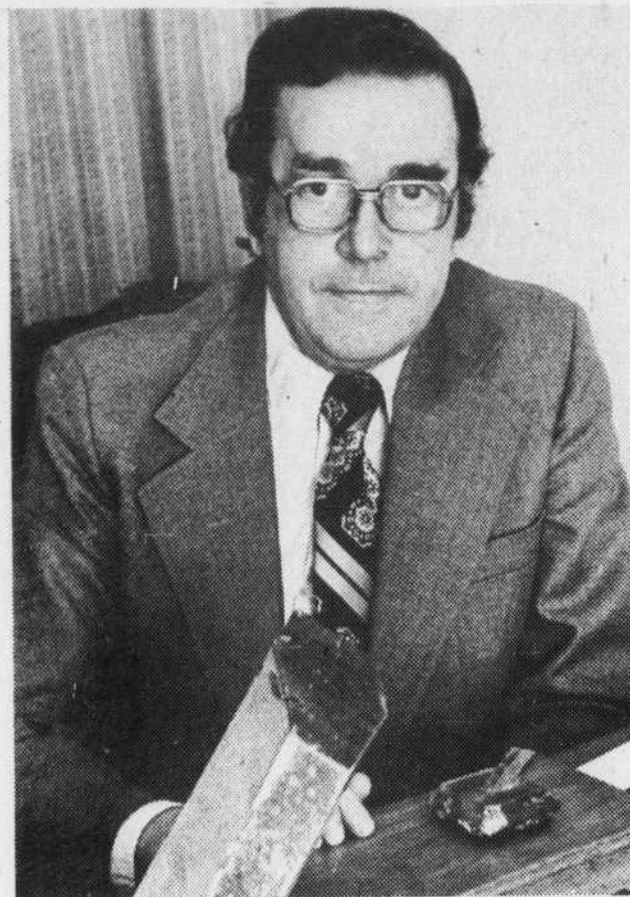


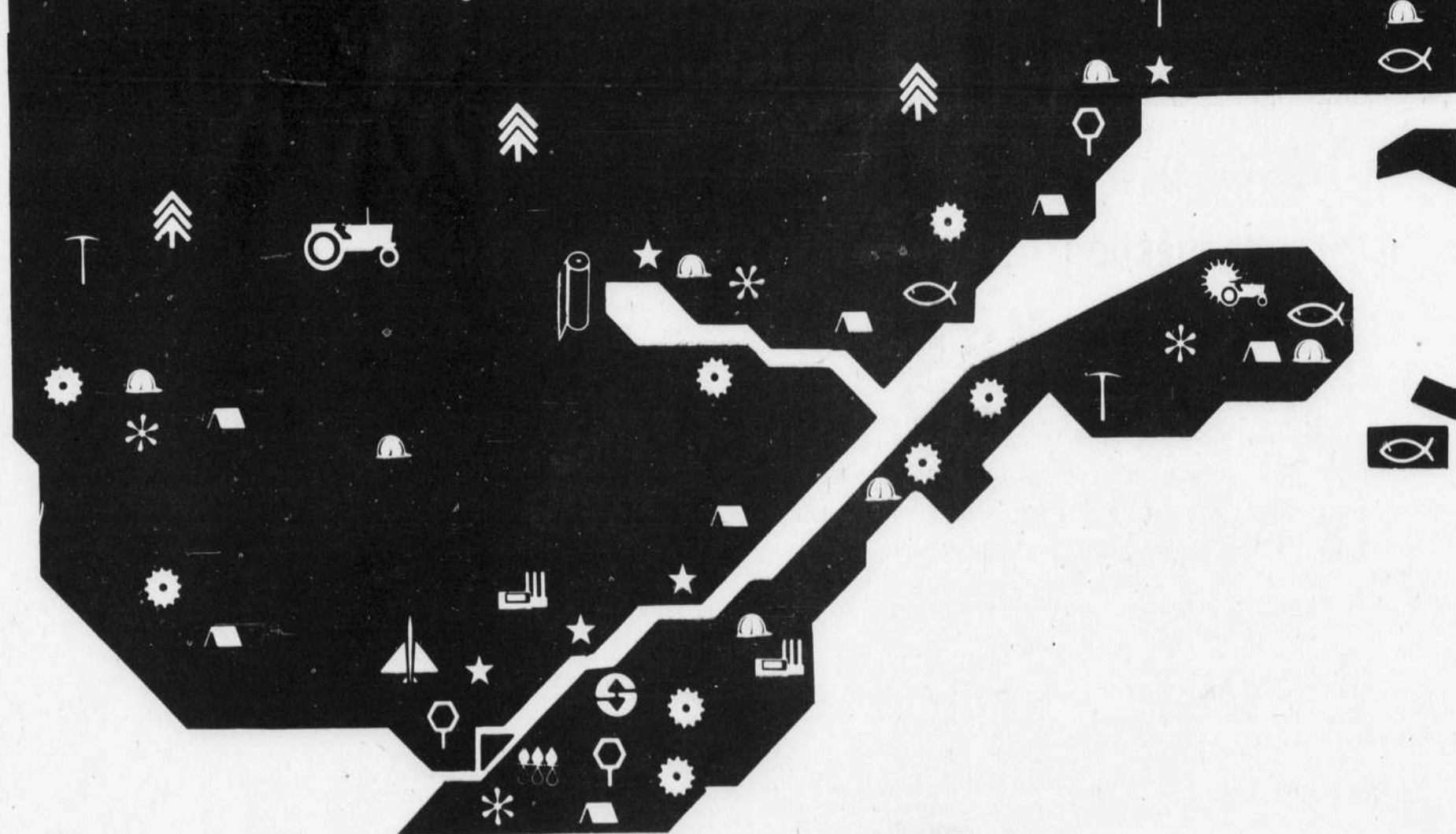
Photo: Jacques Nadeau

des questions et vérifie que l'administration est en ordre. Et Soquem est l'une des bonnes sociétés d'État, selon les mots de Jacques Parizeau", de conclure Paul Bourassa, qui ne se sent pas entravé dans sa liberté d'action. Même si la gestion d'une entreprise d'État est un peu plus lourde que celle d'une entreprise privée,

"Soquem a de par sa loi, une liberté d'action que bien peu de sociétés d'État possèdent", estime son président. Il n'y a que trois types de décisions que ne peut prendre le conseil d'administration: Soquem agit donc comme une compagnie privée d'exploration minière, tout simplement, estime M. Bourassa.

LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DU QUÉBEC

Le ministère de l'Expansion économique régionale (MEER) a consacré depuis 1969 au Québec près de \$1,5 milliard à l'expansion industrielle, à la mise en valeur des ressources, à la mise en place d'infrastructures et à l'aménagement du territoire.



Pour des subventions aux entreprises manufacturières du Québec: \$315,9 MILLIONS



Pour l'aménagement de parcs industriels et de parcs de pêche: \$82,6 MILLIONS



Pour l'assainissement des sols dans la plaine de Montréal et le remembrement des terres dans l'est et le nord-ouest du Québec, de même qu'au Saguenay — Lac-Saint-Jean: \$61,9 MILLIONS



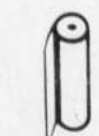
Pour l'expansion de SIDBEC: \$30 MILLIONS



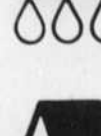
Pour l'aménagement d'un parc industriel à Mirabel: \$7,9 MILLIONS



Pour un meilleur accès aux richesses minières: \$17,1 MILLIONS



Pour l'implantation d'une usine de pâte kraft blanche à Saint-Félicien: \$30 MILLIONS



Pour l'assainissement des eaux de la région de Montréal: \$120 MILLIONS



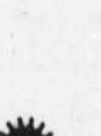
Pour la mise en place d'infrastructures touristiques, communautaires et industrielles: \$298,8 MILLIONS dont \$116,8 MILLIONS sous forme de prêts



Pour le financement d'études sur le développement industriel: \$1 MILLION



Pour la mise en place d'équipements publics dans 17 municipalités: \$17,4 MILLIONS



Pour le développement de l'est du Québec: \$153,2 MILLIONS



Pour l'amélioration des réseaux routiers à proximité des centres industriels: \$205,5 MILLIONS



Pour une meilleure exploitation des ressources forestières: \$83 MILLIONS



Pour l'aménagement rural et le développement agricole: \$26,5 MILLIONS

Bureau Technique Fournier

Pierre Lespérance, Ing.

Agent de Brevets d'Invention
Licencié au Canada et aux
États-Unis1440 Ouest, Ste-Catherine
Montréal H3G 1R8
Tél.: 861-4831LA COMPAGNIE MINIÈRE
CAMPBELL CHIBOUGAMAU LTÉE

(Libre de responsabilité personnelle)

Mines d'or et de cuivre au Québec depuis 1955

Tous les minéraux nous intéressent et nous recevons les soumissions de propriétés avec grand intérêt.

Veuillez contacter notre service d'exploration:

Boîte postale 4620
Chibougamau, Qué.
(819) 276-4115bureau 309,
55 Yonge Street
Toronto, Ontario
(416) 366-5201

Avec les compliments de



FIRST BOSTON (CANADA) LIMITÉE

MONTRÉAL

CALGARY

Michel A. David, directeur général

Gouvernement
du CanadaGovernment
of CanadaExpansion
Économique
RégionaleRegional
Economic
Expansion

MARCEL LESSARD, ministre

MONTREAL
800, Place Victoria
Bureau 4329 C.P. 247
Montréal, Québec
H4Z 1E8
(514) 283-7907QUÉBEC
Immédiate Clondy
220, Grande Allée est
Bureau 820
Québec, Québec
G1R 2J1
(418) 694-3826RIMOUSKI
120, Saint-Germain est
Bureau 401
Rimouski, Québec
G8L 1C8
(418) 723-6426ALMA
Plaza III
690, rue Sacre Coeur ouest
3e étage
Alma, Québec
G8B 6V4
(418) 668-3083VAL-D'OR
Place du Québec
888, 3e Avenue
3e étage
Val d'Or, Québec
J9P 8E6
(819) 825-5260

Amiante

Potasse

Québec devra éviter l'erreur de la Saskatchewan

Lorsque le premier ministre de la Saskatchewan révéla, au mois d'août 1975, l'intention de son gouvernement d'acquiescer au moins 50% de l'industrie de la potasse, des prophètes de malheurs se levèrent pour annoncer le déclin de cette industrie dans la province. "C'est toute l'économie qui en souffrira" affirmait alors le président du Saskatchewan Board of Trade.

L'histoire fut tout autre. Le gouvernement a effectivement acheté la moitié des filiales des neuf grandes compagnies transnationales qui exploitent des mines de potasse en Saskatchewan. Cette province se situe au premier rang à l'échelle mondiale pour l'exportation de ce produit minéral.

Et ce n'est pas sans un certain sourire que M. Allan Blakeney parcourait, il y a quelques mois, les données concernant la production record de 1977: 6,5 millions de tonnes. La valeur des expéditions des dix mines a fait un bond de 19,2% pour atteindre \$421 millions soit trois fois plus qu'en 1972.

Mais tout comme le cas de l'amiante au Québec, la participation du gouvernement dans ce secteur ne fut pas sans soulever l'opposition de certains milieux.

On trouve beaucoup de similitudes en ce qui concerne la potasse et l'amiante qui comptent pour 72% de la production totale de minéraux non métalliques au Canada.

Au Québec, cinq compagnies, toutes étrangères, contrôlent l'extraction de l'amiante. La Saskatchewan est la seule province productrice de potasse. Des neuf compagnies intéressées à ce secteur, sept sont américaines ou européennes, ce qui laisse aux firmes canadiennes (Noranda et Cominco du groupe Canadien Pacifique) une faible part du marché.

L'exploitation des dépôts de potasse débuta à la fin des années '50. On connaissait alors l'importance de ce minéral dans la préparation de fertilisants. Les réserves de potasse de la Saskatchewan sont éva-

luées à une durée d'au moins de 2.000 ans... Présentement, la province compte pour 20% de la production mondiale. Elle vient au second rang en ce qui concerne la production derrière l'URSS qui utilise sur place la majeure partie de sa production. Quelques autres pays seulement (l'Allemagne, la France et les États-Unis) ont des réserves fort limitées de ce produit si essentiel pour les agriculteurs. Comme c'est un produit de base (chlorure de potassium), il n'y a pas de substitut possible!

Le gouvernement de la Saskatchewan a voulu profiter de cette richesse qui devait être pour la province "ce que le pétrole fut pour le Texas".

Le gouvernement libéral de M. Thatcher laissa aux mains de grandes firmes transnationales le soin d'exploiter cette richesse. La situation devient rapidement catastrophique: le prix de la tonne glissa à \$12,50 en 1969; les livraisons stagnaient; peu de nouveaux emplois étaient créés; les compagnies ne versaient pratiquement pas de taxes au fisc provincial...

Le gouvernement de Regina réagit en annonçant le 1er janvier 1970 une double mesure: le relèvement du prix de base à \$33,75 la livre et l'établissement d'un système de quotas parmi les neuf producteurs.

L'idée du prix-plancher ne déplaisait pas aux compagnies qui pouvaient ainsi se retrancher derrière l'initiative gouvernementale pour majorer les prix. Comme la Saskatchewan donne le ton au marché mondial de la potasse, cette majoration s'étendrait au prix international.

Toutefois, les compagnies ne voulaient pas entendre parler d'un quelconque contrôle de la production. Mais elles parvinrent néanmoins à contourner cette mesure en augmentant la production des mines du Nouveau-Mexique, l'autre région productrice de potasse en Amérique du Nord.

Le gouvernement néo-démocrate élu en 1971 dut constater que les compagnies transnationales ne collaboraient pas vraiment et que la

province tirait toujours très peu de cette ressource stratégique. Il renforça le système de quotas et imposa une "taxe sur les réserves". Cette dernière mesure souleva l'ire des compagnies et Noranda en tête se rendit en Cour Suprême pour contester cette nouvelle charge fiscale. (En 1953, le gouvernement avait conclu une entente secrète entre un des producteurs stipulant que les royalties ne seraient pas majorées au cours des 25 années à venir).

Assez curieusement, le gouvernement fédéral se rangea du côté des compagnies contre la Saskatchewan alléguant que celle-ci outrepassait son champ fiscal. Ce conflit n'est pas encore réglé.

Mais pour les néo-démocrates, il semblait de plus en plus évident qu'il serait impossible de composer avec les neuf géants de la potasse dont les ramifications se trouvent partout chez les pays producteurs de potasse.

C'est alors qu'il annonça l'intention de créer une société de la potasse qui ferait l'acquisition d'au moins 50% des actifs de production. La bataille fut difficile.

Les compagnies investirent \$130.000 dans une vaste campagne de publicité pour convaincre l'opinion publique que

On disait aussi que le gouvernement fédéral recevrait moins d'impôts parce que la société de la Couronne de la province ne paierait plus de taxes au fisc fédéral.

En janvier 1976, les compagnies firent tater le pouls de l'opinion publique; 52% étaient contre la nationalisa-

par

MICHEL NADEAU

l'initiative néo-démocrate était néfaste. Libéraux et Tories se joignirent aux milieux d'affaires dans un concert de protestation. Le ministre Otto Lang de la Saskatchewan de même que M. Alastair Gillespie, détenteur du portefeuille des Mines dénoncèrent le geste de Regina parce qu'il ferait "fuir le capital étranger".

tion contre 22% seulement pour.

Plusieurs hauts-fonctionnaires constatarent alors qu'ils avaient commis une erreur de taille: le gouvernement avait négligé d'expliquer soigneusement à la population les motifs de cette reprise en mains de cette richesse naturelle.

Encore aujourd'hui, l'absence d'une participation plus directe du public dans ce processus constitue le talon d'Achille de la Potash Corp of Saskatchewan.

Les résultats matériels sont pourtant significatifs: les taxes, par exemple, ont grimpé de \$9 millions en 1973 à \$95 millions l'an dernier; plusieurs nouveaux emplois ont été créés par suite du rapatriement en Saskatchewan des sièges sociaux (potasse) des compagnies transnationales.

Mais la population ne semble pas encore convaincue de l'importance du geste gouvernemental.

Il ne faut surtout pas croire que les compagnies sont devenues imperturbables: au moins deux d'entre elles se sont lancées dans la recherche de nouveaux gîtes à l'extérieur de la province.

C'est au Nouveau-Brunswick qu'on a découvert les gisements les plus prometteurs et déjà le gouvernement

de Frédéricton a conclu une entente avec un producteur américain pour la mise en production d'une mine de potasse à Sussex. Le gouvernement de M. Hatfield s'est contenté de faibles royalties (6½%) dans le but d'attirer les investisseurs étrangers ce qui a fortement déplu aux dirigeants de Regina.

Néanmoins la Saskatchewan se trouve dans une position de force: elle contrôle cinq des neuf compagnies. Les filiales de Noranda et Cominco n'ont pas été touchées parce qu'elles desservent surtout des marchés locaux. Les deux autres firmes sont de petits producteurs sans trop d'importance.

En gardant ainsi des concurrents du secteur privé, le gouvernement se met à l'abri d'attaques "monopolistiques" des autorités américaines qui n'ont jamais tellement goûté de voir la position prédominante de la province canadienne face à l'industrie déclinante du Nouveau-Mexique.

Cependant, l'offensive des milieux d'affaires continue: les producteurs répètent que \$200 millions d'investissements sont "gelés" en raison du climat "d'incertitude" qui prévaut dans la province. Par chance, le gouvernement peut compter sur des revenus financiers importants de l'exploitation du gaz naturel et de l'uranium pour résister à ceux qui agitent les épouvantails.

Pour répondre à une demande qui ne cessera de croître avec le développement de l'agriculture dans les pays du tiers monde, le gouvernement de la Saskatchewan devra, s'il veut maintenir sa part du marché, effectuer les investissements requis pour accroître la capacité de production.

On saura ainsi dans quelques années si les prophètes de malheurs ont vraiment dit vrai ou s'ils n'étaient pas plutôt les haut-parleurs d'une minorité qui voulait garder pour elle seule toute la richesse de l'engrais.

SIDBEC... une présence bien québécoise

Les vastes étendues de la Côte-Nord du Québec recellent des richesses énormes que les Québécois ont décidé d'exploiter eux-mêmes et de transformer ici même au Québec.

C'est ainsi que Sidbec a décidé de créer une filiale d'exploitation minière, Sidbec-Normines, filiale qui, de fait, est une coparticipation de trois producteurs d'acier: Sidbec 50,1%, British Steel Corporation 41,7% et U.S. Steel Corporation 8,2%, par l'entremise de sa filiale la Compagnie minière Québec Cartier.

La mission de cette compagnie est d'approvisionner les partenaires en minerai de fer. Et la source de ce minerai est au Lac Fire, dans le Nouveau-Québec.

Sidbec-Normines extrait quelque 14 millions de tonnes de minerai par année. Ce minerai est d'abord concentré au lac Jeannine pour être ensuite acheminé par chemin de fer vers Port-Cartier où six millions de tonnes de boulettes d'oxyde de fer sont produites par année. Trois millions de tonnes sont des boulettes à haut fourneau destinées aux partenaires de Sidbec dans Sidbec-Normines. Les trois millions de tonnes sont des boulettes à basse teneur en silice obtenues par une deuxième concentration du minerai avant le bouletage.

De la part de Sidbec, au moins 1,5 million de tonnes sont expédiées à Contrecoeur, tandis que le reste est exporté.

À Contrecoeur, dans son usine de réduction ultra-moderne, Sidbec-Dosco, une filiale de Sidbec, réduit ces boulettes à une teneur en fer de 93,9%. Une autre filiale, Sidbec-Feruni, fournit la ferraille qui, avec les boulettes réduites, alimente les fours électriques. Puis l'acier élaboré dans ces fours est coulé en continu pour produire des billettes et des brames qui, à leur tour, sont transformées en tôle, fil machine, barres et profilés dans les différents laminoirs de Sidbec-Dosco à Contrecoeur, Longueuil, Montréal et Etobicoke (Ontario).

De la mine aux produits finis, l'intégration du groupe Sidbec est totale et son effet se fait sentir dans toute l'économie du Québec.

Le groupe Sidbec: partenaires en ressources



Au moment où il est tant question de politique minière au Québec, il faut lire

Le "Claim" en droit québécois

par Jean-Paul Lacasse

maître ès arts en géographie et docteur en droit avocat et professeur à la Faculté de droit de l'Université d'Ottawa

Bien peu ont osé approfondir le droit minier. M. Le Professeur Lacasse, qui comble cette lacune, fait partie du cercle restreint des juristes spécialisés dans le droit minier...

15 x 23 cm., 254 pages. Prix: \$9.00

BCN DE COMMANDE



Éditions de l'Université d'Ottawa
65, avenue Haste, Ottawa,
Ontario, Canada, K1N 6N5

Veuillez me faire parvenir exemplaires de Le "Claim" en droit québécois.

Nom

Adresse

Ci-inclus mon chèque ou mandat de poste



Les aubaines boursières sont rares dans le secteur minier

par Michel Nadeau

Les aubaines se font rares ces jours-ci dans la vitrine minière de la Bourse. Les actions de plusieurs compagnies ont progressé au cours des derniers mois avec l'espoir d'une hausse des prix qui finalement n'est pas encore venue.

Les courtiers doivent plonger bien au fond de leur sac pour trouver des achats à recommander à leurs clients. La confusion continue de régner sur plusieurs marchés de métaux; dernièrement, le président de l'Association des mines du Canada affirmait que la reprise ne surviendrait pas avant deux ans au moins.

Dans un bulletin récent, la firme Merrill Lynch mettait en garde ses clients contre des réductions possibles de dividendes de la part des plus importantes compagnies minières canadiennes et québécoises.

"Bien qu'aucune des grandes compagnies ne fasse présentement face à une faillite éventuelle et que la couverture des actions privilégiées semble assurée pour le court terme du moins,

plusieurs compagnies peuvent connaître de sérieuses difficultés pour maintenir leur dividende au niveau actuel. Nous considérons Cominco, Inco, Kerr Addison, McIntyre et Noranda comme étant les compagnies les plus vulnérables présentement".

Une étude financière de la liquidité de ces compagnies montre que les disponibilités financières à court terme ont considérablement fléchi au cours des derniers mois. Les entreprises doivent se départir de leur encaisse pour supporter des inventaires de plus en plus lourds.

C'est évidemment le cuivre et le zinc qui sont actuellement les métaux les plus touchés par l'accumulation des stocks. Plusieurs croyaient que les conflits au Zaïre et les grèves dans deux raffineries de zinc aux USA allaient réduire l'offre et permettre ainsi une augmentation des prix. Mais les producteurs ont dû laisser tomber la hausse de deux cents prévue dans les deux cas.

Les grandes compagnies dont les actifs sont suffisamment diversifiés sont à l'abri de déboires graves: Texasgulf,

Noranda, Cominco... Mais plusieurs s'inquiètent de voir comment Mata-gami Lake Mines traversera cette crise après avoir dû emprunter \$16 millions l'an dernier pour financer les inventaires de minerai. Plusieurs courtiers recommandent à leurs clients d'éviter une entreprise comme Brunswick Mining & Smelting coincée dans un programme d'expansion. Il en est de même pour Falconbridge Copper qui ne cesse de relever le niveau de ses inventaires.

Au début de l'année, Noranda se transigeait à \$20; à ce niveau, le titre était alléchant mais au cours actuel de \$26, plusieurs investisseurs se montrent beaucoup plus réticents. D'autant plus que cette entreprise possède un des ratios dette/capital-actions parmi les plus élevés et qu'une émission de droits devra se faire un jour ce qui diluera légèrement le capital actuel.

Plusieurs investisseurs croyaient que les mises à pied massives à l'Inco et de Falconbridge seraient suffisantes pour améliorer la performance du secteur. Le titre languit toujours autour

de \$19... Pour Richardson Securities, il faut éviter les actions de la firme de Sudbury. Les opérations outre-frontières ne commenceront à rapporter que dans plusieurs années. Le marché du nickel demeure extrêmement concurrentiel.

Deux titres semblent avoir la cote d'amour de plusieurs courtiers: Placer Development et Teck Corp. Le premier semble populaire parce qu'il possède des intérêts dans un domaine à la hausse, le molybdène et qu'il a acquis des mines de charbon aux USA. Teck plaie en raison de la diversification de ses intérêts. Toutefois, il faut espérer une hausse du prix du cuivre sinon le fardeau des intérêts deviendra de plus en plus lourd à porter.

L'or demeure un métal fascinant: plusieurs parlent déjà d'un prix de \$200 l'once. Mais il semble que la comme ailleurs le marché ait déjà prévu cette augmentation. Camflo et Agnico-Eagle n'auraient pas encore fait le plein de leur appréciation possible sur le marché.

Les fabuleux contrats entre l'Ontario Hydro et Denison Mines et Rio Al-

gom ont changé beaucoup les perspectives de ces deux firmes ontariennes. Toutefois, plusieurs acheteurs ont déjà prévu la hausse des profits: Denison Mines a grimpé de \$55 à \$75 tandis que Rio Algom passait de \$22 à \$32 en quelques mois seulement.

Ceux qui ont acheté les actions de l'Alcan le lendemain du 15 novembre ont réalisé un gain important puisque le titre a grimpé de près de 70% pour atteindre \$31. C'est un bon niveau pour l'Alcan mais, en dépit d'une baisse possible du taux de croissance de l'aluminium dans les années à venir, il n'en demeure pas moins que ce produit continue de marquer des gains par rapport aux autres produits miniers dont il devient un substitut.

Reste l'amiante: évidemment au niveau de \$36-\$37, les actions de Asbestos Corp étaient bon marché mais, dans l'attente d'un règlement entre le ministère québécois des Finances et General Dynamics, les investisseurs ont rajusté leur évaluation et le titre se transige aujourd'hui à \$45. Toutefois, il est possible que l'entente avec la compagnie se fasse à un niveau supé-

rieur, peut-être \$50.

Un des titres les plus choyés de la maison Lévesque, Beaubien, Canada Tungsten a connu une belle ascension au début de l'année doublant presque de valeur. Mais au niveau de \$17, une appréciation réelle du titre fondée sur des développements nouveaux demeure très incertaine. Amax achètera 800.000 de ces actions la semaine prochaine au prix de \$19.

Pour ceux qui croient dans la politique minière du Québec, deux titres junior pourraient devenir intéressants. Quelque chose se prépare dit-on chez Orchan Mines dans la région de Mata-gami alors que les spéculations sur Du-magami se poursuivent après que cette compagnie eût obtenu un financement de \$775.000.

Il faudrait dire aussi un mot de Groupe minier Sullivan qui poursuit toujours ses travaux de recherche avec Billiton, Exp., associée au groupe Shell, au Nouveau-Brunswick. Mais là encore, les rumeurs ont fait avancer le titre et une fois la nouvelle confirmée, la hausse sera modeste.

Distribution aux consommateurs s'implante aux EU

La firme Distribution aux Consommateurs de Toronto vient d'acquiescer un réseau de 70 salles d'exposition avec catalogue aux États-Unis.

Pour environ 1,5 million d'actions de Distribution aux Consommateurs, May Department Stores de St. Louis au Missouri a cédé les actifs de la compagnie dans la vente au comptoir. L'an dernier, ces 70 magasins ont réalisé un chiffre d'affaires de \$100 millions.

Ainsi, la firme américaine devient un important actionnaire de Distribution aux consommateurs, une entreprise contrôlée par le président M. Jack Stupp.

Distribution aux consommateurs a fait un profit de \$4,8 millions l'an dernier sur des ventes de \$214 millions. Cette compagnie possède plus de 125 magasins au Canada et une quarantaine au Québec.

Le groupe Oshawa était associé à Distribution aux Consommateurs jusqu'à ce qu'il se départisse de sa participation l'an dernier. Distribution aux Consommateurs a connu des heures très difficiles depuis le

début des opérations en 1971, surtout en 1975.

Une fois regroupé, les réseaux Distribution-May devraient atteindre le niveau de \$360 millions par an.

À la Bourse, les actions se transigeaient à \$14,75 au moment de l'arrêt des transactions. Ces titres ont connu une hausse spectaculaire depuis le début de l'année alors qu'ils ne valaient que \$5.

La mort des courtiers — Le nombre de maisons de courtage continuera de décroître selon le président de l'Association canadienne des courtiers en valeurs mobilières, M. James Pitblado.

Selon M. Pitblado, un vice-président de Dominion Securities de Montréal, trois causes peuvent expliquer la disparition progressive d'un grand nombre de courtiers: hausse des coûts, baisse du volume d'affaires et concurrence de la part d'entreprises en dehors du secteur du courtage de valeurs mobilières.

Ainsi, des 71 maisons de courtage qui, en 1959, ont souscrit une importante émission d'actions de la Banque de Commerce, pas moins de 44 sont aujourd'hui disparues.

Toutefois, un petit groupe de grandes compagnies nationales avec des vendeurs sur une base régionale n'est pas

nécessairement un objectif désirable du point de vue du public" a-t-il ajouté.

M. Pitblado a aussi exprimé la crainte des milieux de Bay Street qui redoutent la venue de firmes américaines dotées de moyens beaucoup plus puissants.

L'an dernier, les courtiers ont obtenu un gain net de 7% sur des avoirs propres de \$221 millions alors que les banques obtenaient un retour sur l'investissement de 15%.

Pitblado quitte Husky — Comme il fallait s'y attendre, M. Ward Pitblado a quitté le conseil d'administration de Husky Oil.

Le président de la compagnie de Calgary a annoncé cette nouvelle dans un bref communiqué indiquant également que M. Pitblado siégeait au conseil de Husky depuis onze ans.

Le départ de M. Pitblado s'explique par son refus d'entériner le vote des administrateurs de Husky qui ont recommandé aux actionnaires de voter pour accepter l'offre d'Occidental Petroleum.

M. Pitblado qui est président de la maison de courtage Pitfield, McKay, s'est rangé du côté de Petro-Canada dans la surenchère qui oppose cette compagnie à la firme américaine de Los Angeles.

Faillites en Ontario — L'Ontario a connu le plus grand nombre de faillites au cours du mois de février dernier, selon les chiffres publiés cette semaine par Dun and Bradstreet. Pas moins de 186 compagnies ont déposé leur bilan; des actifs de \$24 millions furent ainsi liquidés.

Le Québec vient au deuxième rang avec 177 faillites suivies de la Colombie-Britannique (87) et le Manitoba (23).

L'initiative de l'Association des mines d'amiante du Québec permettra à celle-ci d'apporter une contribution constructive et mieux éclairée à l'élaboration de programmes de la recherche sur l'amiante, émanant du secteur public ou du secteur privé; de mieux apprécier la valeur et la pertinence des projets qui seraient portés à son attention et d'identifier les secteurs où les compagnies-membres peuvent envisager de développer en commun des activités de recherche.

Par ailleurs, l'Association participe aussi au financement de l'Institut de médecine du travail et des ambiances de Montréal qu'elle a créé en 1966.

Les compagnies-membres de l'Association sont Canadian Johns-Manville, Lake Asbestos, Les Mines d'amiante Bell, les Mines Carey Canadiennes.

FIBERGLAS CANADA

LIMITÉE



F. J. Doyle

M. John Fisher, Président du Conseil et Président de Fiberglass Canada Limited, annonce l'élection de M. Frank J. Doyle au poste d'administrateur et vice-président du Conseil de la compagnie.

M. Doyle est président et administrateur de Industries PPG Canada, Ltée et président, chef de la direction et administrateur de Duplate Canada Limited. Il est aussi membre du Conseil d'administration et de la direction de plusieurs autres compagnies, organisations et associations.

L'Association des mines d'amiante du Québec (AMAQ) vient de commander au Centre de développement technologique (CDT) de l'École Polytechnique de Montréal une étude sur les possibilités et moyens de développement au Québec de la recherche sur l'amiante.

L'AMAQ a également confié au CDT le soin d'élaborer un projet complet portant sur les modalités de développement de cette recherche, y compris le fonctionnement et le financement.

L'objet de cette étude est d'accélérer le processus de développement de la recherche sur l'amiante au Québec, dans les meilleures conditions de rendement et de manière économiquement viable, en utilisant au mieux les ressources humaines, matérielles et technologiques disponibles.

Le porte-parole de l'AMAQ à Montréal n'a pas voulu préciser l'importance, que ce soit

en dollars ou en effectif, de l'entente qui vient d'être signée.

À cette fin, les experts du Centre de développement technologique auxquels pourraient se joindre des spécialistes d'autres bureaux ou organismes d'études et de recherche, dresseront un inventaire exhaustif des activités de recherche reliées à l'amiante et évalueront les possibilités et contraintes de leur développement au Québec.

Les résultats du travail du CDT, qui a affecté une équipe de quatre experts à cette

tâche, sous la direction de M. Laurier Juteau, ing., professeur titulaire à l'École Polytechnique, qui fut membre du Comité d'étude sur la salubrité dans l'industrie de l'amiante (Comité Beaudry), feront l'objet d'un rapport et de recommandations précises dans un délai de quatre mois.

D'autre part, l'Association a aussi demandé au CDT de la conseiller dans la constitution d'un comité d'évaluation indépendant, formé de scientifiques et chercheurs québécois, qui serait chargé d'analyser tous les aspects des proposi-

ca

Ordre des
comptables
agréés du
Québec



Raymond Morcel, C.A.

M. Raymond Morcel, C.A., associé de Price Waterhouse & Cie, Montréal, a été élu Président de l'Ordre des comptables agréés du Québec. Le Vice-président est M. Paul-E. Mallette, C.A., Mallette, Benoit, Boulanger, Rondeau & Associés, et les autres membres du Comité administratif sont MM. J. Alistair Duff, Directeur, Éducation permanente, Université McGill, Clermont Gignac, Ing., ministère des Affaires sociales, et Gaston Pelletier, C.A., Vice-président, Société de Fiducie du Crédit Foncier.

DEPUIS 1908

Assurances Tanguay Inc.



Courtiers d'Assurances

Service d'avantages sociaux

4489, Papineau, Montréal Tél.: 527-4161



MOBILIERS DE BUREAU IMPERIAL INC.

628 St. Jacques, Montréal, CARRÉ VICTORIA

Pour un service complet Appelez MBI 288-7147

Demandez Adrien Robert

• PLANIFICATION • DÉCORATION
• RECYCLAGE
• INSTALLATION • LIVRAISON RAPIDE

Visitez notre salle de montre entièrement réaménagée



L'UNIQUE
COMPAGNIE D'ASSURANCES
GÉNÉRALES

REPRÉSENTANT DES VENTES DANS LE COMMERCE DES VALEURS MOBILIÈRES

Midland Doherty Limitée, une des plus importantes maisons canadiennes de courtage des mieux informées, recherche des représentants qui ont déjà connu des succès dans la vente et qui désiraient devenir des Représentants Autorisés à nos bureaux de Montréal.

Nous nous occupons de financement de compagnies, de groupes membres de syndicats et d'institutions bancaires, du marché de l'argent, de papier commercial, d'options, de denrées, de fonds mutuels, d'hypothèques et autres titres à revenu fixe, de plans pour les dégrèvements d'impôt et du commerce d'actions et d'obligations en plus de disposer d'un centre de recherches très élaboré.

Nous nous attendons à un minimum de cinq ans dans le domaine des affaires, mais l'expérience de la vente dans le commerce des valeurs serait très avantageuse.

La responsabilité d'un représentant de Midland Doherty est d'administrer l'argent des autres — une grosse partie souvent — ce qui requiert du jugement, de l'intelligence et de l'initiative.

MIDLAND



Si vous possédez ces qualifications et si vous croyez que c'est le défi que vous recherchez, envoyez-nous immédiatement votre curriculum vitae qui restera confidentiel ou encore téléphonez à:

Messieurs Henri Brosseau
ou Marcel Joly
vice-présidents
Midland Doherty Limitée
Suite 208
3 Place Ville Marie
H3B 4C5
Téléphone (514) 879-1050

Conseillers en placement auprès de 100.000 Canadiens.

Pierre de COUBERTIN

Le superbe
déjeuner
à \$6.50

Au Pierre de Coubertin
de 12 h à 15 h

Spéciaux du jour
Potage ou jus
Plat garni
Dessert et café

Dans le somptueux décor d'un
des plus élégants hôtels de Montréal.
Réservations: 284-1110



Le Quatre Saisons
MONTREAL



ANNONCES CLASSÉES RÉGULIÈRES

286-1201

- Chaque parution coûte \$3.00, maximum 25 mots
- Tout mot additionnel coûte 0.10 chacun
- Minimum: 2 parutions

ANNONCES CLASSÉES DU DEVOIR

Les offres d'emplois sont ouvertes également aux hommes et aux femmes. Avis: Les annonceurs sont priés de vérifier la première parution de leurs annonces.

Le Devoir se rend responsable d'une seule insertion erronée. Toute erreur doit être signalée immédiatement. S.V.P. téléphoner à 286-1201

ANNONCES CLASSÉES ENCADRÉES

286-1201

- Chaque parution coûte \$6.40 le pouce
- Il n'y a pas de frais pour les illustrations

Voir autres annonces classées, en page 31

APPARTEMENTS À LOUER



une oasis au cœur de Montréal

Venez vivre à LaCité dès maintenant et nous paierons votre carte de membre pour la première année au "super Club" de conditionnement physique LaCité. Ça c'est vivre à LaCité! De luxueux studios et des appartements de une à quatre chambres à coucher sont disponibles dès maintenant.

Visitez nos appartements-modèles en semaine: 9 heures à 19 heures, fin de semaine: 9 heures à 19 heures.

350 ouest, rue Prince Arthur, à l'angle de l'avenue du Parc.

845-4173

APPARTEMENTS À LOUER

ANJOU

4 1/2 NEUFS

CONSTRUCTION EN

BETON

AIR CLIMATISÉ,

OFFRE EXCEPTIONNELLE

ET TEMPORAIRE

POUR CERTAINS 4 1/2

HABITATIONS

DES ROSERAIES

351-2740 28-6-78

Cherrier, 3 1/2, libre 1er juillet, \$175.

524-2645. 28-6-78

Côte-des-Neiges, 5 1/2, bas de triplex,

solarium et sous-sol \$350, aussi 2 1/2

sous-sol \$125. 337-3787 ou 747-

0380. 15-7-78

Côte-des-Neiges, 3955 St-Kevin, nou-

veau 1 1/2, 3 1/2, garage, chauffé,

électricité payée, ascenseur, équipé,

meublé et non-meublé. 731-6083,

738-5850. 1-7-78

A AHUNTSIC, 2 1/2 luxueux, chauffé,

meublé, avec bar et foyer, aussi, 3 1/2

tout payé, après 4 hres: 384-

3124. 28-6-78

CHATEAU ST-MICHEL, 10,011 bid St-

Michel (10 minutes) (Métro Savé)

11/2-31/2, chauffé, taxes payées,

piscine, bas prix. 323-4836. 844-

2661. 29-6-78

Plamondon, 4645.3 1/2, 4 1/2, apparte-

ments spacieux, décorés, récemment,

loyer raisonnable, immédiatement.

342-4982, 845-3151. 1-7-78

APPARTEMENTS À LOUER

MONT ST-HILAIRE

LES JARDINS DU MANOIR

Site enchanteur et pittoresque,

face au manoir historique. Apparte-

ments-jardin neufs, 3 1/2,

4 1/2, 5 1/2. Proximité trans-

port ferroviaire. Autobus pour

centre-ville. 464-3387. 28-6-78

Longueuil, 4 1/2, près Cégep, tran-

quille, ensoleillé, vue sur Montréal,

piscine, réfrigérateur, stationnement,

chauffage, électricité, taxes payées,

1er juillet, garage intérieur dispo-

nible. 677-0941, 282-4810. 23-6-

78

Outremont, grand 3 1/2, peinture et

planchers faits, poêle, frigidaire,

\$145, chauffé. 332-2923. 28-6-78

ST-LAMBERT, construction récente

3 1/2 et 4 1/2, 15 minutes du centre-ville

par CTR, \$215. 672-2902. 28-6-78

Edouard Montpetit, 2541, 4 1/2 pièces,

complètement rénové, planchers et

boiseries de chêne, impeccable \$285.

521-0163. 30-6-78

Van Horne, près Université de

Montréal, Face centre d'achats Wil-

domet, 4 1/2, chauffé, poêle, réfrigéra-

teur, \$230, jour 845-0840. Après 6

hres 739-8069. 28-6-78

Cherrier près métro Sherbrooke, 3 1/2,

chauffé, poêle, frigidaire, eau chaude,

\$185, par mois 845-5050. 23-6-78

N.D.G., 5320 Wakley, angle Chester,

modernes, grands ensoleillés, 3 1/2,

\$198, à \$210, 4 1/2 \$236. 488-2930,

738-3324. 28-6-78

APPARTEMENTS À LOUER

ST-LAMBERT

Le Villeroi

300 ST-GEORGES

672-1267

LONGUE UN GOLF

3 1/2 - 4 1/2 - 5 1/2

• lave-vaisselle

• frigo • foyer

• poêle • climatiseur

• Alarme anti-vol

• moquette • sauna

• piscine • garages

28-6-78

DUVERNAY

VAL-DES-ARBRES

3 1/2 et 4 1/2 neufs moquettes,

lave-vaisselle, intercom etc...

Tout confort, site champêtre

autobus et communication

métro.

3220-3230

Boulevard St-Martin Est

Près d'AUTEUIL

661-3413

J.N.O.

Ahuntsic ouest, moderne, luxueux,

très grand 3 1/2, 4 1/2 à partir de

\$1800 chauffé, eau chaude, poêle,

réfrigérateur inclus. Très propre, ba-

tisse tranquille et luxueuse, visite

tous les jours de 10 à 10 h 30, 10-250

Bois de Boulogne. 337-0416 334-

1950. 28-6-78

2 1/2 à sous-lover pour le 1er juillet,

3190 Edouard Montpetit, apt no 309,

près de Decelles. \$175. Appelez Jac-

ques Labelle à 737-5545 ou 282-

7143. 28-6-78

MCGREGOR 1530, le Maricourt, beau

site près centre-ville, alcôve, spa-

cieux, dans immeuble luxueux. Tout

équipé, air climatisé, piscine chau-

uffée, avec terrasse, jardin, sauna,

\$225, électricité comprise. Immédia-

tement 937-6200, 932-0933, 845-

3151. 1-7-78

N.D.G., 7 pièces, rue Girouard, sous-

sol, 220, 1er juillet, entrée laveuse-

sècheuse, ensoleillé, \$220, par mois.

276-5728. 282-7218. 282-

7248. 28-6-78

C.D.N. rue Barclay, près d'Université,

4 1/2, \$133. 288-4755, 737-7919 de-

mandez Monique. 22-6-78

Centre-ville, métro Berri-DeMontigny,

2 1/2-3 1/2, meubles, état impeccable,

paillasse, buanderie, à partir de

\$160, taxes payées, 844-6730. Pour

visiter. 28-6-78

A Duvernay, face rivière, 4 1/2, neuf,

béton, raisonnable, 2580 Bid Léves-

que, Est de Papineau. 663-

2925. 28-6-78

C.D.N. 4780 Jean Brillant, immeuble

moderne, près Hôpital C.D.N. 3 1/2

\$210, 1er juillet, 3 1/2 \$200, 1er juillet,

1 1/2 \$140, 1er octobre. Chauffé, poêle

et réfrigérateur fournis, buanderie,

garage, peinture refaite, taxe d'eau à

payer. 733-5583 le soir. 23-6-78

Boul. St-Laurent, 4 pièces, chauffé,

entièrement restauré, près métro Lau-

rier, \$240.00. 282-9282. 23-6-78

Duplex rue Grosvenor, 2e étage, 3

chambres à coucher, 1 salle à man-

ger, salon, vivier, cuisine et salle de

bains. Appelez entre 10 hres a.m. et

midi. Dans l'après-midi, de 2 à 5

hres. 738-8032. 27-6-78

Nouveau duplex, 5 1/2, \$300, 2 ba-

cons, ville St-Laurent, rue Beausé-

jour, libre 1er juillet. 337-2568. 28-

6-78

JARDINS St-Lambert: de luxe, 3 1/2,

4 1/2, 2 piscines, tennis, sauna, ascen-

seurs, utilités gratuites, taxe d'eau

payée. 672-1351. 28-6-78

CENTRE-VILLE: près métro, Univer-

sité Québec, bachelors, \$90. 844-

5247, 844-5556, 845-3151. 28-6-

78

APPARTEMENTS DEMANDÉS

Jeune couple professionnel sans en-

fants cherche luxueux appartement

moderne, en sous-location du 10 juillet

au 6 août à Montréal. Téléphonez le

soir 1-819-739-2823. 23-6-78

AIDES DOMESTIQUES

Entretien maison, préparation repas,

garde d'un bébé à l'occasion, sachant

conduire voiture manuelle. De 10 hres

a.m. à 6 hres p.m. du lundi au

vendredi. Ville Mont-Royal 341-

7939. 23-6-78

ANIMAUX À VENDRE

Vente à partir \$50.00; chiots croisés

samoyed et collie de louve Sibérie et

berger allemand; aussi husky, terre-

neuve, golden retriever, bergers alle-

mands. 1-373-0295. 28-6-78

ANTIQUITÉS À VENDRE

Chenil Shangri-la, ferme près Valley-

field, chauffé, moderne, propre, cour

intérieure et extérieure, vétérinaire

élevage bergers allemands; pension;

chiens (\$3.00/jour), chats (1.50/jour),

1-373-0295. 28-6-78

CHALET À LOUER

STE-AGATHE, vacances-voyages de

noces-repos. Luxueux chalets bava-

rois. Meubles Thibault. Foyer pierres.

Piscine chauffée, terrain de jeux. Se-

maine, maison. Dépliants sur de-

mande. Tél.: 256-6825 ou 819-326-

5836. J.N.O.

ANTIQUITÉS À VENDRE

Meubles canadiens en pin, armoires,

buffet 2 corps, petites tables, pen-

drie, coffres, huches, encoignure, mi-

roirs, fenêtres, divan, buffet bas, et

divers... 659-2691. 26-4-78

LITS et armoires québécoises. Bureaux

de chambre, miroir, valise bombée et

housses de paille, cause: départ

326-3259. 23-6-78

Table 5 chaises de salle à manger,

style TUDOR, impeccable, \$450.00.

482-6421. 23-6-78

Collection de Portneuf, 21 pièces, à

vendre à l'unité, ou en collection (as-

siettes, bols, tasses), table-banc, dé-

capés en parfaite condition. 467-

1772. 23-6-78

AMEUBLEMENTS À VENDRE

MEUBLES NON PEINTS: Vendons et

fabriquons. Vaste choix (commodes,

bureaux doubles et triples, bibliothè-

ques, mobiliers de cuisine, etc). Avons

aussi matelas toutes grandeurs à

prix d'abaie. 207 est. Beaubien. Tél:

276-9067 ou 790 Atwater 935-

6716 et 10,192 St-Michel. 387-

2841 J.N.O.

Ameublements de chambre style con-

temporain, 7 pièces, \$800, après 5

heures. 625-6447. 28-6-78

Quitte la ville, tout doit être vendu,

dont certaines antiquités (meubles),

489-8166. 28-6-78

ARTICLES À VENDRE

MOBILIER d'inter 10 morceaux, Fraser,

2 berges Louis XV, Frigo, manteau vi-

son 9 ans. Aubaine. Tél.: 731-

6772. 1-7-78

Lave-vaisselle, Inglis Royal 100, vert,

non-encastré, \$375. Cause: départ.

688-8540. 28-6-78

Bicyclette pour hommes 10 vitesses

Peugeot-C.C.M., super de luxe,

couleur neuve, valeur \$250, pour

\$175, tout équipée, 672-6639. 23-

6-78

Westmont, beaux chandeliers de

bronze et cristal, LIT DE FER FORGE,

draperies de soie, fourneau, 489-

2080. 28-6-78

2 divans-lits, système de son, petite

table à café, petite table à dîner avec

4 chaises, 1 lit "queen size", 2 lam-

pes, un ventilateur électrique. 353-

0931. 28-6-78

AUTOS À VENDRE

CAUSE: Départ pour la France, Lu-

xeuse familiale Audi Fox 1977,

9,800 milles, balance de garantie.

Jeep Volkswagen "The Thing" 1974,

31,000 milles en excellente condition.

430-0710. 28-6-78

International, Scout 11, 77, V8, auto-

matique, 4x4, 30,000 milles. 488-

8003. 28-6-78

A vendre, OSMOBILE CUTLASS 1978,

15^{ème} anniversaire de pontificat

Testament spirituel de Paul VI

CITÉ DU VATICAN (AFP) — À l'occasion du 15^{ème} anniversaire de son élection, le pape a présenté hier un testament spirituel de son "pontificat" expirant et désormais presque achevé.

Ce message consiste en un appel angoissé contre la course aux armements et dénonce les responsables des grandes puissances.

Paul VI s'adressait à 10.000 fidèles assemblés pour l'au-

dience générale, qui ont applaudi ses invocations à la paix. "Sous des paroles apaisantes, a dit le pape en substance, la politique des grandes puissances nous soumet à la menace de destructions énormes. Il semble que la seule voie restée ouverte soit celle des armements. Qu'arrivera-t-il si un fou prenait la tête d'un peuple disposant d'armes terribles? Que deviendrait l'humanité? Le Japon a été perdu par des armes préparées de-

puis longtemps par les alliés. Aujourd'hui, la situation est encore pire".

Le souverain pontife a invité les hommes à écouter le message de paix et de fraternité de l'Eglise. Il a ajouté qu'une pensée dominante de son règne avait été la mise en oeuvre du second concile du Vatican, qui offrait aux catholiques les principes les meilleurs.

Deux jours plus tôt, le Vati-

can avait adressé un avertissement au principal adversaire du concile, Mgr Lefebvre, qui s'approprie à ordonner "illégalement" 16 nouveaux prêtres à Ecône.

"Nous connaissons trop bien la petitesse de notre personne pour ne pas être vigilant et conscient du ministère apostolique auquel nous avons été appelés", a dit encore Paul VI, en réaffirmant l'unité de l'Eglise, unique dans l'histoire de l'humanité.



Le pape Paul VI, les deux mains tendues et assis sur un trône portatif, exprime sa reconnaissance pour les fleurs qui lui sont offertes à son entrée dans une salle d'audience, hier. La cérémonie marquait le 15^{ème} anniversaire de pontificat du chef de l'Eglise. (Photolaser AP).

ANNONCES CLASSÉES RÉGULIÈRES

286-1201

- Chaque perution coûte \$3.00, maximum 25 mots
- Tout mot additionnel coûte 0.10 chacun
- Minimum: 2 perutions

ANNONCES CLASSÉES DU DEVOIR

Les offres d'emplois sont ouvertes également aux hommes et aux femmes. Avia: Les annonceurs sont priés de vérifier la première parution de leurs annonces.

Le Devoir se rend responsable d'une seule inscription erronée. Toute erreur doit être corrigée immédiatement. S.V.P. téléphoner à 286-1201

ANNONCES CLASSÉES ENCADRÉES

286-1201

- Chaque perution coûte \$5.40 le pouce
- Il n'y a pas de frais pour les illustrations.

Voir autres annonces classées, en page 30

TERRAINS À VENDRE

ST-DONAT magnifique terrains en montagne, site idéal, accès plage sablonneuse, lac Ouareau, volin centre de ski le pi. carré. Aucun comptant. Notaire E. Descary 637-1114. Fin de semaine St-Donat 619-424-5102, 5329. 26-6-78

LAC CHAUD, LAC MACAZA, terrains boisés, au bord de l'eau; sur île privée, avec électricité, grève sablonneuse, différentes grandeurs, à partir de \$1,500, termes faciles. 353-0794. 23-6-78

ST-ALEXIS DES MONTS, rivière aux Ecorces, près du Parc Mastigouche, terrain boisé, 100 x 600 de la rivière à la route ouverte à l'année, site magnifique sur grand domaine privé. Idéal pour natation, canotage, pêche, chasse, golf, sports d'hiver, électricité et téléphone disponibles. Aussi à louer, maison neuve, meublée, chauffée à l'électricité près de la rivière. Saison ou année. Tél.: après 6 hrs. 722-7934. 26-6-78

TERRES À VENDRE

Terrain à vendre, secteur industriel, en bordure de Orange Blossom Trail, Faubourgs de Orlando, Florida. Valeur \$75,000. Ecrire à P.O. Box 26 BARONS, Alberta Canada TOL 060. 25-7-78

MONT-ORFORD: vue panoramique, ruisseaux, boisés, près ski, lacs, 03 à 08 le pi. carré. Tél.: frais virés 1-514-297-3163. 26-6-78

VILLÉGIATURES

BOUCHERVILLE: Parc de la Seigneurie, maison de convalescence. Tout confort, chambre individuelle, séjour de 1 à 3 semaines. 729-3226. 30-6-78

VOYAGES

Cherche compagnon, compagne, tour de la Gaspésie, camping, juillet. Partager dépenses auto. Avant 6 hrs: 277-2480. 26-6-78

SERVICES DIVERS

ORGANISONS pour vous tous genres de réceptions 655-4808, 728-0442 26-6-78

PROPRIÉTÉS À VENDRE

ST-LAMBERT, Parc Prévile, bungalow 6 pièces + sous-sol fini, salle séjour avec foyer. Une quatrième chambre à coucher, garage double. 672-3278. 24-6-78

MONT ST-HILAIRE, Québécoise authentique, avec cuisine d'été, environ 150 ans, restaurée, pièces sur pièces, site très rare, sur terrain boisé, particulier: 467-1772. 26-6-78

Repentigny, particulier, joli bungalow 1971, 5 1/2 pièces, près parcs, appartements, rénovés, tapis, cloûture, paysagé, cabanon, taxes \$584. \$41,000. 561-3632. 26-6-78

SILLERY, Québec, sans intermédiaire, maison pierres, 34x56, 10 pièces, 1 1/2 étage, 5 chambres, 2 1/2 salles de bains, foyer, terrain 90 x 118 p.c. 1-418-651-1449. 26-6-78

CARRE ST-LOUIS, notre patrimoine architectural, charmante maison du XIX^{ème} siècle à trois étages, 5 chambres à coucher, boiseries en pin original, garage, excellent état. Facile à transformer en duplex ou triplex, \$65,000. 644-4206 après 6 hrs. 27-6-78

ST-BRUNO, bungalow brique et aluminium, construit sur spécification. Foyer 3 faces donnant sur salon & salle à manger, garage, terrain paysagé, impeccable. \$42,900. Françoise Falardeau: 653-5607, 653-2496. MONTREAL TRUST, COURTIER. 23-6-78

Une bonne petite maison ancienne, 2 étages, face au Richelieu. Pascal André Boisé 467-1120, 467-6694. MONTREAL TRUST COURTIER. 23-6-78

Beloil, propriété unique, de grand prestige, située en bordure du Richelieu, 11 pièces, terrain d'envergure. Pascal-André Boisé 467-1120, 467-6694. MONTREAL TRUST COURTIER. 23-6-78

N.D.G., sympathique petite maison briques, 6 1/2, très bon état, sous-sol, garage, beau jardin. 5120 Cumberland 2 hrs à 5 hrs samedi-dimanche. 26-6-78

Outremont, rue Durocher, cottage, 8 pièces, bonne condition, particulier. 671-1577. 26-6-78

CONDOMINIUMS



CONDOMINIUM DE BERNIÈRES

Logez-vous à l'abri de l'inflation. À proximité des parcs et du quartier des affaires. Quelques unités de deux chambres que vous pouvez acheter ou louer. Disponibles pour occupation immédiate. Visitez notre appartement modèle au 10 de Bernières.



GRENIER RUEL & CIE LTÉE

COURTIER EN IMMOBILIER

2, AVE CHAUVEAU, QUÉBEC

692-3000 529-4919

CONDOMINIUMS

OFFRES D'EMPLOIS

FOSSES SEPTIQUES

EN BÉTON ARMÉ

TÉL.: 819-864-4209

RECHERCHONS DISTRIBUTEUR

24-6-78

LÉAS LONGPRÉ & FILS INC.

Division des produits de béton

C.P. 239, Rock Forest

OFFRES D'EMPLOIS

PROPRIÉTÉS À VENDRE

PROPRIÉTÉS À VENDRE

OFFRES D'EMPLOIS

OFFRES D'EMPLOIS

SOCIÉTÉ RADIO-CANADA (ZONE D'OTTAWA)

Recherche les services d'un SUPERVISEUR DU CENTRE DE DOCUMENTATION

Le travail consiste à superviser, organiser, coordonner la recherche, l'évaluation, l'étalage et de cataloguer la documentation écrite.

Les candidats recherchés devront posséder un diplôme Universitaire ou l'équivalent dans l'activité visée, 3 à 5 ans d'expérience dans des postes semblables à Radio-Canada ou à l'extérieur. Les candidats doivent être entièrement bilingues. Poste accessible aux candidats qualifiés des deux sexes.

Lieu de travail: région d'Ottawa.

Le salaire initial est \$17,685.00 +, selon l'expérience et la compétence.

Veillez faire parvenir votre curriculum vitae à:

Superviseur de l'administration des salaires et du recrutement, Société Radio-Canada, Case Postale 3220, Succursale "C", Ottawa, Ontario K1Y 1E4

26-6-78

SURVEILLANT DES RÉCLAMATIONS LIGNE AÉRIENNE

- Êtes-vous une personne travailleuse et ambitieuse intéressée à une carrière avec une ligne aérienne.
- Si oui nous sommes une compagnie aérienne basée à Montréal présentement à la recherche d'une telle personne ayant de l'expérience dans les réclamations et/ou l'assurance et qui est complètement bilingue pour prendre charge de notre service des réclamations.

Les candidats qualifiés (es) doivent soumettre leur résumé ainsi que le salaire demandé à:

Agence Valrain
C.P. # 117
Brossard
J42 3J1
Dossier # C-178

23-6-78

COMMIS-COMPTABLE

Pour travail au centre-ville, expérience requise, bilingue, capable de faire la tenue de livres complète incluant le service de la paye, salaire à discuter. Pour rendez-vous, s.v.p. communiquer avec Jean Lajoie, contrôleur. 866-5836.

26-6-78

OFFRES D'EMPLOIS

WESTMOUNT: localité centrale, résidence privée, tout équipée, 5 chambres à coucher, 2 salles de bains, cuisine moderne, salon séparé avec foyer, salle à manger, grande entrée, sous-sol fini, garage pour 2 autos, grand sun deck patio, jardin paysagé, avec terrain libre à côté. Superficie totale environ 12,000 pi. ca. Appelez 937-1494. 2-7-78

LAVAL VIMONT 15 min. de marche de la cité de la santé, ravissante unifamiliale, 30 x 41, briques et aluminium, 3 chambres, sous-sol semi-fini, grand salon, 16 x 14, asphalte, abri d'auto, jardin, bien paysagé. Prix: \$39,500. Raison: transfert, doit faire vite, pas d'agent. 667-8823. 23-6-78

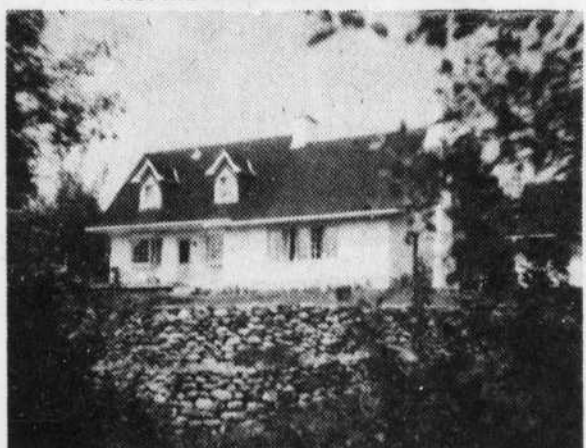
OFFRES D'EMPLOIS

OUTREMONT à vendre ou échanger. Très beau cottage 13 pces face parc et tennis, 6 cc, 3 salles de bains, bureau, salle de jeux, piscine, garage, \$130,000. Edith Ferrière 270-6558, 735-6381. FIDUCIE DU QUÉBEC. 23-6-78

OUTREMONT cottage 12 pces face au parc, coin de rue, piscine chauffée, foyer. Faites une offre MLS L.B. Lacas 342-4124, 735-6381. Fiducie du Québec, courtier. 23-6-78

A.E. LePAGE

PROPRIÉTÉ DE RÊVE DE 6.7 ACRES



Imposante vue alpestre et atmosphère chaude et invitante mettent en valeur cette magnifique demeure. Terrain, ruisseau, et étang sont impressionnants. Exceptionnelle qualité et confort intérieur, comprenant même un foyer de cuisine. Prix incroyable. Sutton. Madeline Darrah, frais virés, 1-(800) 363-1235 Soir 538-2805

SHEFFORD

"Un vrai bijou". Magnifique, neuve, architecture prestigieuse, stucco et cèdre, 4 chambres à coucher, 2 acres boisés et belle vue. \$68,000. Sue Andrews, Frais virés 1-(800) 363-1233 Soir 243-5956

SUTTON

Sous de grands érables, chalet privé, grand, 4 acres près d'un ruisseau et étang. Foyer superbe, 5 chambres à coucher, presque neuf. Facilement utilisable comme duplex. \$60,000. Winifred Chaplin - FRI Frais virés 1-(800) 363-1235 Soir 538-2206

SUTTON

Chalet, emplacement de choix, près des pentes de ski. 2 chambres à coucher, foyer en coin, garçonniers indépendants, pouvant être loués. \$23,000. Madeline Darrah. Frais virés 1-(800) 363-1235 Soir 538-2805

PRÈS DU LAC LIBBY

Avec arçes, 10 acres boisés, peuvent être vendus en terrains de 5 acres. Ambiance excellente. Andrée Plamondon - 243-6901 sans frais 1-800-363-1233

FALAISE

Surmontant le valon, étang, carrière dissimulée par les érables, cottage en stucco qui demande quelques retouches, retraite paisible au milieu de 37 acres boisés à Dunham. \$70,000. Andrée Plamondon - 243-6901; sans frais 1-800-363-1233.

AU PAYS DU SKI

Chalet suisse au flanc de la colline, qualité supérieure 2 foyers - Grand terrain boisé. Andrée Plamondon 243-6901; sans frais 1-800-363-1233.

STE-THÉRÈSE-EN-HAUT

Magnifique entrée-split, façade pierre et bois, 2 foyers naturels en pierre. Air climatisé central, piscine creusée chauffée. Très bien située dans secteur prestigieux MLS. Micheline Dionne 687-1010 683-9709

23-6-78

QUÉBEC STE-FOY

À vendre ou à louer sans intermédiaire, libre immédiatement bungalow, excellent état, 7 pièces, 4 chambres à coucher, 1 1/2 salle de bain et grande salle familiale et chambre au sous-sol. Terrain 7,750 pi. carré boisé paysagé, cascade, humidificateur, broyeur, hypothèque transférable 7%. Près écoles, centres d'achats \$61,000.00.

418-683-2844

3-7-78

REPENTIGNY, vous recherchez une résidence privée avec grand terrain paysager ou un local pour bureau ou restaurant. Une seule maison peut répondre à tous besoins avec 8 pièces, architecture raffinée et murs pierre, dans zone commerciale. MLS. Lise D. Ferland, 354-2950, 581-3790. DES ROSIERS, Le Maître Courtier. 23-6-78

CHOMEDEY: Dolt vendre... une vraie aubaine! Split level briques. Etat impeccable! 4 chambres. Salle à dîner séparée. Foyer magnifique! Garage. Décoration intérieure professionnelle! Terrain avec beaucoup d'arbres matures! Ça vaut une visite... Faites vite... Denyse Dubois. 625-6977. IMMOBILIERES SUPERIEURES. 23-6-78

PROPRIÉTÉ À VENDRE

PROPRIÉTÉ À VENDRE

PROPRIÉTÉS À VENDRE

Trust Royal

Courtier

ANJOU: Boulevard des Roseaies, idéal pour professionnel, luxueux duplex semi détaché, 2 x 5 1/2, coin de rue, piscine creusée Valmar, chauffée. Sous-sol, salle de séjour, salle de T.V. bureau privé, chauffage électrique. J.M. Marcotte 354-0360, 351-1555.

C.D.N. (Près Univ. de Montréal). Cottage spacieux détaché. Sur terrain 12,000 p.c., 10 p.c., 4 ccs., sous-sol fini, foyer, garage, plusieurs extras. Près Collège Marie de France, Notre-Dame. M.L.S. Julia Daniels 937-0187, 489-5321.

FABREVILLE: Beau Bungalow brique et aluminium, 3 chambres, salle à manger, salle familiale, salle d'étude, base pour foyer, très bien situé. M.L.S. L. de Bellefeuille 622-6518, 688-8855.

FABREVILLE: Magnifique bung. brique 4 pces, 2 c. à c., plus une autre au sous-sol, salle à dîner, salle de jeu isolée, atelier de travail, très grand terrain bien paysagé, près école et autobus. Impeccable. Maurice Vanier 687-1840, 438-1956.

MONT ST-HILAIRE: \$185,000. Cottage style américain de 4 chambres, salle à dîner donnant sur patio extérieur fermé par moustiquaires, salle familiale avec foyer, immense salon en boiseries de chêne avec foyer en pierre. Sous-sol fini, garage double. Terrain boisé de 52,000 pieds carrés avec piscine creusée chauffée. Hélène M. Lesage 651-4900, 672-0357.

N.D.G. charmant cottage semi-détaché, 6 pièces, salle familiale, garage, beau jardin, tapis, poêle, réfrigérateur inclus. Réduit \$44,900. M.L.S. Kim Monasté 687-1840.

OUTREMONT: Cottage. Boiserie de chêne, 4 chambres, 2 1/2 salles de bain, salon, salle à dîner séparée poutre, cuisine moderne, s.s. entrée séparée. Jardin, exclusif. Micheline D. Coderre 735-2681, 274-3239.

ST-BRUNO: Secteur établi. Split-level brique, 8 pièces, salle à dîner, salle familiale, 1 1/2 salle de bain. Garage niveau. Magnifique grand terrain arboré. \$42,650. Janine Hudson 653-1576, 653-2701.

ST-BRUNO: Place de Grosbois: site exceptionnel, cottage pierre, 6 chambres, salle familiale à l'étage, foyer, 3 1/2 salles de bain. Sous-sol terminé, piscine ValMar 18 x 36. Terrain boisé de 17,397 p.c. Nicole Chabot 653-1576, 653-7703.

SHAWBRIDGE: Réplique authentique, cottage Québécois neuf, en montagne, 3 c. à c., foyer, salle à manger, immense terrain 120 x 200 sapins, bouleaux, pins. Prix à négocier, cause transfert. Paul Vanier 687-1840.

23-6-78

PROPRIÉTÉS DE CAMPAGNE À VENDRE

Trust Royal

Courtier

LAURENTIDES

ST-ADOLPHE D'HOWARD: vieille canadienne avec 5 bachelors 1 à 2 chambres, foyer pierres, 100' bord du lac St-Joseph, très bon revenu. \$125,000. Ben Benoit 435-3443, 1-819-327-2215 (rés.).

PRESQU'ÎLE, STE-AGATHE: propriété 5 chambres, 2 foyers, 3 salles de bain, piscine, 190' bord de l'eau, terrain 1 acre, prop. parti du pays, très vendeur. Ben Benoit 435-3443, 1-819-327-2215 (rés.).

ST-SAUVEUR: Domaine 5 acres, immense chalet suisse dominant St-Sauveur, 4 chambres, 2 foyers, salle de jeu, garage, piscine Val Mar. Charles ou Thérèse Larose 435-3443, 1-227-3654 (rés.).

STE-ADELE: Mini-ferme très luxueuse, écurie chauffée, piscine, 11 acres, maison pierres des champs. Propriété unique. M.L.S. Charles Larose 435-3443, 1-227-3654 (rés.).

STE-ADELE: Domaine 3 arpents, sortie du village, 300' front sur rivière non polluée, luxueux Ranch Style, vente cause de maladie. Toute offre raisonnable sera présentée. Excl. Charles Larose 435-3443, 1-227-3654 (rés.).

23-6-78

PROPRIÉTÉS À REVENUS À VENDRE

Trust Royal

Courtier

HOMMES D'AFFAIRES — PROFESSIONNELS RÉDUISEZ VOS IMPÔTS

Il vous est possible de réduire considérablement vos impôts sur le revenu en faisant l'achat d'un certain genre de propriétés et en même temps faire un investissement très profitable. Pour de plus amples informations.

Téléphonez ou écrivez

Jean Gilbert 735-2501

667-6973 (résidence)

2340 Lucerne, Ste 29, Ville Mont Royal

23-6-78

OXFORD, N.D.G., Spéciale, détachée, 1923. A caractère ancien: poutres, splendides vitraux colorés partout, boiseries, acajou et chêne aux 2 étages avec vernis originaux, planchers varathanes, cuisine entièrement rénovee, foyer, sous-sol fini, grenier fini, RUSCO dessinés. Jardin: jasmins, lilas (matures), 4 chambres à coucher, 1 1/2 salle de bain, 2 chambres au grenier. Appelez 488-1702 ou 343-7708. VENTE PRIVÉE

26-6-78

OUTREMONT

Cottage ensoleillé, 12 pièces, bien situé, face au parc, piscine creusée, salle de jeu avec foyer, bureau pour professionnel, faut voir. M.L.S. Louise B. Lucas 342-4124 ou 735-6381.

FIDUCIE DU QUÉBEC Courtiers

23-6-78

VERMONT, SWANTON

Directement sur le lac Champlain, 90 x 125, moderne, cottage, intérieur de pin nouveau, terrain bien entretenu, bien situé, pour vente rapide, propriétaire. 486-0265 ou 482-1827

26-6-78

OUTREMONT: 401 Stuart, face au parc, cottage détaché, 11 pièces, 2 garages, \$89,000. Tél.: 274-5983. 23-6-78

Avenue Brighton, duplex près d'université de Montréal, et hôpital Ste-Justine, grandes pièces, 6 1/2, 7 1/2, 3 1/2 salles de bains, plusieurs extras, prix spécial. Directement du propriétaire. M. Bame 634-3471, 733-8747. 26-6-78

PROPRIÉTÉS DE CAMPAGNE À VENDRE

Splendide résidence hivernisée sur lac Memphrémagog, offrant tout pour peu. Claude Ostiguy (819) 838-5830 Immeubles Marcoux (819) 569-5830. 26-6-78

EASTMAN, grange aménagée, vue panoramique, système de chauffage, isolation, grande piscine, étang, 5 acres, idéal pour résidence, studio, atelier peinture, céramique, \$29,500. Conditions faciles. 1-514-297-3163. 26-6-78

CANTONS DE L'EST, Freilighsburg, près des États-Unis, 50 milles de Montréal, Bungalow, salon, salle à dîner, 2 chambres à coucher, cuisine, salle de bains, poêle électrique, poêle à bois, réfrigérateur, chauffage électrique. Solarium, hangar. Terrain 13 arpents, 2 paysagés avec potager, 11 boisés. Prix: \$31,500. A vendre également: meubles, tondeuse, soufflette à neige, cultivateur. Téléphone: 761-6261 (lundi-jedi soir), 514-298-5163 (fin de semaine). 26-6-78

Magnifique résidence à l'année sur 800 pieds de plage et 10 acres. Lac Massawippi-Nord Hatley. Claude Ostiguy (819) 838-5830. Immeubles Marcoux (819) 569-5926. 26-6-78

Maison de bois rond, 5 chambres à coucher, 4 acres. Très privé, lac très propre, meublée, garage, 2 vérandas, (moustiquaires) route pavée, 35 milles au nord de Montebello. Tél.: 697-8441, 819-525-7283. 26-6-78

A 30 MINUTES de Montréal, St-Jacques de Montcalm, cottage style victorien, boiseries authentiques, 8 pièces, chauffage électrique, extérieur de briques, bâtiments, terrain de 41,000 p.c. \$38,000 pas d'intermédiaires 1-839-6517 26-6-78

PROPRIÉTÉS À REVENUS À VENDRE

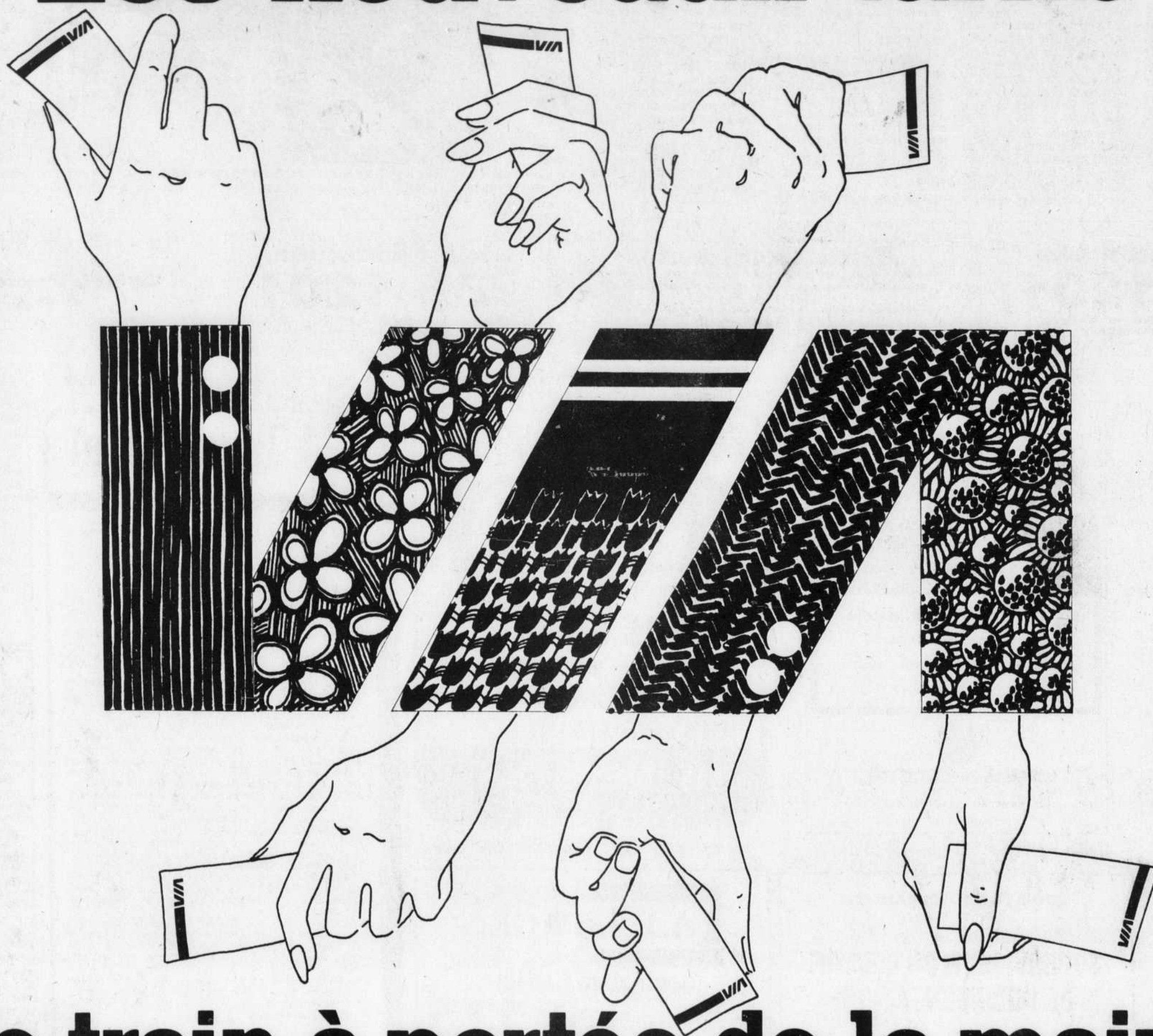
Beau petit 6 logements, chauffage électrique. Classe 32. Le moyen par excellence de diminuer vos impôts. B. Savard 651-5300, 651-8738. MONTREAL TRUST COURTIER. 23-6-78

6 logements 4 1/2 à deux pas de CTCUM. Chauffage électrique payé par locataire. Revenu \$11,400. Pour informations appelez Régent 651-5300, 761-4669. MONTREAL TRUST COURTIER. 23-6-78

ST-LAMBERT: Duplex exceptionnel style colonial, deux revenus, idéal pour bureau professionnel. Lorraine, Jean-Claude Dufort 671-6548, 672-6450. MONTREAL TRUST COURTIER. 23-6-78

LONGUEUIL 6 logements, CTCUM à la porte. Revenu \$15,120. Aucune vance. Pour informations Johanne ou Sydney 651-5300, 488-7336, 672-9547. MONTREAL TRUST COURTIER. 23-6-78

Les nouveaux tarifs



le train à portée de la main!

LES NOUVEAUX TARIFS ÉCONO-CHOIX DE VIA SONT:

SIMPLES

Un seul tarif de base: bon tous les jours de la semaine; durant toute l'année; partout au Canada, entre les villes desservies par VIA et CP Rail. Ce tarif est fondé sur la distance à parcourir. Plus on va loin, plus le coût par mille est bas.

ÉCONOMIQUES

Avec les nouveaux tarifs ÉCONO-CHOIX, voyager à travers le pays ne coûte que quelques sous du mille. C'est drôlement économique!

Et même plus! Dans le cas de réductions, le prix du billet sera arrondi au dollar inférieur. Vous gardez la monnaie. Les tarifs ÉCONO-CHOIX, ça donne le goût d'aller loin...

PRATIQUES

Mais encore plus! La formule ÉCONO-CHOIX est vraiment pratique. Elle permet à une foule de gens de faire des économies appréciables. Voici comment:

TARIFS ALLER-RETOUR: Ils vous permettent de faire un voyage complet n'importe où au Canada, au prix de l'aller simple plus un tiers. Et c'est le prix de l'aller simple qui détermine si vous devez revenir en dedans de 3 jours ou de 7 à 30 jours. Profitez de cette réduction.

3 jours: Prix de l'aller simple: \$36 ou moins. Validité: toute l'année, sauf durant les périodes des Fêtes et de Pâques; l'aller ne peut s'effectuer un vendredi.

7 à 30 jours: Prix de l'aller simple: \$37 et plus. Validité: du 16 septembre au 14 juin, sauf durant les périodes des Fêtes et de Pâques; l'aller ne peut s'effectuer un vendredi.

TARIFS DE GROUPE: Lorsque deux adultes ou plus voyagent ensemble, la première personne paye le plein prix et les autres bénéficient de réductions de 25% à 40%, selon l'importance du groupe. Ces tarifs sont valides toute l'année.

TARIFS SAGESSE: Un rabais de 33 1/3% est consenti aux personnes de 65 ans et plus, sauf durant le temps des Fêtes, sur présentation d'une preuve d'âge.

TARIFS ENFANTS: Les enfants de moins de 5 ans accompagnés d'un adulte voyagent gratuitement. Ceux de 5 à 11 ans inclusivement payent demi-tarif.

VIAPASS: Et c'est encore plus pratique avec la carte VIAPASS. VIAPASS vous permet de voyager de façon économique et illimitée durant des périodes de 8 à 30 jours, dans un territoire déterminé. De plus, le prix déjà attrayant de cette carte-voyage est réduit entre le 16 septembre et le 14 juin.

Pour plus de détails et pour connaître les conditions à remplir pour profiter de ces aubaines, communiquez avec votre agent de voyages ou avec un bureau des Ventes de VIA ou de CP Rail. Jusqu'à nouvel ordre, ces nouveaux tarifs ne s'appliquent qu'aux liaisons directes et aux aller-retour s'effectuant entièrement sur les voies de l'une ou de l'autre société ferroviaire.

Les tarifs ÉCONO-CHOIX,
l'invitation au voyage.

VIA
VIA Rail Canada